

HISTOIRE DE LA FSU

TOME 2

DANS LA COUR DES GRANDS

(1997-2010)

HISTOIRE DE LA FSU

TOME 2

**DANS LA COUR DES GRANDS
(1997-2010)**

**ALAIN DALANÇON, JOSIANE DRAGONI, JEAN-MICHEL DREVON,
(COORD.)**

**ANNE FÉRAY, JEAN LAFONTAN, GÉRARD LEIDET,
SPRINGSFIELD MARIN, RAPHAËL SZAJNFELD**

**AVEC LE CONCOURS D'EUGENIO BRESSAN
ET LA PARTICIPATION DE CLÉMENT GAUTIER**

PRÉFACE PAR SOPHIE BÉROUD

REMERCIEMENTS

Nous remercions toutes les militant·es qui nous ont donné des renseignements, des documents, des témoignages, notamment dans des entretiens, et qui nous ont encouragés à poursuivre nos efforts pour tenter cet essai historique périlleux.

Une mention spéciale doit être réservée au travail d'Eugenio Bressan. Nous avons une pensée émue pour notre camarade qui n'a malheureusement pas pu aller au bout de ce chantier, à cause de la maladie, et qui nous a quittés en 2018.

Le regard de Clément Gautier, étudiant à l'université de Rennes, associé à l'IR-FSU, a été particulièrement précieux pour rendre ce texte plus clair et plus accessible, tout en conservant sa rigueur scientifique.

Nos remerciements chaleureux vont aussi à la présidente de l'IR-FSU, Évelyne Bechtold-Rognon, et aux membres du conseil scientifique présidé par Michel Blay, qui ont suivi notre entreprise et nous ont encouragés.

Grand merci également aux chercheurs qui ont accepté de relire tout ou partie de cet ouvrage, et qui nous ont prodigué remarques et conseils : Christophe Aguïton, Jean-Marie Pernot, Danielle Tartakowsky. Notre ami René Mouriaux a répondu à toutes nos questions, avec une gentillesse qui n'a d'égale que sa compétence.

Enfin, nous sommes très reconnaissants envers Sophie Bérout, professeure à Lyon 2, d'avoir bien voulu relire et préfacer cet ouvrage.

Les auteur·es

ÉDITIONS SYLLEPSE

69, RUE DES RIGOLES, 75020 PARIS (FRANCE)

EDITION@SYLLEPSE.NET

WWW.SYLLEPSE.NET

ISBN : 978-2-84950-796-4

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE		
	SOPHIE BÉROUD	9
INTRODUCTION		15
	1^{re} PARTIE	
LA FSU DANS L'ACTION		21
	CHAPITRE 1	
LE CONTEXTE ET LE SYNDICALISME DE TRANSFORMATION SOCIALE		23
	LE TRIOMPHE DE LA MONDIALISATION	23
	LE MOUVEMENT SOCIAL ENTRE DIFFICULTÉS ET RENOUVELLEMENTS	29
	LE SYNDICALISME DE « TRANSFORMATION SOCIALE »	33
	CHAPITRE 2	
LA FSU DURANT LE « MOMENT ALLÈGRE »		39
	L'OFFENSIVE DU MINISTRE CLAUDE ALLÈGRE	39
	LES SYNDICATS DE LA FSU DÉSUNIS	42
	LA FSU TANGUE MAIS NE ROMPT PAS	50
	CHAPITRE 3	
LA FSU DANS LES MOUVEMENTS SOCIAUX : UNE DÉCENNIE DE LUTTES (2003-2010)		57
	LE MOUVEMENT DE 2003, APOTHÉOSE ET LIMITES	57
	SAUVONS LA RECHERCHE (2004)	62
	LA LUTTE CONTRE LA LOI FILLON SUR L'ÉDUCATION (2005)	63
	LA VICTOIRE CONTRE LE CPE (2006)	66
	L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CONFRONTÉ À LA LRU (2009)	67
	« TOUS ENSEMBLE » (2009)	69
	LA LUTTE CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES (2010)	70

	2^E PARTIE	
PLATEFORME ET POLITIQUE REVENDICATIVE		75
	CHAPITRE 4	
POUR UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES SERVICES PUBLICS		79
DÉFENDRE LES SERVICES PUBLICS		79
LA QUESTION SALARIALE		87
LES RETRAITES		91
EMPLOI PUBLIC, RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET PRÉCARITÉ		93
L'ACTE 2 DE LA DÉCENTRALISATION		96
	CHAPITRE 5	
QUEL PROJET ÉDUCATIF ET DE FORMATION DES MAÎTRES ?		101
LA DÉMOCRATISATION, UN ENJEU PERMANENT		101
LA FORMATION DES MAÎTRES, UN SUJET QUI DIVISE		114
	CHAPITRE 6	
UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE !		121
LA QUESTION DES CHÔMEURS ET DE LA PRÉCARITÉ		122
LA FSU N'IGNORE AUCUN COMBAT		124
L'ALTERMONDIALISME		132
LA VICTOIRE DU NON AU RÉFÉRENDUM SUR LE TCE		135
DES PRÉMICES PROMETTEUSES ?		137
	3^E PARTIE	
STRUCTURES ET CAPACITÉ REPRÉSENTATIVE		141
	CHAPITRE 7	
UN NOUVEAU FÉDÉRALISME POUR LA DÉMOCRATIE INTERNE		145
L'AMBITION FÉDÉRALE		146
LES TENDANCES		157
	CHAPITRE 8	
SYNDICALISME ET DÉMOCRATIE DE GENRE		169
TRAVELLING SUR L'HISTOIRE DES DROITS DES FEMMES EN FRANCE		169
LE PLAFOND DE VERRE SYNDICAL À LA FSU		173

LA FSU ET LE PLAFOND DE VERRE PROFESSIONNEL	176
L'INTERSYNDICALE CGT-FSU-SOLIDAIRES DEPUIS 1997	178
CHAPITRE 9	
SORTIR DE L'AUTONOMIE	181
DIFFICULTÉS ET ESPOIRS DES PREMIÈRES ANNÉES	182
LE CHOIX DE L'ÉLARGISSEMENT AU CONGRÈS DE PERPIGNAN EN 2004	186
DE PERPIGNAN À LILLE (2004-2010)	191
CHAPITRE 10	
LA CAPACITÉ REPRÉSENTATIVE DE LA FSU	199
LE POTENTIEL DE LA FSU	199
LA BATAILLE DE LA REPRÉSENTATIVITÉ‡	209
LA COMMUNICATION ET LA RECHERCHE	218
CONCLUSION GÉNÉRALE	225
ANNEXES	233
1. LES SYNDICATS NATIONAUX	233
2. LES « NON-ENSEIGNANTS » ET LEURS SYNDICATS DANS LA FSU DE 1994 À 2011	237
3. LES SECTIONS DÉPARTEMENTALES (SD) DE LA FSU	243
4. TROIS EXEMPLES DE SECTIONS DÉPARTEMENTALES	247
5. DIX NOTICES BIOGRAPHIQUES	251
6. LIVRES ÉDITÉS OU COÉDITÉS PAR L'IR-FSU, DE 2001 À 2010	263
BIBLIOGRAPHIE	269
SOURCES	277
GLOSSAIRE DES SIGLES	281

PRÉFACE

SOPHIE BÉROUD¹

Produire une histoire du temps présent est toujours un exercice difficile, *a fortiori* quand on a été impliqué comme militant et responsable syndical dans les événements analysés. Il s'agit d'une démarche réflexive particulièrement utile pour guider l'action, pour inscrire des décisions dans une trame de significations plus dense que ne le permet l'appréhension de l'actualité immédiate. Cette démarche, à la fois exigeante et courageuse, est celle proposée dans cet ouvrage : elle s'appuie sur un travail mené en commun entre militant·es et chercheur·ses dans le cadre de l'Institut de recherches de la FSU. Ce dispositif original permet justement de nourrir l'analyse de l'expérience de celles et ceux qui ont été acteurs et actrices de cette histoire.

Ce deuxième volume de l'histoire de la FSU explore la période 1997-2010. Il permet de revenir sur la façon dont le champ syndical s'est transformé au cours de cette séquence, sur les logiques et les rapports de force qui le traversent, sur l'évolution des positions occupées par les différentes organisations et des relations qu'elles entretiennent entre elles.

La FSU occupe une place singulière dans ce champ. Progressivement reconnue au sein des réunions intersyndicales au niveau national et interprofessionnel, la FSU n'y compte pas tout à fait comme l'une des cinq confédérations dites «représentative» à la fin des années 1990 ; elle pèse pourtant d'un poids conséquent et incontournable dans la fonction publique d'État. À l'occasion des mobilisations de 2003, particulièrement fortes dans l'Éducation nationale, puis de 2006 contre le contrat première embauche (CPE), la FSU consolide sa place «dans la cour des grands». Elle devient une composante reconnue de l'intersyndicale à

1. Professeure de science politique, Université Lyon 2 – Triangle.

l'heure où une profonde réforme des règles de la représentativité syndicale se profile dans le privé et dans le public.

De plus, la fédération occupe au cours des années 2000 une position singulière d'intermédiaire, entre la CGT d'un côté et l'Union syndicale Solidaires de l'autre. Les liens avec la première proviennent des multiples héritages de l'univers militant communiste, les liens avec la deuxième émanent de l'inscription de la FSU dans les combats contre les politiques néolibérales menés depuis la fin des années 1990. Ce rôle d'intermédiaire compte beaucoup dans l'inscription de Solidaires dans les rencontres intersyndicales, dans une période où la direction de la CGT continue à l'ignorer. L'histoire de la FSU durant la période 1997-2010 éclaire ainsi les réflexions présentes dans l'univers militant sur les recompositions syndicales possibles.

Au cours de cette période, des équipes militantes opposées à la ligne confédérale de la CFDT sortent par vagues successives, au cours des négociations sur les 35 heures puis en 2003. De profonds changements sont impulsés à la CGT sous les mandats de Louis Viannet, puis de Bernard Thibault (Dreyfus et Pigenet, 2019). Alors que des fractures fortes s'installent entre des composantes du champ syndical qui se retrouvent dans des stratégies d'accompagnement des réformes néolibérales et des composantes qui rejettent la logique de ces dernières, les débats de l'époque sont marqués à la fois par la volonté d'aller vers davantage d'unité et la peur d'être enfermés dans un pôle de radicalité.

La question du maintien dans l'autonomie, du sens à donner à ce terme, des dynamiques éventuelles de recomposition syndicale pour produire davantage de solidarités entre les salariés, percute de plein fouet la FSU en 2004 lors du congrès de Perpignan. Le choix est alors fait d'étendre le champ de syndicalisation aux trois fonctions publiques. De son côté, la direction de la CGT donne quelques signes d'intérêt pour des initiatives communes, pour réfléchir aux façons de construire des rapprochements «par le bas», sur des thématiques de lutte rassembleuses, mais ces ouvertures resteront limitées. L'Union syndicale Solidaires choisit également de se renforcer en confortant son identité et en cherchant à se développer dans le privé.

Aujourd'hui, alors que le champ syndical continue à être fortement morcelé et que les changements des règles de la représentativité opérés en 2008 dans le privé et en 2010 dans le public ont renforcé les logiques de concurrence électorale, il est très stimulant de revenir sur les

enjeux de recomposition discutés au cours de la séquence 1997-2010. Cela permet de mesurer la distance parcourue et d'interroger la perte de centralité et de visibilité de ces réflexions dans les débats militants contemporains.

Enfin, la période traitée est également celle d'un relatif affaïssement des frontières entre champ syndical et mouvements sociaux. Des militants de la FSU sont particulièrement engagés dans l'animation du mouvement des chômeurs, dans le soutien aux sans-papiers et aux sans-logement, et de façon assez massive dans la construction d'Attac. Le succès rencontré par cette association est à replacer dans le cadre plus général du déploiement du mouvement altermondialiste qui offre, entre autres choses, un nouveau cadre de rencontre international aux syndicats et constitue un lieu d'élaboration d'alternatives concrètes à la mondialisation sous hégémonie néolibérale. L'implication dans les mouvements sociaux comme l'émulation militante et intellectuelle que produisent les Forums sociaux mondiaux contribuent à crédibiliser l'idée d'un syndicalisme qui réactualise les visées de la Charte d'Amiens, à la fois outil de résistance au quotidien et vecteur de transformation radicale de la société. Avec d'autres, les militant-es de la FSU font vivre et donnent sens à une mouvance syndicale porteuse d'émancipation, opposée aux politiques de restriction budgétaire, à la destruction des services publics, aux logiques de marchandisation de l'éducation et de la culture...

Le fait de revisiter cette séquence historique conduit à mesurer aujourd'hui les effets d'une perte de vitesse du mouvement altermondialiste (au moins en Europe). Dans un contexte de repli contraint de l'action militante sur le lieu de travail, de difficultés à faire face à la déstabilisation du système de formation et des fonctions publiques, il devient plus difficile de se projeter vers l'extérieur et vers l'élaboration d'un autre projet de société.

Outre ces réflexions sur les transformations du champ syndical, ce deuxième volume de l'histoire de la FSU offre toute une série d'outils empiriques et conceptuels pour réfléchir à la notion de capacité représentative des syndicats. Les auteurs du présent volume s'appuient sur les travaux de Jean-Marie Pernot (2010, 2015) pour définir cette capacité représentative à travers la production de solidarités entre travailleur-ses, par-delà les situations individuelles, de la définition des frontières du groupe à représenter, puis de la mise en forme de revendications et d'actions (manifestations, grèves, négociations, etc.) permettant de faire

avancer celles-ci. En lien avec cette approche, on peut en effet penser que la capacité de représentation des syndicats est liée à leur ancrage dans un groupe ou secteur professionnel donné et aux types de liens qui les unissent à leurs adhérents. Ces derniers attendent-ils avant tout des services ou sont-ils disposés à suivre des appels à l'action? La capacité représentative des syndicats se construit également dans la reconnaissance institutionnelle, c'est-à-dire l'accès à certains espaces de concertation et de négociation, mais aussi par le rôle qu'ils peuvent jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques (Béroud et Pernot, 2017). De ce point de vue, la période traitée est aussi celle d'une réflexion sur les usages de cette reconnaissance institutionnelle et d'un recul dans la possibilité de peser sur les orientations de l'action publique. On ne peut bien sûr penser ce recul sans prendre en compte ce qui se joue du côté du politique, avec l'évolution idéologique d'une partie des forces de gauche et leur adhésion à la *doxa* néolibérale. Isolés dans une série d'enceintes institutionnelles, sans véritable relais, les représentants syndicaux s'interrogent sur le sens de leur présence et sur ce qu'ils peuvent y glaner, en dehors de précieuses informations, pour faire progresser les revendications des salarié·es.

De ce point de vue, la capacité représentative des syndicats passe aussi par le fait de peser dans l'espace public, de pouvoir y faire entendre d'autres réalités, d'autres façons de voir, d'autres exigences que celles produites par les élites dominantes et relayées par les médias. On retrouve ici l'enjeu de nouer des alliances avec d'autres composantes du mouvement social afin de faire entendre d'autres discours, de réussir à diffuser ces éléments de compréhension du monde et à organiser celles et ceux qui ne se sentent plus représentés par les syndicats ou qui, de fait, ne le sont pas. En montrant avec beaucoup d'honnêteté et de rigueur que malgré de forts succès électoraux et un ancrage très important dans le monde enseignant, la FSU connaît sur la période un certain affaiblissement de sa capacité représentative, les auteurs du présent ouvrage nous donnent à réfléchir plus largement sur les difficultés auxquelles sont confrontées l'ensemble des forces syndicales aujourd'hui.

U.

INTRODUCTION

La création de la Fédération syndicale unitaire (FSU) est la réponse à l'exclusion du SNES et du SNEP de la FEN (Fédération de l'Éducation nationale) en 1992-1993. C'est dans une certaine urgence et à la suite de compromis entre ses bâtisseurs qu'elle est mise sur pied, en conservant, paradoxalement, les trois piliers de la FEN lors de son passage à l'autonomie en 1948 : syndicats nationaux, sections départementales et tendances.

Ses fondateurs la présentent pourtant comme une tentative de refondation du syndicalisme, non seulement enseignant, mais de tout le salariat. Ils font le choix de la synthèse, garante de la démocratie syndicale. Ils refusent de dissocier mobilisation et négociation, résistance et alternative, contestation et propositions, en inscrivant leurs revendications et leurs combats dans un «syndicalisme de lutte» pour une «transformation sociale».

Le tome 1 de *l'Histoire de la FSU, une percée flamboyante (1993-1997)*, a bien rendu compte de la dynamique enclenchée, qui permet à la nouvelle fédération de devenir d'emblée la première organisation syndicale de l'Éducation nationale en 1993, puis de la Fonction publique d'État en 1996 (Szajnfeld, 2009). Cet ouvrage explore la période suivante, de 1997 à 2010, du second congrès de Toulouse au sixième de Lille.

Il débute par l'analyse à grands traits du contexte général dans lequel le syndicalisme doit intervenir. Dans cet environnement, la jeune FSU est-elle en mesure de déployer ce syndicalisme de transformation sociale qu'elle cherche à définir ? Comment concilie-t-elle l'immédiateté de la réponse syndicale aux attaques contre les services publics et leurs personnels et la perspective d'un autre monde possible ?

Pour quels résultats? Faut-il ne retenir que la préservation d'acquis dans des actions de résistance? Peut-on aussi identifier des potentialités ouvrant de nouveaux horizons?

Quel bilan global faire en 2010 sur sa capacité représentative, et au-delà sur la capacité du mouvement syndical à porter les attentes des salarié·es et des citoyen·nes, et jouer un rôle déterminant dans le mouvement social, entendu comme mouvement revendicatif pour le changement social?

Pour répondre à ces questions, ce livre commence par analyser la fédération en action, poursuit avec l'étude de son corpus et de sa politique revendicative, pour terminer par les structures syndicales. Il y a évidemment interaction dynamique permanente entre ces trois pôles.

Commencer par les actions les plus importantes par leur durée, leur caractère unitaire et massif, permet à la fois de planter le décor, d'appréhender d'emblée la visibilité de la nouvelle fédération, et d'introduire à la compréhension de son identité et des défis auxquels elle est confrontée. Ce faisant, la FSU met à l'épreuve le corpus revendicatif et les structures qu'elle s'est donnée initialement. Elle doit en effet faire face à bien des contradictions, y compris internes. Celles-ci apparaissent durant le «moment Allègre» (1997-2000). L'échec en termes de résultats de la grande mobilisation de 2003 marque ensuite un tournant dans l'histoire du syndicalisme français, la «fin d'un cycle» (Pernot, 2010). Cet échec, accompagné d'un reflux de la syndicalisation, interroge alors tous les syndicalistes sur les causes de cette relative impuissance et les moyens de la combattre.

Le corpus revendicatif est repassé au crible. Si dans le domaine de la Fonction publique, la FSU réussit à impulser dès ses débuts une politique cohérente, il n'en va pas tout à fait de même pour le projet éducatif et la formation des maîtres. D'où viennent les divergences et comment les expliquer? Il faut aussi tracer les voies d'alternatives crédibles, permettant d'envisager le passage à une étape nouvelle du combat pour l'émancipation.

Du même coup les structures sont interrogées. Sont-elles adaptées? En choisissant de maintenir un syndicalisme construit sur la professionnalisation de métiers (Robert, 1995), la FSU s'est située plus dans la continuité de l'ancienne FEN que l'UNSA-Éducation, qui en revendique pourtant l'héritage. À partir de ces bases, est-elle en mesure de produire effectivement du fédéral? Comment navigue-t-elle entre

l'unité d'action et la réunification structurelle qu'elle a inscrite dans ses statuts en 1994? Réussit-elle à se faire reconnaître dans «la cour des grands», parmi les principales organisations syndicales?

Notre collectif de militant·es, divers·es, dont certain·es sont historien·nes, essaie d'analyser cette «histoire du temps présent». Ce livre n'est pas un rapport d'activité. Il essaie de toucher à l'essentiel, sans pouvoir aborder tous les sujets et actions qui font la richesse de la FSU au cours de cette période. Nous tentons d'analyser ce temps passé récent, dont beaucoup de lecteurs et lectrices ont été des témoins et des acteur·ices, mais qui, aussitôt passé, est pour partie oublié ou déformé, dans une «temporalité active et sédimentée» (Bantigny, 2013). Nous avons essayé, à partir d'une appréhension des faits fondée sur l'analyse des archives, le recueil de témoignages de militant·es, la consultation d'une abondante bibliographie en sciences sociales, de prendre un peu de recul, pour comprendre les questions auxquelles l'utopie d'un nouveau syndicalisme en construction a été confrontée au début de ce siècle. Nous avons voulu cette approche honnête, équilibrée, mais sans concessions. Elle est imparfaite et sûrement critiquable, comme toute entreprise historique. Notre souhait est que ce retour sur notre propre histoire éclaire la réflexion et alimente le débat, persuadés que l'histoire est un «laboratoire actif de notre présent» (Rosanvallon, 2018) et que «l'avenir a lui aussi son histoire qui reste à rêver et à inventer» (Bantigny, 2013).

U.

LA FSU DANS L'ACTION

Époque difficilement définissable que cette charnière entre les deux siècles, après la fin de ce qu'Eric Hobsbawm a dénommé le « court 20^e siècle » (Hobsbawm, 1994). Ce n'est pas la *fin de l'histoire* proclamée en 1992, un an après la chute de l'URSS, par Francis Fukuyama, consacrant selon lui le triomphe définitif et absolu de l'idéal de la démocratie libérale. Pierre Rosanvallon définit cette période comme « l'entrée dans un troisième âge de la modernité » souvent dénommé « néolibéralisme » (Rosanvallon, 2018) qui, pour lui, n'est que la « dénomination générique et maladroite que l'on donne à notre monde actuel avec toutes ses contradictions et les conflits qui le traversent ». De leur côté, Pierre Dardot et Christian Laval parlent de la « nouvelle raison du capitalisme contemporain » qui est le néolibéralisme lui-même (Dardot et Laval, 2009).

La crise est générale et mondiale, systémique. Elle affecte le capitalisme triomphant et toutes les idéologies programmatiques, ainsi que les religions, la communication entre les individus et les groupes. Dans le village planétaire, certains commencent à prendre conscience des dramatiques conséquences de ce « basculement du monde » (Béniès, 2016) : famines, pauvreté des multitudes face à la richesse tapageuse de minorités, déséquilibres démographiques, migrations de la misère, catastrophes naturelles d'origine climatique, désastre écologique... Ces prises de conscience cherchent à s'organiser à l'échelle supranationale pour définir un « altermondialisme ».

Mais le mouvement social s'organise essentiellement à l'échelle nationale, et à partir d'enjeux propres à chaque pays. Les États conservent en effet leur autorité qui ne se limite pas au seul domaine régalien ; le néolibéralisme est un « libéralisme de gouvernement » (Dardot et Laval, 2009). C'est particulièrement le cas en France.

Comme toutes les organisations syndicales françaises, la FSU est confrontée à la difficulté de définir des points de repère stables dans un

paysage syndical éclaté et un échiquier politique où les lignes bougent. Cela ne l'empêche pas de jouer un rôle important, parfois moteur, dans tous les épisodes du mouvement social de la période, guidée par la boussole de son orientation syndicale. Si l'individualisme apparaît triomphant, l'action collective est loin d'avoir quitté la scène sociale et politique, souvent sous des formes renouvelées.

La FSU traverse d'abord une zone de turbulences durant le « moment Allègre » (1997-2000), qui révèle certaines de ses fragilités (CHAPITRE 2). Elle cherche à populariser ses propositions ; elle est cependant le plus souvent dans la résistance (CHAPITRE 3), parfois victorieuse comme en 2005 et 2006, mais ne peut afficher des résultats en termes d'avancées à la hauteur des mobilisations qu'elle a pu concourir à impulser, souvent de façon décisive. En tout cas, c'est à travers ces différentes actions que la FSU améliore sa visibilité et devient un interlocuteur incontournable dans le paysage politico-syndical français.

LE CONTEXTE ET LE SYNDICALISME DE TRANSFORMATION SOCIALE

C'est dans le contexte d'une mondialisation de plus en plus prégnante que la FSU doit inscrire son syndicalisme. Comment le définir et le légitimer aux yeux des salarié·es, en étant efficace à court terme, tout en traçant des perspectives de transformation sociale?

LE TRIOMPHE DE LA MONDIALISATION

Il n'est plus possible de limiter ses regards à l'espace franco-français, voire européen, même si les sujets qui s'y débattent et les luttes qui s'y mènent traduisent des enjeux plus larges. La mondialisation s'impose comme un « processus historique d'extension du système capitaliste à l'ensemble de l'espace géographique mondial » (Carroué, 2017), dans des systèmes territoriaux complexes, avec toutes ses conséquences, économiques bien sûr, migratoires, politiques, culturelles...

UN NOUVEL ORDRE INTERNATIONAL ?

Après la chute du Mur de Berlin en 1989, puis l'effondrement du système soviétique au début des années 1990, s'instaure dans la dernière décennie du siècle, une fragile gestion multilatérale du monde. Le rôle de l'ONU s'accroît, l'Europe s'affirme. Mais les États-Unis s'installent dans leur rôle de superpuissance unique. Gendarmes du monde, ils entraînent une coalition dans la première guerre du Golfe en 1991, certes avec l'aval de l'ONU, mais en s'en privant dans la seconde en Irak, en mai 2003, après les attentats du World Trade Center de septembre 2001. Alors s'amorce le développement d'un terrorisme « islamiste » ou « djihadiste » non étatique (Ramonet, 2001) qui va bousculer la donne des relations internationales et renforcer les politiques sécuritaires dans les États occidentaux, tandis que s'éloigne dramatiquement l'espoir d'un règlement pacifique de la question palestinienne, ouvert par les premiers accords d'Oslo de 1993. Les intégrismes et les nationalismes se réveillent. Et, inimaginable quelques années plus tôt, la guerre réapparaît en Europe avec la désintégration de la Yougoslavie et son

cortège de destructions et de massacres, à une journée de camping-car de la France. La carte et l'organisation du vieux continent sont bouleversées, comme elles l'avaient été au sortir des deux conflits mondiaux. Les guerres enflamment une partie de l'Afrique. Les charniers des génocides de Srebrenica et du Rwanda renvoient à des temps qu'on croyait révolus.

Simultanément, le GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade*) s'est transformé en 1995 en OMC (Organisation mondiale du commerce), dont deux tiers sont des pays en développement. Le trio Fonds monétaire international (FMI), Banque mondiale (BM) et OMC mène une politique concertée, sous l'égide d'un nouveau capitalisme financier globalisé, pour imposer un ensemble de contraintes aux économies des PED et « émergents », comme à celles des vieux pays riches. L'objectif est de mondialiser une libéralisation intégrale du commerce et des investissements, faisant fi du droit national ou international, de la souveraineté des États, et de l'environnement. En réaction se construit un mouvement altermondialiste.

L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

La mondialisation s'accompagne d'un accroissement spectaculaire de la population et des migrations¹ contradictoires, qui voient s'opposer objectifs politiques et impératifs économiques, sociaux, culturels et éthiques.

L'urbanisation s'accélère de façon dramatique dans les pays les plus pauvres. La grande faucheuse de la faim fait des ravages. Fuyant la misère, la guerre, les discriminations ethniques et religieuses, les catastrophes climatiques, des foules émigrent vers des pays voisins ou traversent au péril de leur vie les continents et les mers. À ces déplacements s'ajoutent les métissages et les migrations « entrepreneuriales » découlant de la globalisation économique. Les catégories se brouillent : réfugiés, sans-papiers, migrants économiques diplômés ou non. Les pays européens attirent une partie de ces migrants. Peur de l'autre, racisme et xénophobie alimentent l'installation des partis d'extrême droite sur la

1. La population mondiale double entre 1970 (estimée à 3,7 milliards) et 2010 (7,3). Les migrations triplent, de 77 millions en 1975 à 150 millions au début des années 2000 et 244 millions en 2017, selon Catherine Wihtal de Wenden (2017).

scène politique. Les notions de frontières, de souveraineté, de citoyenneté sont déstabilisées, soulignant l'interdépendance d'un monde en mouvement.

LA REMISE EN CAUSE DE L'ÉTAT SOCIAL

L'interventionnisme économique étatique (le keynésianisme) cède la place au triomphe du marché et à la financiarisation sans limites d'un capitalisme mondialisé. Les différentes expériences de ce que l'on dénomme État-providence ou État social sont remises en cause.

La première traduction de ce virage s'est manifestée en Europe au Royaume-Uni, pourtant un des pays les plus avancés après 1945 dans l'édification d'un *Welfare State*. Margaret Thatcher, Premier ministre britannique de 1979 à 1990, a appliqué une politique de désinflation et de libéralisation économique et financière, et a enchaîné privatisations, dérèglementations, rétrécissements des droits syndicaux. Son slogan *TINA* (*There is no alternative*: il n'y a pas d'alternative) fait école. Le terme de néolibéralisme fait alors surface, illustré également par la politique de Ronald Reagan aux États-Unis.

En France, le modèle économique et social hérité du Front populaire et cimenté au sortir de la Seconde Guerre mondiale a mieux résisté. Pourtant la «double postérité contradictoire» de mai-juin 1968 (programme commun de la gauche *versus* idéologie libérale du giscardisme et projet autogestionnaire de la nouvelle gauche) a clos la séquence de «régulation administrée» instituée à la Libération (Margairaz et Tartakowski, 2018). Malgré les importantes réformes du début du premier septennat de François Mitterrand, dont les nationalisations et l'architecture nouvelle du statut général des fonctionnaires, étendant et garantissant leurs droits au service de l'intérêt général, le changement de cap a eu lieu dès cette époque (Le Pors et Aschieri, 2015).

En effet, si les socialistes ont été très critiques à l'encontre du Thatcherisme, la rhétorique de la «prise en compte des réalités» s'est généralisée, inaugurée par le «tournant de la rigueur», théorisé par Jacques Attali et Jacques Delors dès 1982, complètement assumé par François Mitterrand. Le gouvernement Fabius, à partir de juillet 1984, prend des mesures de libéralisation bancaire, boursière et financière, propres à amorcer un «mouvement irréversible d'essor dérégulé des mouvements de capitaux qui va bouleverser le système financier français, public et privé, dans son ensemble» (Margairaz et Tartakowski, 2018).

Le premier gouvernement de cohabitation de Jacques Chirac va plus loin en 1986, avec les privatisations organisées par son ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, Édouard Balladur. Cette politique se développe ensuite, à des vitesses variables, quelle que soit la couleur du pouvoir : RPR puis UMP ou Parti socialiste puis Gauche plurielle.

La nouvelle phase de la construction européenne, que Mitterrand inaugure avec le chancelier allemand Helmut Kohl, va dans le même sens. En 1986, l'Acte unique, qui prend la succession du Marché commun, consacre le marché et la concurrence comme moteurs de l'Europe ; les traités de Maastricht (1992) et d'Amsterdam (1997) instaurent ensuite l'austérité budgétaire et salariale dans une conception ordolibérale². Dès lors, un véritable carcan budgétaire bride la politique des États. « Je n'ai pas de marge de manœuvre », proclame en 1998, le locataire de Bercy Dominique Strauss-Kahn. La baisse des dépenses publiques pour lancer la monnaie unique, les privatisations et le recul du service public deviennent des horizons indépassables. Le débat européen devient de plus en plus clivant, y compris à gauche, et atteint un point culminant en 2005, au moment du référendum sur le traité constitutionnel. La FSU n'y échappe pas (CHAPITRE 6).

En outre, dans les années 1990, émerge le concept nouveau d'État strattège (Bezes, 2005), dans la circulaire de juillet 1995 du Premier ministre Alain Juppé, puis mis en exergue dans les discours de ses successeurs au cours du second mandat de Jacques Chirac, Jean-Pierre Raffarin (2002-2005) et Dominique de Villepin (2005-2007). Ce concept se substitue à la logique de l'État social. L'État ne doit plus exercer un rôle dirigeant dans le domaine économique et social ni produire des biens et services, mais être un régulateur des grands équilibres, fondés sur la politique de l'offre plutôt que celle de la demande. D'où un nouveau « mode de gouvernance ».

Saskia Sassen estime qu'on est entré dans un nouvel âge de l'État, comparable à l'émergence de l'État moderne aux 15^e-16^e siècles (Sassen, 2009). Il ne s'agit pas de la ruine de l'État national, mais d'un

2. Forme de libéralisme né outre-Rhin, l'ordolibéralisme est devenu dominant dans la construction européenne depuis les années 1990. Dans cette doctrine, l'État doit assurer par ses règles le bon fonctionnement du marché, garantissant une concurrence libre et non faussée, tout en écartant tout risque d'inflation, grâce à une politique monétariste et le retour à l'équilibre budgétaire des finances publiques.

réagencement de certaines de ses structures et de ses fonctionnalités. L'essor de l'âge global se nourrit ainsi de ce qu'elle appelle la «dénationalisation» de certaines fonctions des États, au service de politiques supranationales et des intérêts du capitalisme financier mondialisé.

En France, comme le montre Philippe Bezes, la réforme de l'État, commencée au début de la 5^e République, a visé à rationaliser l'administration publique, suivant les principes de gestion des grandes entreprises privées, et à la gouverner suivant un «choix de l'internationalisation» (Bezes, 2009).

Au tournant du siècle, si le gouvernement Jospin (troisième cohabitation, 1997-2002) a décidé des mesures de progrès comme les 35 heures, la couverture maladie universelle (CMU), l'aide médicale d'État (AME) et l'allocation personnalisée d'autonomie, ou, dans le domaine social, l'institution du pacte civil de solidarité (PACS), il est aussi celui qui mène des privatisations sans précédent et gèle l'emploi public. Par exemple, lorsqu'un retour inespéré de la croissance au tournant du siècle entraîne une embellie mécanique des rentrées fiscales, le gouvernement fait le choix d'utiliser cette «cagnotte» pour baisser les prélèvements obligatoires, participant ainsi au dumping fiscal européen, une des causes majeures de l'endettement des États. L'ambivalence de la politique conduite est alors manifeste, mais son orientation demeure : l'heure n'est plus au développement du service public ou à l'amélioration significative de la condition salariale. «Il ne faut pas tout attendre de l'État» déclare Lionel Jospin après l'annonce, en septembre 1999, de 7 500 licenciements chez Michelin, en précisant : «Ce n'est pas par la loi, par les textes qu'on régle l'économie.» La fin de l'économie mixte est devenue irréversible en France, la libéralisation de l'État s'est imposée. Même si demeurent des structures fortes du système régulé : statut des fonctionnaires, Sécurité sociale, comités d'entreprise.

En décembre 1999, la Fondation Saint-Simon³ peut décider sa dissolution : sa mission est accomplie. La *doxa* néolibérale l'a emporté comme «pensée unique⁴». En cette fin de siècle, le basculement idéologique

3. *Think tank* créé en 1982 par François Furet et Roger Fouroux, réunissant des universitaires, journalistes, hommes d'affaires... Se revendiquant à gauche, ce club fermé et hétérogène (Pierre Rosanvallon en est le secrétaire et Alain Minc, le trésorier) a l'ambition de jeter un pont entre le monde des entreprises et la démocratie politique en abandonnant toute référence à une solution de programme commun de la gauche.

4. Expression choc utilisée par Jean-François Kahn en 1992, qui a fait florès par la suite dans des sens

de la gauche de gouvernement n'est pas clairement perçu. Pourtant, le séisme politique de l'élimination du candidat Jospin pour le second tour de l'élection présidentielle, le 21 avril 2002, traduit une désaffection profonde d'une partie de l'électorat de gauche, en même temps que l'ébranlement du système de représentation politique et le brouillage des repères traditionnels droite-gauche.

LE REBOND DU CAPITALISME

L'éclatement de la crise financière, en 2008, semble faire voler en éclat les dogmes libéraux. C'est ne pas tenir compte des capacités de rebond du capitalisme. Cette crise entraîne certes une intervention immédiate des États, mais qui ne signifie en rien le retour au keynésianisme. Les banques et le système financier mondial sont sauvés du désastre qu'ils ont provoqué ; il ne s'agit pourtant nullement de revenir à une réglementation stricte. Aussitôt les banques remises à flot grâce à l'argent public, le capitalisme financier impose en 2010 des politiques d'austérité brutales, généralisées à tout un continent, dont les peuples des pays de l'Europe du Sud sont particulièrement victimes (Portugal, Espagne et Grèce).

Une stratégie de choc ultralibérale est à l'œuvre, portant un programme politique dont « les réformes structurelles » sont le cœur : privatisations, réformes du droit du travail, des services publics, des retraites et de la protection sociale. C'est dans ce cadre que la dette des États est instrumentalisée, afin de rendre inéluctable la transformation radicale du modèle social européen.

En France, la mise en scène est orchestrée à partir de 2005, en s'appuyant sur le rapport Pèbereau démontrant la faillite de l'État. Dès lors, les campagnes ayant pour cible l'explosion de la dépense publique se succèdent. Cette notion englobe le fonctionnement de l'État et des collectivités territoriales ainsi que leurs investissements, mais aussi les dépenses sociales qui représentent presque la moitié de la dépense publique. La droite au pouvoir de 2002 à 2012 tente des passages en force : « réformes » des retraites, du contrat de travail, de l'éducation, de l'hôpital... Cependant, la crise financière mondiale de 2008-2009 puis celle des dettes publiques en Europe ont aussi pour effet de redonner de la valeur aux services publics et à la Fonction publique, si bien que

différents, mais le plus souvent pour dénoncer des formes de l'idéologie dominante, notamment par Ignacio Ramonet dans *Le Monde diplomatique* en janvier 1995.

le président Sarkozy ne peut mettre en œuvre la totalité de son projet de « rompre avec une façon de faire de la politique ».

LE MOUVEMENT SOCIAL ENTRE DIFFICULTÉS ET RENOUVELLEMENTS

Si le mouvement de 1995 a réussi à faire reculer Alain Juppé sur les retraites, s'il a entraîné un changement de majorité parlementaire après la dissolution hasardeuse de l'Assemblée nationale en 1997, avec l'élection inattendue d'une majorité de « gauche plurielle⁵ », il n'a pas été en capacité de proposer des alternatives, de « formuler une nouvelle utopie » (Rosanvallon, 2018 : 269). S'il ne fut ni un « grand refus », pour reprendre l'expression de chercheurs regroupés autour d'Alain Touraine, ni un retour de la lutte des classes, il fut au mieux « un espoir pour partie formulé » selon Pierre Cours-Salies⁶.

La « grande transformation » (Polanyi, 1983) en cours depuis les années 1970 a modifié le relatif équilibre des rapports de forces antérieurs et le mouvement ouvrier s'en est trouvé affaibli. Cette fin des années 1990 est aussi propice à des flottements idéologiques. La théorie de la fin du travail masque les rapports de domination et d'exploitation (Rifkin, 1995). Le dumping social divise le salariat au niveau mondial et au sein de l'Union européenne. La référence à la lutte des classes se dilue et disparaît au profit de l'opposition entre inclus et exclus, jeunes et actifs, actifs et retraités, nationaux et immigrés, privé et public. Face à la crise, terme malléable et plurivoque, s'impose dans les discours la rhétorique de la réforme assimilée à la libération des entraves, au modernisme des innovateurs opposé au conservatisme des défenseurs du *statu quo*.

L'AFFAIBLISSEMENT DU SYNDICALISME

En France, le mouvement syndical, en raison de l'effondrement du Parti communiste français, de la dérive social-libérale du Parti socialiste et de la pulvérisation de l'extrême gauche, doit tenter de réinventer la perspective de voies originales pour l'émancipation.

Certes le pluralisme syndical, garantie de la démocratie, est inscrit dans le préambule de la constitution de 1946 et repris dans celle de la 5^e République. Mais la division s'est accrue au sein de ses familles

5. PS, Radicaux, Verts, MDC, PCF

6. Voir *Nouveaux regards*, n° 12, 2001, « 1995-2000 : le mouvement social » où sociologues, politologues (Jean-Pierre Le Goff, Michel Wieworka, Eve Chiapello et Luc Boltanski, Daniel Bensaïd, René Mouriaux, Pierre Cours-Salies, Bertrand Geay) et syndicalistes de la FSU analysent le mouvement social de 1995.

« désunies et recomposées » (Pernot, 2010). Aucune confédération ne se trouve en position hégémonique. Dans le secteur privé, la représentativité de la CFDT réussit progressivement à se rapprocher de celle de la CGT, dont l'influence décline depuis les années 1970.

En 1981, dix syndicats autonomes ont formé une union informelle, le Groupe des Dix. À la fin de la décennie, SUD-PTT, suivi de CRC (Coordonner, Rassembler, Construire), tous deux issus de la CFDT, les rejoignent. Après 1995, des syndicats créés par des opposants au sein de la CFDT (dont SUD-Rail) et reprenant un identifiant commun (SUD – Solidaires, Unitaires, Démocratiques) rejoignent à leur tour le G10 qui se transforme en 1998 en Union syndicale G10-Solidaires à vocation interprofessionnelle et aboutit en 2004 à l'Union Syndicale Solidaires. Certains syndicats du G10 quittent cependant le regroupement avec l'arrivée des SUD, et rejoignent l'UNSA : c'est notamment le cas de la Fédération autonome des transports (VOIR INFRA).

Quant aux essais de recomposition syndicale commencés par la FEN entre 1986 et 1992, ils ont avorté. L'exclusion du SNES et du SNEP de ses rangs s'est traduite en 1993 par la création de la FSU qui s'affirme immédiatement comme première force dans l'Éducation nationale et la Fonction publique d'État. L'objectif de constituer avec la CFDT et FO un pôle réformiste a échoué avec le virage contestataire de FO, à partir de 1989, sous la conduite de Marc Blondel. Les tentatives du côté de la CFDT n'ont pas abouti non plus, surtout après la démission forcée de Jean Kaspar de son poste de secrétaire général en octobre 1992, remplacé par Nicole Notat.

La FEN participe donc en février 1993, avec d'autres organisations autonomes⁷, à la fondation de l'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes) dont elle est le moteur⁸. Cette union accueille de nouveaux syndicats, transforme ses structures après son congrès de 1998, pour en faire une quasi-confédération ; dans ce cadre, la FEN abandonne son sigle historique pour devenir, en 2000, l'UNSA-Éducation.

7. Fédération générale autonome des fonctionnaires (FGAF), Fédération maîtrise et cadres de la SNCF (FMC), Fédération autonome des transports (FAT), Fédération générale des syndicats de salariés et organisations de l'agroalimentaire (FGSOA).

8. Martine Le Gall, ancienne secrétaire du SNI-Pegc, actrice déterminée de la scission de la FEN, en est la première secrétaire générale en 1993-1994, suivie par Alain Olive (1994-2011), autre militant de la FEN.

Cette pluralité de l'offre syndicale aurait pu profiter à une augmentation de la syndicalisation globale. Il n'en est rien. La baisse du taux de syndicalisation, phénomène mondial, est particulièrement sensible en France. Le salariat s'est profondément modifié dans le privé sous les effets de la «troisième industrialisation», avec une prédominance de plus en plus forte du secteur tertiaire où la syndicalisation a toujours été faible. Dans les très nombreuses petites et moyennes entreprises, souvent sous-traitantes des grandes, les déserts syndicaux s'élargissent. Le chômage élevé, le développement de la précarisation pèsent. Les grèves sont moins nombreuses. Le taux de syndicalisation dans le secteur marchand et associatif se situe à 8,7 % en 2013. Certes, il atteint 19,8 % dans la Fonction publique et même 24 % dans la Fonction publique d'État, mais la moyenne globale n'est que de 11,2 %⁹.

Notons cependant que, pour apprécier la comparaison entre ces taux et ceux beaucoup plus élevés des pays nordiques¹⁰, où le syndicalisme fortement institutionnalisé est d'une autre nature, il faut tenir compte du caractère universaliste du système social français. Contrairement à ces pays, il n'est pas obligatoire d'être syndiqué pour bénéficier d'une prestation sociale. La couverture conventionnelle des salarié·es du secteur privé en France est l'une des plus élevées au monde (97,7 % en 2004¹¹) et tout accord signé par les syndicats s'applique à tous.

UN PATRONAT OFFENSIF

À l'opposé, le patronat, en dépit de sa diversité, s'adapte idéologiquement. En 1998, le CNPF (Conseil national du patronat français) devient le Medef (Mouvement des entreprises de France), et son président, Ernest-Antoine Seillière, lance la «refondation sociale», un véritable projet politique. S'il s'agit sur l'instant de contrer les 35 heures, ce projet structuré et offensif, en phase avec la vision ultralibérale de la mondialisation, trace la feuille de route des années 2000. Il convient désormais d'adapter le salariat à la compétitivité des entreprises, en réduisant les salaires et les «charges sociales». La flexibilité s'impose. La mondialisation et l'euro nécessitent de se débarrasser de multiples rigidités. Sont à l'ordre du jour le démantèlement du droit du travail (inversion de la

9. Estimation pour la France entière (hors Mayotte), dans *DARES Analyses*, mai 2016.

10. Le taux de syndicalisation apparent se situe au-dessus de 70 % dans les pays nordiques, entre 30 et 50 % en Italie, entre 20 et 29 % en Allemagne et Royaume-Uni.

11. *DARES*, n° 46, 2 novembre 2006.

hiérarchie des normes, éclatement du contrat de travail), la fin de la retraite à 60 ans, le remplacement de la loi et du statut par le contrat... Pourtant le CDI (contrat à durée indéterminée) constitue un privilège auquel il convient de substituer le contrat précaire, au nom des adaptations au marché du travail. Si la négociation n'est pas condamnée, elle doit être décentralisée, au niveau de l'entreprise. En 2007, Denis Kessler, vice-président du Medef, apporte la touche finale en recommandant de «défaire méthodiquement le programme du CNR¹²», objectif d'ailleurs déjà en grande partie mis en œuvre.

LES DIFFICULTÉS DE L'UNITÉ

Dans un paysage syndical éclaté entre huit organisations principales, la FSU et Solidaires voient leur représentativité contestée, malgré leurs résultats aux élections professionnelles (CHAPITRE 10). La FSU compte pourtant au moins autant d'adhérents que la CFTC ou la CGC, reconnues, elles, comme représentatives aux côtés de la CGT, de la CFDT et de FO. Le dispositif de la représentativité conçu aux lendemains de la Libération, et inscrit dans la loi de 1950, a en effet été étendu par l'arrêté de 31 mars 1966 à la CFTC «maintenue», après la création de la CFDT en 1964¹³. Quant à l'UNSA, elle réussit, dès 1994, à récupérer la position acquise par la FEN en 1976¹⁴, sinon celle d'une confédération, du moins une place non contestée dans la Fonction publique, et, à ce titre, dans certaines instances transversales de représentation, comme le Conseil économique et social et les CESER (Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux).

La FSU, en raison de sa spécificité de fédération autonome de fonctionnaires, est donc confrontée à la question de la reconnaissance officielle de sa représentativité (CHAPITRE 10).

LES IDÉES ET ORGANISATIONS NOUVELLES

La FSU, avec des syndicats de la CGT et de Solidaires, s'implique dans l'émergence d'idées et organisations nouvelles, aux côtés d'autres

12. Programme du Conseil national de la Résistance de 1944, base du modèle économique et social français régulé après la Libération.

13. Suite aux lois Auroux de 1982, un arrêt de la Cour de cassation de 1983 précise que les organisations syndicales représentatives sur le plan national bénéficient d'une «présomption irréfragable de représentativité».

14. Jacques Chirac, le 5 août 1976, à la fin de son mandat de Premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing, considère la FEN «comme l'une des organisations syndicales les plus représentatives». En juillet 1994, Edouard Balladur écrit que l'UNSA possède «une indéniable représentativité».

acteurs sociaux. Il en est ainsi de l'altermondialisme, des mouvements de chômeurs, des associations de défense des services publics ou de soutien aux immigrés et sans-papiers. Dans la foulée du mouvement de 1995 et des États généraux du mouvement social initiés par Pierre Bourdieu, des associations regroupant chercheurs et militants, comme Raison d'Agir ou Copernic, développent des alternatives au néolibéralisme, en publiant des ouvrages et des analyses. Attac¹⁵, dont la FSU et trois de ses syndicats nationaux (SNES, SNESup, SNUipp) sont membres fondateurs en 1998 (CHAPITRE 6), joue un rôle moteur, au moins à ses débuts. Une véritable dynamique de contestation des idées dominantes se crée ainsi en marge du syndicalisme, mais le plus souvent avec sa participation.

LE SYNDICALISME DE « TRANSFORMATION SOCIALE »

Mais si de nouveaux chemins d'émancipation sont explorés, la construction d'un nouveau paradigme syndical et politique se fait attendre. Comment le syndicalisme, dont le pluralisme se traduit en France par la division, tente-t-il de se redéfinir face à la transformation libérale? La plupart des analystes tendent à identifier deux blocs: les contestataires et les réformistes. Cette lecture binaire ne rend pas bien compte des réalités.

LA CHARTE D'AMIENS : UNE RÉFÉRENCE LONGTEMPS PARTAGÉE

Tout syndicat pratique la «double besogne» formulée par la Charte d'Amiens¹⁶: la défense au quotidien des salarié-es et l'obtention d'améliorations immédiates s'inscrivent généralement dans une perspective d'amélioration de la condition salariale. La différence entre interprétations réside dans la nature de cette perspective.

Cette charte inscrivait dans le marbre l'indépendance du syndicat par rapport aux partis et à l'État, et fixait le but final de «l'émancipation des travailleurs par l'expropriation capitaliste, en préparant la grève générale». Elle faisait aussi du syndicat, dans l'avenir, le «groupe-ment de production et de répartition, base de réorganisation sociale». Si l'anarcho-syndicalisme, qui sous-tendait ce manifeste, n'inspire plus la CGT depuis l'entre-deux-guerres, la charte est cependant restée une

15. Association pour la taxation des transactions financière et baide aux citoyens, fondée en France en 1998 après la rédaction d'un éditorial du *Monde diplomatique* appelé «Désarmer les marchés» qui lance l'idée de la création d'une association pour la promotion de la taxe Tobin.

16. Motion de synthèse votée au congrès de la CGT en 1906 qui deviendra une référence, qualifiée de «Charte» mais différemment interprétée.

référence partagée¹⁷ jusqu'au début des années 1980, y compris dans la FEN. En fait, derrière ce ralliement, se profilait l'opposition entre révolutionnaires et réformistes qui a structuré le champ politique et syndical de la gauche jusqu'en 1968, moment à partir duquel le terme de révolution a été disqualifié, pour être définitivement emporté par la chute du «socialisme réel» soviétique. Au congrès de La Rochelle en 1988, les majoritaires UID de la FEN décident de s'adapter au libéralisme ambiant, en théorisant un syndicalisme «de la marge», fondé sur la négociation plutôt que sur l'action, et jettent ainsi publiquement la référence aux orties.

LE CHOIX DE LA FSU

Consciente que pour se distinguer de ce type de syndicalisme d'accompagnement et le contrer, la référence explicite à la lutte des classes et à la révolution risquait d'être répulsive, la nouvelle FSU a adopté l'expression de «syndicalisme de transformation sociale». Le choix a été fait dès le 1^{er} décembre 1992 à Perpignan, lors de la rencontre nationale des Comités de liaison unitaires (CLU). Le premier congrès, à Mâcon en 1994, a précisé :

La FSU, un outil syndical efficace [...] pour redonner confiance dans l'action syndicale [afin de] peser sur les choix gouvernementaux et patronaux, faire aboutir les revendications et jouer ainsi tout son rôle dans le processus de transformation sociale.

Cette expression, qui termine le texte de la Charte d'Amiens, est employée à l'époque aussi bien par les tendances École émancipée que par Unité et Action. Lors de son congrès de Saint-Malo, en 1991, le SNES en a donné une définition dont la trame est restée :

Notre démarche syndicale qui s'inscrit dans la défense quotidienne revendicatrice dans la perspective de transformations sociales impulsées et maîtrisées par les salariés, s'oppose à celle qui subordonne les revendications à un projet de société. Cette démarche suppose une pleine indépendance de la réflexion et de l'action syndicales, fondées sur les revendications élaborées par les personnels et capables de traiter les choix économiques et sociaux et de peser sur eux.

17. Toujours présente dans les statuts du SNES votés en 1966: art. 4: «Le but final du syndicat est l'émancipation complète des travailleurs, cette émancipation ne pouvant être obtenue que par l'expropriation capitaliste.»

Sans revenir à l'anarcho-syndicalisme, le syndicat théorise ainsi la nécessité de ne pas laisser aux partis politiques le soin de définir seuls l'intérêt général, et donc de faire du mouvement syndical un lieu d'élaboration d'alternatives sociales au sein de la démocratie syndicale et salariale, à partir du champ professionnel, garantissant ainsi plus fermement son indépendance.

Au fil de ses congrès, la FSU reprend ce déterminant, tout en le précisant. En 1997, elle introduit un nouvel objectif, celui des «alternatives économiques et sociales», correspondant à «l'exigence de transformations sociales et de dépassement des logiques libérales». En 2004, elle ajoute syndicalisme «de luttes», tout en précisant qu'il s'agit de construire «avec les personnels des propositions de transformation [...] sur le terrain de l'intérêt général». En 2007, le congrès de Marseille spécifie que la «transformation de la société [est] fondée sur le refus des discriminations et l'émancipation de toute forme d'exploitation, de domination [...], et que cette démarche s'inscrit donc dans la rupture avec les logiques capitalistes et libérales.» À Lille enfin, en 2010, avant de définir le «nouvel outil syndical» auquel l'unification du syndicalisme devrait aboutir, la FSU éclaircit ses objectifs: «L'indépendance syndicale [et] le développement du syndicalisme de lutte et de transformation sociale progressiste, à vocation majoritaire.»

DES CONCEPTIONS DIFFÉRENTES

L'usage de l'expression «transformation sociale» est toutefois répandu dans le champ syndical. L'Union syndicale Solidaires l'emploie dans un sens proche de celui de la FSU. On la retrouve à la CGT, lors de ses congrès de 1995 et de 2006, puis associée à «syndicalisme rassemblé» au congrès de 2009.

Dans les années 1970, la CFDT l'associait à «lutte(s)» et à «syndicalisme de masse et de classe» avec l'objectif de «créer une société démocratique et socialiste». Mais, après son recentrage en 1979 par Edmond Maire, la confédération a abandonné l'autogestion, reconnu la légitimité patronale (1985) et répudié la référence au socialisme (1988). En 1992, le «réformisme» devient l'élément central de son identité, et en 2010, elle assume ce «syndicalisme réformiste» qui est «un syndicalisme de transformation sociale par la négociation collective et le dialogue social».

Ainsi, un même vocable peut renvoyer à des conceptions et des pratiques différentes du syndicalisme. Une vision consensuelle du monde,

qu'il faudrait simplement réguler, s'oppose à une analyse de la société en termes de conflits dans une acception agonistique des rapports sociaux. Mais plutôt que deux, on peut distinguer trois pôles.

1) L'un, limité à la revendication corporative, est représenté dans une partie du syndicalisme autonome.

2) Le syndicalisme de régulation, partagé par la CFDT et l'UNSA, souvent désigné par ses opposants comme celui de l'accompagnement ou de la marge, privilégie la recherche du compromis avec le patronat et l'État, pour remplacer la loi par le contrat, grâce à l'autonomie des partenaires sociaux, au nom d'une conception particulière de l'intérêt général. Ce principe conduit la CFDT à soutenir des réformes dites modernisatrices, souvent proches de celles préconisées par le néolibéralisme, comme le plan Juppé sur l'assurance maladie en 1995. Cette transformation de la centrale cédétiste entraîne des départs en plusieurs vagues, notamment après 1995 et 2003, et même des exclusions de syndicats.

3) Le pôle qui se reconnaît dans la double besogne défend une transformation sociale qui vise la rupture avec le capitalisme. La FSU se situe clairement dans cette catégorie. Dans le cadre d'un syndicalisme pluraliste et de masse, son action vise à informer, consulter et mobiliser les salarié-es dans un mouvement unitaire et majoritaire, afin d'établir un rapport de force favorable pour négocier. Dans une conception démocratique, la démarche syndicale se construit en fonction des réalités sociales et politiques, elle s'élabore dans le débat. En anticipant les évolutions et les besoins nouveaux, en portant l'intérêt général, elle cherche à élargir le champ des possibles, en développant des propositions économiques et sociales alternatives au libéralisme. Pourtant il n'est pas si facile de définir un projet de société que les partis de gauche ne sont plus en capacité de proposer.

LE TRAVAIL : QUEL CONTENU ?

Le travail, profondément transformé par le *New Management* dans le privé puis dans le public, devient central.

Le syndicaliste italien Bruno Trentin analyse dès 1997 (Trentin, 2012) l'incapacité de la gauche politique et syndicale à penser les alternatives au libéralisme. Dans ses deux variantes, la gauche du 20^e siècle a accepté la subordination du travail. Sacrifiant la liberté du travail à la croissance économique, elle a accompagné le productivisme et la destruction de l'équilibre écologique.

La logique compensatrice de la gauche réformiste échange la subordination du travail contre une politique redistributive : l'augmentation des salaires et les droits sociaux de l'État social. La gauche révolutionnaire a placé l'objectif de la conquête de l'État et de la socialisation des moyens de production avant celui de la libération du travail, tout en adoptant la vision scientifique taylorienne d'une supposée « organisation scientifique du travail ». Dans les deux cas, le fondement du principe démocratique, l'émancipation du travail, a été abandonné.

La CGT et la CFDT tentent de penser un nouveau statut salarié pour combattre la flexibilité. Des syndicats CGT, CFDT et de la FSU ouvrent des démarches nouvelles sur le travail, sous formes de recherches-actions, en liaison directe avec les recherches académiques qui se multiplient.

Pour sa part, l'Institut de recherches de la FSU publie les actes du colloque européen « Contenu du travail, contenu de la formation » qu'il organise les 5 et 6 mars 1999 au Palais du Luxembourg, puis lance en 2006 un chantier sur le travail.

LA FSU DURANT LE « MOMENT ALLÈGRE »

Après sa participation active au succès du mouvement social de 1995, après sa nouvelle progression aux élections professionnelles de 1996, qui en fait la première fédération de la Fonction publique d'État, la FSU traverse une période de turbulences lors du passage de Claude Allègre au ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie, de 1997 à 2000. Étrange période que ce « moment Allègre » (Prost et Bon, 2011) qui concentre tous les enjeux de la « modernisation » du système de formation français et de l'État. Après avoir été soutenu par la presse et par la plupart des responsables politiques de la gauche – et même de la droite –, des pédagogues de renom, des syndicats (UNSA-Éducation et SGEN-CFDT) et par la FCPE, le ministre finit par s'aliéner tout le monde : enseignants, administrateurs, élèves, parents. Son renvoi, le 27 mars 2000, par le Premier ministre socialiste Lionel Jospin, peut légitimement être considéré par les syndicats de la FSU comme un succès. D'autant que son successeur, Jack Lang, abandonne la plupart de ses projets. Mais la FSU, divisée, en sort meurtrie.

L'OFFENSIVE DU MINISTRE CLAUDE ALLÈGRE

L'arrivée inattendue d'une majorité de gauche plurielle à l'issue des élections législatives de mai-juin 1997, inaugurant la troisième cohabitation, suscite bien des espoirs chez les enseignant-es, dans la mesure où le gouvernement de Lionel Jospin a annoncé son objectif de faire de l'éducation une de ses priorités. Effectivement, l'Éducation nationale occupe la une des journaux pendant près de trois ans, mais sous les coups de boutoirs de son bouillant ministre (Forestier, 2014). Claude Allègre n'est pas un inconnu. Cet universitaire, vieil ami du Premier ministre, a déjà fait partie de son cabinet lorsque ce dernier était ministre de l'Éducation nationale entre 1988 et 1992. À la tête d'un grand ministère, il a maintenant l'ambition de procéder à une réforme en profondeur de l'ensemble du service public d'éducation et de la recherche, pour

accomplir ce que le ministère précédent n'a pu faire, faute, selon lui, de volonté suffisante.

UN « VÉRITABLE PROJET POLITIQUE »

Derrière sa formule restée célèbre, « dégraisser le mammoth », se profile une politique cohérente (Prost et Bon, 2011). Elle se situe dans la continuité des objectifs initiaux de la loi d'orientation Jospin sur l'éducation de 1989, dont la « vocation n'était pas uniquement pédagogique » mais s'insérait dans « un projet managérial de modernisation de l'administration » (Aebischer, 2010). Il faut d'abord former des compétences pour s'adapter au marché du travail et répondre ainsi aux objectifs du « nouvel esprit du capitalisme » (Boltanski et Chiapello, 1999). Cette politique doit s'inscrire dans les injonctions managériales théorisées par le *New Public Management* (Beze, 2009, Bechtold-Rognon, 2018).

Allègre mène donc de front plusieurs chantiers, en s'appuyant sur de multiples rapports¹. Ce qui l'intéresse en premier lieu, c'est le sommet de l'institution : la recherche et l'enseignement supérieur. Il s'investit dans la construction d'un espace européen d'harmonisation des diplômes qui débouche sur les déclarations de Bologne (19 juin 1999), de Lisbonne (24 mars 2000), puis la réforme du LMD (licence, master, doctorat) en 2002. Il veut unifier les structures de la recherche éclatée entre les Grandes Écoles, les universités et le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) où il veut modifier le statut de chercheur.

Il veut aussi « réformer » les premier et second degrés, à travers des chartes, en s'attaquant principalement au lycée, maillon faible selon lui. Partant du principe de l'élève au centre, il confie la mission de préparer la réforme au pédagogue Philippe Meirieu. Ce dernier organise une consultation nationale directe des enseignants, contournant les syndicats et leur déniait leur rôle de médiation. Il consulte même les trois millions de lycéens. Il en sort un projet de lycée uniformisé, avec un tronc commun à toutes les voies, des programmes indifférenciés et des horaires-élèves réduits (26 heures). Des enseignements nouveaux (éducation civique, juridique et politique) sont introduits, diminuant les horaires d'autres disciplines ; les services des professeurs sont annualisés et alourdis.

1. Rapports Attali (diplômes de l'enseignement supérieur), Meirieu (lycées), Dubet (collèges), Ferrier (enseignement primaire), Marois (enseignement professionnel), Bloch (remplacements), Blanchet (établissements scolaires), Pair (gestion locale, de l'établissement à l'académie).

UN PROJET DE RÉFORME MANAGÉRIALE NÉOLIBÉRALE DE L'ÉTAT

Allègre veut aussi «débureaucratiser» l'administration de l'Éducation nationale, à tous les niveaux. Il s'agit d'accélérer le processus de réforme de l'État, dans sa version managériale et libérale, empruntant aux réformes en cours dans le privé (Boltanski et Chiapello, 1999), autour des logiques de responsabilité, d'autonomie, de projet, de décentralisation et de déconcentration. Ces mots deviennent les principes clés qui se conjuguent avec efficacité et surtout austérité budgétaire et redistribution des moyens. Car finalement, les décisions importantes se prennent à Bercy plutôt que rue de Grenelle.

Tout a été dit sur les aspects agressifs et provocateurs du comportement du ministre. Les enseignant·es se sont senti·es humilié·es, vilipendé·es en raison de leur prétendu absentéisme, agressé·es dans l'exercice de leur métier; les responsables de l'administration aussi. C'est à n'en pas douter une des raisons principales du rejet massif de sa politique et de sa personne. Mais on ne saurait séparer la forme du fond. Allègre veut aller vite. Pour cela, il lui faut bousculer, combattre les «corporatismes», en mettant l'opinion publique de son côté. Le nœud à trancher est celui des relations syndicats-administration. Il faut briser la culture du paritarisme, synonyme à ses yeux de cogestion. C'est le politique qui doit imposer sa volonté.

DIVISER LES SYNDICATS

Le SNES est immédiatement dénoncé comme le mouton noir, le verrou à faire sauter, comme Michel Rocard l'avait dit une décennie plus tôt². Dès son arrivée au ministère, il avertit: «La cogestion avec le SNES, c'est fini [...], nous allons restaurer la République.» Pensant que le syndicat a construit sa représentativité essentiellement sur un syndicalisme de service, il croit lui porter un coup fatal en réduisant les responsabilités des CAPN (commissions administratives paritaires nationales): désormais le mouvement des personnels sera déconcentré au niveau académique. Il annonce son intention de confier aux chefs d'établissement des pouvoirs de notation, de promotion et de recrutement. Il refuse même de recevoir le SNES. C'est une reconfiguration radicale de la gestion du système éducatif et de ses personnels qui se profile.

En réalité, Allègre ne refuse pas tout dialogue avec les syndicats, mais il choisit ses interlocuteurs: d'abord ceux qui se reconnaissent dans le

2. «Déclaration de mai 1992», *L'US*, 5 décembre 1992.

syndicalisme d'accompagnement, le SGEN et l'UNSA-Éducation, qui sont en accord avec l'orientation de sa politique pédagogique et de déconcentration. Il dénonce en revanche les «révolutionnaires du *statu quo*». En s'attaquant au SNES, il cherche à diviser la FSU et à affaiblir la fédération, voire à la faire se désintégrer.

LES SYNDICATS DE LA FSU DÉSUNIS

Si la FSU innove à son congrès de Toulouse en travaillant sur les alternatives économiques et sociales, participe activement à la fondation d'Attac en 1998, s'implique dans le mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-1998 (CHAPITRE 6), elle est en revanche incapable de contrer efficacement toutes les attaques du ministre, faute d'accord interne suffisant sur la question de fond : comment démocratiser véritablement, et donc réformer, le système éducatif de la maternelle à l'université ? Avec quelle qualification et quelle formation des enseignant-es ? (CHAPITRE 6). Les désaccords entre les syndicats du second degré (SNES et SNEP) et celui du premier degré (SNUipp) sur les priorités revendicatives vont rendre la bataille fédérale ardue et laisser le champ libre aux manipulations du ministre qui prend soin de viser dans l'immédiat le seul second degré général et technique. Il s'avère ainsi difficile d'organiser des actions communes de l'ensemble des syndicats nationaux contre la politique ministérielle.

Ce n'est pourtant pas le cas pour ce qui concerne les exigences de la FSU sur la réduction du temps de travail dans les trois fonctions publiques pour obtenir un texte cadre. La fédération joue en effet un rôle moteur dans les négociations avec le ministère de la Fonction publique au début de l'année 2000 (CHAPITRE 4).

Impossible ici de rendre compte de la variété des mobilisations et de leurs phases contre la politique de Claude Allègre. Elles finissent par converger dans les grandioses manifestations de mars 2000, directement à l'origine de l'éviction du ministre. Quoi que certains commentateurs aient pu dire, les syndicats de la FSU ont pris une part déterminante dans cette issue. Mais suivant un *tempo* et une logique différente, car chacun d'entre eux était confronté, dans l'urgence, à la nécessité de défendre les intérêts propres à son secteur.

CHRONOLOGIE**ANNÉE SCOLAIRE 1997-1998**

Juin : déclarations de C. Allègre : fin de la cogestion avec le SNES, « dégraisser le mammoth », déconcentration du mouvement...

11 septembre : suspension par le SNETAA de sa participation aux instances de la FSU.

Novembre : Mandat du SNUipp sur l'intégration des instituteurs dans le corps des PE.

8-12 décembre : congrès FSU de Toulouse (pas d'accord sur l'action en matière éducative).

20 janvier : grève du SNUipp (intégration dans le corps des PE).

Janvier : consultation ministérielle sur les lycées (Philippe Meirieu).

1^{er} février : manifestation nationale SNUipp-SE-SGEN (intégration des instituteurs), suivie de négociations fin février.

3 février : grève second degré (SNES, SNEP, UNATOS et SNETAP, CGT, FO et SNALC).

20 février : Première rencontre SNES-Allègre mais aucune négociation ouverte.

Mars-avril : mouvement de la Seine-Saint-Denis.

25 mai : Allègre annonce les 3-5-8 (réforme du LMD) dans le supérieur.

Fin juin : Annonce de la grève de la FSU pour le 18 septembre, le SNES et le SNEP y articulant une grève le jour de la rentrée.

Juillet : Allègre présente au parlement sa réforme du lycée (aspects controversés atténués).

10 juillet : intégration dans le corps des PE (fin 2007 au lieu de 2017).

7 août : publication du décret du 31 juillet, diminuant de 17% le taux de rémunération des heures supplémentaires second degré.

RENTRÉE 1998-JUILLET 1999

8 septembre : report de la grève SNES-SNEP du 10 (sauf CPGE). Allègre suspend les négociations.

Automne 1998 : manifestations lycéennes massives.

Novembre-décembre : Début de mobilisation dans les universités (STAPS) ; mouvement des chercheurs.

10 décembre : « Manifeste pour un lycée démocratique » (lycée Henri IV Paris)

Janvier-février 1999 : grèves reconductibles et journées d'actions dans le second degré. Le SNES fait écarter les aspects les plus dangereux de la réforme du lycée.

15 février : déclaration nationale unitaire (Manifeste du lycée Henri IV reformulé), signée par SNES et SNEP.

4 mars : le CSE est consulté sur les grilles horaires des lycées, et non sur la charte. Le SE, le SGEN, la FCPE et des associations proches du PS et de la FEN (futur « Groupe des 13 ») publient dans *Le Monde* un texte en faveur de la réforme, suivi d'une proposition de vœu au CSE en ce sens. La FSU vote contre, Michel Deschamps et le SNETAA refusent de voter.

11 mars : démission de Michel Deschamps.

15 mars : les deux mobilisations (premier degré et second degré) se rejoignent boulevard Raspail à Paris.

20 mars : manifestation nationale second degré très massive.

7 avril : Monique Vuillat et Daniel Le Bret élus cosecrétaires généraux de la FSU.

10 mai : mobilisation des chercheurs.

19 juin : déclaration de Bologne (enseignement supérieur).

21 juin : le CNESER approuve le LMD (combattu par le SNESup).

12 juillet : Loi sur l'innovation et la recherche.

ANNÉE SCOLAIRE 1999-2000

Septembre-octobre : reprises des manifestations lycéennes.

7 décembre : élections professionnelles : la FSU progresse de 1,4%, et atteint 48,31% des voix dans l'Éducation nationale.

Début 2000 : l'existence de la « cagnotte » donne des ailes au mouvement social.

Janvier-mars : mouvement pour l'éducation du Gard et de l'Hérault, centré sur le premier degré.

18 janvier : démission de Daniel Le Bret remplacé par Pierre Duharcourt.

24 janvier : appel unitaire à la grève le 16 mars (FSU-SGEN-FEN-CGT-FAEN).

3 février, 8 et 14 mars : grève dans les LP (appel CGT, SGEN et SE).

16 mars : grève massive des enseignants et imposantes manifestations (avec les parents d'élèves, associations...)

24 mars : manifestation nationale unitaire et massive à Paris ainsi que dans les grandes villes.

27 mars : Jack Lang remplace Claude Allègre au MEN.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

La mise en orbite du LMD en 2002 ne suscite pas d'opposition massive des étudiants et des professeurs, bien que le SNESup en montre tous les dangers. Ce dernier estime que le schéma 3-5-8 (nombre d'années d'études nécessaires pour licence, master, doctorat) constitue un « chambardement irresponsable » et une « non-réponse au défi de la démocratisation ». Il considère que le « mastaire » (sic)³ n'a pas donné lieu à un vrai débat, permettant de favoriser la mobilité européenne et internationale, la reconnaissance réciproque des diplômes et la démocratisation des troisièmes cycles. Et il combat les orientations du « nouvel ordre éducatif mondial » contenues dans le rapport Attali (Laval et Weber, 2002 ; Bruno, Clément et Laval, 2010).

Le projet ministériel de réforme du CNRS suscite en revanche une opposition générale. Il est vécu par les chercheurs comme une mise sous tutelle par les universités et surtout par le ministère. Le SNESup considère qu'il s'agit d'une « conception étroite, autoritaire, marchande de la recherche ». Il n'y a cependant pas de convergences suffisantes entre le SNESup et le SNCS sur la conception de l'organisation de la recherche et le statut des chercheurs. Le problème ne date pas d'hier et remonte à la séparation de corps de 1956, qui avait donné naissance au SNCS. Le LMD est donc sur les rails, tandis que la réforme du CNRS avorte.

LE PREMIER DEGRÉ ET LE SNUIPP

Le jeune syndicat s'est affirmé depuis sa création, en voulant s'affranchir d'une sorte de magistère du SNES. Mais il reste en phase de construction, conduite main dans la main à tous les niveaux par les militant·es d'Unité et Action et d'École émancipée. Il se présente comme un syndicat éloigné d'un corporatisme étroit. Les sujets sociétaux, la recherche et l'expérimentation sur les méthodes et pratiques pédagogiques tiennent une grande place dans ses préoccupations (Borowski, 2002). Mais il n'oublie pas la promotion de l'importante catégorie des instituteurs, qui a milité au SNI-Pegc et fondé le nouveau syndicat. Le moment lui semble venu de mettre en avant la revendication de leur intégration totale et rapide dans le corps des professeurs des écoles créé en 1990⁴.

3. *Le SNESUP*, n° 382, juin 1999.

4. Il reste 220 000 instituteurs face aux 120 000 professeurs des écoles recrutés dorénavant au niveau de la licence, appartenant à la catégorie A des fonctionnaires, au statut aligné sur celui des certifiés.

La configuration syndicale dans le premier degré, où le Syndicat des enseignants (FEN-UNSA) et le SGEN-CFDT sont des concurrents importants, le conduit à s'engager dans une action unitaire avec eux⁵. Elle est finalement payante puisque l'intégration des instituteurs est fortement accélérée, sans contreparties. Par ailleurs, le SNUipp n'est pas agressé, comme le SNES et les professeurs du second degré général et technique le sont, et le ministre s'est prêté à la négociation avec lui. La déconcentration du mouvement lui est étrangère et la remise en cause du paritarisme ne lui semble pas évidente. S'il partage les objectifs généraux du SNES, il a du mal à épouser sa philosophie éducative, notamment de défense des contenus disciplinaires (CHAPITRE 5).

Le SNUipp prend cependant nettement ses distances par rapport au projet ministériel de charte du premier degré, «L'école du 21^e siècle», rendu public à la rentrée 1998. S'il approuve l'expérimentation des rythmes scolaires dans 2000 écoles volontaires, il demande de s'appuyer uniquement sur les enseignant·es, et non sur les aides-éducateur·rices ou des intervenant·es extérieur·es. Il décide de populariser ses positions grâce à un film qui sort en 2002, *Fenêtre sur classe*, suivi d'un second, *J'aime mon métier*.

LE SECOND DEGRÉ DANS LE VISEUR

C'est au niveau du second degré général et technique que le ministre mène sa principale offensive (Dragoni, 2018). Trois sujets principaux nécessitent de la part du SNES et du SNEP des réactions urgentes : la déconcentration du mouvement, la réforme du lycée, la réduction du taux de rémunération des heures supplémentaires, auxquels il faut ajouter la remise en cause des titulaires-remplaçants et leur remplacement par les personnels eux-mêmes. Les deux syndicats, très majoritaires dans leurs secteurs, développent leur argumentation, documents à l'appui, contre de telles réformes, en démontrant leur nocivité, mais aussi en faisant des propositions alternatives.

La mise en cause du mouvement national unifié ne relève pas d'un simple changement de procédure mais sape les fondements du paritarisme. Cette grande conquête du syndicalisme dans la Fonction publique après la Libération permet de contrôler la transparence et l'équité de

5. Grève à l'appel du SNUipp le 20 janvier 1998, suivie d'une manifestation nationale SNUipp-SE-SGEN le 1^{er} février, grève SNUipp en avril.

toutes les opérations de gestion des carrières par les représentants des personnels, élus dans une compétition démocratique entre syndicats.

Derrière la déconcentration du mouvement se profile en réalité le dessein de confier des pouvoirs élargis aux hiérarchies locales, recteurs et chefs d'établissement, pour les promotions, la formation continue et les mutations. Le SNPDEN (Syndicat national des personnels de direction), qui abandonne à cette époque l'objectif de la double affiliation pour rester à l'UNSA-Éducation, et qui négocie un nouveau statut des chefs d'établissements (novembre 2000), ne voit pas d'un mauvais œil ces perspectives.

La réforme du lycée va à l'encontre de la démocratisation souhaitée par le SNES. Elle tourne en fait le dos à la diversification, qui représente un véritable *aggiornamento* de sa philosophie éducative depuis près de vingt ans, pour permettre la réussite de tous. Elle remet en cause la richesse des contenus disciplinaires, l'expertise des praticiens que sont les enseignant·es, Elle se fait financièrement sur le dos des personnels, dont on prévoit l'augmentation de la charge de travail par l'annualisation des services.

LES RISQUES DU MÉTIER DE PROFESSEUR D'EPS

À la suite de la médiatisation de graves affaires d'atteintes sexuelles sur de jeunes enfants, la circulaire du 26 août 1997 conduit à de nombreuses procédures contre des professeurs d'éducation physique et sportive. La plupart aboutissent soit à l'abandon des poursuites soit à des relaxes, mais elles ne laissent pas indemnes les accusés, dont un se suicide. Le SNEP a immédiatement pointé la difficulté⁶, non pas pour « tenter de protéger des comportements fautifs, mais pour mieux cerner comment peut être assurée la protection des élèves et celle des enseignants d'EPS, aux regards des risques et des abus éventuels auxquels ils peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs métiers ».

Par ailleurs, deux professeurs sont accusés de violences volontaires sur élèves (affaires Kaplan et Méritte). Leur défense donne lieu à d'importantes manifestations à Nîmes, au Palais de justice de Créteil, au recueil de milliers de chèques de 1 franc symbolique, à des pétitions. Finalement les deux professeurs sont relaxés.

6. Courrier du SNEP envoyé le 1^{er} août 1997 à Claude Allègre et Ségolène Royal (cité dans la revue du syndicat, *SNEP*, n° 538, 30 septembre 1997).

Le feu est mis aux poudres par la publication, le 31 août 1998, d'un décret diminuant de 17% la rémunération des heures supplémentaires. Il est facile pour le SNES d'expliquer que c'est le moyen de faire payer aux professeurs le financement des emplois-jeunes⁷. Cette diminution de rémunération est très fortement ressentie, notamment chez les professeurs des classes préparatoires aux Grandes Écoles, qui rédigent un «Manifeste pour le lycée démocratique», rendu public le 10 décembre 1998⁸. Le redéploiement des moyens entraîne aussi la baisse des crédits de l'UNSS (Union nationale du sport scolaire).

On a là une illustration de la difficulté pour le SNES et le SNEP à «tenir les deux bouts de la chaîne». Leur démarche intellectuelle les conduit à ne pas vouloir se cantonner dans une posture de refus des réformes, de «retrait» pur et simple. Les deux syndicats, ainsi que le SNUipp, sont à l'origine de la position fédérale de ne pas s'opposer au principe du dispositif des emplois-jeunes, mais de l'amender au profit des jeunes concernés, sans que les moyens utilisés siphonnent ceux de l'Éducation nationale par un système de vases communicants.

Sur fond de débat de plus en plus politisé entre républicains et modernistes, qualifiés de pédagogistes⁹ par leurs détracteurs, s'opposent les partisans et adversaires des réformes en cours. Les deux syndicats refusent cette interprétation binaire du débat et multiplient les propositions alternatives de transformation démocratique du lycée. Ils cherchent dans le même temps à rassembler la profession du second degré et participent à l'élaboration de la «Déclaration unitaire pour le lycée démocratique¹⁰» (15 février 1999) signée également par le SNALC

7. Les contrats emplois-jeunes créés en 1997 sont destinés aux jeunes de moins de 26 ans sans emploi et à ceux de 26 à 30 ans non indemnisables par l'Unédic. Ils visent à développer des activités d'utilité sociale répondant à des besoins émergents ou non satisfaits. Ils peuvent être signés par les établissements scolaires, la Police nationale, les collectivités territoriales, les établissements publics et les associations. La rémunération du salarié est partiellement prise en charge par l'État (à hauteur de 80% du Smic). Les contrats de travail sont de 60 mois (éventuellement à durée indéterminée dans le secteur associatif) et à temps plein (sauf dérogation expresse).

8. Entretien avec Pascal Combrade, Olivier Coquard et Henri Lanta, professeurs à Henri IV, initiateurs du «Manifeste», *nouveaux regards*, n° 12, 2001, p. 39-41.

9. Ce conflit oppose, de manière souvent caricaturée, défenseurs d'un enseignement centré sur le maître et l'instruction et défenseurs d'un enseignement centré sur l'élève et l'éducation.

10. Alors que le «Manifeste pour le lycée démocratique» élaboré au lycée Henri IV est diffusé rapidement par Internet, le SNES tente de créer une dynamique unitaire second degré, et travaille avec les initiateurs du «Manifeste» à un nouveau texte, qui devient la «Déclaration unitaire», appelant à une manifestation nationale.

et la CNGA¹¹. Ils refusent néanmoins de focaliser leur opposition sur la personne du ministre et de se joindre aux comités anti-Allègre, en dépit des attaques ignominieuses dont celui-ci s'est rendu coupable à l'encontre de la secrétaire générale du SNES Monique Vuailat, qui a reçu un soutien unanime de la FSU (Vuailat, 2001).

La stratégie de l'action est du même coup remise en cause. Avec quels alliés, jusqu'où? Le SNES et le SNEP organisent consultations, grève, forums, manifestations tout au long de l'année 1997-1998 et décident *in extremis* de reporter au 24 le mot d'ordre de grève de la rentrée 1998, fixé au 10 septembre, c'est-à-dire après la grève fédérale du 18. Mais le ministre refuse de saisir la perche.

Ce report est mal compris par beaucoup de militant-es et de syndiqué-es, comme l'est aussi la rencontre entre le ministre et Monique Vuailat autour d'un petit-déjeuner en décembre 1998. Ce malentendu conduit *L'Université syndicaliste* à titrer : « Des discussions mais pas d'aval, pas de réconciliation ».

Le SNES cherche une position d'équilibre, y compris pour ne pas donner l'impression de vouloir donner le *tempo* dans la FSU. Ce positionnement est difficile à faire comprendre dans cette période où les postures radicales s'affirment. Monique Vuailat s'en rend compte lors d'une assemblée générale des établissements en grève à Paris en février 1999, dont elle sort « les jambes coupées et les larmes aux yeux » (Vuailat, 2001).

LE SNETAA ET LES LYCÉES PROFESSIONNELS

La position du SNETAA (Syndicat national de l'enseignement technique apprentissage autonome) complique un peu plus le panorama. Le syndicat, cofondateur de la FSU, et le plus représentatif dans les lycées professionnels (46% aux élections des CAPN en 1996), est en désaccord de fond sur l'orientation et le fonctionnement de la fédération et ne siège plus dans ses instances depuis la rentrée 1997. Mais il continue à siéger au titre de la FSU au sein des institutions où celle-ci est représentée. Cette situation favorise la stratégie du ministre, qui joue sur la division entre syndicats de la FSU, tout en mettant en place sa

11. Conseil national des groupes académiques de l'enseignement public, organisation syndicale créée en réaction contre les événements de 1968, affilié ensuite à la CFE-CGC, très minoritaire aux élections professionnelles.

politique. Le SNETAA négocie ainsi avec le ministère pour faire avancer ses revendications sur la voie professionnelle¹².

À la suite de la charte des lycées professionnels adoptée le 24 juin 1999, le ministère accepte de modifier le service des 24 000 professeurs d'atelier, en alignant la durée de leur service sur celle des professeurs de l'enseignement général : en janvier 2000 un projet de décret prévoit ainsi le passage de 23 à 18 heures hebdomadaires. C'est une avancée considérable, mais au prix de l'annualisation des services de l'ensemble des professeurs de lycée professionnel, déjà prévue dans l'article 31 du décret précédent de novembre 1992 pour les PLP2, mais pas encore appliquée. Ce danger sur les services entraîne l'opposition de l'ensemble des autres syndicats de lycée professionnel et leur appel à la grève le 3 février 2000, alors que le SNETAA estime que le projet n'implique pas l'annualisation. Il appelle cependant tardivement le 1^{er} février à cette grève, puis participe à la grève unitaire du 16 mars. Après le départ du ministre, la version définitive du décret conserve les 18 heures pour tous les PLP, tout en supprimant toute forme d'annualisation.

LA FSU TANGUE MAIS NE ROMPT PAS

Que peut faire la fédération pour s'opposer au train de réformes de Claude Allègre ?

LA FSU NEUTRALISÉE ?

Dès le départ, son secrétaire général, Michel Deschamps, essaie d'impulser la construction d'une position ouverte et équilibrée de la fédération et de ses syndicats : prendre à bras-le-corps le défi de l'échec scolaire et de la démocratisation pour tous les jeunes, sans opposer les conditions d'études et les contenus ou les méthodes d'enseignement. La FSU décide une manifestation nationale contre les insuffisances du budget le 19 octobre 1997, pour défendre et développer le service public d'éducation, mais aussi le transformer, en menant campagne autour d'Éduscope (CHAPITRE 5), grande consultation nationale des Français-es sur leurs désirs et attentes vis-à-vis du système éducatif. Mais en raison des désaccords entre le SNES et le SNUipp, il faut attendre juin 1998 pour que la FSU vote une grève à la mi-septembre, sur laquelle le SNES et le SNEP articulent leur propre mot d'ordre (VOIR SUPRA).

12. Alain Geismar, conseiller social du ministre, est le négociateur.

LA DÉMISSION DE MICHEL DESCHAMPS

Au plus fort des mobilisations de mars 1999, à la réunion du Conseil supérieur de l'Éducation du 4 mars, les organisations favorables aux réformes du ministre, futur «Groupe des 13¹³», déposent un texte en faveur des principes fondateurs de la charte des lycées. Ce vœu recueille une large majorité de 46 voix contre 17, mais alors que la délégation de la FSU vote contre, Michel Deschamps et Bernard Pabot, secrétaire général du SNETAA, pour des raisons différentes, refusent de voter.

Le secrétaire général de la FSU est en désaccord avec la démarche du SNES qui a signé la «Déclaration unitaire». Trois jours plus tard, il rédige une tribune libre destinée à être publiée dans *Le Monde*, dans laquelle il demande de sortir de l'opposition stérile entre «tenants de la réforme» et «conservateurs, corporatistes bornés» et en appelle au Premier ministre pour retrouver les voies de la négociation sur les enjeux fondamentaux de l'école, ceux de la culture et de la justice sociale. Ce texte rencontre l'hostilité du SNES et ne sera jamais publié. Le 11 mars, Michel Deschamps annonce sa démission. Il justifie sa décision par la nécessité d'un changement de génération à la tête de la fédération. On apprend aussi qu'il a choisi de participer aux élections européennes sur les listes du PCF: c'est l'autre versant de la version officielle.

Ce départ illustre une fragilité de la fédération, dont certains craignent alors l'explosion au sommet. Pour remplacer Michel Deschamps, il ne reste que la solution de la doublette des deux secrétaires généraux du SNES et du SNUipp, Monique Vuailat et Daniel Le Bret, élus cosecrétaires généraux de la FSU «à égalité et à parité, avec les mêmes responsabilités, sans répartition des rôles».

LE RETOUR AUX RÉALITÉS SOCIALES

Ce qui change aussi la donne, c'est l'intervention des élèves aux côtés des enseignant·es et des parents. Commencé en Seine Saint-Denis au printemps 1998, le mouvement se poursuit avec d'importantes manifestations lycéennes dans tout le pays à l'automne 1998, puis à nouveau à l'automne 1999, notamment sur la base de la revendication de professeurs plus nombreux pour diminuer les effectifs par classe.

13. Le pôle pro-réforme qui se structure au moment du CSE du 4 mars, autour de l'UNSA, du SGEN et de la FCPE, devient le «Groupe des treize» dans les années 2000.

LE MOUVEMENT POUR L'ÉCOLE DE LA SEINE-SAINT-DENIS (PRINTEMPS 1998)

La mobilisation exceptionnelle de tout un département (Poupeau, 2001) infirme le credo inlassablement répété : les efforts quantitatifs ayant été accomplis, il suffirait de « changer les pratiques ». Devenu le sas d'entrée en Ile-de-France des populations les plus pauvres et les moins qualifiées, le 9/3 voit s'accumuler de graves difficultés scolaires et sociales qui ne peuvent être résolues à moyens constants.

Mouvement des enseignant·es à l'origine, rejoint par les parents et les élèves, il devient en mars un « véritable mouvement social » (Boisseau, 2001, 2013). Grèves et manifestations s'enchaînent, sous une double impulsion : celle du SNES et celle de « l'AG des établissements en lutte ». Fin mars, les écoles se joignent au mouvement, tardivement. Ces deux mois de mobilisations se terminent par un succès : la création de 3 000 postes en trois ans et de 5 000 emplois-jeunes, alors que le plan d'urgence annoncé le 2 mars 1998 par le ministère, n'accordait que 80 postes. C'est un mouvement de révolte des populations défavorisées assignées à résidence qui rejettent les inégalités sociales, territoriales et scolaires dont elles sont victimes. Les chances de réussite à l'école ne sont pas identiques entre ce département et d'autres. Cette revendication d'égalité devant l'école vise l'accès de tous aux savoirs et aux qualifications, à égalité avec les couches favorisées. Elle s'accompagne spontanément d'une demande de dignité et de reconnaissance, qui s'exprime par le slogan porté en particulier par les élèves : « Nous ne sommes pas des moins que rien ! ». N'émerge jamais aucune demande de programmes spécifiques aux ZEP ou d'un quelconque moins-disant scolaire réservés aux couches populaires.

Les enseignant·es posent avec force le rôle du service public d'éducation dans ce département et le lien avec leurs conditions de travail. Entre les AG d'établissement, l'AG centrale et les organisations syndicales présentes s'élabore une alchimie complexe de débats forts, de constructions empiriques, d'efforts collectifs pour construire des positions communes, qui réussit à conduire le mouvement jusqu'à la victoire. Au sein de la FSU, rien n'est simple. Si le SNES prend une place importante en participant régulièrement à l'AG, s'il propose une série de temps forts, il échoue à élargir le mouvement, en Ile-de-France comme sur le plan national. La mobilisation est surtout le fait du second degré, et si les positionnements de la section départementale FSU de la Seine-Saint-Denis et de ses syndicats convergent largement, celui vis-à-vis de l'AG diffère.

L'EMBRASEMENT DE MARS 2000

En ce début d'année 2000, la conjonction entre l'insuffisance des moyens scolaires à tous les niveaux malgré la « cagnotte » des ressources fiscales, l'entrée en scène du mouvement du Gard puis de l'Hérault, l'exécration d'un ministre devenu insupportable à tous les personnels, aboutissent à l'embrasement de tout le champ éducatif. Dès lors, les syndicats retrouvent le chemin de l'unité. La FSU et ses syndicats, qui viennent de progresser d'un point à 48,31% des voix aux élections professionnelles de décembre 1999, continuent de jouer un rôle moteur dans la mobilisation.

LE MOUVEMENT DU GARD ET DE L'HÉRAULT (FIN JANVIER-MARS 2000)

Alors que les enseignant·es du premier degré sont en grève reconductible dans le Gard au sujet de la carte scolaire, toute une population aux revenus faibles se mobilise à leurs côtés pour l'accès à l'école. Bientôt, le mouvement touche aussi l'Hérault, et des manifestations massives s'enchaînent. La réaction du ministre révèle une fois de plus le profond déni des réalités socio-scolaires dans lesquelles il s'enferme à chaque éruption sociale.

Le 3 février, c'est au tour des lycées professionnels d'entrer dans l'action (VOIR SUPRA). Au même moment, les grèves s'amplifient aux Finances (Impôts et Trésor que le ministère entend fusionner), et dans les hôpitaux. Les modalités d'action se diversifient et innovent tous les jours : assemblées générales mêlant syndiqués et non-syndiqués, mobilisation maintenue pendant les congés, grèves de la faim, piquets de grève dans certains lycées professionnels... Le mouvement prend une forme quasi insurrectionnelle (Paget, 2008). Un appel unitaire à la grève est lancé pour le 16 mars par l'intersyndicale enseignante, qui a remis en place le cadre unitaire de « Tous pour l'emploi », qui n'avait plus fonctionné de façon globale (premier et second degrés) depuis 1997. Le 16 mars se produit une véritable « lame de fond », titre *L'US*, qui annonce 80% de grévistes (66% selon le ministère) et 300 000 manifestants. Le 17 mars, les cinq fédérations de l'Éducation appellent à une manifestation nationale à Paris. Le 24 mars, elle rassemble 150 000 manifestants selon les organisateurs, 55 000 selon la police. Le remaniement ministériel est finalement annoncé le 27 mars. Jack Lang remplace Claude Allègre, et

Jean-Luc Mélenchon devient ministre délégué à l'enseignement professionnel.

Une autre période, de pacification des relations entre le ministère et le SNES, s'ouvre. Après trois années de turbulences parfois extrêmes, il reste à la FSU à se repositionner et à se réorganiser. L'improbable dyarchie Monique Vuillat-Daniel Le Bret (qui, devenant cosecraire général de la FSU, a été le seul à quitter la direction de son syndicat) n'aura tenu que quelques mois. Le 18 janvier 2000, ce dernier démissionne de ses fonctions, conformément à son désir annoncé de passer la main après le succès aux élections professionnelles de décembre 1999 ; il est remplacé par Pierre Duharcourt, ancien secrétaire général du SNESup.

UN BILAN CONTRASTÉ

Le 28 juin 2000, le SNES, le SNEP et le SNESup organisent des États généraux à Paris intitulés « Réussite et savoirs pour tous les jeunes », auxquels participent les fédérations de parents d'élèves et des sociologues. Le nouveau ministre, Jack Lang, y assiste durant deux heures et demie, et renoue le dialogue. Le lycée *light* est abandonné et le contenu de la réforme est modifié en tenant compte des propositions du SNES. Son appropriation collective par les équipes pédagogiques, qui réussissent à l'adapter aux exigences de leur professionnalité, signe l'échec, au moins momentanée, du libéralisme et du *New Management*. Jack Lang ne recule cependant pas plus loin que son prédécesseur en juin 1999¹⁴ au sujet de la rémunération des heures supplémentaires, qui a été la goutte d'eau faisant déborder le vase à la rentrée 1998. Quant à la déconcentration du mouvement des personnels du second degré, elle est maintenue ; le paritarisme continue cependant à fonctionner dans les académies, les élu-es des syndicats de la FSU dans les CAPA prenant avec efficacité le relais de leurs collègues des CAPN.

Mais les offensives réformatrices de Claude Allègre ont engendré une profonde méfiance envers les réformes et encouragé tous les conservatismes. Le débat éducatif, singulièrement appauvri, semble se figer entre « républicains » et « pédagogues ». L'espoir que beaucoup avaient placé dans la gauche plurielle s'évanouit.

14. Le CTPM, réuni le 29 juin 1999, approuve largement (y compris la FSU) le projet de modification du décret de 1950 réduisant de deux à une le nombre d'heures supplémentaires imposable, tandis que la seule première d'heure supplémentaire annuelle est revalorisée de 20% et que les professeurs enseignant au moins quatre heures en CPGE touchent une indemnité de fonction annuelle.

Ces années ont fragilisé le système éducatif et son syndicalisme. Les élections professionnelles de 1999 confirment la FSU dans sa première place mais la syndicalisation recule. Si la fédération n'a pas éclaté, elle a tremblé sur ses fondations, des facteurs de sa fragilité intrinsèque ont été mis à nu. Le changement de génération chez les dirigeant·es après le départ de ses militant·es historiques en 2001, la remise sur le chantier de son corpus revendicatif et de son organisation lui permettront-ils de retrouver le dynamisme des premières années et de « refonder le pacte fédéral¹⁵ » ?

15. Congrès 2001, titre de chapitre de la motion du thème 5 : Quelle conception du syndicalisme ?

LA FSU DANS LES MOUVEMENTS SOCIAUX : UNE DÉCENNIE DE LUTTES (2003-2010)

La page Allègre tournée, puis celle de la gauche plurielle en 2002, la nouvelle direction de la FSU, autour de Gérard Aschieri qui « pacifie la vie de l'organisation » (Mouriaux, 2008), s'impose sur le champ médiatique et social comme un interlocuteur incontournable. La jeune fédération participe activement à tous les grands mouvements sociaux, en y jouant souvent un rôle moteur, mais elle se heurte à des obstacles.

LE MOUVEMENT DE 2003, APOTHÉOSE ET LIMITES

Comme les autres organisations syndicales, la FSU a appelé « à faire barrage à l'extrême droite » au second tour de l'élection présidentielle de 2002, dans la suite logique de sa participation au combat contre le Front national, notamment lors de la manifestation à Strasbourg en 1997.

Jacques Chirac, aussitôt réélu contre Jean-Marie Le Pen, avec 82 % des suffrages, se déclare « obligé » par cet « élan républicain » mais oublie vite la réduction de la fracture sociale, thème de sa campagne de 1995. Il entame avec l'UMP (Union pour la majorité présidentielle) qu'il vient de fonder, et son Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, la mise en œuvre des promesses de sa campagne du premier tour de 2002, dont de nouvelles privatisations, une réforme des retraites et de la Sécurité sociale, et la poursuite de la réforme de l'État, incluant l'acte 2 de la décentralisation.

Le mouvement de 2003 semble au départ être un *remake* de 1995, à partir de l'Éducation nationale cette fois, avec la FSU comme locomotive du conflit. Dans un pays où la place de l'école reste centrale, la capacité de la FSU à mobiliser une profession enseignante qui a plus que d'autres la culture de la grève, l'aide à jouer ce rôle. Commencée contre les conséquences de la décentralisation du service public d'éducation, la

mobilisation sur les retraites s'ouvre ensuite et s'élargit dans le champ interprofessionnel.

CONTRE LES EFFETS DE LA DÉCENTRALISATION

La loi constitutionnelle du 28 mars 2003 donne une nouvelle assise à la décentralisation et aux collectivités territoriales, et met en place une nouvelle architecture des pouvoirs : « La France a une organisation décentralisée. » Elle a pour conséquence l'élargissement de l'autonomie des établissements d'enseignement et le transfert aux collectivités locales des personnels techniques, ouvriers et de service (TOS) de l'Éducation nationale, des médecins scolaires, des assistantes sociales et des conseiller·ères d'orientation-psychologues.

La FSU dénonce une décentralisation scandaleuse sur la forme, et inacceptable sur le fond. Elle souligne dans un communiqué que les mesures avancées par le chef du gouvernement « menacent sensiblement l'unité et l'efficacité du service public, le travail en équipe dans les établissements, la cohérence des formations et des interventions, l'égalité d'accès à une formation de qualité ».

Si la phase la plus active des luttes se déroule entre le début mai et les quinze premiers jours de juin 2003, le mouvement a débuté bien plus tôt. Les premières suppressions de postes ont donné lieu à des journées d'action unitaires dès l'automne 2002 : une grève très suivie à l'appel des cinq organisations syndicales (FSU, UNSA-Éducation, SGEN-CFDT, FERC-CGT et FAEN) le 17 octobre, et une manifestation nationale de 40 000 personnes à Paris le 8 décembre. Le 28 janvier 2003 a lieu une nouvelle grève nationale unitaire à l'appel de l'intersyndicale. Dès le printemps, avec l'annonce des projets de décentralisation, des mouvements de grève reconductible commencent dans certains secteurs, essentiellement des établissements du second degré en zone d'éducation prioritaire : les professeurs ont le sentiment que les difficultés vont être accrues par une décentralisation risquant d'accentuer des inégalités déjà bien marquées. De leur côté, les conseiller·ères d'orientation-psychologues du SNES se mobilisent massivement contre leur transfert vers les régions. Il en va de même pour les assistantes sociales syndiquées au SNUAS-FP¹ dirigé par Danièle Atlan, qui exige le « maintien des

1. Le congrès de la FSU de 2001 vote à l'unanimité la motion présentée par le SNUAS-FP et le SUMEN dénonçant la proposition 41 du rapport Mauroy préconisant le transfert de la médecine scolaire et des assistantes sociales vers les collectivités territoriales.

services sociaux à l'Éducation nationale et de tous les professionnels qui contribuent à la mission éducative de l'école» et appelle à un front commun du refus des transferts.

La réforme des retraites commence à se dessiner, menaçant directement le régime des fonctionnaires. Dès lors, la mobilisation doit monter d'un cran. Dans les instances de la FSU, la question de la grève reconductible s'installe au cœur des débats. On s'accorde assez largement sur l'idée que l'ampleur des menaces implique qu'on l'envisage, mais le débat porte plutôt sur le moment. En effet, les enseignant·es du premier degré sont peu concernés par la décentralisation, et les contours de la réforme des retraites sont encore trop flous. Il convient donc de prendre en compte, à la fois l'état d'esprit de l'ensemble des personnels et la montée des mobilisations, pour prendre la bonne décision au bon moment.

GRÈVE RECONDUCTIBLE ET TEMPS FORTS

C'est avec les annonces du plan gouvernemental sur les retraites, en mai, que tout bascule. Très vite, la grève reconductible apparaît à une partie significative de la profession – en particulier dans le premier degré – comme la réponse adéquate. Certes elle n'est pas majoritairement suivie. La fédération a estimé qu'environ un tiers des personnels a participé, sur une durée variable, à ce type de grève. Ce pourcentage est cependant assez fort pour donner une consistance au mouvement et permettre de l'articuler avec des «temps forts», c'est-à-dire des journées nationales de grèves et de manifestations rassemblant la majorité des collègues avec les autres fonctionnaires. Un phénomène de résonance s'enclenche : la grève reconductible constitue un socle qui, par son importance, sert de point d'appui à la réussite de ces temps forts, relativement rapprochés, qui eux-mêmes servent de relais à la grève reconductible, en lui permettant de durer. Mais l'enjeu est celui de la généralisation du mouvement, à la fois à l'ensemble des fonctionnaires et surtout au secteur privé.

Or, malgré une grève massive et unitaire le 13 mai et une manifestation nationale gigantesque² le 25 mai, organisée par la CGT, FO,

2. Les chiffres varient d'un quotidien à l'autre et ne tiennent compte – souvent sans le préciser – que de la manifestation parisienne : *France-Soir* annonce 500 000 manifestants, *Libération* 730 000, *Le Parisien* 400 000 manifestants. *Le Figaro* ne prend pas de risques et se contente de donner la fourchette entre 360 000 et 730 000.

la FSU et l'UNSA, cette généralisation ne se réalise pas. La CFDT, la CFTC et la CFE-CGC, en donnant leur accord à la réforme des retraites le 15 mai contribuent à l'échec du mouvement. Ces syndicats introduisent ainsi le doute sur la légitimité de la revendication, même si le SGEN-CFDT et l'UNSA-Éducation sont restés loyalement dans le mouvement, sans doute parce que fortement implantés dans le champ impacté par la réforme. La majorité des salarié·es du secteur privé qui commence à subir de plein fouet les effets de la réforme Balladur de 1993 – contre laquelle, à l'époque, personne n'avait sérieusement réagi et que le mouvement de 1995 avait totalement négligé – est tout à la fois solidaire et résigné.

Finalement, le Premier ministre confie à Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur, la mission de négocier sur la décentralisation début juin. À cette date commencent à se manifester les premiers signes de fléchissement de la grève reconductible – certains en sont à leur cinquième ou sixième semaine. La journée d'action du 12 juin est en quelque sorte le chant du cygne du mouvement. C'est également le jour de la première épreuve du baccalauréat. Quelques débats ont lieu sur le refus de surveiller le bac, mais ils restent très minoritaires, d'autant que des recteurs n'hésitent pas à faire appel aux réquisitions. Le SNES dépose un préavis de grève pour le 12 juin, premier jour du bac, mais sans appel au blocage.

ÉCHEC DU MOUVEMENT ?

Il n'y a pas eu « un seul mouvement en 2003 mais deux étroitement mêlés » (Pernot, 2015). La mobilisation enseignante n'a pas été génératrice d'une extension du conflit. L'arrêt du fonctionnement de l'école par la grève n'a pas eu la force d'entraînement de la grève des cheminots en 1995, qui disposaient d'un capital symbolique autrement plus important dans l'histoire du mouvement ouvrier. D'autant plus que le gouvernement a écarté les entreprises publiques de l'application de la réforme en cours de conflit³. En outre, l'insuffisante mobilisation du secteur privé a été une faiblesse. La division organique du syndicalisme

3. Les régimes spéciaux seront réformés en 2007. Alain Touraine estime que le mouvement ne s'est pas fait autour du thème des retraites mais sur celui de l'alignement du public sur le privé et plus fondamentalement sur « le statut, l'existence même du service public », entretien dans *Pour*, n° 89, juillet 2003.

enseignant a sûrement aussi été préjudiciable à la perception d'un intérêt commun.

Les résultats de la négociation, pour être décevants au regard de la force du mouvement et de ses objectifs, sont cependant loin d'être négligeables selon Gérard Aschieri⁴ sur le volet décentralisation (CHAPITRE 4). Non seulement tous les transferts prévus ne sont pas réalisés – ainsi pour l'orientation scolaire ou les assistantes sociales – mais le projet de loi est sensiblement modifié, par exemple sur l'autonomie des établissements. De même, un cadre d'emplois d'accueil des TOS (ATTEE, agents techniques des établissements d'enseignement) contraire, au moins dans un premier temps, la privatisation ou la délégation de leurs fonctions, et préserve les équipes éducatives. En revanche, quasiment aucun résultat n'est obtenu sur le volet des retraites.

Cet échec introduit un très fort doute sur l'efficacité de l'action syndicale et plus particulièrement de la grève. Aux promoteurs de la grève reconductible – notamment l'École émancipée, qui en avait fait la réponse unique à l'inefficacité des grèves de 24 heures – cet échec pose la question de la généralisation, mais aussi celle de la capacité de blocage du fonctionnement d'un secteur par les enseignant·es. L'Éducation nationale n'est pas assimilable de ce point de vue aux raffineries ou aux transports. En outre le mouvement a pris plus consistance dans les manifestations que dans la grève, et le gouvernement Raffarin a voulu mettre un coup d'arrêt aux effets de ce genre de mobilisation en affirmant: «Ce n'est pas la rue qui gouverne!» (Margairaz et Tartakowsky, 2018).

Si la FSU et les personnels sont massivement présents dans les combats des années suivantes, la reconduction de la grève ne revient que très timidement et de façon théorique dans les débats, y compris lors du mouvement de 2010. Tout se passe comme si l'expérience de 2003 avait occulté celle de 1995. Ce phénomène s'inscrit dans une tendance forte de recul général de la conflictualité par la grève d'ampleur nationale en France. Toutes les décisions d'action ultérieures, même lorsqu'elles sont bien suivies, sont accompagnées de débats et de recherches de formes d'actions alternatives, afin de «bloquer le système», sans recourir à la grève. Ainsi s'explique le succès des «Nuits des écoles» ou des «Désobéisseurs» en 2009.

4. «Retour sur un mouvement», *POUR* n° 89, juillet 2003, p. 6-7.

SAUVONS LA RECHERCHE (2004)

En 2003, le gouvernement Raffarin dépose un projet de loi d'orientation et de programmation pour la recherche et l'innovation (LOPRI). Le mouvement Sauvons la recherche (SLR), lancé par des biologistes de l'Institut Cochin, dans lequel la FSU s'investit à fond, se forme et lance deux pétitions. Celle des professionnels de la recherche réunit 74 000 signatures, l'autre, «citoyenne», en recueille 230 000. Face à une vision à court terme et productiviste des orientations gouvernementales, au développement massif de la précarité et à la remise en cause des financements, SLR demande une hausse du budget de la recherche à 3% du PIB, un statut et des postes pour les jeunes chercheurs, le maintien de l'indépendance de la recherche fondamentale, afin que la France se conforme aux objectifs européens et mondiaux.

Devant l'obstination du gouvernement, le 9 mars 2004, le collectif appelle les directeurs de recherche du CNRS à démissionner collectivement de leurs fonctions administratives. Plus de 3 000 d'entre eux effectuent ce geste de protestation symbolique. Le 19 mars 2004, les manifestations de chercheurs, à Paris et en province, à l'appel de l'association Sauvons la recherche et de quatorze organisations syndicales (dont le SNESup et le SNCS) constituent la partie visible d'une mobilisation exceptionnelle, dans un milieu traditionnellement peu habitué aux actions collectives. L'ampleur de la manifestation surprend à la fois les organisateurs et le gouvernement.

Alors que les résultats des élections régionales de 2004 sanctionnent la politique gouvernementale, François Fillon et François d'Aubert, nommés respectivement ministre de l'Éducation nationale et ministre délégué à la recherche, accèdent à l'intégralité des demandes des chercheurs. Ils restaurent les crédits coupés en 2003 et rétablissent les 550 postes fixes supprimés. Ils annoncent même 3 000 embauches de chercheurs, ingénieurs et de personnels techniques. Alain Trautmann, porte-parole du mouvement, qualifie ce résultat d'inespéré. En septembre 2004, le budget 2005 pour la recherche comprend effectivement l'augmentation promise d'un milliard d'euros.

Toutefois, les chercheurs ne sont pas parvenus à obtenir que le budget de la recherche soit équivalent à 3% du PIB, et n'ont pas réussi à enrayer la progressive primauté de la recherche appliquée sur la recherche fondamentale. Les États généraux de la recherche organisés à Grenoble, le 29 octobre 2003, s'achèvent sur un texte ne présentant pas

de perspectives de mutation profonde. Le 7 février 2005, le gouvernement crée l'Agence nationale de la recherche, lance les pôles de compétitivité le 28 février, et, le 30 août, instaure l'Agence de l'innovation industrielle. Cette triple création marque une victoire de la recherche appliquée au détriment de la recherche fondamentale. De fait, l'État, par le biais du contrôle de l'allocation des financements destinés à la recherche, détermine désormais l'orientation de celle-ci et encourage la recherche de débouchés concrets. Historique par son ampleur, la mobilisation des chercheurs dans le cadre du collectif Sauvons la recherche n'est pas parvenue à enrayer le déclin de la recherche fondamentale en France.

LA LUTTE CONTRE LA LOI FILLON SUR L'ÉDUCATION (2005)

Par différence avec le mouvement de 2003, celui de 2005 ne concerne que l'Éducation nationale. Et, bien que l'École soit une institution concernant l'ensemble de la société, les organisations syndicales ouvrières ne se sont pas vraiment senties concernées. Seules les organisations de parents d'élèves et de lycéens l'ont été, de sorte que la FSU a pu organiser des convergences avec elles.

En octobre 2004, le rapport Thélot se présente comme la synthèse du grand débat national public sur l'avenir de l'École, initié par Luc Ferry, le prédécesseur de François Fillon au ministère de l'Éducation nationale. La fédération estime que les propositions ne correspondent pas à ce qui s'est exprimé tout au long des débats menés depuis un an : « À partir de problèmes réels auxquels est confronté le système éducatif, c'est un projet de régression qui est mis en avant. » Ses syndicats dénoncent notamment un « socle commun » appauvri (CHAPITRE 5). Ils s'opposent aussi à l'allongement du temps de travail et à l'importation des logiques managériales renforçant le pouvoir des hiérarchies locales. La FSU contribue donc à construire un cadre unitaire large avec notamment la FCPE. Dès le 14 octobre, le SNUASFP (syndicat des assistantes sociales), appelle à la grève contre la disparition programmée du service social en faveur des élèves. De leurs côtés, l'UNL et la FIDL, les deux principaux syndicats lycéens, sont « pour le moins réservés sur ce texte, première étape de la future loi d'orientation sur l'école ». Le SNES-FSU, rejoint par la FERC-CGT, appelle à une journée d'action le mardi 7 décembre, pour répondre aux « attaques contre le service public », avant l'annonce

par François Fillon du contenu de son projet de loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

L'EPS DANS LE COLLIMATEUR

L'éducation physique et sportive (EPS) a fait l'objet d'attaques incessantes durant cette période. Seule la détermination et la créativité du SNEP, ultra-représentatif de la profession, permettent une nouvelle fois de réduire leur impact.

Dans le cadre de la réforme universitaire, les sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) sont en effet pendant trois ans l'objet de menaces convergentes. En janvier 2004, 41 % des postes sont supprimés au CAPEPS, alors que débute «l'année européenne d'éducation par le sport». La riposte des étudiant·es en EPS est exceptionnelle : pétition massive, 12 000 manifestants à Paris.

Dans le même temps, l'EPS n'apparaît pas dans le socle commun du rapport Thélot. L'appel «Une éducation sans éducation physique et sportive n'est pas une éducation» recueille 450 000 signatures, et un colloque est organisé avec le SNES, «L'art ça s'enseigne ! L'art ça s'apprend», pour contrecarrer l'éviction de l'EPS et des disciplines artistiques.

En 2006, l'annonce de la réduction de 50 % des postes au CAPEPS, et de 57 % à l'agrégation relance la lutte autour des STAPS. Les étudiants de Bordeaux, appuyés par le SNEP, organisent une montée à Paris à bicyclette, rejoints par ceux de Marseille, de Clermont... pour une manifestation nationale le 16 mars avec grève : 35 % de grévistes et 10 000 manifestants. À la rentrée 2006, un rapport à charge contre l'UNSS (Union nationale du sport scolaire) puis un projet de modification du décret de 1950 sur les obligations de service (concernant tous les certifiés et agrégés du second degré) sont mis en échec.

De janvier à avril 2005, se développe dans le second degré une mobilisation puissante réunissant les personnels de l'éducation, les parents et les lycéens. Dès le 20 janvier, les syndicats enseignants (FSU, UNSA-Éducation, SGEN-CFDT, FERC-CGT, FAEN) et la FCPE réussissent leur première journée de grève et de manifestation. Une deuxième journée, le 5 février, cette fois élargie à la Fonction publique et au privé (intégrant salaires et emploi), rassemble plus de 50 000 manifestants.

Mais c'est l'irruption massive des lycéens qui constitue l'élément déterminant. Après de nombreux mouvements locaux (les vacances

scolaires de février commencent), 100 000 lycéens défilent le 10 février partout en France. Les principaux sujets de contestations sont la réforme du baccalauréat, la suppression des travaux personnels encadrés (TPE) et, plus classiquement, les restrictions budgétaires. En raison du succès de la mobilisation de cette journée, François Fillon renonce à la réforme du baccalauréat. Malgré cela, 150 000 lycéen·nes manifestent encore le 15 février, accompagnés par les enseignant·es du SNES.

Le 8 mars, une manifestation parisienne de lycéens dégénère. Des manifestants sont agressés et détroussés par de jeunes casseurs. Cela porte un coup à la mobilisation qui se replie au sein des établissements. Le succès de la grève et des manifestations du 10 mars remet le mouvement sur ses rails. Les mobilisations se poursuivent jusqu'à l'adoption de la loi, malgré la répression, y compris dans les établissements. Le SNPDEN (le syndicat majoritaire des chefs d'établissement affilié à l'UNSA-Éducation) condamne le blocage par les lycéens, organisé selon lui par une minorité ; le torchon brûle avec le SNES qui au contraire le soutient. L'articulation du mouvement lycéen et celui des personnels, notamment enseignants, n'a jamais été chose simple. Pourtant la plupart du temps elle s'est réalisée, sur le plan national et dans les nombreuses actions décentralisées, en février-mars.

Finalement la loi est adoptée le 24 mars, en utilisant la procédure d'urgence. Mais, en plus du rejet de deux articles par le Conseil constitutionnel, elle est largement amputée : maintien de l'option SES (Sciences économiques et sociales) en seconde, recul sur le bac, maintien des TPE, abandon des 70 heures de remplacement au pied levé pour les professeurs. Luc Bronner, journaliste spécialiste du *Monde*, peut écrire : «Voici un texte qui, avant même sa promulgation, n'a déjà pratiquement plus aucune chance de faire évoluer la machine éducative.»

Sur ces entrefaites, le 29 mai, le Non l'emporte au référendum sur le traité constitutionnel européen. Exit le gouvernement de Raffarin, remplacé par Dominique de Villepin qui installe Gilles de Robien à l'Éducation nationale. Le 6 juin, les décrets d'application de la loi Fillon sont retirés de l'ordre du jour du CSE (Conseil supérieur de l'Éducation) et du CTPM (Comité technique paritaire ministériel). Pourtant toute la loi n'est pas mise au pilon, le « socle » est notamment maintenu, bien que modifié (CHAPITRE 5).

LA VICTOIRE CONTRE LE CPE (2006)

Cette victoire de 2005 peut faire oublier l'échec de 2003, mais ce qui semble vraiment le balayer, c'est celle de 2006. Car cette fois, la mobilisation s'étend au-delà de l'Éducation nationale. Le long mouvement victorieux contre le contrat première embauche démontre l'efficacité de l'articulation de manifestations et de blocages des universités et lycées par les étudiant·es et lycéen·nes, et des formes de mobilisation populaire du mouvement syndical. Cette articulation passe notamment par l'occupation de l'espace public et médiatique, grâce à des manifestations massives à répétition, permettant d'associer la population, notamment les «grands-parents». Ce type de mobilisation complémentaire de la grève, que l'on retrouve ensuite lors de l'occupation des places en France et dans le monde entier, fait la démonstration de sa capacité à faire bouger les rapports de force.

Ainsi la FSU, en raison de sa situation dans l'éducation, de ses liens avec les organisations lycéennes et étudiantes, compense-t-elle son handicap de non-confédération. Elle tient toute sa place dans le soutien sur le terrain aux luttes des étudiant·es et lycéen·nes, mais aussi au sein de l'intersyndicale regroupant l'ensemble des organisations de salarié·es et de jeunesse. Cette fois, la grève et l'occupation des universités, commencées en février, l'extension aux lycées professionnels et aux lycées généraux et plus globalement à une grande partie de la jeunesse, accompagnées quotidiennement par une intersyndicale multipliant les journées nationales de grèves et de manifestation, permettent de contrer une nouvelle tentative de précarisation, après l'abandon du CIP (contrat d'insertion professionnelle) par le gouvernement Balladur en 1993-1994.

Il faut noter que c'est une des rares fois qu'est constituée une intersyndicale aussi large et sur toute la durée du mouvement. Elle fonctionne, non sur la base d'appels convergents, mais à partir de réunions régulières qui définissent en commun une stratégie. C'est la première fois que la FSU est reconnue de fait par certaines confédérations (CFDT, FO, voire CGT) comme une organisation syndicale, ayant toute sa place dans le champ interprofessionnel. Il en va de même pour Solidaires.

Le mardi 28 mars, les dirigeants syndicaux – Bernard Thibault (CGT), François Chérèque (CFDT), Jean-Claude Mailly (FO), Bruno Julliard (UNEF), Jacques Voisin (CFTC), Gérard Aschieri (FSU), Alain Olive (UNSA), Annick Coupé (Solidaires) – sont en tête de cortège, derrière

une banderole réclamant le retrait du contrat première embauche. Selon le ministère de l'intérieur, plus d'un million de personnes défilent en France contre le CPE, tandis que la CGT et FO avancent le chiffre de 3 millions de manifestants.

Face aux manifestations qui se poursuivent, Dominique de Villepin annonce, le 10 avril, que «les conditions ne sont pas réunies» pour que le CPE s'applique. Deux mois après son adoption par le Parlement et dix jours après sa validation par le Conseil constitutionnel, la loi est retirée par le président de la République, qui fait voter une loi abrogeant la précédente. La FSU sort de ce grand mouvement totalement revigorée et reconnue. Certes, dans les établissements, ce sont plus les élèves que les enseignant-es qui ont assuré la force et la continuité du mouvement. Mais la conjonction de la mobilisation exceptionnelle de la jeunesse étudiante et lycéenne et de l'intersyndicale a fait plier le gouvernement, à l'image du mouvement qui avait abouti vingt ans plus tôt en 1986 au retrait de la loi Devaquet (Le Fiblec, 2018).

Si l'intersyndicale s'est dissoute, elle se reconstitue par la suite sans trop de difficulté durant le quinquennat de Nicolas Sarkozy. Mais ce mouvement constitue le dernier succès à un niveau national contre les politiques gouvernementales. Certes en décembre 2008, le ministre de l'Éducation nationale Xavier Darcos est contraint de retirer son projet de réforme du lycée⁵, à la suite de puissantes mobilisations unitaires (toutes les fédérations de l'enseignement, l'UNEF, l'UNL, la Ligue de l'enseignement, les CRAP, les Francas...) pour la défense de l'École avec notamment la manifestation nationale du 19 octobre puis la grève du 21 octobre⁶. Mais en 2009, les nouvelles mobilisations dans l'enseignement supérieur et la recherche et dans l'ensemble de la Fonction publique n'aboutissent pas aux résultats escomptés.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CONFRONTÉ À LA LRU (2009)

Promulguée par le gouvernement de Villepin, la loi de programme pour la recherche de 2006 crée notamment une Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) qui modifie profondément l'évaluation des enseignants-chercheurs des universités,

5. Projet fondé sur la généralisation des modules, un tronc commun en seconde, la remise en cause des trois voies du lycée.

6. 80 000 manifestants le 19 octobre, 69% de grévistes dans le 1er degré et 55% dans le second, selon *POUR*.

dépendant principalement du Comité national des universités (CNU), et celle des équipes (mixtes ou propres) relevant du CNRS. L'évaluation des individus demeure, suivant des procédures identiques, mais elle est dissociée de celle des équipes dépendant de l'AERES. Au même moment, la création de l'ANR (Agence nationale de la recherche) favorise la politique sur projets au détriment de celle au long court, en siphonnant les budgets propres et récurrents des laboratoires.

En août 2007, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie Pécresse, fait adopter la LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités), suscitant un premier mouvement d'opposition.

Alors que les questions budgétaires, celles de l'évaluation, de l'application de la loi LRU, ainsi que le rapport Schwartz (Commission de réflexion sur l'avenir des personnels de l'enseignement supérieur), nourrissent des mobilisations différentes et pas toujours convergentes, le mouvement prend son essor en 2009, enclenché par des enseignants-chercheurs. Ils se sentent mis en cause dans le cœur même de leur métier et de leur travail, à la suite du discours programmatique du 22 janvier 2009 du président Sarkozy sur la recherche, et surtout par le projet de décret sur les carrières et l'évaluation. Les universités sont menacées par des suppressions de postes, l'autonomie se révèle d'un point de vue budgétaire un cadeau empoisonné, et la goutte qui fait déborder le vase est la « mastérisation » lancée en 2008 (CHAPITRE 5).

Dans la foulée du succès de Sauvons la recherche, un appel international à tous les universitaires est signé le 2 février par de nombreux professeurs, des appels à une mobilisation générale sont lancés dans les universités. Le SNESup et les syndicats étudiants jouent un rôle moteur dans cette mobilisation unitaire. Le 5 février, plus de 50 000 personnes (enseignant·es, personnels, étudiant·es) manifestent en France puis à nouveau à Paris, le 10 février. Le 12, la Conférence des présidents d'université demande au ministre Darcos de repousser à 2011 la réforme sur la formation des enseignant·es. Le 20 février, la Coordination nationale universitaire, composée de représentants des étudiants et personnels de chaque université, appelle à l'abrogation de la loi LRU. Le 29 février, le Premier ministre François Fillon annonce une réécriture du décret sur le statut des enseignants-chercheurs et le gel des suppressions de postes. Une centaine de chercheurs occupent le CNR. De nouvelles manifestations se poursuivent au mois de mars, dont celle du 19 mars,

de la maternelle à l'université, accompagnée d'une grève (VOIR INFRA), et encore au début d'avril.

Cependant, cette longue lutte a du mal à être prise en charge activement par les syndicats de la FSU. La mastérisation est notamment source de tensions entre les syndicats enseignants au sujet de la formation des maîtres (CHAPITRE 5).

À l'issue de quatre mois de mobilisations exceptionnelles, le SNESup constate que le gouvernement a maintenu «le cœur de ses visées initiales, mais il a reculé sur certaines⁷». Il a dû revenir sur les suppressions d'emplois dans l'Enseignement supérieur et la Recherche. Il a revu son projet initial de statut des enseignants-chercheurs en redonnant au CNU un rôle dans la gestion des promotions et des CRCT⁸. Il a dû concéder des améliorations de carrières : prise en compte des activités doctorales et post-doctorales, améliorations des carrières des professeurs. Il a publié – geste politique – une circulaire modifiant sa conception initiale de la modulation des services. Il a été contraint de proposer pour 2010 des dispositions transitoires au processus de mastérisation. Le bilan est donc contrasté. Comme le souligne Bertrand Geay :

Par sa force et son caractère inédit, le mouvement universitaire de 2009 reste un acquis pour les enseignants-chercheurs. Alors que la LRU n'en finit plus de tenir ses promesses, il reste une référence pour l'organisation de résistances à l'avancée des «réformes». Néanmoins, on voit mal comment une mobilisation d'ampleur pourrait se constituer de nouveau sans tirer les leçons de l'isolement observé (Geay, 2013).

« TOUS ENSEMBLE » (2009)

Avec l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République en 2007, se met en œuvre la RGPP (Révision générale des politiques publiques) dont l'objectif est le «non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite». Articulée à la LOLF⁹ et à la décentralisation, la réforme s'attaque aux missions, aux organisations déconcentrées de l'État et à ses fonctionnaires. Elle suscite d'importants mouvements

7. *Le SNESUP*, juin 2009.

8. Congés pour recherches ou conversions thématiques.

9. «Loi organique relative aux lois de finances» votée en 2001 et généralisée en 2006 à toutes les administrations, véritable constitution financière qui se substitue à l'ordonnance de 1959; elle est fondée sur la logique de la performance.

dans l'éducation et toute la Fonction publique, au point de provoquer l'instauration d'une loi sur le service minimum votée en 2007. Après la journée d'action interprofessionnelle du 29 janvier, organisée par les huit plus importants syndicats (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA, Solidaires et FSU) une nouvelle journée de grève et de manifestations rassemble entre un et trois millions de participants le 19 mars. Par ailleurs, la grève a paralysé les départements des Antilles durant deux mois au début de l'année 2009 (CHAPITRE 4). La mobilisation fléchit le 26 mars, d'autant que tous les syndicats n'appellent pas à la grève. Le 13 mai, à l'appel des huit mêmes organisations, a lieu une nouvelle action qualifiée de «journée relais» par Gérard Aschieri, alors que sont annoncés de nouveaux plans sociaux (Goodyear Amiens, ABB, Altis Semiconductor, EDA). Mais cette mobilisation, à la veille des vacances scolaires, ne donne pas de résultats concluants.

Le rapport d'activité fédéral rédigé en octobre 2009, avant le congrès de Lille, conclut que les divergences entre organisations ont empêché l'intersyndicale de s'exprimer, «créant un trouble supplémentaire». C'est seulement début septembre qu'une réunion à six (sans FO ni la CFTC) peut avoir lieu, pour appeler à une journée d'action le 7 octobre 2009, mais dans le cadre de la CSI (Confédération syndicale internationale).

LA LUTTE CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES (2010)

La FSU qui, à la suite des élections professionnelles de décembre 2008, conserve sa première place dans la Fonction publique d'État, renforcée par l'adhésion de syndicats venus de la CFDT, assure alors un gros travail d'analyse et de popularisation des conséquences de ces réformes. Elle joue un grand rôle dans l'intersyndicale Fonction publique de toutes les fédérations confédérées. Elle est à l'origine, avec la fédération CGT et Anicet Le Pors (qui fut ministre de la Fonction publique de 1981 à 1984), du lancement, en décembre 2009, des États généraux du service public, qui regroupent trente-cinq organisations syndicales, politiques et associatives. Ce mouvement aboutit, en 2010, à la rédaction d'un document connu sous le nom de «pacte d'Orly».

Début 2010, Nicolas Sarkozy impose la cinquième réforme des retraites depuis 1993. Le 24 juin, malgré l'approche des vacances, la grève interprofessionnelle est un succès dans l'Éducation nationale. Trois mois plus tard, le 7 septembre, des millions de salarié·es font grève et manifestent massivement. Une nouvelle fois, la FSU tient toute sa

place dans l'intersyndicale qui reste unie jusqu'au bout du conflit. Au sein d'un collectif animé par Copernic et Attac, elle participe à de très nombreuses réunions publiques sur l'ensemble du territoire, de fin avril à octobre. Mais ce mouvement, qui s'appuie sur le blocage des raffineries, n'arrive pas à s'étendre, notamment dans la Fonction publique. L'Éducation nationale assure certes une participation forte aux journées de grèves et aux manifestations, aux assemblées générales interprofessionnelles, mais jamais la reconduction de la grève, chez les personnels enseignants ni à la direction de la FSU, n'est réellement à l'ordre du jour. Le traumatisme de 2003 démontre alors tout son impact. Comme le soulignent Sophie Bérout et Karel Yon (2010) : «On peut légitimement s'interroger sur ce qu'aurait été le mouvement sans le blocage des raffineries!»

Les syndicats ont-ils pour autant perdu? À chaud, Jean-Marie Pernot ne le pense pas : «La fin de mobilisation se fait sans déception majeure, puisque chacun avait anticipé que le pouvoir ne bougerait pas¹⁰.» Mais pour lui, et contrairement à l'avis de la plupart des politologues, «le mouvement n'a pas échoué. La légitimité de la réforme apparaît au final faible. C'est une défaite symbolique de Nicolas Sarkozy, pas une victoire». Quoi qu'il en soit, les questions de l'action syndicale, de l'unité d'action et de la recomposition structurelle du syndicalisme sont posées dans de tout autres termes.

10. Jean-Marie Pernot, dans article de Laurent Samuel, *Le Monde*, 5 novembre 2010.

U.

PLATEFORME ET POLITIQUE REVENDICATIVE

L'absence de résultats des luttes syndicales à la hauteur des enjeux et des attentes à partir de 2003, et surtout après 2008, concluant la première partie de ce livre, marque un tournant dans l'histoire du syndicalisme et interroge en particulier sur la « capacité représentative » de la FSU. Jean-Marie Pernot (2015) définit celle-ci comme une capacité à produire des « références et images mentales », susceptibles de mobiliser les salarié·es, mais aussi à engendrer des propositions dans l'espace public permettant d'interpeller partis, élus, autres salarié·es, la société tout entière, et donc de participer à la délibération dans le champ politique, afin d'influer sur le cours des événements et l'organisation des structures. Car toute revendication et toute action syndicale sont éminemment politiques, même si les syndicats protestent de leur indépendance par rapport aux jeux partisans de « la » politique (Mouriaux, 2006).

Dans le schéma de la « production représentative » que Jean-Marie Pernot propose, les revendications occupent toujours la première place avant la « production de soutiens » (partenaires, alliés), dans le but de créer un rapport de force à travers des luttes, afin de participer aux négociations qui permettront d'obtenir des résultats.

Il s'agit donc maintenant d'étudier sur quelles bases et comment a été élaborée la plate-forme revendicative de la FSU, et surtout comment elle a pu évoluer au cours de la période à partir d'un corpus souvent ancien. C'est à l'occasion des congrès que s'effectue ce travail d'élaboration approfondi. La plate-forme ne naît évidemment pas en 1993. Mais en quoi se distingue-t-elle de celle de l'ex-FEN? Déjà durant les années 1980, le schéma des revendications classées suivant la structuration en trois grandes commissions (corporative, pédagogique et laïque) avait fait place à des thèmes transversaux. Si la transversalité s'impose de plus en plus, afin que les revendications syndicales fassent sens pour des alternatives sociales, l'ancienne trame n'a pas totalement disparu.

Bien que toute forme de courroie de transmission, dans un sens ou un autre, avec un parti ou une alliance de partis, ou de subordination à un projet politique, ait été abandonnée, la rupture avec le néolibéralisme, en partant des besoins sociaux, ne s'invente pas si facilement. L'épuisement idéologique des partis de gauche traditionnels, générateur d'impuissance et de désenchantement, ne se comble pas *ipso facto* en transférant aux syndicats la responsabilité d'imaginer et de formaliser les voies de l'émancipation.

D'ailleurs, quels sont ces besoins sociaux indissociables de l'intérêt général? Peuvent-ils simplement découler des attentes et espérances des salarié-es? Il y a toujours une mise en forme de ces attentes par le syndicat. Mais des revendications tombant d'en haut n'ont aucune chance d'être appropriées par les salarié-es – et comprises par les usagers – et donc de susciter la mobilisation. Comment concilier les approches différentes des syndicats nationaux, des tendances, voire des sections départementales, qui ont leur histoire, leur identité? En clair, comment éviter de reproduire la situation de l'ex-FEN où la plate-forme fédérale avait de la difficulté à se construire et à s'imposer face à celle de ses syndicats nationaux, notamment du SNI-Pegc? Et comment éviter de se raidir dans une posture de résistance pour la seule préservation des héritages, sans nouvel horizon? Car chaque résistance qui a marqué l'histoire ne s'est développée et n'a pu vaincre qu'à partir de la formalisation d'une nouvelle utopie.

Le corporatisme, terme polysémique, souvent décrié aujourd'hui, en particulier par les tenants de l'idéologie néolibérale, l'assimilant au conservatisme, reste pourtant justifié (Capdevielle, 2001). La défense du métier, du statut, des services publics n'est pas en soi opposé à l'intérêt général, à condition de ne pas s'enfermer dans l'esprit de corps: «Un peu de corporatisme éloigne de l'interprofessionnel, beaucoup en rapproche, pour transposer un adage de Jean Jaurès» (Mouriaux, 2014).

Cette élaboration des revendications au moment des congrès ne saurait être analysée sans leur traduction concrète dans la «combinaison de la capacité en acte et en puissance». Autrement dit «l'articulation entre présence dans les institutions et pratiques actives», dans les actions et luttes qualifiées d'unitaires, c'est-à-dire avec des partenaires syndicaux, associatifs, politiques, susceptibles de rassembler largement pour créer des rapports de force. Comment la consultation des syndiqué-es, des

professions, voire de l'opinion publique par des sondages peut-elle renforcer ces capacités du syndicat?

Trois sujets ont été retenus pour répondre à cette problématique :

- Pour une nouvelle conception de la Fonction publique et des services publics
- Quel projet éducatif et de formation des maîtres?
- Un autre monde est possible!

Les deux premiers font partie de la panoplie revendicative traditionnelle d'une fédération de fonctionnaires. La FSU tente, à partir d'un corpus de base ancien, d'apporter des réponses appropriées à l'évolution des situations, en élargissant ses regards et le cercle de ses partenaires. Si le premier ensemble ne détermine pas de fracture interne et permet même d'ouvrir l'éventail des soutiens, il n'en va pas de même pour le second qui fragilise une fédération demeurant pour l'essentiel enseignante. Quant au troisième ensemble, c'est certainement le plus nouveau et porteur d'avenir, mais il peine à rassembler largement, au-delà des cercles militants.

POUR UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES SERVICES PUBLICS

Le modèle social français édifié sur le « compromis keynésien » (Noiriel, 2018) de la Libération a longtemps fait accord, des communistes aux gaullistes. Les Français·es y restent attaché·es. Il est caractérisé par une protection sociale essentiellement financée par des régimes publics et un champ important de la Fonction publique. Il fait figure d'exception en Europe, même si ce type de compromis vaut dans d'autres pays.

Mais depuis les années 1980, il est de plus en plus critiqué par les zéloteurs de l'idéologie néolibérale, au motif de son archaïsme et de son inefficacité (CHAPITRE 1), en dépit de la modernisation de la Fonction publique et de l'extension des services publics. Dès la fin du 20^e siècle, la *doxa* néolibérale instille en permanence l'idée d'une nécessaire réduction des dépenses publiques, transformée en véritable dogme. Les gouvernements de droite accumulent réformes sur réformes pour aller vers la réduction du rôle de l'État et le transformer en État stratège, en transférant protection sociale et missions de service public au secteur privé. La gauche de gouvernement n'échappe pas à cette logique.

La FSU reste attachée à la préservation du modèle social français, mais, comme tous les autres syndicats de fonctionnaires, face à sa destruction, elle est acculée à la résistance, dans des actions unitaires analysées plus haut (CHAPITRE 3). Elle doit donc à la fois renouveler son argumentaire et construire des synergies plus larges, pour non seulement s'opposer mais aussi proposer: «Non, les services publics à la française, ce n'est pas ringard, mais c'est une solution d'avenir!» (Groison, 2014)

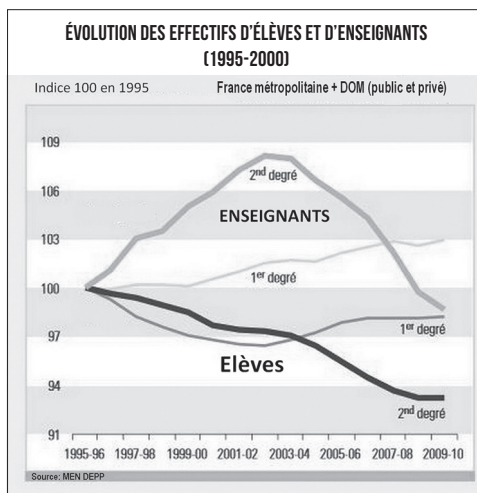
DÉFENDRE LES SERVICES PUBLICS

RÉDUCTION DE LA VOILURE DE L'ÉTAT ET RÉVISION DE SES FONCTIONS

La Fonction publique d'État (FPE) soumise à l'austérité voit ses effectifs d'agents diminuer, alors que la population augmente – phénomène original en Europe. De 58 millions d'habitants en 1995, elle passe à 64

en 2010, tout en vieillissant, ce qui accroît les besoins de protection sociale, tandis que les besoins éducatifs restent importants en raison d'une natalité soutenue et de la nécessité de qualifier l'ensemble des classes d'âge.

La FPE perd près de 5 % de ses emplois (114 500) entre 2000 et 2010¹. Mais les évolutions divergent selon les ministères : augmentation dans le cadre des missions de sécurité (justice + 1,4 % en moyenne par an ; intérieur + 4,8 %²), tandis qu'ils baissent nettement dans les autres, notamment à l'écologie, développement et aménagement durables (- 4,2 %), à la culture et communication (- 2,5 %), dans les ministères sociaux (- 3,9 %) et dans les ministères économiques et financiers (- 1,9 %).



L'Éducation nationale n'échappe pas à cette baisse, puisque les effectifs des personnels public-privé (hors enseignement supérieur et établissements de formation) passent de 1 125 000 en 2000 à 980 000 en 2010. Certes le nombre des élèves a diminué dans le second degré (- 4,3 %) alors qu'il a augmenté dans le premier (+ 4,1 %)³. Pour autant ces évolutions ne se traduisent pas à l'identique dans les effectifs d'enseignants (- 6,8 % dans le second degré et + 1,7 % dans le premier degré). Globalement, la dépense intérieure d'éducation rapportée au

1. Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique, Faits et chiffres, 2012.

2. Prend en compte l'intégration des emplois aidés « adjoints de sécurité ».

3. La DIE est la dépense d'éducation effectuée par l'ensemble des agents économiques (administrations, entreprises, ménages), DEPP

PIB ne cesse de reculer : de 7,5% en 1997 à 7% en 2010⁴. Cette baisse, amorcée en 1995, se poursuivra après 2010. Sur la même période, les effectifs de la Fonction publique territoriale (FPT) augmentent considérablement (+ 39,6%) du fait des transferts de décentralisation mais aussi des réponses locales aux besoins. Les capacités d'intervention de l'État régressent donc globalement.

Ces évolutions quantitatives s'accompagnent de changements profonds dans l'organisation des services administratifs et la gestion budgétaire avec la LOLF⁵ ; les missions de la Fonction publique sont aussi remises en cause avec la Révision générale des politiques publiques (RGPP), formalisée en 2007 par le gouvernement Fillon. Du coup, le statut des fonctionnaires est de plus en plus ciblé comme un obstacle à la mise en place du nouveau management public (NMP). L'objectif est donc le dynamitage du statut pour le remplacer par le contrat. Participant de l'offensive néolibérale contre les services publics menée au niveau européen, ces attaques se conjuguent avec les nombreuses privatisations des entreprises de services publics.

DE LA RÉSISTANCE À LA DÉMOCRATISATION DU SERVICE PUBLIC

C'est tout naturellement, à partir des luttes contre les fermetures de services publics, que s'organisent des résistances qui alimentent des échanges d'expériences et de besoins entre personnels et usagers, et partant toute une réflexion. Des élu·es commencent à se joindre aussi à ces mobilisations. « Convergence nationale des collectifs de défense et promotion des services publics », « Coordination des hôpitaux et maternités de proximité », « Votation citoyenne pour la Poste » en sont des exemples, en 2009. Sans oublier les multiples mobilisations des syndicats des personnels de la Fonction publique pour défendre leurs missions.

La FSU, qui fait de la défense et de la promotion du service public un enjeu central, promeut, avec d'autres, l'idée que seule une mobilisation impliquant réellement usagers, personnels, élu·es – le « trépied » – peut, non seulement résister, mais surtout permettre de reprendre l'offensive et de regagner le soutien de l'opinion citoyenne. C'est la mise en pratique renouvelée d'un principe ancien, prévu d'ailleurs par la loi à la

4. Source ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

5. La loi organique relative aux lois de finances (loi du 1^{er} août 2001) prévoit la présentation du budget en programmes et actions. Au sein d'un programme, les crédits peuvent être transférés d'un titre à l'autre. Toutefois, les crédits de rémunération sont plafonnés aussi bien en nombre des emplois qu'en masse salariale. Cette fongibilité asymétrique est utilisée contre l'emploi.

Libération mais jamais appliqué, de « gestion tripartite du service public d'éducation⁶ ».

Il s'agit donc de remettre au centre la démocratisation, au sens d'une association véritable des usagers, des citoyens, pour la mise en œuvre des services publics. L'objectif est ambitieux. Il faut en effet combattre l'idée, largement répandue et exploitée par les gouvernements, que si les fonctionnaires défendent les services publics, c'est plus en raison de la défense de leurs intérêts corporatistes que par volonté de partage de leur fonctionnement avec les usagers et citoyens. Ces sujets font naturellement débat dans la société, dans les confédérations et également dans la FSU. Anicet Le Pors et Gérard Aschieri en résumant bien la difficulté :

L'intérêt général est au cœur d'une tension entre d'un côté élus et fonctionnaires qui ont une légitimité institutionnelle, et de l'autre des usagers qui ont des besoins et des attentes qu'il n'est ni possible ni légitime d'ignorer (Le Pors et Aschieri, 2015).

En octobre 2003 est lancé le Collectif creusois de défense et de développement des services publics regroupant associations, collectifs d'usagers, syndicats, élu·es et partis politiques. Tant au niveau national que départemental, la FSU participe activement à la construction des collectifs et aux deux manifestations de Guéret, en mars, et de Paris, en novembre 2005, où 30 000 personnes défilent avec les collectifs et les syndicats CGT et Solidaires. Une des limites de ce mouvement, pourtant organisé au niveau national, est sa traduction très inégale d'un territoire à l'autre.

Le secteur « Service public et développement social » de la FSU travaille donc à construire un cadre plus large avec l'UGFF-CGT, la Fédération des services publics (qui syndique la FPT), l'équipe de Solidaires et l'ancien ministre Anicet Le Pors. L'appel « Le service public est notre richesse, mobilisons-nous ! » est lancé le 17 avril 2008⁷. Il est immédiatement signé par soixante personnalités représentatives d'associations (Droits devant, la FCPE, AC!, etc.), des élu·es et des dirigeant·es de partis politiques (PS, PCF, Verts, LCR), des chercheur·ses en sciences

6. Portée par le CNAL (Comité national d'action laïque) puis le Programme commun de la gauche.

7. Par Bernard Thibault (CGT), Gérard Aschieri (FSU), Annick Coupé (Solidaires), Anicet Le Pors (ex-ministre de la Fonction publique), Jacques Fournier (ex-PDG de la SNCF), Jean-Pierre Dubois (LDH), Aurélie Trouvé (Attac), Yves Salesse (Copernic) et Bernard Defaix (Convergence des services publics), Jean Gadrey, Robert Castel, Catherine Mills, Danielle Tartakowsky ou Henri Sterdyniak.

sociales, des médecins (Patrick Peloux, André Grimaldi), des artistes comme Didier Daeninckx, et très vite plus de 60 000 signataires. Sur cette base, en septembre 2009, se met en place un collectif national, coordonné par la FSU, qui lance le 17 décembre, à la Mutualité, les États généraux du service public. En novembre, la votation citoyenne pour la Poste connaît un énorme succès avec près de 2 millions de votants. On est alors sous la présidence de Nicolas Sarkozy dont l'impopularité grandit, ce qui facilite l'unité. Une année entière de travail conduit à l'adoption en janvier 2011 du pacte d'Orly (CHAPITRE 3). Après l'arrivée au pouvoir de François Hollande et du Parti socialiste, en 2012, ce travail s'arrête.

UNE RÉPONSE COHÉRENTE AUX NOUVEAUX ENJEUX

À côté des dossiers traditionnels de la Fonction publique (salaires, emploi, précarité), des questions nouvelles émergent : la décentralisation et la réforme de l'administration territoriale, la LOLF, la gestion des « ressources humaines », la simplification des procédures et les politiques en faveur des usagers... La FSU est peu armée au départ pour les aborder, son expérience étant essentiellement celle d'un syndicalisme enseignant. Elle tente cependant d'y apporter des réponses, grâce aux liens tissés lors de sa participation au mouvement social et en se fondant sur son fonctionnement démocratique.

Nouvellement présente dans les instances consultatives⁸ et les négociations (CHAPITRE 10), la FSU entend en bousculer les pratiques. Elle donne aux personnels les moyens d'y être associés : des comptes rendus sont systématiquement publiés, la mise à disposition des documents de travail est de règle, la consultation sur les résultats d'une négociation devient un principe. Mais les fruits de ces efforts ne sont pas à la hauteur des attentes : seulement 5 % des syndiqués s'expriment lors de la consultation de mars 1998 sur la négociation salariale.

L'ensemble des syndicats nationaux et des tendances disposent des outils pour contribuer à la définition du positionnement fédéral. UA et ÉÉ, qui partagent la responsabilité de l'exécutif fédéral, ne peuvent s'en tenir à des postures. Certes l'élaboration de la plateforme revendicative

8. CSFPE (Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État, il comporte diverses commissions comme celle sur la formation professionnelle) ; COMMOD (Commission de modernisation de l'État).

ne va pas sans débats, mais ceux-ci débouchent toujours sur des positions partagées.

La participation des personnels doit se manifester aussi dans l'action. La FSU est fréquemment à l'initiative des réunions des fédérations de la Fonction publique et, dans tous les cas, est disposée à y participer. Face aux gouvernements opposant les salarié·s entre eux (privé-public), les actifs aux chômeurs, les actifs aux retraités, la convergence des revendications public-privé devient déterminante. La place de la FSU dans l'intersyndicale interprofessionnelle n'est pas acquise au départ, mais elle se construit à partir de sa participation au mouvement de 2003, et dans certains départements, dès 1995. Ces convergences impliquent la prise en compte d'autres cultures revendicatives ou d'action, d'autres points de vue.

C'est donc en s'appuyant sur la recherche de la satisfaction des besoins sociaux répondant aux attentes des usagers et citoyens, sur le rôle des services publics et leurs missions, que la FSU intervient. Elle défend conjointement le principe que, pour développer l'emploi public, améliorer le service rendu et les conditions d'emploi et de travail, il convient de s'appuyer sur l'expérience des agents, en les rémunérant mieux. Cette approche permet de concilier les intérêts des uns et des autres, et d'articuler les différents dossiers. Ainsi peut-on tout à la fois répondre à l'objection du «on ne peut pas faire autrement», combattre l'idée de la réduction du service public à un minimum, dénoncer la justification néomanagériale et, d'un autre côté, se poser en force de proposition pour la Fonction publique du 21^e siècle.

LA DÉFENSE ET L'AMÉLIORATION DU STATUT

Les lois de juillet 1983, de janvier 1984 et de janvier 1986 ont organisé le statut unique des fonctionnaires en trois versants : État, territorial et hospitalier. Elles ont confirmé le choix du statut général voté en 1946, celui de fixer par la loi des règles particulières pour les agents en charge de l'intérêt général, tout en modernisant sa conception initiale. Le fonctionnaire est recruté par concours, et placé dans une situation «statutaire et réglementaire», ce qui signifie qu'il n'est pas dans une relation contractuelle avec son employeur. Le grade est distinct de l'emploi, si bien que le fonctionnaire dont l'emploi est supprimé doit bénéficier d'une autre affectation : c'est la garantie de l'emploi à vie qui faisait partie du nouveau contrat social plébiscité par les Français·es à

la Libération. Le fonctionnaire a droit à carrière suivant son ancienneté, ses qualifications, son expérience et sa façon de servir, appréciée par la notation. Les garanties accordées aux fonctionnaires par leur statut sont indissociables des impératifs du service public: «Défense de l'intérêt général et obligation d'assurer l'égalité et l'effectivité des droits pour tous les individus et les territoires». Le fonctionnaire est donc reconnu comme un citoyen responsable, devant rendre compte de son action. Ainsi conçu, le statut permet de lutter contre les conflits d'intérêts, sans être un carcan pour les employeurs, et renvoie à une conception démocratique du fonctionnement de l'État.

La FSU défend donc le statut qu'il convient d'améliorer, car si depuis sa naissance, plus de 200 modifications sont intervenues, elles n'ont pas toujours été positives et n'ont pas permis de concrétiser certains principes statutaires comme la mobilité professionnelle. En outre, les politiques d'austérité, les réformes et le matraquage idéologique provoquent une «déstabilisation et une crise de confiance au sein même de la Fonction publique» générant chez les agents «souffrance professionnelle et oubli des finalités mêmes de leur statut» (Le Pors et Aschieri, 2015).

Avant 2003, le principe statutaire n'est pas ouvertement remis en cause, en dehors du recours permanent à l'emploi de personnels contractuels. Il l'est aussi par la multiplication des contrats aidés, des emplois-jeunes aux contrats d'insertion (CAE-CUI)⁹, pour répondre aux besoins nouveaux, comme la scolarisation des enfants en situation de handicap ou pour pallier les insuffisances des missions traditionnelles.

LA RÉFORME DE L'ÉVALUATION DES FONCTIONNAIRES

Préparée par le gouvernement Jospin, cette réforme veut engager un changement profond d'un principe clé de la Fonction publique: la notation. Elle la supprime en 2002 et instaure un entretien annuel avec le supérieur hiérarchique, dans l'objectif de différencier davantage les carrières suivant le principe du mérite. Alors que l'UNSA et la CFDT saluent cette réforme, la FSU la rejette. L'appel final du congrès de Marseille (2007) exprime le refus d'une «conception managériale de la

9. Contrat concernant les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. S'agissant du système éducatif, l'employeur qui recrute peut-être le chef d'établissement scolaire (collège ou lycée), un collège habilité pour les écoles, ou les collectivités territoriales pour des missions spécifiques.

gestion des personnels qui soumet le déroulement normal des carrières à un mérite supposé». Les personnels administratifs du ministère de l'Éducation nationale saisissent par milliers les CAP¹⁰, conformément à la consigne donnée par le SNASUB-FSU. Suite à cette mobilisation, des modalités nouvelles pour l'avancement d'échelon sont retenues en 2010, permettant de revenir, de fait, à une gestion moins inégalitaire que celle prévue.

Chez les enseignant·es-chercheur·es, la modification de l'évaluation suscite une opposition et une mobilisation considérables en 2009 (CHAPITRE 3). Quant aux enseignant·es des premier et second degrés, s'ils échappent à cette réforme en raison de leurs statuts dérogatoires, ils sont concernés par les propositions de différents rapports¹¹ reprenant les idées en vogue : entretien professionnel, rôle accru de la hiérarchie locale (IEN de circonscription ou chef d'établissement), accentuation du «mérite»... préparant le passage en force de la réforme de Luc Chatel¹², publiée le 8 mai 2012, au lendemain de la défaite de Nicolas Sarkozy, et abrogée le 30 août suivant par le ministre socialiste Vincent Peillon.

UN PROJET DE LOI DE MODERNISATION

En 2003, une réforme de fond du statut est suggérée par un rapport du Conseil d'État. Pour en corriger la «rigidité», il propose «une greffe de la GRH (Gestion des ressources humaines) sur le statut». Le modèle mis en exergue est celui de la Fonction publique territoriale, au sein de laquelle le rôle de la collectivité employeuse est déterminant sur nombre de sujets.

Début 2005, Renaud Dutreil, ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, annonce une loi de modernisation en vue de «donner plus de latitude au supérieur hiérarchique». Une organisation des métiers de la Fonction publique en six filières et cinq niveaux hiérarchiques mettrait fin aux corps de la Fonction publique d'État. Affaibli, après avoir expliqué en novembre 2004 devant la fondation Concorde sa difficulté à réformer, parce que «les Français sont attachés au service

10. Afin de voir leur évaluation révisée et d'obtenir un avancement et donc une progression salariale plus rapide.

11. Rapports du HCEE en 2003, Thélot en 2004, Pochard en 2008, voir pour le second degré, *PDR*, n° 39, «L'évaluation du travail enseignant en question», mai 2017.

12. L'inspection disparaît, tout comme la notation administrative, remplacées par un «entretien professionnel» mené tous les trois ans par l'inspecteur de l'Éducation nationale ou le chef d'établissement

public» et par l'obligation qu'il a eue en mars 2005 de réouvrir une négociation salariale, le ministre est remplacé en mai 2005 par Christian Jacob, sans avoir mené à bien son projet d'instauration d'une Fonction publique d'emplois se substituant à celle des corps.

LES CONSÉQUENCES DE LA RGPP

Une nouvelle offensive est lancée par Nicolas Sarkozy à la fin de l'été 2007. La RGPP est couplée à un projet de «dynamitage du statut» qui n'aboutit pas. Mais pour redessiner les missions et l'organisation des services de l'État, il faudrait pouvoir déplacer, voire licencier certains fonctionnaires. C'est l'objet de la «loi mobilité» du 3 août 2009, dont les aspects les plus brutaux seront abrogés par la «Loi déontologie» du 20 avril 2016.

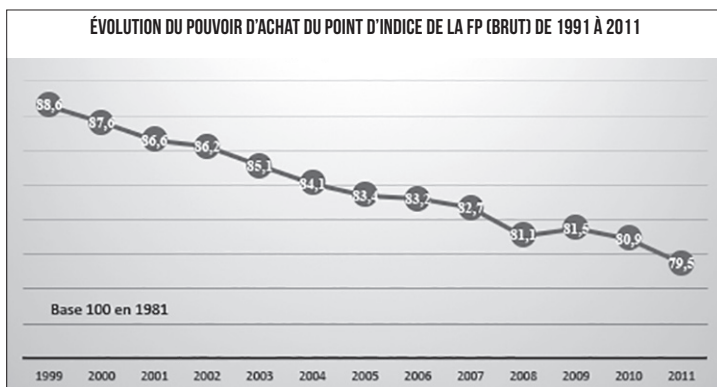
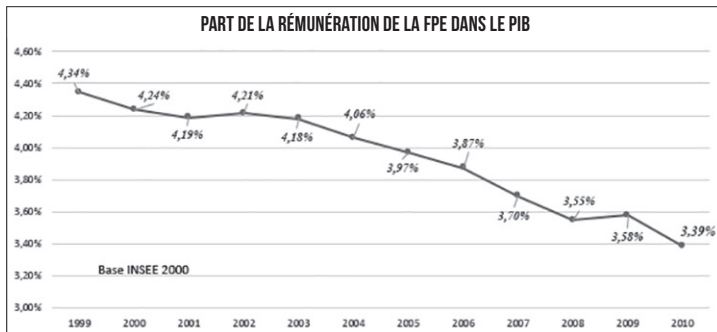
Pour les personnels, confrontés à l'insatisfaction du public en raison d'un service moins bien rendu, soumis à des injonctions contradictoires de leurs hiérarchies, et dont les missions sont mises en cause par la RGPP, le sens du travail n'est plus toujours perceptible (Le Pors, Aschieri, 2015). À la Protection judiciaire de la jeunesse par exemple, on supprime les missions de protection de la jeunesse pour se centrer sur le pénal. Au lycée, les professeurs principaux font le travail des conseillers d'orientation-psychologues poussés vers la porte. Tel agent du ministère du Travail déclare «ne pas vouloir partir en vacances de peur de voir sa mission supprimée au retour». Cette préoccupation, prise en compte dans la revendication syndicale, débouche en novembre 2009 sur un protocole d'accord sur la «santé et sécurité au travail» que la FSU signe.

LA QUESTION SALARIALE

La FSU n'a cessé de faire valoir que, loin d'être un coût, les services publics et la Fonction publique sont un investissement. Mais sa revendication salariale se heurte à la volonté du pouvoir politique de réduire la dépense publique. Si l'unité d'action oblige parfois les gouvernements à revoir leurs premières annonces, le cap de la rigueur est maintenu. Les rémunérations des agents de la FPE ne représentent plus que 3,39% du PIB en 2010, au lieu de 4,34% en 1999 (VOIR GRAPHIQUES P. 88).

L'ÉTAT DES LIEUX

À la veille de la négociation salariale de 1998, quinze années de désindexation du point d'indice par rapport à l'évolution de l'indice



officiel des prix ont des conséquences fortes que la poursuite d'une même politique de rémunération va encore amplifier.

Le pouvoir d'achat du point d'indice continue de reculer, de 9% entre 2000 et 2010 (VOIR GRAPHIQUE). Pour tous, l'effet financier des avancements d'échelon est donc réduit.

Sur la même période, l'indice minimum de traitement est relevé à dix reprises de 253 à 292, pour simplement maintenir ce traitement au niveau du Smic, écrasant les carrières des agents de catégorie C¹³. Les primes, jouant le rôle de complément salarial, se sont développées au mépris de l'égalité de traitement, de la comparabilité des situations et de la transparence: de 16,7% de la rémunération indiciaire en 1999, elles

13. Les indices du bas de l'échelle de rémunération sont relevés au niveau du Smic, tandis que ceux du haut sont inchangés. La progression du traitement au cours de la carrière s'en trouve réduite, parfois même effacée par l'inflation. En 2008, l'échelle 3 (la plus faible échelle de la grille) voit son ampleur réduite à 22%, tandis que pour le premier grade de la catégorie A, l'ampleur est de 89%.

sont passées à 25,4% en 2010! Les métiers de la Fonction publique se trouvent déclassés. La situation des enseignant·es est d'ailleurs un des thèmes de la campagne électorale de 2007, auquel Sarkozy apportera des réponses très limitées avec le relèvement du bas de la grille ou avec la défiscalisation des heures supplémentaires incitant ainsi à leur développement, suivant son slogan, : «Travailler plus pour gagner plus». Les inégalités salariales sont accrues, en particulier au détriment des enseignant·es par rapport aux cadres, les premiers percevant peu de primes (de l'ordre de 10% de la rémunération) mais aussi, globalement, au détriment des femmes. Quelle que soit leur catégorie, elles perçoivent moins de primes que les hommes (17,3% contre 32,7% respectivement en 2010) et l'écart des salaires hommes-femmes passe de 13,6% en 2006 à 16,2% en 2009.

LA REVENDICATION FÉDÉRALE

Dans la FSU, les approches ne sont pas spontanément convergentes. Si UA met en avant la revalorisation du point d'indice, la reconnaissance et l'élévation des qualifications, assumant la hiérarchie des corps, l'ÉE préfère des augmentations uniformes resserrant l'éventail des rémunérations¹⁴. L'unification du recrutement des corps enseignants et d'éducation au niveau licence (bac + 3), puis master (bac +5), ainsi que le changement de stratégie de la majorité de la tendance ÉE (CHAPITRE 7) favorisent la synthèse sur une plateforme articulant des mesures complémentaires : la revalorisation et la ré-indexation du point, la reconstruction de la grille, assortie d'une mesure immédiate et uniforme d'attribution de points d'indice, l'intégration des primes dans le traitement. L'ensemble est complété par l'exigence d'une revalorisation du traitement minimum. Ainsi, dans la négociation de l'année 2000, la FSU défend un salaire minimum à 7500 francs net, l'attribution uniforme de 40 points d'indice et une revalorisation du point de 5%. Quant à l'intersyndicale, elle met en avant la valeur du point et la reconstruction de la grille. Les fédérations sont de plus en plus nombreuses à intégrer dans leurs plateformes la demande de mesures uniformes.

14. Car elle s'est façonnée en partie dans une culture anti-hiérarchique, avec la revendication du «traitement unique» et le principe du «refus de parvenir».

MANŒUVRES GOUVERNEMENTALES ET MESURES UNILATÉRALES

Le 28 janvier 1998, lors de la dernière réunion de négociation, le gouvernement présente des mesures proches de ses propositions initiales, que la FSU juge d'autant plus limitées que «le choix d'une politique véritablement nouvelle n'a pas été fait». Les adhérents, consultés, sont peu nombreux à répondre (5%) et estiment à 75% que la FSU ne doit pas signer l'accord salarial. Mais le gouvernement obtient tout de même l'aval de l'UNSA, la CFDT, la CFTC, la CGC et FO.

En novembre 2000, la négociation échoue, le gouvernement s'en tenant pour 2001 et 2002 à des mesures unilatérales que toutes les fédérations jugent insuffisantes.

Après une année blanche en 2003, le gouvernement juge les demandes syndicales «impossibles», et multiplie les indicateurs, par exemple le GVT¹⁵ et la RMPP¹⁶, pour mieux masquer la dégradation du pouvoir d'achat du point d'indice. Il avance en outre une modulation de la rémunération par les résultats. Il annonce pour 2004 une mesure d'augmentation du point de 0,5%, en deçà de l'évolution des prix.

2005 est une année exceptionnelle : après une grève en janvier, deux journées d'action interprofessionnelles¹⁷ mettant en avant le pouvoir d'achat, le ministre Dutreil qui, en novembre, avait clos la discussion, est contraint en mars d'aligner l'évolution du point au niveau de l'inflation prévisionnelle. Faute de nouvelle action interprofessionnelle, le gouvernement reprend en 2006 la concession faite pour 2005.

Les gouvernements suivants manœuvrent en proposant des accords «à la découpe» : le protocole comporte plusieurs volets (indiciaire, statutaire, social...), invitant les fédérations à se prononcer sur chacun d'entre eux. Le ministre peut ainsi conclure la négociation avec un accord, même minoritaire sur un des volets, alors qu'aucune organisation ne signe le volet indiciaire. Cette stratégie prive les signataires de résultats à faire valoir car les négociations conduites pour décliner le contenu des volets, limitées aux seuls signataires, ne débouchent pas. Seule l'UNSA

15. GVT : Glissement vieillissement technicité, qui contribue aux variations de masse salariale de la Fonction publique française.

16. Rémunération moyenne des personnes en place, masquant les économies réalisées par le remplacement des départs en retraite par des agents rémunérés en bas de grille.

17. Les 5 février et 10 mars (10 mars 2005 : entre 500 000 et un million de personnes manifestent pour les salaires et les 35 heures).

ose qualifier de compromis acceptable la grille de la catégorie B, issue du volet statutaire de 2007.

Plusieurs textes sont pris par le gouvernement afin de moduler les rémunérations indemnitaires en fonction des résultats. La FSU argumente contre cette orientation, faisant valoir que personne ne travaille seul ni en concurrence avec les autres. Finalement, toutes les fédérations syndicales, à l'exception de la CFE-CGC, demandent l'abrogation de la prime de fonction et de résultats. Elle sera abrogée en 2014, remplacée par l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise.

Enfin, la réforme des retraites de 2010 est l'occasion pour le gouvernement de diminuer le traitement réel des fonctionnaires par l'augmentation programmée sur dix ans de la retenue pour pension. La FSU dénonce cette baisse des traitements, équivalant à terme au non-paiement d'une journée par mois. Les pensions de retraites des fonctionnaires étant budgétisées, cette opération permet à l'État de réduire sur le dos de ses agents la «subvention d'équilibre» qu'il doit apporter au compte d'affectation des pensions. Il s'agit d'un simple jeu d'écriture budgétaire, puisqu'il n'existe pas de caisse de retraites pour la FPE, la pension de retraite étant un «traitement continué».

LES RETRAITES

Alors que la retraite des salarié·es du secteur privé a été fortement dégradée en 1993 par la réforme Balladur, la mobilisation contre le plan Juppé en 1995 a contraint le gouvernement à retirer les mesures concernant la retraite des fonctionnaires. En 2003, le projet gouvernemental confirme la réforme Balladur et attaque la situation des fonctionnaires (CHAPITRE 3), en cherchant à les isoler dans leur refus de la réforme. Au sein du Conseil d'orientation des retraites (COR)¹⁸, la FSU œuvre à l'unité des partenaires syndicaux. Elle défend le code des pensions en comparant les effets convergents des différents régimes avant les effets de la réforme de 1993 ; elle critique les données officielles, afin de défendre la crédibilité de sa revendication d'un taux de remplacement¹⁹ de 75 % à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisations : «L'avenir est maitrisable!» Il

18. Service du Premier ministre, créé en 2000, associant des parlementaires, des représentants des partenaires sociaux, des experts et des représentants de l'État, ayant pour mission de suivre les problèmes des retraites, de faire des propositions et de produire un rapport annuel.

19. Selon le COR, le taux de remplacement correspond au rapport entre le montant de la retraite et celui du dernier revenu d'activité perçu.

s'agit d'augmenter la part des pensions de retraite dans le PIB de 6,5 points en quarante ans, partage d'autant plus justifié que les retraités seront plus nombreux. Le COR projette par ailleurs une augmentation de la productivité : consacrer une partie de ces gains à l'augmentation du taux de cotisation retraite de 0,375 point par an devient dès lors possible, sans porter atteinte au pouvoir d'achat des salaires. La question posée est celle du financement des retraites et donc celle de la répartition des richesses. C'est justement ce que patronat et gouvernement refusent d'aborder.

La profession enseignante, dont les aspirations sont profondément heurtées par le projet de réforme, s'approprie, dans la mobilisation, les arguments développés par la FSU. Celle-ci contribue de manière importante à la réussite des grèves et manifestations interprofessionnelles jusqu'au début du mois de mai (chapitre 3). Le front unitaire est cependant rompu le 15 mai, quand la CFDT et la CGC renoncent à poursuivre le combat, en se contentant d'acter deux mesures favorables, mais ne touchant pas au cœur du projet : la retraite anticipée pour carrière longue et la baisse du taux de décote du privé, dont le niveau était effectivement devenu intenable²⁰.

La réforme, finalement votée, organise la baisse des pensions ; les simulations syndicales établissent que, pour un départ à l'âge de 60 ans (ou 55 ans) encore possible, les pensions diminueront de 15 à 25 % selon la durée de l'activité professionnelle. Le nouveau système contraint alors les salarié·es à arbitrer entre travailler plus longtemps ou partir avec une pension plus faible. Les femmes, qui ont globalement des carrières plus courtes ou des droits réduits par les temps partiels, sont les premières victimes de ces régressions (CHAPITRE 8).

La FSU entend néanmoins poursuivre ses interventions, mais le sentiment d'échec prédomine. La retraite des femmes cristallise l'attention avec, outre la décote, la suppression de la bonification d'un an par enfant attribuée à la mère dans la Fonction publique. Un site intersyndical est créé en vue de recueillir des témoignages. La FSU organise le

20. La décote réduisait la pension de 10 % par année manquante. Au départ, quand la durée de référence était de 37,5 annuités, ce taux a concerné peu de salarié·es, sauf les femmes ayant interrompu leur carrière, poussées à ne demander leur pension qu'à l'âge de 65 ans. Le passage de 37,5 années à 40 (et plus dans les étapes suivantes) augmentant le nombre des personnes concernées par la décote rend ce taux socialement insupportable. L'annonce de mai 2003 est sa réduction progressive à 5 %.

8 décembre 2004 une réunion publique sur le sujet, occasion d'interpeller la presse et des parlementaires.

Le gouvernement continue ensuite de revenir régulièrement sur le dossier des retraites : réforme des régimes spéciaux en 2007, réforme de l'Ircantec²¹ se soldant par une augmentation des cotisations et la baisse des pensions, imposée en 2008 avec la complicité de certaines organisations²², au prétexte de «sauver le régime».

Lorsqu'en 2010, Nicolas Sarkozy et François Fillon décident d'élever l'âge du départ à la retraite à 62 ans, et celui d'une retraite sans décote à 67 ans, la FSU joue un rôle important au sein du collectif organisé autour de la fondation Copernic, qui entend éclairer le débat et les alternatives : développer l'emploi et élargir les financements. Elle contribue à l'animation et au succès de meetings unitaires sur l'ensemble du territoire, entre avril et octobre, et ainsi au très puissant mouvement de l'automne. Mais le gouvernement décide de passer outre et publie la loi le 9 novembre 2010 (CHAPITRE 3).

EMPLOI PUBLIC, RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET PRÉCARITÉ

En défendant le développement de l'emploi public, la FSU propose tout à la fois de lutter contre le chômage, d'améliorer les conditions de travail – notamment par la réduction du temps de travail – et le service rendu, de transformer les heures supplémentaires en emplois, de résorber la précarité.

LES 35 HEURES POUR LA FONCTION PUBLIQUE

Dès 1999, la FSU participe à la construction d'une unité large (pétition avec la CGT et FO) pour exiger du gouvernement la transposition à la Fonction publique de la loi Aubry de 1998 sur la réduction du temps de travail. Le mandat fédéral est fondé sur trois exigences : créations d'emplois, prise en compte de la diversité des missions et maintien de la référence hebdomadaire. Le gouvernement refusant toute création d'emplois, la FSU rejette le protocole d'accord, après consultation des personnels ; la CFDT est la seule organisation à y être favorable.

Après la publication du décret général en août 2000, il revient aux ministères de définir les modalités d'application à leurs services. À

21. Ircantec : régime de retraite complémentaire pour les agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques.

22. CFDT, UNSA, CGC, CFTC.

l'Éducation nationale, trois des quatre syndicats de la FSU concernés signent un accord, ainsi que deux syndicats CGT, l'UNSA et la CFDT. Les arrêtés apportent des progrès réels pour les TOS déjà annualisés à 1 677 heures, respectent les spécificités des infirmières et des assistantes sociales. En revanche, ils représentent des risques réels de flexibilisation et des menaces sur les congés pour les administratifs²³. La discussion est marquée par des conflits et mobilisations intersyndicales aux ministères de l'agriculture, de la culture et de la justice (PJJ).

LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

L'administration, comme elle l'a toujours fait, théorise la nécessité d'avoir recours à des personnels non-titulaires, au nom de la souplesse. Dans les faits, on est bien loin de simples ajustements d'effectifs : les contractuels représentent 14,6% des personnels en 1998 et 17,2% en 2010 (15,8% dans la FPE et 19,4% dans la FPT). Sans garanties, ces personnels connaissent une grande précarité.

Dans le même temps, des missions nouvelles sont confiées à des dizaines de milliers de personnes en contrats aidés (142 600 en 2010), à temps incomplet et à durée limitée. En outre, une part de ces contrats se substitue de fait à des emplois statutaires. Tout en contestant ce type d'emplois, le SNUipp et le SNES font le choix de syndiquer les personnels qui les occupent. Le pilotage de ces emplois de droit privé par le ministère du Travail, alors qu'ils exercent leurs missions dans des établissements d'enseignement, ne favorise pas la mobilisation de tels personnels, difficile par nature, du fait de leur précarité.

La situation des surveillants qui, depuis la Libération, bénéficient des statuts de MI (maîtres d'internat) et de SE (surveillants d'externat) unifiés en 1968, se trouve aussi profondément dégradée par leur suppression en 2003 et la création des contrats d'assistants d'éducation. Ces contrats sont ouverts à tous les bacheliers, alors que les MI-SE, recrutés par les recteurs, devaient être étudiants et réussir aux examens universitaires pour être maintenus en fonction. En l'absence d'obligation de formation et d'aménagement du temps de service pour études, la plupart de ces nouveaux surveillants se trouvent sans solution au terme de leur emploi limité à six ans au plus. Ces personnels dont le renouvellement

23. Ce qui explique le refus du SNASUB de signer l'accord.

du contrat dépend désormais du chef d'établissement sont nettement moins nombreux qu'auparavant à se syndiquer²⁴.

LE DÉBAT SUR LES CONTRACTUELS

Dans la FSU, tout le monde s'accorde pour défendre le concours comme modalité de recrutement, devant assurer l'égalité de traitement dans l'accès à l'emploi public. Mais quelle exigence définir pour défendre ces contractuels? Des divergences subsistent entre tendances, héritages du passé. Pour l'ÉE, la réponse est la titularisation immédiate, alors qu'UA lie la titularisation à l'extension des recrutements, offrant ainsi aux contractuels de plus larges possibilités d'intégration dans le cadre de plans de titularisations ou de recrutements par voie de concours. Le sujet fait l'objet de vifs débats à l'occasion des congrès. Mais la volonté d'aboutir à une position offensive de la FSU permet l'adoption d'une synthèse: fin du recours à l'emploi précaire, garantie de réemploi pour les personnels déjà recrutés, plan rapide de titularisation. La FSU rappelle très souvent l'actualité du dossier aux pouvoirs publics et est à l'initiative d'actions fréquentes.

LA PRÉCARITÉ AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

La FSU soutient l'action des personnels dans ce ministère où son syndicat, le SNAC (Syndicat national de l'action culturelle), joue un rôle important dans une grève longue et unitaire en mai-juin 1999 pour résorber la précarité.

Un protocole d'accord jugé positif par les personnels est signé. La FSU a le projet de s'appuyer sur cette mobilisation pour prendre des initiatives de développement des activités culturelles sur le plan national et celui des collectivités territoriales.

Elle signe deux accords, en mai 1996 et en juillet 2000, avec la volonté d'acter ce qui a été obtenu par l'action syndicale et celle de peser pour leur mise en œuvre. La loi Perben (1996) permet entre 20 000 et 30 000 titularisations, le bilan de la loi Sapin (2001) est du même ordre mais à peine 40% des titularisations possibles sont effectives. Cela ne permet pas la résorption de la précarité, d'autant que dans le même

24. Le taux de syndicalisation des MI-SE a toujours été plus faible que celui des autres catégories; il avait décliné progressivement à partir de la fin de la décennie 1970; il s'effondre chez les AED (Dalançon, 2013).

temps, de nouveaux contractuels sont embauchés. Ce bilan alimente le débat : ainsi, les deux rapports d'activité de 1997 et de 2000 proposent trois rédactions différentes au vote des adhérents. Celles proposées par Unité et Action sont validées par la majorité des votants, mais avec un peu moins de 50% des exprimés en 2000.

LE CDI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le contrat à durée indéterminée est créé en 2005, l'État français devant respecter une directive européenne de 1999. Les syndicats défendent le principe de la titularisation dans un corps de la FPE (ou un des autres versants de la FP), mais le gouvernement choisit de faire coexister deux situations d'emploi permanent, privant de fait les contractuels des garanties statutaires reconnues aux fonctionnaires.

La FSU conteste ce choix, mais le CDI est perçu par les personnels en contrat à durée déterminée (CDD), comme une sécurisation de leur situation. L'intervention syndicale doit donc en tenir compte et vise à favoriser la conclusion d'un CDI et à agir pour améliorer les droits des contractuels. Dans les faits, les conditions retenues sont tellement difficiles à réunir qu'elles en écartent presque tous les contractuels. Le seul vivier important est celui des MA (maîtres auxiliaires) et des contractuels de la formation continue, la garantie de réemploi leur ayant été acquise à la rentrée 1997. Les nombreux recours juridiques, dans lesquels les syndicats de la FSU accompagnent les personnels, permettent peu à peu de parvenir à des conditions d'attribution du CDI moins drastiques.

L'ACTE 2 DE LA DÉCENTRALISATION

Le premier acte de décentralisation (1982-1983) a établi un partage de compétences en matière éducative entre les collectivités territoriales et l'État. Il ne résout pas le problème de la démocratie locale, les pouvoirs délibératifs et exécutifs au sein de la collectivité étant confondus²⁵. L'équilibre créé dans les années 1980 est bousculé en 2003 puis 2014 en lien avec la réforme de l'Etat. Sans que le bilan de l'acte 1 soit débattu, le gouvernement annonce au printemps 2003 l'acte 2, avec le transfert vers les régions ou départements de dizaines de milliers de

25. La séparation des pouvoirs entre législatif et exécutif est un élément fondamental des régimes démocratiques. Dans le cas des collectivités locales, cette séparation n'existe pas, le président du conseil régional ou général est en même temps le chef des services exécutifs.

fonctionnaires de l'État : parmi eux les TOS (personnels techniciens, ouvriers et de service), les assistantes sociales de l'Éducation nationale, les médecins scolaires et les conseillers d'orientation psychologues. Dès qu'il est connu, le projet suscite une vive inquiétude, qui se superpose au conflit sur les retraites (CHAPITRE 3).

Pourtant, une position de refus total, dans un rapport de force défavorable, est difficile. La gestion par l'État n'est pas forcément une garantie d'égalité ; le local est considéré par la population comme plus proche et plus démocratique. La défense du niveau national partout fait débat au sein de la FSU : ainsi, dans les écoles maternelles, personne ne demande l'intégration dans la FPE des ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles). En revanche, dans le second degré, l'existence de formations définies dans un cadre national et accessibles sur l'ensemble du territoire est un enjeu essentiel, comme l'est celui de la compétence en matière d'orientation et de formation professionnelle, convoitée par les régions. Enfin, la spécificité des missions éducatives des TOS serait niée par l'appartenance des personnels à un cadre d'emploi large et polyvalent, lequel ouvrirait la possibilité d'un exercice professionnel dans les autres services territoriaux. C'est donc à partir des missions et des inégalités territoriales que la position fédérale s'élabore et que la mobilisation se développe, malgré l'isolement de la FSU, les confédérations syndicales étant généralement favorables à la décentralisation.

Les transferts sont finalement évités pour les assistantes sociales, les médecins et les conseillers d'orientation-psychologues, mais près de 100 000 agents TOS des ministères de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole et les personnels administratifs en charge de leur gestion sont concernés. Toutefois, la création du cadre d'emplois d'agents territoriaux de l'Éducation répondant aux objections formulées par la FSU, contraire, dans un premier temps, les velléités de délégation de service public, pratique courante des collectivités, les agents transférés restent dans les établissements scolaires.

La FSU se trouve alors confrontée à la nécessité de défendre les personnels transférés, alors qu'elle est peu au fait des spécificités statutaires de la Fonction publique territoriale. Le principal obstacle est cependant celui de son absence de représentativité dans ce versant. Après la décision prise au congrès de Perpignan, en février 2004, d'ouvrir la syndicalisation aux trois versants de la Fonction publique (CHAPITRE 9, ANNEXE « SYNDICATS »), la réflexion sur les mandats à adopter se fait avec les syndicats

concernés. Mais en 2018, la représentativité de la FSU reste toujours limitée à certaines collectivités.

DES COMBATS À POURSUIVRE

L'action de la FSU a donc participé à la mise en échec de réformes globales; elle a contribué à établir le lien entre attaques portées au modèle social français²⁶ et contre le statut des fonctionnaires. Il ne faut cependant pas sous-estimer la portée des transformations intervenues, dont la logique va se poursuivre.

LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Le développement économique et social des DOM est une préoccupation importante de la FSU. L'État, la Fonction publique et les services publics y tiennent une place décisive, mais ils ne peuvent se limiter à la gestion des difficultés. Ils doivent être le moteur du développement économique et social.

La FSU demande donc en 2001 une politique volontariste en faveur de l'emploi public et non des exonérations des charges sociales pour les entreprises, sans contrepartie en matière d'embauche et de formation. Elle exige la fin des entorses au Code du travail et la mise à niveau du RMI, qui est inférieur de 20% à celui de la métropole.

Elle réclame des moyens considérables pour le service public d'éducation, afin de lutter efficacement contre les sorties prématurées du système scolaire d'une partie importante des jeunes, et pour les former sur place.

Elle demande la prise en charge de l'apprentissage des langues régionales pour contribuer à la valorisation des cultures et identités régionales et qui sont aussi des outils d'intégration sociale.

Afin de faciliter les liens et la réflexion sur les problèmes des DOM, le congrès de 2004 décide que les quatre secrétaires départementaux de la FSU seront invités à participer aux travaux du CDFN une fois par an. Au début de l'année 2009, une grève générale commencée en Guadeloupe s'étend en Martinique et dure quarante-quatre jours. L'ampleur de ce conflit, soutenu massivement par la population, a fait converger les regards des médias du monde entier. Débutant par une révolte contre la vie chère, il révèle tous les problèmes fondamentaux

26. Voir le dossier sur « Le modèle social français », *nouveaux regards*, n° 47, 2009.

de sociétés créoles marquées par les conséquences de l'esclavagisme et du colonialisme.

Il s'achève par la signature d'un accord, le 4 mars 2009, en Guadeloupe entre le LPK (*Lyannaj kont pwofitasyon*, regroupant 48 organisations), et la région et l'État. Loin de répondre aux 120 revendications de départ du collectif, il permet toutefois de substantielles avancées, notamment pour le pouvoir d'achat (minima sociaux et augmentation de 200 euros des bas salaires).

Les sections FSU des Antilles, en particulier de la Guadeloupe, ont animé ce combat, qui n'est pas terminé.

QUEL PROJET ÉDUCATIF ET DE FORMATION DES MAÎTRES ?

La FSU, à cause de son histoire et par sa nature de fédération essentiellement enseignante considère le service public laïque d'éducation comme central. Le thème 1 des congrès lui est toujours consacré, en dépit des réserves des syndicats de non-enseignants, qui souhaiteraient l'inclure dans l'ensemble des services publics. Le système éducatif est en effet le terrain d'enjeux déterminants pour le fonctionnement de la société, qui dépassent les seuls intérêts des personnels. Il est au cœur d'une grande mutation qui cherche à en faire un instrument au service exclusif de la compétitivité économique dans le cadre du capitalisme globalisé (Bruno et col. 2010). Toutefois la FSU peine à formuler les contours d'un projet éducatif et de formation des maîtres.

LA DÉMOCRATISATION, UN ENJEU PERMANENT

Cette notion de démocratisation a été utilisée bien souvent, en restant toujours incertaine et polysémique (Isambert-Jamati, 1972). La FSU la considère cependant toujours comme une priorité.

UN OBJECTIF MAINTENU

Pour elle, il ne s'agit plus de la sélection par le mérite¹ répondant à une acception datée du slogan républicain, l'«égalité des chances», récupéré par le gouvernement de Villepin avec le vote de la loi du 31 mars 2006 «Pour l'égalité des chances²». Elle reste fidèle à l'objectif du plan Langevin-Wallon³, reposant sur la conviction qu'en formant l'homme, le citoyen et le travailleur, dans un système de scolarité obligatoire

1. Celle des « Compagnons de l'Université nouvelle » en 1919, militant pour le droit pour tous les enfants d'acquiescer un haut niveau d'instruction et non une égalité des résultats, la sélection s'opérant en fonction des seules aptitudes et talents.

2. Patrick Massa (2013) parle de véritable « oxymore ».

3. Plan préparé par la commission ministérielle de « Réforme de l'enseignement » suivant les principes du nouveau contrat social issu du programme du CNR. Rendu public en juin 1947, il ne sera jamais appliqué mais restera une référence pour toute la gauche politico-syndicale jusque dans les années 1970-1980.

jusqu'à 18 ans, l'École laïque a un rôle fondamental à tenir dans l'édification d'une société démocratique fondée sur l'égalité et la fraternité, en réconciliant intérêt général et bonheur individuel.

Pourtant, l'utopie d'une école libératrice a volé en éclats depuis longtemps. Dès les décennies 1960-1970, des sociologues⁴ ont démontré que la «massification» ou «démographisation» n'empêchait pas l'École de reproduire les inégalités sociales. Certes le système éducatif peut mettre à son actif d'avoir permis à près de 80 % d'une classe d'âge d'atteindre le niveau du baccalauréat, mais depuis 1994, ce taux stagne voire régresse⁵ et le nombre de jeunes qui sortent de l'école sans diplôme ni qualification ne baisse pas (1 500 000 en dix ans depuis 1998). La démocratisation peut même paraître ségrégative, quand on constate que les élèves des filières d'excellence (série S, classes préparatoires) sont toujours issus très majoritairement des familles aisées. D'ailleurs, dans leurs représentations, les élèves ont intégré que tous les bacs n'ont pas la même valeur (Beaud, 2002; 2003). D'un autre côté, tout un courant s'est développé à partir des années 1980, vilipendant les tares d'un système éducatif «barbare», «fabrique de cancre», faisant le procès de 1968⁶, et conduisant à l'opposition entre «républicains» et «modernistes» ou «pédagogistes».

Si dans la FEN, l'École émancipée en était restée, jusque dans les années 1980, à l'analyse du leurre de la démocratisation, tant que la société n'aurait pas changé de bases, les tendances UID et UA, qui dirigeaient tous les syndicats nationaux, estimaient toujours que la démocratisation restait l'objectif. Mais, alors que le projet d'«École fondamentale» du SNI-Pegc, base du projet de la FEN, était suspendu hors du temps, celui d'«École progressive» du SNES partait d'une analyse concrète de l'école dans la société capitaliste et s'attachait notamment à résoudre les principales difficultés résidant dans l'échec et les retards scolaires. Sa vision n'en restait cependant pas moins idéaliste. Si bien que le SNES abandonna, au début des années 1980, la progressivité dans un modèle unificateur, pour mettre en exergue la diversification des voies de la réussite scolaire et de la qualification pour tous, nécessitant la

4. En particulier les travaux de Bourdieu et Passeron (1964, 1970), Beudelot et Establet (1972).

5. «Démocratiser le lycée, un enjeu permanent», *PDR*, n° 32, mars 2009.

6. Les ouvrages sont nombreux: Milner (1984); Maschino (1984; 1984b); Crespin et Bartholy (1983); de Romilly (1984), auxquels Antoine Prost répondit par *Éloge des pédagogues* (1985).

priorité de l'investissement éducatif. Au-delà, l'enjeu n'est plus l'ascension sociale grâce à l'école mais «réussir sa vie».

UN PROJET ÉDUCATIF DE LA FSU ?

Dès la première décennie de son existence, la FSU fait siens ces objectifs, en les considérant comme des enjeux centraux⁷. L'École ne peut certes, à elle seule, inverser des tendances sociales lourdes, mais elle n'en a pas moins ses responsabilités propres dans la lutte contre les inégalités, les ségrégations, les exclusions (FSU, 2000). La démocratisation, ce sont donc des défis, des solutions à inventer, à partir d'un socle de principes anciens.

Juste avant le congrès de la FEN de La Rochelle de 1988, qui adopta son «Projet d'école de l'an 2000», UA avait édité une brochure, *Une école de progrès et de liberté*, où la tendance exposait les grandes lignes de l'état de ses propositions pour changer l'école et améliorer la situation des personnels, qui était «mis en débat pour appeler d'autres propositions».

Mais pour tous ceux qui allaient constituer la nouvelle fédération cinq ans plus tard, il n'était pas encore question de rechercher les bases d'un projet commun. À l'aube du 21^e siècle, la FSU est-elle en mesure de le produire ? Le problème ne se pose plus dans les mêmes termes que dans la période précédente. Il n'est en effet plus à l'ordre du jour d'élaborer un nouveau plan Langevin-Wallon, ni même de chercher à influencer un projet de gouvernement.

Ce ne sont pas seulement les équilibres du paysage politique qui ont profondément changé, mais tout l'environnement social et culturel. Denis Paget (2008) estime que le système éducatif est «enlisé dans une crise à trois dimensions» : accentuation de la ségrégation sociale, crise des débouchés, crise culturelle. La nouvelle question sociale caractérisée par le chômage de masse, de nouvelles formes de pauvreté et d'exclusion, bouscule en effet les repères (Castel, 2016 ; Rosanvallon, 2015). La pauvreté de très nombreuses familles⁸ comme l'instabilité de leurs structures⁹ pèsent lourdement. L'école et la famille, qui étaient les principaux

7. «Répondre à l'enjeu de la réussite de tous», congrès FSU de La Rochelle, 2001.

8. En 2006, 4,216 millions de personnes (7,1% de la population) vivent en dessous du seuil de pauvreté relative de 50%, et 7,862 millions de personnes (13,2% de la population) sous le seuil de pauvreté relative de 60%. Cette part de la population monte à 13,4% soit 8 millions de personnes en 2007.

9. La proportion de familles monoparentales dans l'ensemble des familles est passée de 9,4 à 23% entre 1975 et 2014 (Insee).

lieux et sources d'éducation, sont de plus en plus concurrencées par une information spectacle, faisant plus appel à la réaction ou au mimétisme qu'à la réflexion, véhiculée par les multiples écrans et instruments nomades. Le système unificateur de l'État éducateur républicain, qui rendait compétent et membre de la nation, n'existe plus¹⁰. La culture scolaire dominante s'est éloignée des pratiques et valeurs culturelles de la vie courante. L'autorité de la chose enseignée est ainsi souvent remise en cause. D'autant que les classes sont de plus en plus métissées, avec des élèves dont les traditions culturelles sont très différentes, parfois antagonistes. Les disparités entre établissements s'accroissent¹¹. Les «jeunes», ce vocable utilisé couramment – trop facilement – pour désigner la tranche d'âge des 15–25 ans, masque la diversité de la jeunesse.

La difficulté à vivre en société dans ce monde rend de plus en plus difficile la tâche de l'École, à qui parents et autorités demandent de réparer inégalités et défauts d'insertion. Le collège unique est souvent mis en accusation par beaucoup de parents et une majorité des personnels¹². Les jeunes enseignant·es ont de plus en plus de difficulté à adhérer à l'idéal d'égalité des résultats qui s'est substitué au modèle du mérite et de l'égalité abstraite des chances (Van Zanten, 2003).

La difficulté se corse alors que s'instaure un nouveau cadre conceptuel aux réformes de nature «structurelle» ou «paradigmatique» (Prost, 2013), visant à séparer le temps et les lieux de formation, le lieu de travail devenant aussi un lieu possible – et même meilleur – de formation (alternance, apprentissage, formation des enseignant·es par les entreprises...). La FSU reste fidèle au modèle liant formation et scolarisation dans un temps défini, séparant le temps des études de celui de la production, structuré par des programmes nationaux pour tous, et s'inscrivant dans des politiques volontaristes, pour permettre l'élévation des qualifications.

10. Voir l'analyse de Diot et Rayou (1999) issue d'un séminaire de l'IR-FSU (juin 1995–juin 1997).

11. En 2003, le Haut Conseil d'évaluation de l'École constate qu'«un collège sur douze accueille en moyenne des élèves issus pour près de la moitié des catégories sociales les plus favorisées (alors qu'elles ne représentent que 15% de la population totale des collèges) et un sur cinq accueille en moyenne deux tiers d'élèves des catégories sociales les plus défavorisées (alors qu'elles représentent 45% de la population totale)» (cité dans Prost, 2013).

12. L'enquête de la FSU commandée à la Sofres en 2002, indique que les personnels estiment à 66% que le collège unique n'est pas une bonne chose, alors que 39% des élèves et étudiants et 42% des parents sont de cet avis (*POUR*, n° 83, novembre 2002).

Dans cette quête d'une nouvelle définition de la démocratisation, il est difficile de dégager un accord unanime, allant au-delà des grands principes, tant les voies de professionnalisation et cultures de formation, de travail et de recherche des personnels sont différentes (Wittorski, 2008).

LA NOUVELLE STRATÉGIE D'ÉDUSCOPE

Tenant compte de la complexité de la problématique, la FSU fait le pari de l'intelligence et inaugure une révolution des outils syndicaux d'analyse avec la mise en place d'ÉduScope en 1996. Il s'agit de ne pas se limiter à une innovation technique par l'utilisation des sondages. ÉduScope répond à une préoccupation centrale : tenir compte des évolutions de la société, des avis et des attentes des Français, ne pas se limiter à ceux des experts que sont les enseignant·es, pour créer un observatoire permanent. Une importance nouvelle est donnée à la complémentarité école/famille, collectivités, associations, puis au temps libre comme temps éducatif spécifique. La FSU tisse à cette occasion des liens avec la recherche, notamment à l'appel de l'association Défendre et transformer l'école pour tous¹³. Elle veut ainsi imposer son *tempo* dans les débats, au-delà des aléas des passages des ministres et des décisions conjoncturelles¹⁴. Le SNUipp soutient fortement la démarche. Le SNES s'y engage, mais il reste attaché à l'idée que les personnels du second degré sont les experts de leur métier : c'est une base structurante de son identité, qu'il met constamment en avant.

Si la FSU se félicite que la majorité des Français soit satisfaite de l'école¹⁵, la question est de savoir sur quoi peuvent déboucher les observations recueillies, en termes de revendications qui puissent constituer une alternative aux projets et décisions ministérielles. Comment

13. Voir le texte élaboré à l'issue du colloque organisé à Marseille les 3-4-5 octobre 1997 à l'appel de l'association « Défendre et transformer l'école pour tous », en présence de 400 chercheurs, enseignants, syndicalistes.

14. Michel Deschamps, qui ne veut pas enfermer la FSU dans le débat « modernistes » versus « républicains », et qui s'est beaucoup investi dans cette expérience, estime avec le recul : « Les ministres ne comptent pas (ou alors si peu). Seul est décisif le pacte tacite passé entre les travailleurs de l'École de la république et le pays. Plus ce pacte est explicite, plus l'École est forte. L'ÉduScope portait cette volonté d'explicitation » (entretien avec les auteurs).

15. En 1997, 52% des Français estiment que l'école fonctionne bien, 74% que le travail des enseignants est satisfaisant, 56% que leur nombre est insuffisant ; mais alors que pour les enseignant·es, leur mission doit d'abord « servir à former à la réflexion et l'esprit critique », parents et élèves estiment que l'école doit « préparer à l'entrée dans la vie active ».

mobiliser largement contre des réformes jugées nocives, jusque dans leurs principes? Il ne s'agit pas seulement de dénoncer l'insuffisance des moyens ni de se river sur les mots d'ordre de retrait-abrogation. D'autant que les enseignant·es, parents, élèves sont partagés, à la fois sur le constat des performances du système et sur les réformes proposées. Beaucoup sont d'ailleurs soutenues (CHAPITRE 2) par des syndicats concurrents comme le SGEN et l'UNSA-Éducation, avec également la caution plus ou moins manifeste d'universitaires de renom (François Dubet, Claude Lelièvre, Antoine Prost, Philippe Meirieu...).

ÉDUSCOPE

En octobre 1996, la FSU entreprend en partenariat avec la Sofrès une enquête de longue haleine. Un observatoire permanent, Éduscope, a pour objectif de vérifier, chaque année, l'évolution du comportement des Français à l'égard de l'école. Il comporte :

- un sondage classique Sofrès «Les Français et l'école» réalisé du 22 au 24 octobre 1996 auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population âgée de 18 ans et plus,
- une concertation publique sur l'éducation sous la forme d'un questionnaire en direction des enseignants de l'Éducation nationale, des élèves et des étudiants, des parents d'élèves. Diffusés à 1 million d'exemplaires, les questionnaires ont été retournés à la Sofrès qui, après traitement, a procédé à un tirage de 30 000 réponses, soit 10 000 pour chaque catégorie.

Pour compléter, des interviews filmées sont réalisées auprès d'un échantillon de personnels, de parents et de jeunes par l'agence Campana Eleb et Communication.

En 2002, un second grand sondage est organisé.

LA DÉMOCRATISATION : COMMENT LA RÉUSSIR ?

La FSU ne propose donc pas un projet éducatif, clefs en main, mais un ensemble de propositions sur des thèmes faisant ressortir leur valeur pour l'avenir. C'est l'objectif des «Propositions de la FSU pour une école démocratique et exigeante pour tous, dans une société plus juste» (congrès 1997), du «Pari de la réussite pour tous» (congrès 2001) ou de l'«Appel» de Marseille (congrès 2007).

APPEL DU CONGRÈS DE MARSEILLE (2 FÉVRIER 2007)

La FSU entend contribuer à construire des alternatives aux politiques aujourd'hui mises en œuvre. Elle appelle à bâtir ces alternatives autour de quelques axes centraux : éducation, services publics et fonctions publiques, protection sociale.

Maintenant et pour l'avenir, la FSU appelle à une rupture radicale avec la politique éducative actuelle et à relever le défi de la démocratisation du service public d'éducation afin d'augmenter le niveau général de formation et de qualification de tous les jeunes.

La FSU propose pour cela dix engagements pour une vraie priorité au service public d'éducation :

- 1) Un service public laïque d'éducation transformé qui garantit :
 - la réussite de tous les jeunes,
 - une véritable culture commune pour tous,
 - la prévention et les réponses aux difficultés scolaires de la maternelle à l'université.
- 2) Une scolarité obligatoire portée à 18 ans et permettant aux familles de scolariser leurs enfants dès 2 ans.
- 3) La garantie d'une véritable mixité sociale.
- 4) une relance ambitieuse des ZEP.
- 5) La gratuité, le développement de l'aide sociale, des bourses et allocations d'études.
- 6) Le développement pour tous de formations initiales sous statut scolaire dans les lycées professionnels, technologiques et généraux, ce qui s'oppose à l'apprentissage, sa survalorisation, son extension aux formations privées.
- 7) Le développement harmonieux d'enseignements supérieurs, fortement articulés avec la recherche, sur tout le territoire, et une amélioration du taux d'encadrement des premiers cycles universitaires.
- 8) Une urgente priorité de la recherche et une augmentation de son financement.
- 9) Un service public en charge de la formation tout au long de la vie.
- 10) Le maintien et le développement de services publics et de structures laïques agréées assurant l'accompagnement à la scolarité et l'accès du plus grand nombre à l'éducation populaire, à la culture, aux sports.

Cette élaboration reste tâtonnante, prolixe, voire confuse. Car il faut à la fois combattre des réformes renforçant les inégalités, et y opposer des propositions tenant compte des réalités, comme la crise des banlieues de 2005 (CHAPITRE 6).

Or la synthèse résulte très souvent de l'addition des approches des différents métiers, traduites par les syndicats. Elles sont reconnues à travers le titre d'un thème du congrès de La Rochelle (2001) congrès : « Pour que les personnels prennent en main leur histoire, leur métier ». Il y a en effet unanimité pour combattre les injonctions, qu'elles viennent des experts des sciences de l'éducation, de l'inspection ou des chefs d'établissement, afin que les personnels restent maîtres de leur travail, non plus dans l'isolement de leur classe mais dans des équipes.

LES THÈMES PRINCIPAUX DES PROPOSITIONS FÉDÉRALES

La FSU circonscrit donc son projet à un ensemble de propositions réunies généralement sous le chapeau : « Pour une vraie priorité à un service public rénové, renforcé, développé, pour répondre à l'enjeu de la réussite de tous ». Le thème général n'est pas nouveau, mais sa mise en musique est parfois inédite.

LA « RÉUSSITE SCOLAIRE POUR TOUS »

C'est finalement une égalité de résultats¹⁶ qui est visée, en pariant sur l'éducabilité de tous. Pour cela, il faut toujours lutter contre l'échec scolaire générateur d'exclusion sociale, et pour sa prévention, en relançant de façon ambitieuse les ZEP (zones d'éducation prioritaires)¹⁷, et en même temps, diversifier les voies de formation. L'objectif devient plus ambitieux que la réussite scolaire pour tous et vise à « construire sa vie », afin que tous les jeunes deviennent des « acteurs décisifs des transformations sociales à opérer ». Mais on note la difficulté à analyser ce qu'est l'échec scolaire, qui n'est plus de même nature que durant les années 1970¹⁸.

16. Samuel Johsua, « Résorber les inégalités », dans *Pour une philosophie politique de l'éducation*, actes des 5^e Assises de la coordination enseignement Genève, 10-12 avril 2003.

17. Voir Hervé Le Fiblec, « L'éducation prioritaire », *PDR*, n° 43, juin 2019.

18. Les enfants en échec ne comprennent ni ce qu'on attend d'eux ni pourquoi l'école n'accepte pas leur façon d'être ordinaire. Leur appropriation ratée des savoirs est à la base du ressentiment envers l'école et de la résistance qu'ils lui opposent. Leurs difficultés cumulées montrent, en les accentuant, les obstacles que doit surmonter la majorité des enfants dont les familles ne partagent pas les évidences scolaires (Bonnery, 2007).

UNE « CULTURE COMMUNE » POUR TOUS LES JEUNES

« Sans rien sacrifier des exigences de savoirs et de cultures », cette culture commune s'oppose au « socle commun » de la loi Fillon¹⁹. Il s'agit en fait de la résurgence d'un ancien débat des années 1970 : la réforme Haby avait théorisé la nécessité d'assurer à tous les élèves un minimum au cours de la scolarité obligatoire, que les unitaires (UA et ÉÉ) de la FEN avaient taxé de « Smic éducatif » car, loin d'assurer la démocratisation, il s'adaptait à la ségrégation sociale et la renforçait.

Ce socle commun fait partie des propositions du rapport Thélot (CHAPITRE 3). Il ne se définit pas à partir d'une liste de connaissances mais à partir du résultat minimal auquel on voudrait que tous les élèves arrivent, ce qui fait dire à l'UNSA-Éducation qu'il s'agit d'une « véritable révolution copernicienne²⁰ ». Le SNES porte au contraire un avis défavorable, dénonçant le renforcement de l'encadrement et de l'autonomie des établissements, et surtout un « socle de l'indispensable dominé par l'utilitarisme étroit et le formatage des comportements ». Il lui oppose la notion de « culture commune ». Mais, faute d'accords internes suffisants sur son contenu concret, la FSU s'en tient aux principes selon quatre grands axes :

- se former pour soi, éprouver et développer son potentiel ;
- se former pour s'ouvrir aux autres, acquérir le sens du relatif et de l'altérité ;
- se former pour s'ouvrir au monde, acquérir le sens de l'universel ;
- se former pour développer son activité critique, acquérir le sens du réflexif.

Si chaque élève est amené à construire ses savoirs et ses repères, notamment à l'école, ce travail ne prend de valeur que dans le groupe, dans un système qui ne trie pas le bon grain et l'ivraie. Vivre ensemble dans une société démocratique implique en effet la construction d'une « identité individuelle et d'une identité partagée, pour édifier un avenir commun dans un environnement où les enjeux sont de plus en plus mondiaux ». Autrement dit l'émancipation de l'individu et non l'individualisme.

19. La loi d'orientation de 2005, dite loi Fillon, instaure un « socle commun de connaissances et de compétences » dont le contenu est défini l'année suivante. Ce socle se décline alors dans un « livret personnel de compétences ».

20. *L'Enseignant*, supplément au n° 78, novembre 2004.

DES PROGRAMMES ET DES CONTENUS FORMATEURS

Mais tout se corse quand on aborde les savoirs à enseigner. Lesquels sont formateurs, émancipateurs, et intéressants pour les jeunes? Comment se construisent-ils, comment les transmettre, quels outils, quelles méthodes, quelle cohérence des contenus entre les différents ordres et niveaux d'enseignement, facilitant la mobilité entre les grandes voies de formation? Il y a plus de questions que de réponses.

L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET LA DÉFENSE DE LA CARTE SCOLAIRE

Elles font partie du patrimoine revendicatif ancien. Comme la défense de l'allongement de la scolarité obligatoire à 18 ans et le début de la scolarisation à 2 ans.

LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS

L'École ne doit pas seulement former l'homme et le citoyen mais aussi le travailleur, en lui permettant d'obtenir des qualifications reconnues par des diplômes de valeur nationale. En ce qui concerne la formation professionnelle initiale, la FSU refuse toujours qu'elle passe par le développement de l'apprentissage et que la formation permanente se substitue à ses manques. Elle défend l'élévation des qualifications de tous les jeunes et le développement des deux voies, professionnelle et technologique, au niveau du lycée²¹ comme de l'université.

Mais l'élévation des qualifications initiales ne réfute pas la formation tout au long de sa vie, ni la requalification des adultes. La FSU organise un colloque en 2001 sur ce thème, l'Institut de recherches y consacre un numéro spécial *de nouveaux regards* et coédite un livre, *Toute la vie pour apprendre*. La fédération revendique que la formation permanente instituée dans un cadre concurrentiel²² soit réellement incluse dans les missions du service public, en particulier dans les GRETA (Groupements d'établissements publics locaux d'enseignement). Elle défend inlassablement cette position au Conseil supérieur de l'éducation. C'est une façon de répondre au glissement idéologique qui voudrait rendre chaque individu responsable de son employabilité et de son adaptation aux impératifs économiques (Dubar, 2004). La FSU refuse de signer l'accord sur la formation tout au long de la vie proposé par le ministère de la Fonction publique en novembre 2006, car elle estime

21. Dans les années 2000, il y a autant de bacheliers professionnels ou technologiques que généraux.

22. La loi de 1971 instaurant la formation professionnelle continue à choisir le cadre du marché et non celui du service public.

qu'il est marqué par une conception trop hiérarchique de la formation continue, et des moyens réduits.

La Fédération intègre ce sujet, longtemps marginalisé, dans sa réflexion, et constitue un groupe de travail comprenant le SNETAA – puis le SNUEP –, le SNES, le SNETAP, le SNESup, puis le SNU-Pôle Emploi. Ce groupe, dénommé dans les années 2000 FPQE (Formation professionnelle-qualification-emploi) s'appuyant sur l'expérience des enseignant·es des disciplines professionnelles et technologiques et des conseiller·es d'orientation-psychologues, parvient à conférer à la FSU un rôle pivot notamment dans les commissions nationales qui définissent les diplômes, et au niveau des régions en matière d'apprentissage et de formation continue. Mais il est difficile de travailler véritablement avec les confédérations. L'ambitieux colloque « Refondre l'éducation permanente pour une formation émancipatrice tout au long de la vie », organisé par la FSU et la CGT à Caen en 2009 n'a pas de suites concrètes. En outre, au sein de la FSU, ces thématiques restent trop périphériques malgré l'engagement des militant·es des enseignements techniques et professionnels du SNES et du SNUEP.

L'ORIENTATION

L'orientation des élèves et des étudiant·es est une préoccupation fondamentale de la FSU et de ses syndicats, afin d'élever les qualifications des jeunes comme des salarié·es, et de réduire les inégalités sociales et de genre.

Mais les organisations patronales, les régions et les gouvernements successifs ont essentiellement une vision « adéquatniste » de la relation formation-emplois (Tanguy, 1986). L'État prétend ainsi résorber le chômage, et les régions gérer les flux vers les dispositifs de formation. La confusion règne entre le rôle d'un co-psy auprès des jeunes scolarisés ou étudiants et celle d'un conseiller en évolution professionnelle auprès des salarié·es. Les débats sont animés notamment au sein des instances de concertation régionales, et la FSU, d'abord isolée, réussit à porter une revendication unifiante pour les jeunes en formation initiale et les salarié·es. Elle s'oppose à la volonté d'instrumentaliser l'orientation, soit pour justifier la sélection à l'entrée de l'université (résolution européenne de novembre 2008), soit pour transférer vers les régions

les conseillers d'orientation psychologues, leitmotiv des années 2000
(CHAPITRE 3).

Elle combat toute volonté politique d'adaptation de la formation au marché du travail, entraînant la flexibilité et la précarité dans l'emploi. La FSU (congrès 2010) développe une autre conception de l'orientation, plaçant le développement de la personne par l'École et par le travail au cœur du processus. Elle revendique un service public de l'orientation tout au long de la vie, décliné en deux services complémentaires : l'un centré sur l'orientation des élèves et étudiants appuyé essentiellement sur l'importance de l'intervention des co-psy dans les CIO et les SCUIO des universités, l'autre sur la formation permanente des salarié·es et chômeur·ses dans les GRETA et les universités.

DES MOYENS NÉCESSAIRES AU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

Cette exigence reste fondamentale, notamment afin de combattre les exclusions par l'éducation prioritaire, et de contrer la menace de la marchandisation de l'éducation à l'œuvre pour traduire dans le système éducatif français les recommandations des experts de l'OCDE, de l'OMC et de l'UE (Laval, 2009). La FSU revendique une allocation d'étude, de formation, de recherche d'emploi, permettant l'acquisition de droits sociaux, qui suppose la gratuité totale et effective de la scolarité de la maternelle à l'université. Elle met à l'étude la question d'une allocation universelle et exclut l'idée d'un « RMI jeune »²³ (congrès de 2007).

LA DÉFENSE DE LA LAÏCITÉ

Socle historique du syndicalisme enseignant, elle est réaffirmée à travers le refus du dualisme scolaire confessionnel et patronal, la demande d'un processus d'unification du système d'enseignement au sein du service public et laïque réservant ainsi les fonds publics au service public et abrogeant les lois antilaïques (Debré-Guermeur et accords Lang-Cloupet), ainsi que par la fin du régime concordataire en Alsace-Moselle et la défense de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905. Mais de nouvelles dimensions apparaissent : « le refus de l'enseignement des religions au profit de celui du fait religieux²⁴ » – mais dont on note les dérives possibles –, et la condamnation de l'identité nationale ramenée

23. Position défendue également par le syndicalisme étudiant.

24. Références aux rapports Joutard de 1989 et Debray de 2002.

à ses racines chrétiennes²⁵ font consensus. En revanche, l'affaire des foulards et signes extérieurs est génératrice de clivages (CHAPITRE 6).

DE NOUVEAUX THÈMES

Des thèmes nouveaux apparaissent : la mixité sociale²⁶ et des genres, permettant l'apprentissage de la vie sociale et le respect de l'autre, la violence des jeunes et la violence sur les jeunes.

LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Grâce à l'éclairage de son syndicat SNPES-PJJ, la FSU exige des services publics pour la protection de l'enfance en difficulté et en danger avec des travailleur·ses sociaux compétent·es. Elle réfute la prééminence du recours à la judiciairisation. Elle s'oppose fermement aux dispositifs de mise à l'écart et d'enfermement des mineurs, et réclame des structures d'accueil éducatives. Elle exige le retrait du projet désignant le maire des communes comme coordinateur de la politique locale de prévention de la délinquance.

La FSU affirme aussi le droit à l'éducation au niveau international (objectif du Forum mondial de l'éducation tenu à Dakar en 2000), ce qui était dans la tradition des organisations internationales enseignantes, aussi bien la CMOPE que la FISE²⁷. Elle participe activement au Forum mondial de l'éducation lancé en 2001 à Porto Alegre (CHAPITRE 6).

Mais les positions sur les réformes, en cours ou en préparation, restent pour l'essentiel de la compétence des syndicats nationaux. C'est particulièrement vrai pour l'enseignement supérieur et la recherche où les motions de congrès de la FSU reprennent les positions du SNESup et du SNCS. Seul le collège unique est un domaine plus partagé et c'est justement à ce niveau que la notion de culture commune fait débat.

25. Voir les discours du président Sarkozy à Latran (20 décembre 2007) et à Ryad (14 janvier 2008).

26. L'enquête PISA de l'OCDE révèle que si l'origine sociale des élèves joue un grand rôle dans les résultats scolaires, il est moins important que la composition sociale des établissements : « Les pairs sont plus importants que les parents », propos de Georges Lemaître, recueillis dans *POUR*, n° 77, janvier 2002.

27. Deux organisations syndicales internationales de l'enseignement ont été concurrentes à partir des années 1950, reflétant la confrontation entre monde occidental et monde socialiste : la CMOPE (Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante) pour le premier et la FISE (Fédération internationale des syndicats d'enseignants) pour le second.

LA FORMATION DES MAÎTRES, UN SUJET QUI DIVISE

La formation des maîtres a toujours été au carrefour de tous les enjeux. Elle est en effet liée à la fois aux buts assignés à l'École et à la situation des personnels enseignants (recrutement et niveau de qualification, rémunération, définition des fonctions et services...). Elle a donc été une sorte de colonne vertébrale des plates-formes du syndicalisme enseignant. On pouvait espérer que dans la FSU, pourraient être réglées les anciennes divergences qui avaient empoisonné la vie de la FEN, surtout après la création des IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres), dont les principes répondaient aux grandes revendications des syndicats qui se sont retrouvés pour créer la FSU. Cela n'est pas vraiment le cas. Gérard Aschieri reconnaît en 2010, que c'est probablement le sujet le plus conflictuel dans la FSU, «plus que la question de l'école du socle».

DIX ANS APRÈS LA CRÉATION DES IUFM

«IUFM: dix ans après, quelles propositions pour un deuxième souffle?» tel est le titre du dossier publié par la revue *UA* en janvier 2000, au moment où est annoncée une rénovation de ces instituts. Si on se félicite de la création de cette structure unique de formation initiale et continue des enseignant·es des premier et second degrés, fruit de longues luttes depuis le début des années 1970 (Dalançon, 2007) – et que François Fillon a échoué à supprimer en 1993 –, on regrette que n'ait pas été trouvé l'équilibre souhaitable pour donner une formation professionnelle initiale, avec des parties communes et des parties spécifiques, et participer à la formation continue et la recherche. Mais la professionnalité, articulée sans opposition entre formation disciplinaire et formation pédagogique, entre théorie et pratique, entre universitaire et professionnel, précédée par une préprofessionnalisation, n'est pas conçue de la même manière ni au même moment par tous les syndicats nationaux.

Le SNES met au cœur de la professionnalité le travail sur les savoirs scolaires et leurs enjeux (scientifiques, épistémologiques, didactiques) : il a mis en place à cet effet un Observatoire national des programmes et des pratiques, afin de fournir aux enseignant·es des outils leur permettant de rester des concepteurs d'enseignement et non simplement des prestataires. Il estime nécessaire une bonne connaissance des jeunes en situation d'apprentissage et édite à un million d'exemplaires un dépliant

adressé aux parents pour populariser ses propositions, en confrontation avec d'autres, pour casser l'image de conservatisme qu'on cherche à lui donner. Il justifie ainsi le recrutement niveau maîtrise (bac + 4) et par là la revalorisation des catégories d'enseignant-es, dépendant statutairement du niveau de qualification.

Le SNUipp est sensible à la fois à l'innovation dans l'enseignement et à la revalorisation des instituteurs et professeurs des écoles recrutés maintenant au niveau licence (bac + 3). Il ouvre les colonnes de *Fenêtres sur cours* aux chercheurs, notamment ceux des sciences de l'éducation, et organise des colloques, et des universités d'automne à partir de 2004. Il insiste sur le lien entre pratique et théorie dans la formation initiale, sur son attachement à la polyvalence d'équipe, en cohérence avec le slogan «plus de maîtres que de classes». Le maître est avant tout un concepteur de pratiques en «obligation de créativité». L'école maternelle, socle de la réussite, doit prendre en compte les besoins affectifs, physiologiques, et moteurs des enfants, pour leur permettre de réussir l'entrée dans les premiers apprentissages. Toute la distance entre enseigner, d'une part en maternelle et dans le premier degré, et d'autre part dans le second degré, est ainsi manifeste, malgré un objectif commun, celui de la réussite pour tous.

Du côté du SNESup, on est très sensible au niveau de qualification du recrutement, à l'exigence de la maîtrise pour tous. La professionnalisation passe par une réelle universitarisation des IUFM, impliquant le développement de la recherche en leur sein et l'augmentation du nombre d'enseignants-chercheurs permanents. Il faut noter aussi que le syndicat change avec l'arrivée en 2000 du SNP-IUFM, c'est-à-dire l'ancien SNPEN dont les membres ont exercé dans les écoles normales d'instituteurs et centres de formation des PEGC et animent le collectif Formation des enseignants. Leur expérience les conduit à insister sur les éléments communs de la formation professionnelle, la psychopédagogie dont ils ont été les professeurs, plus que sur la didactique et l'épistémologie propres à chaque discipline.

Quant au SNEP, qui a l'objectif de conforter la spécificité disciplinaire de l'EPS à l'école, il partage les approches et objectifs du SNES depuis le début des années 1970. Mais, estimant que la spécificité disciplinaire de l'EPS, à visée englobante, ne peut se construire qu'à partir de la particularité des différentes activités physiques et sportives, il est conduit à mettre l'accent sur les pratiques.

En 2000, conscients que, face aux projets de rénovation des IUFM, la FSU doit faire des propositions, tous ses syndicats d'enseignants (SNES, SNEP, SNESup, SNUipp mais aussi SNETAA) élaborent un mémorandum pour « sortir du *statu quo*²⁸ ». Un long texte, publié dans le bulletin du SNESup (*Le SNESUP*, n° 403, 29 mars 2000), expose des propositions d'amélioration de l'existant, pour que la formation soit plus universitaire et plus professionnelle, donc très proche de la recherche et du terrain. Dix mesures en découlent : des principes généraux suivis d'une addition de propositions. Mais certaines questions restent dans l'ombre, comme le niveau de qualification lors du recrutement : ainsi le mot « maîtrise » n'est jamais prononcé.

Le SNETAA, entré en phase de rupture avec la fédération (CHAPITRE 7), est-il responsable de l'absence de précision sur les qualifications ? Seulement pour une part. Dans les enseignements professionnels, caractérisés par une multiplicité grandissante des spécialités, la création d'une maîtrise en fleuristerie, en chaudronnerie, en maçonnerie... ne va pas de soi. Le SNETAP partage la même difficulté. D'ailleurs, dans leur contribution au congrès fédéral de 2004, les mêmes syndicats – sans le SNETAA désormais, mais avec le SNUEP – réitèrent leurs positions communes, en spécifiant que la « formation initiale des enseignants doit se dérouler jusqu'à bac + 5 », mais en ne définissant pas le niveau de certification. C'est sous forme interrogative qu'est posé le problème : faut-il tracer une ambition nouvelle pour la qualification et la certification universitaire des maîtres ? Il n'y aura pas de réponse lors du 4^e congrès de la FSU.

À PARTIR DE 2005 « UNIVERSITARISATION » ET « MASTÉRISATION »

Il est évident, dès le début des années 2000, que le processus de Bologne de rapprochement des systèmes d'enseignement supérieur européens par le LMD – licence, master, doctorat – en trois, cinq et huit ans va se renforcer et conduire au remplacement de la maîtrise par le master comme niveau de qualification bac + 5. La loi Fillon de 2005, intégrant les IUFM dans les universités, accélère cette évolution.

28. Si on se félicite de l'acquis que constituent la création des IUFM et le recrutement des enseignant·es au niveau de la licence, on regrette qu'un certain nombre d'enseignant·es du secteur technique et professionnel restent à l'écart de ce processus faute de licence ou diplôme équivalent. On pointe surtout dix facteurs qui ont entravé l'élan initial : outre les moyens, le maintien de la coupure IUFM-Université, le fonctionnement cloisonné des formations, la marginalisation de la recherche, l'absence de concertation et le développement de la technocratie dans le management.

L'universitarisation correspond à une vieille revendication, notamment du SNESup et du SNES, mais elle se met en place par étapes, dans une certaine confusion, tandis que l'autonomie des universités progresse à grands pas. La FSU y voit surtout le risque que, le cadrage étant trop peu contraignant, chaque IUFM dispose d'une trop grande marge de manœuvre, tant au niveau des plans de formation que de l'évaluation des stagiaires, faisant resurgir le spectre du recrutement régional généralisé.

À la rentrée 2008, le ministre Xavier Darcos annonce qu'à partir de 2010, les enseignant·es devront être titulaires d'un master pour être titularisés et avoir validé au moins une première année de master pour s'inscrire au concours. Le sujet contient des risques de querelles internes, si bien que c'est le secrétaire général Gérard Aschieri qui cadre la problématique. Il ne s'agit pas, écrit-il, de rejeter en bloc une réforme qui correspond dans ses principes à «une élévation de la qualification [...] qui permette à la fois une amélioration de la formation et une revalorisation substantielle pour tous, mais est-ce bien le projet gouvernemental?» On peut craindre que la recherche ne disparaisse et que la formation professionnelle soit sacrifiée au profit d'un compagnonnage où les stagiaires seraient immédiatement jetés dans le grand bain (*POUR*, n° 130, septembre 2008). D'un autre côté, les déclarations gouvernementales laissent planer un doute sur l'ampleur de la revalorisation promise et rien n'est prévu pour les prérecrutements. Enfin, l'organisation au niveau master en 2010 implique l'inscription en master dès 2008, sans aucune visibilité pour l'avenir, et alors que toutes les licences ne débouchent pas sur des masters.

La mort annoncée des IUFM fait l'unanimité contre elle. Des États généraux de la formation des enseignants réunissant syndicats enseignants et étudiants, mouvements pédagogiques, chercheurs et formateurs, se tiennent à Paris le 4 octobre 2008, accompagnés d'une grève unitaire le 7 octobre. Pourtant, à peine un entrefilet de compte rendu dans *L'US*²⁹ et pas un mot dans *POUR*. Il ne sort de ces États généraux qu'un accord sur des principes généraux et un constat de désaccords. Non seulement la mastérisation imposée place sur la défensive tous

29. Si le syndicat défend depuis longtemps une formation initiale de qualité des enseignant·es, il doit aussi prendre en compte l'image déplorable des IUFM dans la profession : qualité très variable des contenus de formation, parfois très contestés, infantilisation des stagiaires, pression à la titularisation, etc. Un engagement plus important dans une action de soutien aux IUFM aurait été un échec.

les acteurs syndicaux, mais elle les divise, y compris les syndicats de la FSU, en particulier sur l'existence des masters, leurs contenus et sur la place du concours par rapport à son acquisition complète, problèmes qui avaient déjà été mal résolus pour l'articulation maîtrise-concours de recrutement.

DÉBATS ET CLASH DANS LA FSU EN 2009-2010

En février 2009, le SNES juge la réforme guidée avant tout par des préoccupations budgétaires et inacceptable. Mais est-on bien d'accord dans la FSU sur ce qu'il faut demander à la place ?

Le SNES réaffirme la nécessité d'un prérecrutement par concours dès le cursus de la licence sur le modèle des IPES³⁰. Les concours de recrutement doivent évaluer le niveau disciplinaire, tant à l'écrit qu'à l'oral. Le syndicat maintient son attachement à l'existence de l'agrégation, en reconnaissant que le master pose désormais la question d'un seul concours. Étant toujours favorable à ce niveau de qualification, le concours devrait se situer après l'obtention du master (M1 et M2). Les masters doivent conserver leur mention disciplinaire mais peuvent comporter une spécialité Enseignement, tout en refusant la constitution de filières pour les métiers de l'enseignement et de l'éducation. Il ne faut pas enfermer les M2 dans la seule perspective de l'enseignement mais les ouvrir vers la recherche, et sans *numerus clausus*.

Sur ces différents sujets, il n'y pas de parfait accord entre les différents syndicats nationaux. Le SNESup, pourtant allié du SNES sur la question depuis 1971, est radicalement opposé à la réforme Darcos-Pécresse et souligne la mobilisation des formateurs, chercheurs et étudiants contre un projet s'inscrivant dans un projet de société global marqué par le désengagement de l'État, la mise en concurrence, le mépris pour les biens immatériels que sont l'éducation, la santé et la culture (CHAPITRE 3). Certes le syndicat estime nécessaires, pour exercer le métier d'enseignant, cinq années d'études supérieures reconnues par un master. Mais il n'a pas vraiment accepté le nouveau cursus LMD ; en tout cas il combat l'organisation en cours des masters. Il est en particulier attaché à préserver des M2 de recherche, donc peu favorable à un concours durant le M2, qui pèserait sur les contenus d'enseignement, et préférerait des admissibilités et admission en fin de M1. Chez les formateurs

30. Instituts préparatoires à l'enseignement de second degré créés en 1957 à la demande du SNES et disparus en 1977.

en IUFM, on critique de façon voilée la propension du SNES à trop vouloir mettre l'accent sur les savoirs disciplinaires et pas assez sur les autres facettes du métier.

De son côté, le SNUipp opte pour le concours en fin de M1, et des contenus de M2 fortement professionnalisés, en lien avec les IUFM. La prégnance dans le premier degré du schéma de « l'école professionnelle » sur le modèle des Écoles normales d'instituteurs demeure. Au départ, le syndicat défend l'idée d'un concours en fin de L3, suivi de deux années de formation professionnelle débouchant sur un grade de master. Cette logique de formation successive universitaire/professionnelle est en opposition avec celle du « biseau » défendue par le SNES.

Enfin le SNEP, s'il est favorable à une élévation du niveau de recrutement au master, souhaite conserver ses cursus STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives), en lien fort avec le métier et une véritable formation à l'IUFM.

C'est la réunion du CTPM du 28 mai 2009, consulté pour modifier les décrets portant statuts des différentes catégories d'enseignants et personnels d'éducation du second degré, qui met le feu aux poudres. Au sein de la FSU, « il n'y a pas eu d'accord sur une position commune pour l'ensemble des textes et chacun des syndicats représentant les personnels concernés par les modifications statutaires s'est exprimé en fonction de ses mandats et de l'évolution des textes le concernant. D'où des votes différents en contre, abstentions, refus de vote, personne ne votant en faveur d'un texte³¹ ». Le SNEP refuse de voter. Mais le SNES s'abstient car il ne peut pas voter contre la reconnaissance du master, d'autant qu'il a réussi à faire supprimer des formulations dangereuses. Il explique aussi que les textes examinés ne portaient que « sur l'élévation du niveau de recrutement et sur les mesures transitoires que nous avons fait évoluer avec la FSU », et que la bataille doit se poursuivre pour « tout ce qui concerne l'organisation de l'année de formation (quotité de service, rôle des IUFM) ». Bien qu'il ne siège pas au CTPM, le SNESup qui sort d'une longue période de lutte (CHAPITRE 3), ressent ce vote du SNES comme une quasi-trahison.

Dans le rapport d'activité national de la FSU, avant le congrès de Lille en 2010, les syndiqué·es ont le choix entre deux « fenêtres » : A (constat du désaccord) et B (condamnation des divergences). L'ÉE porte un

31. Formulation dans *POUR*, n° 137, juin-juillet 2009, article signé Marc Bruyère.

jugement sévère dans son texte d'orientation en condamnant «la catastrophe de la mastérisation, fruit de visions syndicales étroites et corporatistes...» Il faut donc essayer de recoller les morceaux. Au congrès, la motion votée souligne tout ce qui fait accord pour «l'amélioration et le renforcement de la formation initiale et continue des personnels et la reconnaissance des qualifications acquises». Mais elle reconnaît que d'autres questions font débat. Outre la place du concours et l'articulation avec les masters, la réflexion devra porter sur les rapports entre disciplinaire et professionnel, les cursus depuis le préprofessionnel et l'entrée dans le métier, l'évolution de la structure IUFM dans la coopération inter-universitaire... Un menu copieux pour déboucher sur des assises de la formation de la FSU.

Comment expliquer ces difficultés? Les causes invoquées sont identiques en 2010 à celles relevées en 2001 : pour partie le fruit de l'histoire du système éducatif, de cultures professionnelles et de pratiques différentes. UA aurait dû opérer les synthèses nécessaires. L'essai a été tenté à bien des reprises, mais sans succès. C'est la logique des syndicats nationaux qui a primé en son sein. En juillet 2010, le SNESup ferme la marche, sous la plume de Michelle Lauton, rappelant que le retrait de la réforme et de ses textes s'impose, plus que jamais, et que «le débat en UA reste à faire».

UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE !

La FSU reste fidèle à l'esprit de la Charte d'Amiens : la défense des revendications immédiates et quotidiennes, et la lutte pour une transformation d'ensemble de la société, en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques et de l'État. Or, comme nous l'avons vu plus haut, ces années voient un nouveau monde se constituer, sur fond de conversion de la gauche de gouvernement à la défense de l'économie de marché, de crise des partis politiques traditionnels et de mondialisation libérale (Aguiton, 2017).

Le mouvement social, défini comme mouvement pour le changement social, reprend de la force sous des formes renouvelées, sur des thèmes nouveaux, mêlant ONG, associations, syndicats, non seulement au niveau national mais aussi mondial. La FSU s'inscrit, avec d'autres, dans la recherche tâtonnante d'alternatives aux solutions mises en œuvre dans le cadre du néolibéralisme, en France, en Europe et dans le monde, en partant d'un capital ancien de principes, d'idées et d'actions qui constituent le socle de son histoire.

Dans ses domaines de compétences, notamment les services publics et l'éducation, la FSU poursuit son action (CHAPITRES 3 ET 4), en prenant sa place dans des mouvements transversaux et en faisant des propositions porteuses d'avenir. Mais avec des résultats mitigés, qui permettent seulement d'empêcher la mise en place, au moins partielle, de réformes qui tournent le dos aux principes de la transformation sociale qu'elle appelle de ses vœux. Elle participe en outre à un grand nombre de « nouveaux mouvements sociaux » (Melucci, 1978 ; Gendron, 2001). Loin de s'enfermer dans un syndicalisme corporatif étroit et national, elle participe donc activement au foisonnement de ces nouveaux mouvements. Bien qu'elle reste en partie exclue du syndicalisme institutionnel, nationalement ou au niveau européen et mondial, elle en est

parfois un des acteurs essentiels¹. Elle s’y investit en maintenant son indépendance, mieux que les confédérations au 20^e siècle, qui ont tenté, du Front populaire à l’union de la gauche des années 1970, de tenir une ligne de crête entre le soutien à un projet politique et l’indépendance syndicale (Rosanvallon, 2018). Mais elle ne fuit pas le débat dans la sphère politique, quand les enjeux sont déterminants pour l’avenir du pays et de l’Europe, celui de la planète ou la paix dans le monde,

LA QUESTION DES CHÔMEURS ET DE LA PRÉCARITÉ

Dans un contexte de développement et de pérennisation d’un chômage de masse et de la précarité, l’organisation des chômeurs et des précaires reste un défi difficile à relever. La puissante grève de décembre 1995 donne naissance à ce que Pierre Rosanvallon nomme une «gauche de résistance» dont Pierre Bourdieu et les États généraux du mouvement social sont les figures emblématiques. La FSU et Solidaires, deux forces montantes, ont fait la preuve de leur capacité à mobiliser leurs adhérent·es et à bousculer l’ordre établi, y compris celui du syndicalisme. Ils tentent de réduire la fracture profonde entre le syndicalisme et les chômeuses, chômeurs et exclu·es (Kergoat et Linhart, 1998).

Au niveau associatif, trois forces tentent de les organiser : le Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP) fondé en 1986, l’Association pour l’emploi, l’information et la solidarité (APEIS), créée en 1987 et enfin, les Comités de chômeurs CGT créés en 1978, dont le bastion, depuis 1996, est dirigé par Charles Hoareau, à La Ciotat, ville durement touchée par les restructurations des chantiers navals. Essentiellement appuyées sur des comités locaux, ces organisations peinent à marquer le paysage social et à peser nationalement. Les grandes confédérations restent soit hostiles (CFDT et FO), soit réticentes (CGT), face à toute idée d’organisation autonome des chômeurs et à leur représentation dans les instances qu’elles gèrent comme l’Unédic.

Au contraire, la FSU et Solidaires, ainsi que des fédérations de la CGT, veulent joindre le monde associatif et le monde syndical, afin de dépasser ce qui est considéré comme une limite du syndicalisme. Un appel est lancé en octobre 1993 : «Pour en finir avec la résignation et l’exclusion». L’objectif est de fédérer les actions et initiatives déjà existantes, unifier les salarié·es et les chômeur·ses à travers des actions

1. N’étant pas reconnue comme confédération et rejetée par la CFDT et FO, la FSU n’appartient à aucun organisme international.

locales et nationales, des initiatives de solidarité, des revendications, dont celle, essentielle, de la réduction du temps de travail.

Il associe des syndicalistes d'Agir ensemble contre le chômage! (AC!), dont les figures de proue sont Christophe Aguiton et Claire Villiers, et des responsables du SNES et de la FSU, des universitaires (Michel Husson, Guy Aznar, Alain Lipietz et Pierre Bourdieu), et surtout les associations de chômeurs (MNCP, ADEC, APEIS). S'y adjoignent des associations comme Droit au logement, ou encore Droits Devant! En avril et mai 1994, la grande Marche nationale contre le chômage mobilise les syndicats SUD, CFDT-ANPE, SNUI, FSU, Confédération paysanne, Groupe des Dix et les organisations de chômeurs. C'est le point de départ d'une structuration nationale qui se poursuit par les Marches européennes contre la précarité et l'exclusion au printemps 1997. Claire Villiers, cofondatrice d'AC! puis d'Attac, syndicaliste à l'ANPE, responsable nationale du syndicat de la CFDT-ANPE qui rejoint la FSU (SNU-FSU), en est une des figures historiques.

La FSU confirme à cette occasion sa détermination à articuler défense des salarié·es et des fonctionnaires et lutte sociale, en participant à toutes les initiatives. Mais si ces actions sont importantes pour les syndicats engagés, elles ne concernent qu'une mince couche de dirigeant·es et restent marginales pour la plupart des syndiqué·es.

LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

La FSU réclame une nouvelle convention de l'Unédic pour assurer un revenu de remplacement correct à tous les chômeurs. Elle estime que le service public de l'emploi doit se refondre, en se rénovant, pour répondre à l'évolution du marché du travail et participer au développement de politiques en faveur du plein-emploi, tout en préservant et élargissant les droits collectifs et individuels des salarié·es. La FSU demande l'élargissement des missions de l'ANPE dans le domaine du conseil et de l'orientation professionnelle, en tenant compte de toutes les informations pour modifier l'offre de formations qualifiées.

Elle envisage la création d'un réseau des organisations syndicales à l'échelle européenne, permettant de réfléchir à l'élaboration de politiques de l'emploi alternatives et un service public de l'emploi européen.

Le mouvement exceptionnel de décembre 1997 change en partie la donne (Maurer et Pierru, 2001). Depuis le début des années 1990, au moment des fêtes de fin d'année, les comités CGT organisent des actions pour réclamer le « raclement » des fonds sociaux en vue de l'octroi d'une prime de Noël de 3000 francs versée à chaque chômeur des Bouches-du-Rhône. La réforme des fonds sociaux de l'Unédic permet une jonction inespérée avec les initiatives d'AC! De novembre 1997 à avril 1998, sur l'ensemble du territoire, des chômeurs soutenus par des syndicalistes (SUD, CGT, FSU) se lancent dans des occupations de bâtiments administratifs (ANPE, Assedic, bâtiments EDF...), de lieux de mémoire ou à haute valeur symbolique (Normale sup, Sciences po) et organisent de nombreuses manifestations locales ou nationales. L'impact médiatique et politique est notable. Plus de 65% de la population soutient le mouvement (sondage CSA-opinion du 3-4 décembre 1997).

Au-delà de ces mouvements, qui peinent à tenir la distance, l'explosion de la précarité dans le privé comme dans le public devient une question alarmante pour le syndicalisme, en particulier dans la Fonction publique (CHAPITRE 4). Lors de la création des emplois-jeunes (aides éducateurs dans l'Éducation nationale), les débats sont vifs et les réponses compliquées dans la fédération. Au final, les syndicats enseignants de la FSU organisent la défense des aides-éducateurs et leur permettent le plus souvent une fin de contrat honorable.

LA FSU N'IGNORE AUCUN COMBAT

Droit au logement, défense des sans-papiers, mouvement des femmes, lutte contre la guerre et la montée de l'extrême droite, la FSU participe à tous ces luttes dans un contexte nouveau.

L'un des éléments du changement dans le large champ politique est sans doute la fin de la centralité du clivage capital/travail qui n'est pourtant pas délaissée dans l'orientation de la FSU. L'écologie, le féminisme (CHAPITRE 8), le droit à vivre son orientation sexuelle quel que soit son genre, la lutte contre le racisme et toutes les discriminations... prennent une place équivalente à celle de la question sociale dans les débats et controverses politiques et dans les motifs de mobilisation. Dans les congrès de la FSU, c'est dans le thème 3 consacré généralement aux droits et libertés et aux alternatives économiques, sociales, auxquelles s'ajoute en 2010 « environnementales », que ces problématiques sont

travaillées². Elles sont au cœur des préoccupations des équipes et d'une partie des adhérent.es et, dans le même temps, vécues comme périphériques, tant les questions et les réponses exigent un travail conjoint et des mobilisations sociales dépassant le strict cadre syndical.

FISCALITÉ ET RÉPARTITION DES RICHESSES

Dès sa création, la FSU s'est penchée sur la répartition des richesses et, ce faisant, sur la fiscalité. Elle considère que le partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits est un enjeu social majeur qui renvoie à celui des gains de productivité. Ceux-ci augmentent régulièrement³ grâce aux progrès techniques, mais aussi à cause de l'intensification du travail.

Le nouveau mode de gestion des entreprises, dont l'objectif est la création de valeur pour l'actionnaire, aboutit en France à une baisse de la part des salaires (salaires directs et cotisations sociales) dans la valeur ajoutée, de 8,8% à partir de 1983. À cette baisse a correspondu une explosion des dividendes aux actionnaires⁴. Une contre-révolution fiscale est dès lors à l'œuvre, dont l'objectif est de gommer le caractère redistributif de l'impôt, accompagné d'une offensive idéologique sur le thème «trop d'impôt tue l'impôt». L'impôt sur le revenu (IRPP), seul impôt progressif et redistributif, s'affaiblit en comparaison de la croissance du poids des impôts indirects (de 18% des recettes à 55% sur la décennie du début du siècle). L'instauration de la CSG (contribution sociale généralisée) en 1990 s'inscrit dans cette optique de transfert et de confusion entre ce qui relève de la cotisation sociale et de l'impôt.

La Fédération participe à un travail de réflexion et d'élaboration sur la question du partage des richesses et de la fiscalité, en organisant un colloque avec Solidaires et en éditant un douze pages commun⁵. Elle étoffe ses revendications qui distinguent ce qui relève de la répartition primaire dans le partage des richesses et de la redistribution avec la fiscalité. Il convient donc de réhabiliter l'impôt comme contrepartie des services rendus par la puissance publique mais en veillant à ce que les

2. Au congrès de Perpignan (2004), le thème 3 s'intitule «Des droits à préserver et à conquérir pour transformer la société».

3. En France, la productivité horaire du travail a augmenté de 70% entre 1980 et 2008.

4. En 1980, les revenus distribués par les entreprises représentaient 4,2% de la masse salariale contre 12,9% en 2008.

5. «Les richesses, ça se partage», colloque national FSU-Solidaires à Rennes, le 9 juin 2010.

transferts des recettes fiscales aillent prioritairement vers les ménages et non les entreprises.

La FSU réaffirme son attachement à la progressivité de l'impôt sur le revenu qui doit retrouver sa place centrale. Elle confirme en même temps la nécessité de diminuer et d'aller vers la suppression de la TVA sur les produits de première nécessité. Elle demande enfin l'intégration de la dimension environnementale et écologique dans la fiscalité, non pour dégager des ressources mais pour mettre en œuvre des politiques modifiant les comportements de production et de consommation.

RÉPONDRE À LA CRISE ÉCOLOGIQUE

Le 16 novembre 2005, la FSU apporte son soutien à José Bové condamné à quatre mois de prison ferme pour un arrachage de maïs transgénique en juillet 2004. Les questions écologiques et environnementales n'apparaissent qu'à partir du congrès de Perpignan en 2004, et surtout en 2007 dans le cadre d'une réflexion approfondie sur le développement durable⁶. La thématique est d'actualité; la réflexion et l'expérience du nouveau syndicat de la FSU, le SNE, n'y est pas étrangère.

La Fédération, comme l'ensemble des organisations syndicales, y compris la CSI, prend en compte cette dimension du combat syndical à partir de 2009. Elle participe au réseau UCJS (Urgence climatique, Justice sociale) qui se mobilise en décembre 2009 lors de la COP 15 à Copenhague. Dans le cadre des débats intersyndicaux qu'elle mène avec Solidaires, une rencontre nationale a lieu à Paris le 2 décembre 2009 sur les enjeux environnementaux pour le syndicalisme. Force est de constater que le sommet de Copenhague sur le climat a abouti à un échec dramatique pour l'avenir de l'humanité.

En réponse à la crise systémique, la FSU estime, au congrès de 2010, qu'il est urgent de changer de paradigme pour répondre notamment à la crise écologique résultant d'un système économique qui a cherché à s'approprier et à soumettre les sociétés et leurs écosystèmes. Elle considère donc qu'il convient de développer une mobilisation sociale citoyenne conjuguant écologie, critique du productivisme et du système capitaliste, justice sociale et solidarité internationale. À ces fins, doit être mis en place un plan de recherche public avec des coopérations internationales portant sur l'agriculture, les énergies renouvelables, la réorientation des activités humaines plus soucieuses d'environnement.

6. Congrès de 2007 et 2010.

Le financement doit reposer sur des ressources publiques stables, transparentes, administrées sous l'égide de l'ONU.

LE DROIT AU LOGEMENT

Le logement devient, avec le développement de la gentrification⁷, une question cruciale dans les grandes villes. La paupérisation d'une partie de la société, le refus de mettre les logements en location par les propriétaires, l'envol des prix, conduisent à une situation d'étranglement pour de nombreux jeunes ménages et «pauvres» rejetés à la rue ou dans les banlieues lointaines. Les actions du DAL (Droit au logement), celles, en 2006, de l'association Les Enfants de Don Quichotte qui organise un campement de tentes le long du canal Saint-Martin, repris avec une audience moindre dans une dizaine de villes de province, posent le problème de leur extension et interpellent la FSU qui leur apporte son soutien. Les étudiant·es et même les jeunes recruté·es sont en effet également confronté·es à cette pénurie.

L'IMMIGRATION ET LES SANS-PAPIERS

Les questions liées à l'immigration changent au fil de l'évolution des besoins du capital et des situations des pays de départ (famine, guerre, dictature...). L'usage du terme sans-papiers se généralise à partir des années 1970, en particulier lors de la mobilisation contre les circulaires Marcellin-Fontanet (1972-1973) qui lient contrat de travail et titre de séjour. C'est un terme forgé par les premiers concernés pour dénoncer leur situation.

La mobilisation des sans-papiers occupant l'église Saint-Bernard (1996-1997) montre la permanence de cette question, en dépit des opérations de régularisation (130 000 étrangers régularisés en 1981-1982, 76 500 en 1997-1998). Michel Deschamps, secrétaire général de la FSU, est présent lors de l'évacuation, le 23 août 1996, de l'église Saint-Bernard occupée par des sans-papiers et des personnalités syndicales et culturelles.

Le sujet prend une dimension considérable et nourrit l'extrême droite. La question des élèves majeurs étrangers et des familles en situation irrégulière, ayant des enfants mineurs scolarisés, interpellent au quotidien les enseignant·es et les parents d'élèves. Le 26 juin 2004, à la Bourse du

7. Processus de transformation du profil économique et social d'un quartier urbain ancien au profit d'une classe sociale supérieure.

travail de Paris, une réunion rassemblant des enseignant·es, d'autres personnels de l'Éducation nationale, des parents d'élèves, des éducateurs, des collectifs, des syndicats et des associations, décide de créer le Réseau Éducation sans frontières (RESF), qui démontre sa grande réactivité face aux menaces d'expulsion et sa capacité à mobiliser collègues et parents d'élèves autour des enfants. La FSU, dans les écoles, les collèges et les lycées, en est, aujourd'hui encore, un des acteurs essentiels.

Mais au-delà de la situation des sans-papiers, c'est toute la question migratoire qui occupe lentement et de façon souvent inquiétante, le devant de la scène. Le projecteur s'est déplacé du travailleur immigré vers l'immigré, de la première à la deuxième génération, de l'usine à la cité (Noiriel, 2018). L'ethnisation du discours social s'accroît. La droite national-sécuritaire se déchaîne, établissant un lien entre péril islamiste et jeunes Maghrébins des banlieues, mal combattue par une droite républicaine et une gauche qui reprennent ses thématiques sous l'angle «mauvaises réponses à une bonne question». Nous entrons dans l'ère d'une «démocratie sécuritaire» (Noiriel, 2018) où le Front national s'installe et progresse à chaque scrutin avec un électorat de plus en plus populaire. Après les lois Pasqua de 1987 puis de 1993, la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure du 29 août 2002 (dite Loppsi) tend à instituer en France une «politique sécuritaire racialisée» (Margairaz et Tartakowski, 2018).

C'est toute la question du multiculturalisme et du communautarisme qui est posée et pollue le débat sur la laïcité. Cela a notamment des conséquences immédiates sur la lutte des femmes pour l'égalité et la contraception.

LES NOUVELLES DIMENSIONS DU COMBAT LAÏQUE

La dimension laïque est constitutive de la FSU et de l'histoire de ses composantes (syndicats et tendances). Principe politique fondateur, la loi de 1905 marque la victoire de la République sur l'Église catholique dans le combat pour le contrôle des espaces publics et notamment de l'école.

En 1994, la réforme de la loi Falloux génère une immense manifestation nationale à l'initiative des organisations laïques (dont la FSU, à peine naissante, qui joue un rôle moteur dans la mobilisation). En 2003, le rapport «Pour une nouvelle laïcité» commandé par Jean-Pierre

Raffarin met le feu aux poudres et divise durablement les forces laïques et féministes. Pour une partie des forces laïques, ce rapport est plus anticommunautariste qu'anticlérical et se détourne de la conception de la laïcité issue de la loi de 1905 (Baubérot, 2013). Dans un contexte de culpabilité coloniale, d'immigration organisée, de mondialisation et de crainte d'un «islam politique transnational» mais aussi de développement du droit des femmes, la «nouvelle laïcité» opère un transfert du principe de laïcité et de l'exigence de neutralité, de l'État vers la société civile, et des agents du service public vers les usagers de l'espace public. Si la droite et l'extrême droite enfourchent naturellement ce cheval, une partie de la gauche et des féministes conteste fortement l'idée d'une laïcité ouverte ou plurielle.

En 2004, le gouvernement de Chirac propose une loi sur le port des insignes religieux à l'école, visant en réalité le port du foulard islamique. Au même moment, le projet de constitution européenne prévoit que «l'Union maintient un dialogue régulier avec les Églises», institutionnalisant leur rôle dans le fonctionnement économique, social et culturel de l'Union, au même titre que les associations ou les organisations syndicales.

Si sur l'Europe le débat est facilement réglé, il en va tout autrement au sujet du foulard. Un large accord se fait sur l'idée que l'école doit être protégée de tout prosélytisme et que l'affichage de signes religieux est incompatible avec sa mission, position exprimée par Gérard Aschieri, secrétaire général, devant la commission Stasi (commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité mise en place le 3 juillet 2003 par Jacques Chirac). Mais le débat partage les partisans d'une interdiction ferme et ceux qui souhaitent privilégier le travail éducatif et craignent qu'une loi ne produise des effets négatifs, voire des discriminations.

Finalement la FSU (congrès de Perpignan) conclut : «Envisager une loi ayant pour seul périmètre le port de signes religieux est dangereux pour la laïcité et pour la République.»

La laïcité continue à questionner les pratiques professionnelles enseignantes et la vie des établissements.

DE NOUVEAUX COMBATS POUR LES FEMMES ET LA LAÏCITÉ

Le 25 novembre 1995, en pleine mobilisation massive contre le plan Juppé, une manifestation organisée par la Cadac⁸ réunit 40 000 personnes

8. Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception créée par Maya Surdut.

qui défilent pour réclamer une réelle égalité financière entre femmes et hommes, ainsi qu'un accès véritable à la contraception et à l'avortement (CHAPITRE 8). La FSU et ses militant·es sont de tous les combats féministes pour l'égalité et la reconnaissance effective des droits des femmes. Le 8 mars 2004, le mouvement féministe français manifeste dans les rues de Paris, soutenu par un grand nombre d'associations et de syndicats. Mais le contexte politique est différent des autres années, où une certaine homogénéité politique s'était manifestée au sein de la mouvance féministe.

Après la première affaire des foulards à Creil, à la fin de l'année 1989, un nouvel incident déchire la gauche, les organisations syndicales et les féministes au mois de septembre 2003 : deux lycéennes, Alma et Lila Lévy, ont été exclues d'un lycée de Seine-Saint-Denis parce qu'elles refusaient d'ôter leur foulard. Deux mois plus tard, la présence de Tariq Ramadan au 2^e Forum social européen, qui se tient à Paris et en Ile-de-France est à l'origine d'une polémique⁹. Dans un contexte international marqué par la guerre en Irak et le conflit israélo-palestinien, l'émergence de l'islam au sein même de l'espace public français, et plus particulièrement à l'école, considérée comme un symbole de l'universalisme républicain, donne naissance à un débat qui déborde largement son cadre premier. La FSU n'échappe pas à ces controverses.

LA FSU ET LES « ÉMEUTES » DE 2005

Au mois de novembre 2005, à la suite de la mort dans un transformateur d'électricité de deux jeunes, Zyed et Bouna, voulant fuir un contrôle de police à Clichy-sous-Bois, la France connaît un épisode social inédit, par son ampleur, sa durée et son extension. Des banlieues parisiennes, il embrase tous les quartiers populaires des grandes villes, de Dunkerque à Nice, de Strasbourg à Toulouse. La presse lui accorde une couverture médiatique énorme qui retentit au niveau international. Dans la profusion des informations et analyses émergent celles de manipulations islamistes et d'actes de violence de bandes organisées pour protéger leurs trafics.

L'état d'urgence est décrété le 8 novembre 2005, comme s'il s'agissait d'une guerre. Le couvre-feu est instauré dans ces quartiers. Les

9. Voir l'article de Thomas Lamahieu dans *l'Humanité* du 22 novembre 2003.

protestations syndicales et associatives s'expriment dès le début mais restent inaudibles. La situation ne redevient normale qu'après le 17 novembre.

Ce qui ressort des nombreux témoignages recueillis, c'est que les «émeutiers» ont réagi contre ce qu'ils considèrent comme le déni et le mensonge des autorités au sujet de la mort de Zyed et Bouna. Ils sont tous mus par un sentiment d'injustice et d'humiliation. Éclate en fait une révolte profonde à partir d'un «vécu d'humiliations multiples accumulées» (Le Goaziou et Mucchielli, 2006)¹⁰, y compris à l'école.

La FSU est interpellée par ce mouvement de rébellion et de désespérance d'une partie de la jeunesse, souvent différente de celle qui a manifesté contre la loi Fillon au printemps précédent et qui redescendra dans la rue l'année suivante contre le CPE en 2006. Elle prend position en dénonçant les mesures d'exception et revendique des réponses sociales, économiques et éducatives. Avec plusieurs dizaines d'associations, syndicats, partis, elle participe le 16 novembre à une grande manifestation nationale, place Saint-Michel à Paris, pour «affirmer qu'il y a une véritable urgence nationale : il faut substituer à l'état d'urgence policier l'état d'urgence sociale». Mais il ne s'agit pas de la réédition de la grande manifestation après la mort de Malik Oussekiné en 1986. Cette fois-ci, la plaie sociale est d'une autre nature. La réponse par l'affirmation de grands principes émancipateurs de l'égalitarisme républicain est-elle audible par cette jeunesse dont les «violences sont autodestructrices¹¹» ?

LA LUTTE CONTRE LE FRONT NATIONAL ET LA GUERRE EN IRAK

Le 21 avril 2002, Jean-Marie Le Pen est présent au second tour de l'élection présidentielle. L'extrême droite, en France et en Europe, redevient une menace. La FSU, fidèle en cela à ses racines, a participé activement à la grande manifestation contre le Front national à Strasbourg au printemps 1997. Elle prend clairement position contre Le Pen lors du second tour de 2002 et appelle à participer massivement aux manifestations du 1^{er} mai qui rassemblent des foules immenses¹².

10. Voir aussi Hugues Lagrange et Marco Oberti (2006).

11. Texte commun des organisations, dont la FSU, qui appellent à la manifestation du 16 novembre.

12. 1,5 million de personnes sur l'ensemble du territoire français., dont 500 000 à Paris, plus de 50 000 à Lyon et à Grenoble, 45 000 à Toulouse, 40 000 à Bordeaux, 35 000 à Rennes ou encore 30 000 à Marseille et Lille.

Cette poussée de l'extrême droite, qui préfigure la montée des populismes nationalistes, racistes et xénophobes de la décennie suivante, s'inscrit dans un contexte mondial de guerres (Afghanistan, Yougoslavie, guerres du Golfe) qui nourrissent la montée de l'islam radical. La guerre en Irak relance le mouvement pacifiste qui avait décliné dans les années 1980 malgré son redémarrage avec l'«Appel des cent» de 1983. Le 15 février 2003, la FSU participe aux manifestations contre cette guerre, qui rassemblent des millions de manifestants dans 600 villes du monde entier, y compris aux États-Unis.

LA QUESTION PALESTINIENNE

Elle reste sans solution et la spirale de la violence risque de se répandre bien au-delà de la région. La FSU reste fidèle à une position équilibrée. Elle réaffirme son souhait «d'une paix durable reposant sur le droit de chacun des peuples à vivre en paix et en sécurité dans des États disposant de frontières sûres et reconnues». Mais elle condamne le refus d'Israël de se plier aux résolutions du droit international sur l'existence d'un État palestinien, sa politique unilatérale d'occupation et de colonisation de nouveaux territoires palestiniens et la construction d'un mur. Elle demande le démantèlement de celui-ci, l'évacuation des territoires occupés et l'ouverture de négociations sous l'égide de l'ONU, qui devront évoquer le droit au retour et l'indemnisation des réfugiés¹³.

L'ALTERMONDIALISME

Ignacio Ramonet dans un éditorial du numéro de décembre 1997 du *Monde diplomatique*, lance une idée fondatrice :

Pourquoi ne pas créer, à l'échelle planétaire, l'organisation non gouvernementale Action pour une taxe Tobin¹⁴ d'aide aux citoyens (Attac)? En liaison avec les syndicats et les associations à finalité culturelle, sociale ou écologique, elle pourrait agir comme un formidable groupe de pression civique auprès des gouvernements pour les pousser à réclamer, enfin, la mise en œuvre de cet impôt mondial de solidarité (Ramonet, 1997).

13. Citations extraites d'un communiqué de la FSU du 8 mars 2008.

14. La taxe Tobin, suggérée en 1972 par le lauréat du prix Nobel d'économie James Tobin, consiste en une taxation des transactions monétaires internationales afin de limiter la volatilité du taux de change.

Cet appel suscite un énorme engouement. À la fois parce que les États généraux du mouvement social initiés par Pierre Bourdieu, Jacques Kergoat et Yves Salesses ont préparé le terrain, et parce que la dimension financière et internationale de la crise explose comme une évidence dans le quotidien des Français·es. Les années 1990 sont en effet marquées par une série de crises financières : crise du système monétaire européen en septembre 1992, crise mexicaine de l'hiver 1994-1995, crise financière asiatique à l'automne 1997. Attac ne se veut pas une nouvelle organisation politique dirigée spécifiquement contre un système politique national, ni même contre des acteurs politiques nationaux, mais bien comme un mouvement à l'échelle nationale et internationale qui, avec la proposition de taxe Tobin, fait le lien entre une proposition économique précise et une remise en cause globale proprement politique (Wintrebert, 2007).

Des milliers d'adhérent·es (30 000 en quatre ans) répondent à cette nouvelle offre, très politique mais non partisane. Le 3 juin 1998, lors de l'assemblée générale constitutive, la plupart des organisations phares de la contestation des années 1990 se retrouvent : AC!, APEIS (Association pour l'emploi, l'information et la solidarité), Cadac, Droits devant!!, DAL, MNCP ainsi que la FSU, l'Union syndicale G 10-Solidaires et l'UGICT-CGT. Le fait que plusieurs journaux (*Le Monde diplomatique*, *Politis*, *Charlie hebdo* ou *Alternatives économiques*) soient fondateurs d'Attac, comme les succès en librairie d'ouvrages critiques du libéralisme, témoignent du poids des ressources intellectuelles de l'altermondialisation.

Non seulement la FSU, le SNES, le SNUipp et le SNESup sont cofondateurs d'Attac, mais l'audience dans le monde enseignant, traditionnellement plus politisé que d'autres, est grande. Outre l'investissement national de la fédération, ce sont des milliers de militant·es, souvent orphelins d'une organisation politique, qui s'investissent dans les comités locaux, alimentant en retour les débats autour de l'alternative économique et sociale dans les congrès de la fédération et de ses syndicats nationaux. Les acteurs syndicaux, marginalisés, exclus, affaiblis, en opposition aux lignes confédérales s'engouffrent dans ces failles laissées ouvertes par les principales centrales. La continuité entre AC! et Attac est de ce point de vue évidente.

L'altermondialisme prend ses racines dans de multiples événements et débats. Attac joue un rôle essentiel dans son développement. Inscrivant son combat sur le plan international, Attac-France initie des groupes

dans les pays d'Europe et d'Amérique du Sud. Elle développe des liens avec l'ensemble des associations, ONG internationales et syndicats qui luttent sur les mêmes thématiques. Elle soutient l'organisation systématique de contre-sommets internationaux (G8, FMI, OMC, etc.) et le développement d'un Forum social mondial (FSM) qui est le pendant du Forum économique mondial qui se déroule chaque année à Davos (Suisse). À la suite du premier FSM à Porto Alegre, les suivants assoient encore davantage la légitimité des mouvements sociaux grâce à des milliers de participant.es, lors de Forums sociaux asiatiques, africains ou des Amériques, européens à Florence, Saint-Denis, Londres. La FSU est présente dans ces forums au plus haut niveau. Elle joue un rôle actif dans l'organisation de celui de Saint-Denis en 2003.

Dans la période 2003-2006, Attac voit cependant deux lignes s'opposer. L'une autour de Bernard Cassen et Jacques Nikonoff veut sauter le pas vers le politique en se présentant aux élections européennes. L'autre, majoritaire dans le conseil d'administration et le conseil scientifique, maintient une orientation internationaliste et associative. C'est l'option soutenue par la FSU. À cela s'ajoutent des désaccords sur le fonctionnement, qui iront jusqu'à une fraude caractérisée lors des élections internes. La crise, violente, porte un rude coup à Attac, qui met du temps à s'en remettre.

La FSU, privée de toute reconnaissance dans les organisations syndicales internationales ou européennes, profite des forums sociaux mondiaux pour tisser des liens dans les champs qui sont les siens, comme l'éducation et les services publics. Au contraire de certains de ses SN affiliés à des organisations de ce type, la FSU est exclue de tous les cadres qui la concernent : la CSI (Confédération syndicale internationale), la CES (Confédération européenne des syndicats) bien sûr, mais aussi l'EPSU (*European Federation of Public Service Unions*)¹⁵. Pour une fédération qui travaille sur les questions de service public, c'est un handicap important. Des pourparlers sont entamés pour l'adhésion à ces organisations internationales et soumis au débat dans les congrès (CHAPITRE 9). En plus des liens avec Solidaires et des fédérations de la CGT qui se développent à ces occasions, les forums sociaux sont l'occasion de travailler avec des organisations syndicales européennes membres de la

15. L'EPSU est la fédération européenne des syndicats des employés des services publics en Europe. Elle est affiliée à la CES et à l'Internationale des services publics. Elle a été fondée en 1978.

CES et de se frotter aux nombreuses luttes qui fleurissent dans les pays de l'Union européenne.

LA VICTOIRE DU NON AU RÉFÉRENDUM SUR LE TCE

Les luttes pour le service public se jouent beaucoup au niveau européen. La publication en 2004, d'une part du projet de Traité instituant une constitution pour l'Europe¹⁶ et d'autre part du *Livre vert sur les services d'intérêt général*¹⁷, affirmant notamment que «Le marché assure habituellement la répartition optimale des ressources au bénéfice de l'ensemble de la société¹⁸», obligent les organisations syndicales à se prononcer.

En juillet 2004 le Président de la République française Jacques Chirac décide que l'approbation du traité sera soumise à référendum. La victoire du oui lui semble une évidence. Consultés le 1^{er} décembre 2004, les membres du PS votent massivement (plus de 83% de participation) et le oui sort largement vainqueur (plus de 59% des voix). La CES se prononce massivement pour le oui, comme la CFDT, tandis que la CGT s'abstient et que FO vote contre. Pour leur part, les syndicats patronaux appuient le oui.

Pour les syndicalistes de la FSU, la CGT, Solidaires, l'UNEE, la condamnation du projet libéral en lien avec leurs combats quotidiens est unanime. Lors de son CDFN, en janvier 2005, la FSU affirme «*son profond désaccord avec le projet de Constitution qu'elle condamne*». Elle parle de «concurrency érigée en principe d'organisation de la société», d'une «conception libérale des services publics» et de «dumping social et fiscal».

Mais faut-il donner une consigne de vote? Alors que l'extrême droite mène campagne pour le non sur une base nationaliste et xénophobe, le camp des Européens se divise entre un oui mais et le non de ceux qui combattent pour une Europe sociale et solidaire.

Cette question est difficile à trancher pour un syndicat. Le SNES et le SNUipp mènent campagne contre le TCE. Ils sont cependant opposés à toute consigne de vote, en s'appuyant notamment sur le fait qu'une

16. Un projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe (TECE) est signé le 29 octobre 2004 par les ministres des affaires étrangères des États membres. Le texte devait entrer en vigueur le 1^{er} novembre 2006 à condition que tous les États membres l'aient ratifié.

17. *Journal officiel*, C 76, 25 mars 2004.

18. Art. 22, *Livre vert*, Commission européenne sur les SIG.

majorité de collègues reste favorable au oui au nom de l'idée européenne. *A contrario*, d'autres syndicats comme le SNESup appellent la FSU à se prononcer pour le non. Le SNEP nourrit dans sa revue le débat sur douze numéros. Il organise en avril une consultation individuelle des syndiqué.es posant deux questions: le SNEP doit-il donner une consigne de vote et si oui laquelle? 36% des inscrit-e-s votent, 61,3% se prononcent pour le non, 8,3% pour le oui¹⁹. D'autres syndicats de la FSU, notamment le SNASUB, le SNUAS-FP, le SNETAP, le SNPES-PJJ, prennent des positions semblables.

L'enjeu de ce débat est très concret. Alors que les élites économiques et culturelles et la plupart des médias mènent une campagne pour le oui, les syndicalistes qui combattent le projet peuvent-ils faire campagne avec les associations, les partis qui se mobilisent pour la victoire du non? Une formidable mobilisation citoyenne menée notamment par des associations (Attac, Copernic...), des partis de gauche allant de la LCR à une partie du PS et, *in fine*, des syndicalistes, nourrit contre le texte du traité, qualifié d'illisible, une vaste campagne d'éducation populaire. Ils débattent, argumentent, militent au quotidien et marginalisent, dans le camp du non, l'extrême droite. L'Institut de recherches de la FSU publie une analyse: «Le trompe-l'œil européen» (Christian Laval) et un livre, *Un traité contre l'Europe* (Weber, 2005). Mais au CDFN aucune position n'obtient les 70%. Pourtant celle défendant la participation de la FSU à la campagne du non obtenant plus de 50%, Gérard Aschieri peut intervenir dans des meetings, notamment celui de la République à Paris, organisé par les collectifs du non.

Cette question du rapport au politique fait largement débat dans toutes les organisations syndicales. Un appel est lancé, à titre personnel, par trois responsables syndicaux²⁰ de la CGT, de Solidaires et de la FSU pour faire entendre la position de fond de leurs organisations syndicales, et porter la voix spécifique des syndicalistes dans la campagne citoyenne qui se mène dans toutes les agglomérations. Très vite 500 signataires, responsables syndicaux pour la très grande majorité, des trois organisations, mais aussi des syndicalistes de l'UNEF, de la Confédération paysanne, de l'UNSA et même de la CFDT, le signent, dont les dirigeant-es de plusieurs syndicats de la FSU. Une conférence de presse est organisée le

19. Résultats complets dans *POUR*, n° 735, 30 avril 2005.

20. Christian Pilichowski (CGT), Pierre Khalfa (Solidaires), Jean-Michel Drevon (FSU).

26 avril (*L'Humanité*, 27 avril 2005). Dans la fin de campagne, plusieurs orateurs sont intégrés dans les meetings au titre de cet appel.

Le 29 mai 2005, le non au projet de traité l'emporte nettement par 54,87% des voix, contre 45,13% pour le oui, l'abstention s'élevant à 30,26%. Tirant les leçons de cette victoire du non, Gérard Aschieri écrit :

Le mouvement syndical a une responsabilité particulière : à la fois relancer dans l'unité les luttes nécessaires pour faire aboutir les revendications qui se sont exprimées avec force et contribuer à la construction d'alternatives en France et en Europe, en travaillant avec les autres composantes du mouvement social dans le respect de la spécificité et de l'apport de chacun (Aschieri, 2005).

DES PRÉMICES PROMETTEUSES ?

Cette période voit donc la participation active, sous des formes nouvelles, de certains syndicats, dont la FSU, à l'émergence d'un monde différent. Même si l'engagement des adhérent.es reste limité, on se tromperait en pensant que cette participation est le fait seulement d'une direction éclairée. Elle fait partie des raisons essentielles qui cimentent l'attachement des adhérent.es à la FSU. Ce fut un des motifs de rupture avec la direction du SNETAA (CHAPITRE 7). Quelles conséquences ces engagements, ces débats ont-ils réellement sur la plate-forme revendicative de la fédération ? Le thème 3 n'est-il qu'un défouloir pour les « sociétaux » que les syndicalistes approuvent, sans se sentir engagés ?

En réalité le sociétal (relevant des normes de la vie privée) ne s'oppose pas au social (relevant de la production de la société en fonction de la division sociale). Les luttes contre toutes les discriminations, en fonction des origines, des religions, du genre, de l'orientation sexuelle... relèvent autant de l'un que de l'autre. Un syndicat se fixant l'objectif de l'émancipation par la transformation sociale se doit de faire la synthèse.

Mais rien n'est réglé. La double besogne n'a toujours pas trouvé son modèle syndical.

U.

STRUCTURES ET CAPACITÉ REPRÉSENTATIVE

René Mouriaux estime que trois conditions sont nécessaires pour assurer l'indépendance syndicale : «La spécificité, le projet et le fonctionnement démocratique du syndicalisme» (Mouriaux, 2006).

La formulation est sans doute simplificatrice de réalités complexes mais elle permet d'essayer d'appréhender les caractères de l'originalité d'une organisation syndicale. Bien sûr, les trois volets proposés sont inséparables et interagissent en permanence les uns sur les autres.

Dans les deux premières parties de cet ouvrage ont été analysés essentiellement les deux premiers volets. La spécificité de la FSU réside dans le fait qu'elle ne se fixe pas pour objectif la prise du pouvoir ou son exercice, mais la défense des intérêts matériels et moraux des salarié·es de la Fonction publique ici et maintenant (c'est-à-dire la lutte corporative, base du syndicalisme), mais dans l'objectif de contribuer à la transformation sociale. Le projet se manifeste à travers la plate-forme revendicative et ses évolutions, qui prennent sens en mettant justement en perspective cette transformation sociale.

Nous terminons par le troisième volet concernant le fonctionnement démocratique des structures syndicales. Elles sont toujours un point de départ, car elles définissent le choix des bases de l'organisation de la fédération (comment se regroupe-t-on?) et de son fonctionnement (comment sont prises les décisions et qui détient le pouvoir?). Mais elles sont aussi un aboutissement, car leur maintien et leurs évolutions illustrent leur adaptation ou non aux épreuves des enjeux de la lutte syndicale. Il ne s'agit pas seulement de la lettre des statuts mais de l'esprit dans lequel les structures fonctionnent et des pratiques qui leur donnent consistance.

En choisissant de maintenir un syndicalisme construit sur la professionnalisation de métiers, la FSU s'est située dans la continuité de l'ancienne FEN, plus que l'UNSA-Éducation, qui en revendique pourtant l'héritage. Non seulement elle maintient, mais elle conserve les trois

piliers des syndicats nationaux (SN), des sections départementales (SD) et des tendances. Choix qui peut sembler paradoxal, dans la mesure où la FEN elle-même, après la scission, abandonne la reconnaissance des tendances, qui avait été un des marqueurs de son originalité, et décide de constituer un grand Syndicat des enseignants (SE), se substituant aux identités historiques du SNI, du SNES, du SNEP et du SNETAA. Comment dès lors faire fonctionner démocratiquement, c'est-à-dire autrement, un tel système? Tel est bien un des enjeux fondamentaux dont dépend la survie de la jeune fédération.

Comment ce fédéralisme peut-il produire réellement du fédéral en respectant les identités de chacune des composantes? Sans rester prisonnier des approches différentes des syndicats nationaux? Sans s'engler dans les oppositions entre tendances qui avaient parasité la vie de la FEN?

La démocratie syndicale ne réside pas seulement dans l'équilibre entre les trois pôles du trépied, mais aussi dans la réelle prise en compte de la place des femmes à égalité parfaite avec les hommes. La question est ancienne, mais en ce début du 21^e siècle, elle prend une acuité nouvelle. La libération des femmes et la démocratie de genre constituent un enjeu décisif, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. La France n'y échappe pas, ni la FSU. C'est d'abord une question interne pour répondre au paradoxe de professions de plus en plus féminisées mais dont les responsables syndicaux sont encore majoritairement des hommes. C'est aussi une question plus globale qui interpelle la FSU sur son rôle dans les mouvements à multiples facettes pour la libération des femmes et leurs droits, à l'échelle nationale et internationale.

L'autonomie maintenue pose une autre question de fond. Elle est paradoxale pour une fédération qui ne revendique pas l'autonomie comme un fondement de son identité, comme c'est le cas pour l'UNSA. Elle est difficilement compatible avec l'objectif de solidarité entre salarié·es pour construire la transformation sociale. C'est finalement une marque de l'éclatement du mouvement syndical en France, facteur de sa faiblesse. Comment en sortir? En s'engageant dans la réunification prévue dans les statuts? Mais avec qui? En se limitant à l'unité d'action? Mais là aussi, comment et avec qui? En élargissant son périmètre de syndicalisation à l'ensemble de la Fonction publique pour être plus représentative

et se faire ainsi mieux reconnaître par les autres partenaires et dans les institutions?

Car ce qui est en jeu au bout du compte, c'est bien la capacité représentative de la fédération, sans laquelle il n'y a pas d'efficacité possible, dans tous les domaines. Un enjeu déterminant pour le syndicalisme «de masse et de lutte». Cette capacité se mesure d'abord à travers la syndicalisation et les résultats aux élections professionnelles. La FSU combat pour faire évoluer les règles de la représentativité et celles du «dialogue social». Mais sa capacité représentative s'apprécie aussi à travers d'autres paramètres difficilement quantifiables. Quelle est la portée de la parole de la FSU dans le débat public? Quels moyens se donne-t-elle pour sa communication? Pour renouveler les équipes de militant·es et les former? Pour éclairer sa réflexion et ses décisions par des recherches?

UN NOUVEAU FÉDÉRALISME POUR LA DÉMOCRATIE INTERNE

Faire vivre un nouveau fédéralisme, c'est bien l'objectif qui a permis aux opposants à la majorité de la FEN de s'entendre pour édifier les statuts de la FSU votés au premier congrès de Macon en 1994. Raphaël Szajnfeld a montré dans le tome 1 pourquoi et comment les compromis ont été trouvés, en partant des structures de l'ancienne FEN enracinées dans l'histoire (Szajnfeld, 2009). Mais ces statuts visent à transfigurer le fonctionnement du «trépied» SN, SD, tendances, pour assurer le fonctionnement démocratique de la nouvelle fédération.

La parole est donnée aux syndiqué·es consulté·es à toutes les phases de la préparation et de l'adoption des statuts. Elles et ils portent appréciation directement sur l'activité de la fédération avant les congrès et déterminent son orientation et sa direction par un vote en faveur d'orientations et de listes de candidat·es présenté·es par les tendances. La FSU souhaite s'appuyer simultanément sur la démocratie syndicale en associant l'ensemble des syndiqués et la démocratie salariale en débattant avec l'ensemble des personnels.

La crainte que l'hégémonie du plus gros syndicat et de la plus importante tendance ne se reproduise à travers un axe SNES-Unité et Action a abouti aux garanties que tous les syndicats, toutes les tendances – si elles le souhaitent et en fonction de leur représentativité – sont à tous les niveaux associés aux responsabilités, y compris aux exécutifs. Le dogme de leur homogénéité, adopté dans la FEN en 1948-1949, est donc aboli. Cependant aucune tendance ne peut à elle seule détenir plus de la moitié des sièges plus un, dévolus aux tendances dans les instances délibératives, et, pour être validées, toutes les décisions doivent être prises à la majorité qualifiée de 70%.

Pour éviter une organisation hiérarchique, avec des domaines réservés à la seule responsabilité fédérale, comme à la fin de l'histoire de la FEN, la souveraineté des syndicats nationaux est non seulement réaffirmée, mais aucun d'entre eux ne pourra voir opposer une décision fédérale à

ses mandats fondamentaux. En outre, on n'adhère pas directement à la fédération mais à un syndicat national affilié.

Enfin, les sections départementales, bien que n'étant pas des syndicats départementaux comme l'aurait souhaité l'École émancipée, ne sont pas réduites à de simples exécutantes mais bénéficient en principe d'une liberté de fonctionnement et d'initiative dans le cadre des statuts nationaux.

L'AMBITION FÉDÉRALE

Comment dès lors ce fédéralisme peut-il effectivement «fabriquer du fédéral»? L'ambition est de ne pas s'enfermer dans un cartel de syndicats, mais de construire une fédération qui englobe toutes les dimensions corporatives, culturelles, politiques, organisationnelles du combat syndical, pour les imbriquer dans la pratique. Il en découle l'objectif de se doter d'une plate-forme revendicative unifiante pour, non seulement entraîner dans l'action les syndiqué·es de la fédération, mais aussi permettre des convergences dans une solidarité active avec les autres organisations syndicales de salarié·es. Le défi est d'importance car on pose comme principe que le fédéral ne peut être défini par un appareil situé au-dessus des syndicats nationaux, mais doit être coélaboré à partir de leur travail. Comment éviter le repli corporatiste? Comment trouver les compromis pour atteindre les 70% et éviter qu'un syndicat national n'utilise son droit de veto quand il estime qu'un mandat fédéral s'oppose à ses propres mandats? Car si on a théorisé l'équilibre des trois piliers du trépied, en réalité c'est bien celui des SN qui prédomine, la FSU étant d'ailleurs définie comme une «fédération de syndicats nationaux» (art. 1).

LES INSTANCES FÉDÉRALES : PRINCIPES ET PRATIQUES

Doit prévaloir la délibération collective à tous les niveaux, afin de garantir la transparence. Les réunions du CDFN (conseil délibératif fédéral national), parlement de la fédération, se succèdent tous les deux mois dans l'intervalle des congrès réunis tous les trois ans. Mais sa composition illustre la prédominance des SN (50% des sièges) par rapport aux SD (30%) et aux tendances (20%). Les petits syndicats, essentiellement de non-enseignants, disposent d'au moins une, puis deux voix délibératives. Ils sont donc surreprésentés par rapport aux gros¹.

1. Cependant, en 2006, à la demande du SNES, a été introduite la règle qu'aucun syndicat ne pourra

Le BDFN (bureau délibératif fédéral national), d'une cinquantaine de membres (50 % des sièges aux SN, 25 % aux SD et 25 % aux tendances), se réunit dans l'intervalle des CDFN, deux fois par mois.

LES FAIBLESSES DE LA STRUCTURE FÉDÉRALE NATIONALE

Le secrétariat national exécutif pluraliste, désigné par le CDFN, apparaît en 2001. Il est réduit à quelques militant·es, dont de l'ÉE ès qualités. Régulièrement réuni, il permet la mise en œuvre des décisions du BDFN, mais dans la pratique, il devient aussi un lieu de discussion et souvent de prise de décisions. Afin d'éviter l'apparition de « fédéraux », chaque membre doit militer également dans son syndicat. D'ailleurs ce sont des secrétaires généraux, voire nationaux, des SN qui siègent au secrétariat national, à l'exception des représentant·es de l'ÉE.

Cette relative faiblesse de l'appareil fédéral contraste avec l'importance de ceux des gros syndicats, disposant aussi de moyens matériels plus importants. L'étage de l'immeuble de la rue de Metz à Paris, siège de la fédération, fait pâle figure comparé aux sept étages de la rue de Courty, siège du SNES. Quand la FSU achète en 2007 son petit immeuble aux Lilas, la comparaison demeure avec la tour Oslo du SNES dans le 13^e arrondissement de Paris.

Bien qu'elle ou il ne puisse rien décider d'essentiel tout·e seul·e, le/la secrétaire général·e n'en a pas moins d'importantes responsabilités. De sa capacité à proposer des synthèses pour aboutir à des compromis acceptables par une large majorité, dépend pour une part le bon fonctionnement de la fédération et partant, sa visibilité dans l'espace public. La personnalité, le comportement, l'image perçue des dirigeants politiques et syndicaux comptent autant que le contenu de leur discours (CHAPITRE 10).

C'est par référence à ces qualités que Michel Deschamps a été choisi comme premier secrétaire général, d'autant qu'il est issu d'un petit syndicat, le SNETAP, où le clivage des tendances n'existe pas. Nous avons vu plus haut qu'il démissionna, parce qu'il ne se sentait plus en mesure d'impulser les synthèses nécessaires. Après la parenthèse de la dyarchie des deux secrétaires généraux des deux plus gros syndicats, le SNES et le SNUipp (Monique Vuillat-Daniel Le Bret), puis du SNES et du SNESup (Monique Vuillat-Pierre Duharcourt), on en revient à un seul

avoir une représentation inférieure à 40% de la part de ses adhérent·es dans le contingent réservé aux SN.

secrétaire général en la personne de Gérard Aschieri. Issu du SNES, où il a exercé au niveau national pendant près de trente ans différentes responsabilités, son expérience, sa connaissance des dossiers, sa grande culture l'aident à endosser la fonction. De l'avis général, il ne tarde pas à pacifier les relations, à obtenir la confiance qui lui permet de faciliter les compromis. Il est en même temps reconnu par les médias et incarne ainsi une image de la fédération qui concoure à sa capacité représentative.

Pourtant, faire reposer cette fonction sur les épaules d'un seul militant est non seulement lourd mais peut ouvrir la voie à une personnalisation de la direction. Différentes propositions sont donc faites pour rompre cet isolement. Elles n'aboutissent pas, car toutes supposent de désigner un secrétaire général adjoint de l'École émancipée, notamment en 2007, en la personne de Jean-Michel Drevon, responsable du secteur Services publics. Une partie d'UA s'y oppose, bien que, dans les faits, le partage des tâches et des responsabilités en bonne intelligence avec Gérard Aschieri corresponde à une telle équation.

LES SECTEURS FÉDÉRAUX

Le travail fédéral dans des secteurs pérennes, rattachés au BDFN, est confié à un collectif avec un·e responsable, parfois un binôme UA-ÉÉ. Un secteur, celui des services publics, est animé par l'ÉÉ. Peuvent s'ajouter, à partir de 2001, des commissions d'études et de travail dépendant des secteurs.

LES SECTEURS EN 2010

- Situation des personnels
- Services publics
- Éducation
- Droits, Libertés, Solidarité internationale
- Organisation – Vie – Développement de la fédération
- Retraités

Dans les domaines de la réforme de l'État et de la Fonction publique, les secteurs « Services publics » et « Situation des personnels » réussissent à élaborer un travail fédéral approfondi sur les retraites, la décentralisation et le suivi des dossiers Fonction publique (CHAPITRE 4).

Mais sur d'autres sujets, des divergences ne sont pas dépassées : projet éducatif et formation des maîtres (CHAPITRE 5), élargissement de la fédération (CHAPITRE 9) ou signature des accords de Bercy en 2008, concernant le dialogue social dans la Fonction publique (CHAPITRE 10).

Notons enfin que des pans de l'activité syndicale restent insuffisamment pris en charge par la fédération. Ainsi les relations syndicales internationales, la FSU ne siégeant pas dans les organisations internationales (CHAPITRE 6), au contraire de certains de ses syndicats².

LE CENTRE FÉDÉRAL DE FORMATION

Le droit à congé pour formation syndicale sur le temps de travail est un acquis important, pour informer et surtout renouveler, rajeunir et féminiser le militantisme, préoccupation constante pour l'avenir de la fédération. Ce droit ne peut s'exercer que grâce à un label fourni par un centre de formation agréé par le ministère de la Fonction publique. C'est pourquoi la FSU, après avoir utilisé celui de l'IRHSES (Institut de recherches historiques sur le syndicalisme dans les enseignements de second degré, lié au SNES), a obtenu la reconnaissance de son propre centre. Ce dernier a un statut associatif et un budget, en partie financé par une subvention d'État. Il autorise des formations organisées par les structures départementales et régionales de la fédération ainsi que par des syndicats nationaux³. Il organise lui-même des stages nationaux fédéraux. Une de leurs caractéristiques est d'inclure quasi systématiquement des plages de débat ou d'exposés d'intervenants extérieurs. Après le congrès de La Rochelle de 2001, Gérard Blancheteau (SNUEP) devient président du centre et André Thomy (SNES) secrétaire général. Leur objectif est le développement de stages nationaux dans le but de former des formateurs pour ensuite décentraliser cette activité. Ainsi les secteurs « Services publics » et « Situation des personnels » animent de très nombreux stages départementaux sur les réformes successives de l'État, des retraites et de la protection sociale. C'est aussi un moyen de produire du fédéral entre militant·es de syndicats différents, dans des espaces où l'information et le débat peuvent se déployer sans vote. Bernadette Groison prend en charge la responsabilité du centre en

2. Bien que les statuts (art. 2) précisent : « elle favorise la coopération et la solidarité syndicales internationales, notamment avec les pays du tiers-monde », mais seuls le SNES, le SNESup et le SNETAA ont de longue date des affiliations internationales qu'ils ne sont prêts à abandonner au profit de la FSU.

3. Sauf le SNES qui disposait dès 1992 de son propre centre, l'IRHSES.

2007. Les stages se généralisent au niveau régional où ils s'étaient déjà étendus.

Toutefois une politique fédérale planifiée a du mal à se mettre en place, pour plusieurs raisons. Les règles de fonctionnement réduisent les inscriptions pour les SD. Les sujets sont souvent choisis en fonction d'urgences ou d'insistance de secteurs ou groupes de travail, en délaissant certaines questions de fond s'inscrivant dans la durée. Les syndicats nationaux s'investissent d'abord dans leurs formations particulières, notamment le SNES et le SNUipp.

DU FÉDÉRAL À L'INTERPROFESSIONNEL

Pourtant la FSU réussit à innover, dès son deuxième congrès de 1997, sur la nouvelle thématique des alternatives économiques et sociales et a constitué un corpus revendicatif nourri par son rôle au sein du mouvement social (CHAPITRES 3 ET 6). Sa capacité à proposer une orientation fédérale fondée sur la mobilisation des personnels, prenant position sur tous les champs, et inscrivant sa bataille dans une perspective d'unification syndicale (CHAPITRE 9), lui permet de bousculer l'ordre établi des cinq organisations représentatives et de s'affirmer comme un partenaire incontournable dans les grandes batailles sociales de la période (CHAPITRE 10).

Cette nouveauté témoigne de l'ouverture de la FSU à la démocratie salariale et aux nouvelles problématiques. C'est le cas pour l'écologie dès 2004, grâce à l'apport de son syndicat de l'environnement (CHAPITRE 6), le SNE, ou encore l'égalité des droits pour les femmes (CHAPITRE 8) et les minorités.

LA PRIMAUTÉ DES SYNDICATS NATIONAUX

Ce sont eux qui nourrissent principalement la vie fédérale mais les difficultés, voire des blocages, viennent souvent de divergences entre eux (VOIR LISTE DES SN ET CARACTÉRISTIQUES).

DES SYNDICATS NATIONAUX DE MÉTIER OU DE MISSION

Le processus de la fonctionnarisation des enseignant·es a été inséparable de la « professionnalisation⁴ », concept signifiant la construction d'une identité professionnelle qui a joué un rôle déterminant dans la création des groupements corporatifs, puis des syndicats, et leur reconnaissance par l'État au 20^e siècle. Car il n'existe pas de syndicalisme

4. Notion empruntée au sociologue portugais Antonio Novoa (1987) et utilisée dans les différents travaux d'André Robert (2006).

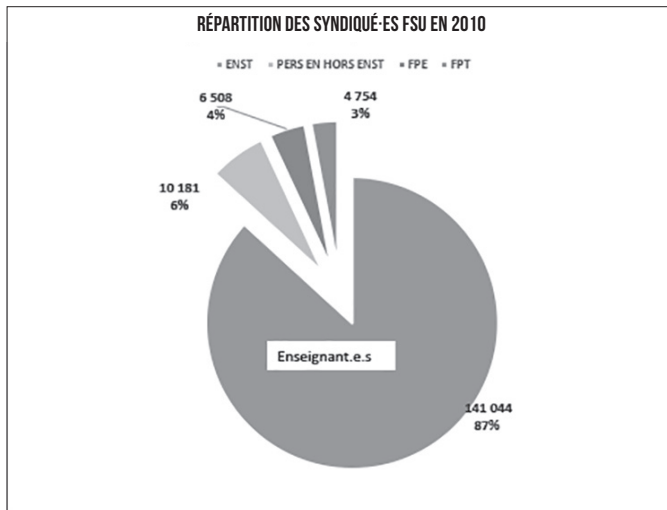
sans système d'identité collective (Segrestin, 1979). Celle-ci provient de l'exercice du même métier et elle se nourrit en outre « d'une culture historique, sociale voire politique qui dépasse les caractéristiques étroites du métier » (Groux, 2014). Le Syndicat national des instituteurs (SNI) en fut le meilleur exemple, idéal-type du syndicat comme institution totale (Robert, 2006).

Le syndicalisme d'industrie n'a pas eu d'autre solution que de laisser subsister les syndicats de métier en son sein. Ainsi la FEN, après 1945, les a maintenus malgré des regroupements pour constituer des syndicats multicatégoriels comme le SNES (Syndicat national de l'enseignement secondaire puis des enseignements de second degré à partir de 1966). Pourtant dans la FEN, ce syndicat a perdu, au début des années 1960, la syndicalisation des personnels d'intendance qui se sont regroupés dans un syndicat de mission, le SNIEN (Syndicat national des intendants de l'Éducation nationale), comme il avait perdu celle des dames-secrétaires qui, suivant la même logique, avaient rejoint le SNAU (Syndicat national de l'administration universitaire).

LES DÉSÉQUILIBRES ENTRE SYNDICATS

La trame de la répartition des syndicats nationaux de la FEN a été maintenue dans la FSU, notamment chez les enseignant-es. Des regroupements ont eu lieu chez les non-enseignants, mais la constitution d'un grand syndicat a été rejetée par les personnels concernés eux-mêmes, en raison du poids de l'histoire. On est certes loin de la cinquantaine de SN de l'ancienne FEN, mais le nombre, d'une douzaine au départ, est passé à une vingtaine. En termes d'effectifs, les syndicats enseignants (ou de l'éducation) sont ultra-majoritaires par rapport aux syndicats non-enseignants – ce préfixe privatif renvoyant bien à une sorte de planète enseignante autour de laquelle graviteraient quelques satellites. Leur rôle, indispensable dans une fédération de fonctionnaires, ne peut cependant s'apprécier seulement à travers leur nombre d'adhérent-es (ANNEXE SUR LES SYNDICATS NATIONAUX).

Ce déséquilibre s'explique d'abord par des champs de syndicalisation plus ou moins étendus : les quelque 800 000 enseignant-es représentent 80% des personnels du ministère de l'Éducation nationale, soit quasiment 40% de la Fonction publique d'État, ou encore 16% des 5 millions de fonctionnaires. Il faut aussi tenir compte de la jeunesse des syndicats de non-enseignants récemment créés, sans moyens, avec des équipes militantes restreintes. Ceux qui prennent la succession des



anciens syndicats de la FEN, où militaient des minoritaires UA et ÉÉ, ont démarré cependant plus facilement (le SNASUB héritier du SNAU, le SNIEN et le SNB, ou bien le syndicat des infirmières, le SNICS).

En 1997-1998, année du maximum des effectifs de la FSU (190 402), quatre syndicats enseignants dépassent les 10 000 adhérents (SNES [86 758], SNUipp [55 060], SNETAA [16 619], SNEP [11 120]) mais sept comptent moins de 500 adhérents. Malgré l’extension de la syndicalisation aux autres versants de la Fonction publique (2004), cette primauté des SN de l’éducation demeure.

LES DIFFICULTÉS DU TRAVAIL FÉDÉRAL

La grande différence de taille et de moyens entre SN ne favorise pas la participation de tous au travail fédéral. Dans la pratique, seuls les gros peuvent couvrir au moins l’essentiel des domaines partagés : Fonction publique, services publics, droits et libertés... Chacun s’occupe d’abord de son secteur, en essayant de faire prendre en compte ses positions sur le plan fédéral. Et, en raison de la situation généralement dérogatoire des enseignants, la FSU, pour être reconnue comme une fédération de fonctionnaires, a besoin de la contribution de chacun.

Pour résoudre ces difficultés, des solutions ont été proposées, comme celle d’organiser les syndicats par branche : éducation, territoriale, etc., ce qui a été refusé par le congrès de Marseille. Ce processus ne réussira

que dans la FP territoriale avec la création du SNUTER en 2015 (VOIR ANNEXE SN).

LA CRISE DU DÉPART DU SNETAA

Syndicat des CET, puis des LEP, puis des lycées professionnels, le SNETAA était un des piliers de la majorité fédérale de la FEN. Mais, en 1988, il s'est opposé à sa direction au sujet de l'apprentissage, puis quand celle-ci a voulu créer un syndicat unique des enseignants (Brucy, 2003). Après avoir organisé, dès 1990, une nouvelle tendance, Autrement, le SNETAA a rejoint les opposants à la direction de la FEN et a participé à la construction de la nouvelle fédération, sans pour autant en partager tous les objectifs.

Partisan de structures fédérales faibles, il entend limiter le rôle de la FSU à la coordination de l'activité des SN. Il fait ainsi porter à 70% la majorité qualifiée, proposée à 66% par le SNES. Assez rapidement, il s'oppose à la nouvelle majorité, votant contre le rapport d'activité en 1997. Il reproche à la FSU son engagement dans les luttes sociétales au détriment de la bataille revendicative, la dimension interprofessionnelle au détriment des professions rassemblées à la FSU, ou encore l'abandon d'une fédération de SN au profit de ce qu'il qualifie de coalition UA-ÉÉ.

Tout en refusant progressivement les réunions de conciliation, puis la participation à la vie interne de la FSU, Bernard Pabot, son secrétaire général, dénonce un complot du SNES et de la fédération, destiné à abattre le SNETAA. Le 10 septembre 1997, il suspend «*sine die* sa participation aux instances statutaires nationales de la fédération». Il dénonce «les trotskistes» et «les communistes», et prend des sanctions contre les porte-parole des deux tendances UA et ÉÉ dans son syndicat. En 1998-1999, une douzaine de secrétaires académiques expriment leurs désaccords, qui concernent également la position du syndicat à l'égard de la réforme Allègre du statut des PLP (CHAPITRE 3). Ils créent une structure syndicale provisoire, le SNEEP.

En 2001, le congrès fédéral de La Rochelle lance un appel solennel au SNETAA, pour qu'il applique les principes approuvés en 1994 : respect du pluralisme, refus des exclusions, participation aux instances fédérales, diffusion de la presse fédérale, paiement intégral de ses cotisations. Le congrès du syndicat, tenu en mars suivant, n'ayant apporté aucune réponse, le SNETAA est considéré comme «ayant décidé de quitter la Fédération».

Le SNETAA multiplie les assignations en justice et décide de se transformer en Fédération ouverte à l'ensemble des personnels relevant du champ de la FSU. Il est débouté et condamné aux dépens le 11 septembre 2001 par le tribunal de grande instance de Paris. Un nouveau syndicat, le SNUEP (Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel) est créé. Son affiliation à la FSU est validée par le CDFN des 12 et 13 juin 2001. La justice, saisie par le SNETAA pour faire annuler cette affiliation, estime que le SNUEP est le seul syndicat de l'enseignement professionnel au sein de la FSU. Le 5 décembre 2001, le TGI de Paris considère que le SNETAA ne peut plus se prévaloir d'une affiliation à la FSU et lui interdit d'utiliser le sigle et le logo de la FSU.

Néanmoins, le départ du SNETAA, fondateur de la FSU, troisième syndicat par ses effectifs, le plus représentatif dans son secteur, a fragilisé incontestablement la fédération, au moins temporairement. Aux élections professionnelles suivantes des PLP, malgré une belle progression du SNUEP, le SNETAA reste nettement majoritaire⁵.

LES SECTIONS DÉPARTEMENTALES (SD)

Est-ce que la construction du fédéral est plus facile du côté des SD dont la structuration et le fonctionnement sont calqués sur ceux de la fédération? Là encore une très grande variété existe, qui vient à la fois de leur taille⁶, des caractéristiques départementales (rurales, montagnardes, urbaines...) et de l'histoire (LISTE ET TROIS EXEMPLES EN ANNEXE).

Si les 27 SD anciennement à majorité UA dans la FEN et celle animée par l'ÉÉ ont conservé leur organisation et apportent une aide décisive aux nouveaux syndicats, il n'en va pas de même pour les autres qui doivent tout créer *ex nihilo*, sans moyens financiers ni décharges ni local. Assez rapidement, la situation s'améliore cependant grâce aux succès de la FSU aux élections professionnelles.

Les SD peinent souvent à trouver les militant·es et à construire une démarche fédérale, notamment à cause d'un sous-investissement des syndicats. Elles jouent pourtant un rôle majeur dans la vie de la fédération. C'est le cas avant chaque congrès fédéral, puisque c'est à ce niveau que sont discutés, amendés et votés les textes soumis par le BDFN.

5. Aux élections à la CAPN des PLP de 2002, 2005 et 2008, le SNETAA passe de 33,2% des exprimés à 31,7% puis 30,1%, tandis que le SNUEP progresse de 8,6% à 11,3 et 11,62, prenant la 3^e place au SGEN, derrière l'USFEN-CGT, stable à 23%.

6. En 2001, la variation des effectifs s'étale entre 368 pour la Meuse et 7 170 dans les Bouches-du-Rhône.

C'est aussi au niveau départemental que se nouent les relations dans les intersyndicales pour organiser l'action. En 1995 puis en 2003, les SD ont fait reconnaître la FSU par leurs homologues des UD, grâce aux mobilisations importantes impulsées par la fédération et ses syndicats.

QUELLE STRUCTURE RÉGIONALE ?

Après les lois de décentralisation du début des années 1980, les régions deviennent des lieux de traitement des politiques publiques, notamment dans l'éducation et la formation. Toutes les organisations syndicales doivent s'adapter. La FSU doit aller plus loin que les coordinations régionales créées par la FEN, et dont elle s'est dotée dès le départ. Ce qui nécessite des modifications des statuts.

L'entrée de la FSU dans les CESR (Conseils économiques et sociaux régionaux), en 2001, rend nécessaire cette évolution. En 2007, sont donc créés les conseils fédéraux régionaux (CFR) avec un·e secrétaire régional·e. Leur champ d'intervention est cependant strictement limité aux politiques régionales. Il est impossible d'aller au-delà, ni au congrès de Marseille ni dans les congrès suivants; y compris *a minima* dans le sens de la solution adoptée à la CGT⁷: la participation des secrétaires régionaux aux CDFN sans voix délibérative. Pourtant, un peu partout, les pratiques font reculer progressivement les préventions, notamment grâce à l'organisation de stages fédéraux régionaux. Avec des différences certes, le CFR devient un lieu d'articulation et de mutualisation entre les sections départementales et les SN. C'est notamment le cas en Bretagne ou en PACA, où les CFR prennent la suite de coordinations FEN animées par des militant·es UA⁸. L'intervention syndicale en matière de politiques publiques est construite ou à tout le moins coordonnée au niveau régional. Souvent aussi, les CFR permettent de travailler sur d'autres thèmes fédéraux, des élections professionnelles à la tenue d'un CDFN.

QUELLE PLACE POUR LES RETRAITÉ·ES ?

La croissance rapide du nombre des retraité·es – conséquence du baby-boom d'après-guerre et de l'allongement de la durée moyenne de

7. À la CGT (où les secrétaires régionaux participent aux CCN sans voix délibérative), comme à la FSU ou à FO, le niveau départemental prime. Seule la CFDT a régionalisé son mode de fonctionnement.

8. En PACA, il a fallu trouver des accords entre militants des académies d'Aix-Marseille et de Nice, dont les histoires étaient différentes.

la vie – impose de mieux intégrer les retraités et leurs problèmes dans la réflexion et l'activité syndicale fédérales, d'autant que la loi Fillon entraîne la dégradation de leur situation.

Les retraité·es sont d'ancien·nes travailleur·euses, et il est naturel pour eux de rester syndiqués, à rebours du discours dominant qui voudrait les enfermer dans la catégorie des « personnes âgées ». Leur syndicalisation favorise les liens intergénérationnels et le combat commun avec les actifs, à l'intérieur comme à l'extérieur de la FSU. C'est à ses syndicats nationaux que revient traditionnellement cette responsabilité. Mais pour répondre aux nouveaux enjeux, la fédération se doit aussi de prendre les choses en mains, et faire toute sa place aux retraité·es dans ses structures. Cela nécessite des adaptations des statuts et du règlement intérieur, puis leur traduction dans les faits, ce qui est lent à se concrétiser, les militant·es étant tentés de s'investir d'abord dans les structures de leur SN quand elles existent.

Dès les premières années fonctionne un collectif national de retraités animé par des militants aguerris⁹, qui rencontre les unions confédérales de retraités de la CGT et de la CFDT, ainsi que les dirigeants de la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique). Puis le congrès de 2001 décide la création d'un secteur national fédéral, mais qui ne fonctionne réellement qu'après le congrès de 2004 et n'est vraiment opérationnel qu'à partir de 2007.

Le congrès de 2004 appelle aussi au développement de collectifs départementaux partout où cela n'est pas encore réalisé. Puis, pour répondre à une demande forte exprimée par plusieurs sections départementales, afin d'assurer la représentation de la FSU dans les organismes départementaux, régionaux et nationaux où s'élabore la politique concernant les retraité·es et personnes âgées, le congrès de 2007 décide la mise en place à tous les niveaux pertinents d'une « structure fédérale des retraités, sans modifier l'architecture de la fédération ou remettre en cause les équilibres statutaires. »

La création des SFR dans 82 départements, puis de la SFR nationale constitue un pas en avant, mais ne règle pas tous les problèmes. Définir une orientation face aux réformes dégradant les conditions de vie des retraité·es, et pour la prise en charge de la dépendance dans un grand service public, nécessite un débat démocratique entre retraité·es mais

9. Albert Daum, Christian Rouby, Michel Veylit, Joël Chenet...

aussi en lien direct avec les actifs. S'ajoute l'attitude à adopter au sein de la FGR-FP à laquelle adhèrent dix-huit syndicats nationaux, mais qui reste fortement tenue par l'UNSA, c'est-à-dire concrètement par des ancien·nes militant·es UID de la FEN. Les plaies de la scission ne sont pas totalement refermées et d'aucuns estiment qu'il est vain d'essayer d'investir ses organismes exécutifs au risque d'y perdre son temps et son âme. Pourtant, l'engagement des militant·es de la FSU dans la FGR-FP sera finalement reconnu par leur intégration à la direction de l'association. Le SE-UNSA n'acceptera pas de voir la FGR engagée dans l'action revendicative et décidera, en janvier 2016, de la quitter¹⁰. FO-Fonctionnaires fera de même en 2018.

LES TENDANCES

Des sensibilités différentes existent au sein de toutes les organisations syndicales, mais celles-ci ne sont pas reconnues dans les confédérations. Seul le syndicalisme enseignant a institutionnalisé des «tendances» (Poirmeur, 1987). En 1948, cette forme d'organisation a permis à la FEN de conserver son unité. De fait, les trois grands courants politiques (social-démocrate, communiste et extrême gauche) structurant la gauche se retrouvent sur le plan syndical, sans qu'il y ait identité entre tendances et partis politiques¹¹. Par ailleurs, la décision des confédérations, dans les années 1980, d'abandonner le pacte tacite des années 1950¹², en syndiquant tous les personnels de l'éducation et donc d'offrir à tous un choix syndical autre qu'une tendance dans la FEN, a modifié la donne. Mais la FSU, à cause de son pluralisme, a réussi à limiter dans son champ de syndicalisation le développement des syndicats de FO et de la CGT (CHAPITRE 10).

Le rôle des tendances dans la FSU est bien plus important que ce que le pourcentage des sièges – 20% – qui leur reviennent dans les instances fédérales, pourrait le laisser supposer. En effet les élections internes de la plupart des SN, notamment des plus gros, se font uniquement sur listes de tendance, de sorte que leurs représentants dans les

10. Pourtant de nombreux retraités de l'UNSA-Éducation n'accepteront pas et constitueront une association.

11. Les simplifications souvent polémiques, du type PCF-UA, PS-UID, LCR-ÉE, doivent être évitées, en étant resituées dans leur contexte (Mouriaux, 2000).

12. À la suite de l'abandon en 1954-1955 du principe de la double affiliation individuelle à la FEN et à la FEN-CGT et la FEN-FO, les confédérations laïques n'ont plus empiété les champs de syndicalisation de la FEN, sauf dans les secteurs où leurs syndicats étaient déjà présents.

instances fédérales nationales ou départementales émanent aussi de ce genre de structuration.

LES NOUVEAUX RAPPORTS DE FORCE ENTRE TENDANCES

Toutes les tendances de l'ex-FEN sont représentées à la FSU lors de sa naissance. Le pacte entre les trois fondatrices (UA, Autrement et ÉÉ) évolue cependant et se réduit à deux d'entre elles.

Unité et Action (UA) recueille 66 % des voix en 1994 lors du premier vote d'orientation et se stabilise ensuite, à partir de 2000, légèrement au-dessus de 70%. Une érosion apparaît en 2003, où le score UA au SNUipp lors du vote fédéral passe sous la barre des 70%, mais UA reste de très loin la tendance majoritaire.

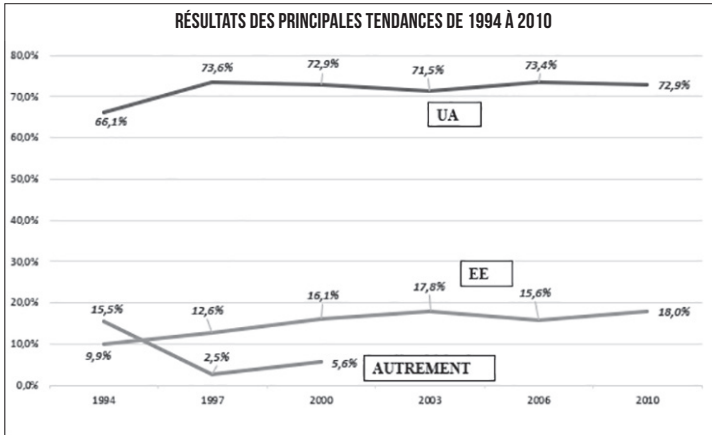
Autrement, majoritaire au SNETAA et au SNETAP, obtient 15,5% des voix au congrès de 1994. En y ajoutant la liste PSUID de militant·es et sympathisant·es ayant refusé la scission de la FEN et l'adhésion à l'UNSA, cet ensemble hétérogène qui accepte le partage des responsabilités exécutives pèse globalement 19,6% des suffrages (Szajnfeld, 2009). Pour le congrès de 1997, les voix émises au SNETAA, qui a décidé de suspendre sa participation aux instances fédérales et n'a pas réglé ses cotisations, ne sont pas décomptées. François Bouillon, ancien militant UA du SNP-IUFM, passé à Autrement au début de l'histoire de la FSU, mais en désaccord avec la ligne du SNETAA, conduit une liste d'Union (ex-Autrement et UID) qui obtient moins de 3%. Après cet échec et le départ du SNETAA, cette famille disparaît. Les militant·es qui sont resté·es à la FSU dans différents syndicats rejoignent pour beaucoup la majorité UA (Le Fiblec, 2016).

L'École émancipée (ÉÉ) s'installe dès lors comme la deuxième tendance. Malgré la scission intervenue en son sein en 2001, débouchant sur la création d'Émancipation, le vote en sa faveur progresse, passant de moins de 10% en 1994 à 18% en 2009, alors que du temps de la FEN, elle n'avait jamais dépassé 10%.

Deux autres tendances, Front unique¹³ et PRSI¹⁴, reflets des courants et scissions dans la mouvance trotskiste ex-lambertiste ont une influence réduite à 2 ou 3% chacune. Elles refusent toute participation

13. Front unique (FU) : tendance fondée par le groupe de Stéphane Just, Combattre pour le socialisme-Comité pour la construction du Parti ouvrier révolutionnaire.

14. Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant (PRSI) : tendance proche du Parti ouvrier indépendant.



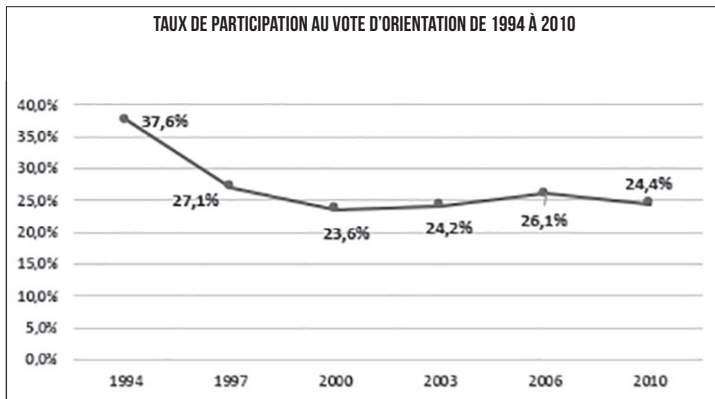
aux directions, comme Émancipation. Ces trois tendances atteignent ensemble 9,1 % en 2009.

À partir des années 2000, la participation à l'exécutif fédéral non homogène se limite donc à UA et l'ÉE. C'est une situation que les compromis élaborés en 1994 n'avaient pas prévue. En outre, le système des tendances semble de moins en moins correspondre aux attentes des syndiqué·es, surtout des plus jeunes¹⁵, ou ceux venant d'autres syndicats. Ils ne comprennent pas toujours pourquoi ils doivent effectuer un vote pour une tendance, ce dont témoigne la baisse de la participation aux votes d'orientation, qui par ailleurs n'a jamais été très élevée. De 37,6 % en 1994, le taux de participation tombe à 23,6 % en 2000, pour se stabiliser autour de 25 % ensuite. Il n'y a plus véritablement d'enjeu de pouvoir dans la fédération. Pour cette raison, la confrontation des tendances a perdu de sa virulence. On vote plutôt en accordant ou non sa confiance aux équipes qui dirigent.

LES MAJORITAIRES UNITÉ ET ACTION

Les «unitaires», se situant dans l'héritage du syndicalisme révolutionnaire de la CGTU puis de la CGT réunifiée de 1936 et surtout de 1944, partisans du maintien de la FEN à la CGT en 1948, avaient été hostiles au système des tendances, mais s'étaient organisés à la fin de la décennie 1960 sous le nom d'Unité et Action (Frajerman, 2014 ; Dalançon, 2003 ;

15. Dans «La FSU dans le paysage syndical actuel» (*nouveaux regards*, n° 29, 2005), René Mouriaux parle du «fonctionnement ésotérique» des tendances.



2007). Ils ont cependant toujours préféré le terme de courant de pensée à celui de tendance. Après la conquête de la majorité au SNES en 1967, tous les syndicats nationaux d'enseignants du second degré – sauf le SNETAA – et du supérieur avaient basculé dans le même sens. Mais dans le SNI-Pegc, UA, après avoir atteint plus de 35 % des voix en 1970, était redescendu aux alentours de 30 %.

UA accepte de maintenir le principe de l'organisation en tendances comme moyen de définir une orientation, et passe du statut de principale minorité dans l'ex-FEN (environ 30 %) à celui de majorité écrasante dans la FSU. Comment assumer son passage d'instrument de conquête du pouvoir à l'exercice du pouvoir ? Sans prétendre imposer son point de vue, en acceptant de partager les responsabilités. Ce changement de rôle s'accompagne d'une évolution de la nature et de l'identité de la tendance, de son fonctionnement et de sa structuration.

UNE TENDANCE MAJORITAIRE MOINS STRUCTURÉE

Dans les années 1990, comme au temps de la FEN, des secrétariats fédéraux de tendance se tiennent encore chaque semaine, dont le responsable est Raphaël Szajnfeld¹⁶ puis Jacques Rouyer¹⁷, de 1996 à 1999. Le secrétaire général de la FSU, Michel Deschamps, est naturellement présent. Il s'agit avant tout d'ajuster les positionnements notamment entre SN. Mais la mission devient difficile pendant le moment Allègre (CHAPITRE 2). Après l'arrivée de Gérard Aschieri au secrétariat général, les

16. Militant du SNI-Pegc, déjà responsable national de la tendance au temps de la FEN (voir sa biographie dans le *Maitron*).

17. Ancien secrétaire général du SNEP (voir sa biographie dans le *Maitron*).

tensions s'apaisent, mais le rôle de la tendance dans la définition de l'orientation fédérale, déjà atténué, se réduit. Son nouvel animateur, Roland Rouzeau¹⁸ (1999-2005), rencontre bien des obstacles pour tenter de remettre en place un secrétariat UA. La revue *Unité et Action* perd des abonnés malgré l'adoption du sous-titre *Enjeux*¹⁹. Il est devenu difficile de préparer les grandes lignes de l'intervention UA lors des congrès nationaux²⁰. Certes, la tendance prépare les CDFN et les BDFN, mais ce n'est bien souvent plus le cas au niveau des sections départementales. Les réflexions et les débats approfondis sur les questions stratégiques ont disparu. Si des séminaires nationaux sont encore organisés²¹, ils n'aboutissent pas toujours à des conclusions précises ni à des synthèses.

LA DIVERSITÉ DE LA TENDANCE

Elle s'accroît naturellement, tandis que son identité se transforme et se dilue. En arrière-plan, la matrice idéologique marxiste, portée notamment par les communistes, s'estompe. Alors que les engagements politiques personnels – ou leur absence – étaient connus dans les années 1970-1980, sans jamais être affichés, afin de veiller aux équilibres, les adhésions à un parti ou leur absence sont devenues indifférentes pour accéder à une responsabilité.

Cette diversité tend à se différencier entre syndicats. Au SNUipp, la notion de tendance perd de sa vitalité. Le pluralisme UA-ÉÉ de la direction se distingue de celui de la fédération où n'existe qu'un seul secrétaire général UA. L'habitude se prend de ne plus réunir la tendance avant une instance. Cela devient un principe théorisé²², afin d'éviter de figer les débats. L'intitulé de la liste UA²³ se modifie pour inclure des

18. Militant du SNER, SD-FEN puis FSU-Moselle jusqu'en 2001.

19. Ce sous-titre a été adopté dès le 1^{er} septembre 1993, signifiant le « passage d'une revue porte-parole d'un courant habitué à s'exprimer de façon univoque à un outil de débats, de dialogue et de réflexions largement ouvert à toutes les sensibilités [...] ne craignant pas de rendre visibles les différences voire les contradictions qui le traversent et en constituent la richesse même » (José Tovar, UA, n° 176, janvier 2004).

20. C'est le cas au congrès de Perpignan en 2004. En 2001, il y avait eu un échange avec François Labroille (Interview de Roland Rouzeau).

21. Ainsi en novembre 2004, sur syndicalisme et politique (30 militants) ; en février 2006 sur « notre conception de la FSU, de sa place et de son rôle dans le mouvement syndical et la société ».

22. Ce principe n'est pas unanimement partagé au sein d'UA-SNUipp.

23. Évolution de l'appellation : « Unité et Action » (1994 et 1997) ; « Unité et action et militants ne se réclamant d'aucune tendance » (2001) ; « À l'initiative d'Unité et action » (2003, 2006) pour devenir en 2009 : « Unité et action et sans tendance ».

«sans-tendances». Le syndicat en arrive à s'interroger sur le principe même d'organisation en tendances²⁴.

Au SNEP, où les autres courants sont très minoritaires, la situation est très différente. Au SNES, une dose d'hétérogénéité est introduite au secrétariat national mais pas au secrétariat général qui demeure homogène, et la tendance UA continue à essayer de vivre, au moins sur le plan national.

Mais d'autres syndicats ne sont pas organisés en tendances. Au SNETAP, c'est une tradition; dans les nouveaux syndicats de non-enseignants c'est la règle : à l'UNATOS, au SNU-ANPE, ou encore au SNPES-PJJ.

LES ENJEUX (TITRE DE LA REVUE)

UA réussit assez bien à se saisir du bouillonnement social post-1995 pour impulser le travail fédéral sur les grands sujets transversaux : retraites, protection sociale, Fonction publique et service public. D'un commun accord avec l'ÉE, elle lance une démarche plus globale sur les alternatives économiques et sociales, accompagnant la création d'Attac en 1998 ou au sein de l'association Ressay²⁵ (CHAPITRE 9).

Mais elle ne réussit pas à trouver des synthèses suffisantes sur le projet éducatif et la formation des enseignant-es qui divisent les SN (CHAPITRE 5). Il en va de même sur l'avenir de la fédération au congrès de Perpignan, en 2004, à propos de son élargissement (CHAPITRE 9). UA tente de se réorganiser après ce congrès. Jean Lafontan a succédé à Jacques Rouyer comme directeur de la publication. L'équipe de la revue est recomposée : José Tovar est remplacé comme rédacteur en chef par Fabrice Giovanazzi et Marc Le Disert. Mais l'animation collective peine à trouver ses marques. L'accord se fait *a minima*, pour un binôme animateur : Elisabeth Labaye (SNES) et Marc Le Disert (SNUipp), à qui succède Bernadette Groison à partir de 2007, en devenant corédactrice en chef de la revue. C'est pour cette dernière une occasion de prendre mieux la mesure de la variété et de la complexité des responsabilités fédérales, en travaillant aux côtés de Gérard Aschieri et de se préparer ainsi à lui succéder en 2010.

Au cours de cette période, le syndicalisme n'est pas épargné par la crise du politique qui se développe. Et en l'absence de débats suffisants

24. Nicole Geneix, alors secrétaire générale du SNUipp, à la réunion UA du congrès de 2001, et entretien.

25. Recherche Société Syndicalisme, association (RESSY) créée en 1992 et présidée par Jacques Kergoat (1939-1999).

pour définir une orientation au sein de la tendance, le risque existe que s'y invitent des positionnements élaborés ailleurs.

L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE : UNE NOUVELLE DONNE ET UNE SCISSION

Au contraire d'UA, l'ÉÉ, qui se réclame de l'héritage du syndicalisme révolutionnaire de la Fédération unitaire de l'enseignement de la CGTU, a toujours revendiqué le principe des tendances, dont elle s'enorgueillit d'être la plus ancienne, ce que symbolise son nom, titre de la revue pédagogique de la FNSI, créée en 1910. À la Libération, l'association des Amis de l'École émancipée a été revitalisée, et ses militant·es de différentes sensibilités, libertaires, anarcho-syndicalistes et trotskistes, ont joué un rôle important dans l'édification de la FEN et surtout son passage à l'autonomie en 1948. Ce sont eux qui ont théorisé le choix de l'autonomie provisoire (motion Bonnissel-Valière) et défendu la reconnaissance des tendances. L'ÉÉ a participé ensuite épisodiquement à la majorité autonome dans les années 1950-1960, mais a connu des divisions consécutives à une mainmise de l'OCI. Elles se sont conclues par une exclusion des trotskistes lambertistes à la rentrée 1968, donnant naissance à une nouvelle tendance, l'ÉÉ-FUO qui prit ensuite des noms divers, avant de passer pour une grande part à FO en 1984.

En 1992, l'ÉÉ choisit la construction de la FSU. Paradoxalement, le scénario de sortie de crise devient libérateur pour ses militant·es. Mais il modifie radicalement son rôle et sa place, si bien qu'apparaissent des ferments d'éclatement.

LE CHOIX D'UN NOUVEL OUTIL SYNDICAL

La tendance décide très majoritairement de participer à la construction d'un cadre syndical nouveau, unitaire, pluraliste et de masse. Sans abdiquer ses principes, elle entend défendre son orientation, et l'illustrer dans la pratique syndicale, pour développer les luttes et lier l'activité syndicale au mouvement social. Avec l'ambitieux objectif de modifier ainsi les rapports de forces au sein du syndicalisme. Mais cette nouvelle dynamique réinterroge en permanence son référentiel historique: elle opère une «révolution culturelle», rendue possible par les batailles communes avec UA dans les années 1991-1992 au sein de la FEN. Certain·es militant·es ne suivent pas, restent à la FEN (SD 04), créent des structures alternatives (syndicats départementaux non affiliés), ou rejoignent SUD. Les débats et les conflictualités au sein de la

tendance ne disparaissent cependant pas chez ceux qui s'attellent à la co-construction de la FSU.

Le débat se focalise sur la participation aux exécutifs. L'ÉE avait fait sienne la conception de leur homogénéité à partir de l'expérience vécue au temps de la Fédération unitaire CGTU des années 1920-1930, puis surtout à la FEN. Or l'hétérogénéité est au cœur du compromis fondateur de la FSU.

La construction du SNUipp a largement contribué à son acceptation. L'expérience des militant·es d'opposition d'UA et de l'ÉE au sein de l'ancien SNI-Pegc a favorisé la mise en place d'un exécutif pluraliste. Danielle Czalczynski, élue au bureau national du SNI-Pegc, devient cosecrétaire générale dès septembre 1992. Quatre autres rejoignent le secrétariat national où prime la recherche de synthèses. Cette dynamique irrigue la FSU, bien qu'au sein du SNES, les postures des minoritaires comme des majoritaires aient encore du mal à évoluer.

Cette recherche de synthèses conduit les militant.es de l'ÉE à opérer une mue dans leurs analyses et leurs pratiques. Ils participent désormais aux exécutifs et au travail fédéral à tous les niveaux. Au titre de la tendance, François Castaing, puis Jean-Michel Drevon à partir de 2001, sont en charge de l'animation du secteur «Services publics».

LA SCISSION

Pourtant, de vifs débats perdurent dans la tendance. Les différends se cristallisent au SNES en 2001, où deux listes ÉE coexistent lors des élections internes à la CA nationale. Autour de Pierre Stambul et Olivier Vinay, des camarades dénoncent la dilution de la tendance dans l'appareil syndical, édulcorant ses revendications historiques. Pour eux, le courant syndical révolutionnaire ne peut être qu'autonome et indépendant des contingences d'appareil.

Se superposent deux conceptions opposées du fonctionnement interne. Pour les uns, l'assemblée générale de la tendance²⁶ demeure le lieu unique des décisions en matière de positionnements et de désignation des représentants. Pour les autres, les représentants étant issus du vote au sein des syndicats, il existe une légitimité croisée. La problématique propre à un syndicat est traitée au sein des instances de la tendance, mais doit être aussi validée par les militant·es de l'ÉE impliqué·es dans

26. Ses instances délibératives historiques sont les collèges, qui regroupent régulièrement les représentants des groupes départementaux, constitués chacun d'au moins cinq adhérents à la tendance.

le syndicat. Selon les cas, les tentatives d'élaboration de compromis sont jugées acceptables, ou pas. Le débat sur les emplois-jeunes en 1997 est de ce point de vue éclairant. Une majorité, essentiellement au SNUipp, souhaite syndiquer ces jeunes salarié·es de droit privé désormais présents dans les écoles, défendre des améliorations immédiates de leur statut, dans la perspective de transformer «le dispositif emplois-jeunes dans les meilleurs délais²⁷». Mais une minorité s'y oppose.

N'ayant pas réussi à trouver le point d'équilibre, l'ÉE connaît une nouvelle scission. Il s'ensuit la bataille du sigle et de la revue, *L'École émancipée*. Plusieurs consultations internes organisées par l'équipe responsable ont à chaque fois confirmé le choix majoritaire, dans une proportion à peu près constante de deux tiers-un tiers. Malgré le faible score de la liste «ÉE-Stambul» par rapport à la liste ÉE (conduite par Bernard Collongeon) aux élections internes du SNES en 2001, la contestation se poursuit contre la désignation de Springfields Marin comme responsable national. Plusieurs propositions publiques, notamment pour constituer une seule équipe responsable²⁸ à parité, restent sans réponse. Les questions de la légitimité juridique de la tendance, de la responsabilité de la revue, puis celle du sigle, sont tranchées par les tribunaux en faveur des majoritaires.

Sous l'impulsion de François Castaing et Danielle Czalczynski, l'ÉE adopte un nouveau Manifeste en 2002, afin de mettre en perspective ses orientations syndicales dans le contexte nouveau du syndicalisme.

27. Congrès de Toulouse, motion adoptée à 83%.

28. L'ER (équipe responsable) est statutairement désignée par un collègue, le collègue national étant la réunion des représentants des GD (groupes départementaux). Il faut cinq cotisants dans un département pour faire un GD sur la base suivante : un GD, ou deux ensembles, se présente pour constituer l'ER (mandat renouvelé annuellement) sur la base d'objectifs collectivement débattus. Cette ER anime alors la tendance par la gestion de la revue, du BI (bulletin intérieur), de la diffusion d'infos, de l'émergence de débats et du lien nécessaire avec les équipes élues dans les différents SN.

ÉMANCIPATION

Des dissensions ont éclaté dès 1991, au congrès de la FEN de Clermont-Ferrand, une partie des représentants d'ÉÉ refusant le texte commun à tous les opposants, la « charte²⁹ ». La plus grande partie de ces militant-es choisit néanmoins la construction de la FSU, sans pour autant partager les choix de la majorité de la tendance au sujet de l'hétérogénéité des exécutifs. Ils opposent la « fédération d'industrie³⁰ » à une fédération de syndicats de « catégorie ». Pour eux, les nouvelles pratiques de l'ÉÉ renient ses principes fondateurs, les motions de synthèse ÉÉ-UA ont transformé le droit de tendance en une sorte de parlementarisme syndical. Ils défendent la démocratie directe, à l'opposé de celle des « professionnels du syndicalisme ». Ils imaginent, sur le modèle des coordinations de la Seine-Saint-Denis notamment, des conseils syndicaux de délégués mandatés par l'assemblée générale de leur établissement (Poupeau et Vanhee, 2003). Ils voient dans les évolutions de l'ÉÉ l'influence d'un courant de la LCR, notamment en 2001 quand l'ÉÉ-SNES choisit à son tour de participer à l'exécutif de son syndicat. « Cette polémique révèle deux types d'engagement syndical distincts dans leurs fins comme dans leurs moyens : d'une part l'autonomie syndicale liée au « refus de parvenir » et, d'autre part, la subordination du « mouvement social » au politique, entendu comme seul « débouché » possible de l'action » (Poupeau et Vanhee, 2003).

Ne pouvant conserver l'appellation École émancipée, ils constituent alors Émancipation, nom de l'organe du premier syndicat des instituteurs avant 1914. En 2003, la nouvelle tendance obtient 3 % des voix, contre 17,8 % à École émancipée lors du vote fédéral.

LE PARTAGE UNITÉ ET ACTION-ÉCOLE ÉMANCIPÉE

La FSU connaît donc un fonctionnement des tendances bien différent de ce qu'il avait été dans la FEN. L'homogénéité des exécutifs a fait place à leur hétérogénéité. Celle-ci se réduit cependant à une bipolarisation UA-ÉÉ après la disparition d'Autrement. C'est grâce à la volonté des militant-es de trouver des synthèses que bien souvent des mandats

29. Charte de Clermont-Ferrand, voir Szajnfeld (2009).

30. Destinées à partir de 1906 au sein de la CGT à remplacer les fédérations de métiers (qui avaient peu à peu groupé les syndicats de métier), sans jamais y parvenir pleinement.

sont décidés, les uns et les autres sachant que l'absence d'accord fragilise la capacité représentative de la fédération.

Cependant les différences subsistent entre les deux tendances, même si on assiste à une érosion des identités, sans doute plus nette à UA qu'à ÉÉ. Cette dernière met toujours l'accent sur le rôle des instances fédérales, en critiquant celui trop important à ses yeux des SN. Elle est parfois tentée de camper sur une certaine radicalité, conforme à sa matrice révolutionnaire, alors qu'UA doit d'abord faire la synthèse dans ses propres rangs, qui laisse toujours des insatisfaits.

Au demeurant la discipline du temps de la FEN, n'est plus de mise. UA doit d'abord trouver des compromis entre SN, et même à l'intérieur des plus gros, ce qui accapare une grande partie de son activité au détriment de l'approfondissement de sa réflexion sur les sujets de fond dont les problématiques sont totalement renouvelées. L'ÉÉ essaie d'être à l'initiative en pariant sur la conclusion de synthèses³¹. Mais chaque tendance reste aussi fidèle à son référentiel historique, comme nous l'avons vu pour les titularisations ou les revendications salariales.

Pour modifier l'image des tendances, trop rigide aux yeux de beaucoup d'adhérent-es, et attirer des militant-es, issus notamment de syndicats où la structuration en tendances est absente, UA comme l'ÉÉ présentent des listes ouvertes, «à l'initiative de» ou avec des «sans tendances³²». En définitive c'est la présence, l'activité et la capacité d'écoute des militant-es entre eux qui est déterminante pour faire fonctionner un tel système qui bute toujours sur la difficulté de la double besogne.

31. Voir les entretiens avec les responsables des tendances (Roland Rouzeau pour UA, François Castaing pour l'ÉÉ, Quentin Dauphiné et Olivier Vinay pour Émancipation), dans *Nouveaux regards*, n° 29, 2005.

32. Voir note 23 pour UA. En 2006 et 2009, listes «À l'initiative d'ÉÉ».

SYNDICALISME ET DÉMOCRATIE DE GENRE

À la charnière des 20^e et 21^e siècles, quand la FSU prend son essor, est posée avec acuité la question de la place des femmes dans la société. L'égalité réelle n'est toujours pas acquise, malgré des avancées majeures obtenues depuis la Libération, notamment à partir des années 1970, résultant de puissantes mobilisations féministes. Le sujet concerne tous les pays et constitue une dimension de la mondialisation (Blasco, 2008). «Que veut une femme? que veulent les femmes? en tant qu'actrices sexuées d'une histoire en train de se faire» (Thébaud, 1992). Les partis politiques sont interpellés en France comme les syndicats; la FSU n'y échappe pas.

TRAVELLING SUR L'HISTOIRE DES DROITS DES FEMMES EN FRANCE

En supprimant les privilèges et en proclamant les principes d'égalité et de liberté, la Révolution française a libéré les individus, hommes et femmes, ouvrant théoriquement la voie à l'émancipation. Pourtant, la longue histoire des dérogations à l'universalité des principes proclamés montre une réalité fort différente pour la moitié de l'humanité (Riot-Sarcey, 2016). Au nom de leur différence, la procréation, les femmes restent à l'écart de la cité, la citoyenneté et la représentation étant réservées aux hommes libres. En outre, le Code civil (dit Napoléon) institutionnalise l'organisation patriarcale fondée sur la supériorité masculine. Cette mise sous tutelle de la femme perdure juridiquement jusque dans les années 1960 (Ferrand, 2004).

Le suffrage universel masculin, instauré en 1848, n'a été élargi aux femmes qu'à la Libération. Cette période, au sortir des épreuves de la Seconde Guerre mondiale, marque une étape très importante dans la conquête des droits des femmes: l'ordonnance du 21 avril 1944 accorde le droit de vote et d'éligibilité aux femmes, puis le préambule de la Constitution de 1946 leur reconnaît des «droits égaux dans tous les

domaines». C'est le résultat d'un long combat de générations de féministes depuis le siècle précédent.

Qu'est-ce que le féminisme? Si on peut le définir comme la contestation de l'inégalité entre les sexes, il apparaît très divers dans le temps, suivant les mouvements, les philosophies et idéologies qui l'ont nourri (Bard, 2017). Le féminisme ne peut être confondu avec l'activité des femmes dans la sphère publique, et il a toujours aussi existé des hommes féministes (Bard, 2017).

DE L'ÉGALITÉ DES DROITS À LA LIBÉRATION DE LA FEMME

Durant les deux décennies qui ont suivi la Libération, peu nombreuses ont été les féministes «coincées entre les deux courants (communiste et catholique) à continuer un combat indépendant» (Picq, 2002). Ce qui ne signifie pas que les militantes communistes et catholiques aient été inactives pour obtenir dans les faits la reconnaissance des droits des femmes dans le travail, le syndicalisme, la protection sociale. Mais raisonnant en termes de lutte de classe pour les premières, et toutes deux en termes de fonction sociale de la maternité, elles n'ont peut-être pas mesuré «les dangers de l'idéologie familialiste qui triomphait et d'une politique sociale qui comblait les femmes en tant que mères et ménagères en les enfermant dans ce statut» (Picq, 2002) Elles n'ont pas vu venir l'émergence d'une nouvelle étape de leur combat, celui de la libération de la femme en tant qu'individu, prôné par Simone de Beauvoir dans *Le deuxième sexe*. Elles ont montré de l'incompréhension vis-à-vis du premier mouvement pour la contraception.

Les années 1970 constituent un moment essentiel des luttes pour la libéralisation des mœurs dans un contexte de remise en cause générale des formes traditionnelles d'autorité. Dans le sillage des potentialités ouvertes par le mouvement social de 1968, à la fois point d'aboutissement et point de départ de profondes évolutions (Prost, 2010), les mobilisations féministes aboutissent à lever les interdits sur le corps des femmes, libérant la sexualité (loi Veil sur l'avortement du 17 janvier 1975). Cette vague féministe a boosté une mutation de l'identité féminine. On est passé de la glorification de la maternité, cette «forme débonnaire du patriarcat¹» à une liberté qu'on pourrait qualifier d'«*habeas corpus*» (Fraise, 1998). Plus largement, le mouvement féministe est devenu

1. Selon Françoise Héritier (2001). Notons que le patriarcat est désigné dès les années 1970 par Christine Delphy comme l'«ennemi principal», dans son ouvrage publié en 1998.

un mouvement autonome, où «les individu-es sont devenu-es sujets de leurs propres personnes» (Riot-Sarcey, 2016b).

Si dans les années 1980, le mouvement féministe connaît un reflux, on assiste dans les années 1990 à son réveil. En 1994, la 4^e Conférence mondiale des femmes à Pékin met en lumière la féminisation de la pauvreté, l'exploitation économique des femmes et toutes les violences à leur égard. En France, la manifestation du 25 novembre 1995 marque le redémarrage du mouvement féministe. La Cadac (Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception), créée en 1990, avait entraîné une centaine d'associations, partis et syndicats, dont la FSU. La manifestation est un succès, et le CNDF (Collectif national pour le droit des femmes) est créé.

SYNDICATS ET FÉMINISME

Quel a été le positionnement du mouvement ouvrier, notamment des syndicats, à l'égard du féminisme? Ces organisations ne se sont pas spontanément trouvées aux côtés des féministes pour porter l'accès à l'universalité des droits politiques, civils et sociaux.

Depuis 1789, et durant tout le long 19^e siècle, les femmes restent assignées à la sphère privée domestique aussi bien par les conservateurs et républicains, que par les révolutionnaires, socialistes et syndicalistes². Mais à la Libération, le temps est loin où Proudhon clamait en 1849 «Le ménage et la famille, voilà le sanctuaire de la femme», et où la CGT refusait en 1913 l'adhésion à Emma Gouriau. Une commission féminine confédérale est instituée dans la CGT, dont Marie Couette est la responsable, qui crée des commissions féminines puis des sections femmes dans les entreprises. En 1948, le 27^e congrès vote une résolution pour les revendications des femmes³ dont on peut suivre la filiation jusqu'à nos jours.

Cependant la misogynie imprègne encore les mentalités masculines. Si la gauche marxiste⁴ a toujours affiché une égalité sans faille dans tous les domaines entre hommes et femmes, elle priorise la lutte des classes et récuse une analyse du genre prônée par les féminismes d'origine

2. À de très rares exceptions près, de Condorcet à Eugène Varlin qui défend le travail des femmes en 1866 à l'AIT.

3. Voir les textes sur «La question féminine dans les congrès confédéraux et les conférences nationales de la CGT (1948-1982)» dans *Documents de l'IHS CGT*, s.d.

4. Catégorisation de Danielle Tartakowsky, qui englobe sous ce vocable le PCF, le PS d'Épinay et la CGT (Margairaz et Tartakowsky, 2018).

anglo-saxonne. Confondant individualisme et processus d'individuation, elle a toujours opté pour l'émancipation collective aux dépens de la liberté individuelle, considérée comme une entrave à la lutte des classes. C'est ainsi que, selon Michèle Riot-Sarcey, socialisme et féminisme ont été rendus incompatibles (Riot-Sarcey, 2016c). Le féminisme, dont les revendications sont souvent qualifiées de «bourgeoises», est dénoncé comme facteur de division du salariat. Le mouvement de libération des femmes avance donc largement en dehors de la gauche politique ou syndicale, devenant après 1970 une véritable force politique autonome.

La gauche marxiste et autogestionnaire, bousculée, ne peut plus rester à l'écart. La CFDT a été la plus réactive : elle a reconnu dans son congrès de 1970 «la lutte de libération des femmes comme un aspect de la lutte de classe, comme un facteur essentiel enrichissant cette lutte conditionnant la réalisation d'une société socialiste autogérée» (Le Broustier, 2002). Devant l'explosion du mouvement féministe, les évolutions sont également rapides à la CGT. Les groupes femmes, qui se multiplient au sein des entreprises, soulèvent des questions jusqu'alors taboues : la sexualité, le divorce, le droit à l'emploi et le partage des tâches familiales entre hommes et femmes, le viol et les violences sexuelles. Le contenu du mensuel féminin de la CGT, *Antoinette*, fait cependant l'objet de débats au sein de la centrale syndicale, au point de devenir une «affaire», et se termine par la cessation de sa parution en 1989.

LE SYNDICALISME ENSEIGNANT ET LE FÉMINISME

Le syndicalisme enseignant n'a pas échappé aux questions posées par les féminismes qui ont été, selon Françoise Thébaud, «pris dans la continue tension entre le besoin de bâtir une identité féminine et celui de démolir la catégorie femmes» (Thébaud, 1992). Quelle est la structure la mieux adaptée pour conquérir la pleine égalité ? Constituer des organisations à part, féministes, ou se situer dans les organisations syndicales et politiques existantes ? Et dans ce cas, constituer ou non à l'intérieur des groupes ou commissions femmes ?

Les militantes du syndicalisme enseignant, révolutionnaire ou réformiste de l'entre-deux-guerres, ont réfléchi à ces questions, d'autant plus légitimes que, si les femmes enseignantes ont bénéficié assez tôt des mêmes droits que leurs collègues hommes, la répartition sexuée des

établissements et partant des postes et des concours eut la vie dure⁵. Dans la Fédération unitaire qui syndiquait essentiellement des instituteurs et institutrices, existaient des «groupes femmes» comme des «groupes de jeunes», et, dans le Syndicat national des professeurs de lycées et de l'enseignement secondaire féminin, une secrétaire nationale était chargée des «problèmes féminins».

Après 1968, la question est à nouveau posée dans la FEN, comme dans les confédérations. La majorité du SNES Unité et Action refuse la création d'une structure interne qui isolerait les femmes⁶. Faisant une analyse de classe de la situation des enseignantes, conciliable avec leur rôle de mère, le SNES se trouve en opposition aux mouvements féministes comme le MLF, soutenus à l'inverse par l'ÉÉ, et évite de prendre position sur des questions comme l'avortement. À l'époque, la direction de la FEN et du SNI aboutissent aux mêmes conclusions.

Ce n'est qu'en 1977, sous la pression des débats impulsés par le mouvement féministe, et grâce à la combativité d'une militante comme Madeleine Lagane, qu'est mise en place une commission de la condition féminine au SNES.

LE PLAFOND DE VERRE⁷ SYNDICAL À LA FSU

Comment la FSU se situe-t-elle par rapport à cette histoire et au redémarrage du mouvement féministe dans les années correspondant à son propre envol? Le premier enjeu réside dans la satisfaction du vœu formulé par Marie Guillot dans *L'École émancipée* dès 1910: «Le meilleur moyen de faire du féminisme au syndicat, c'est encore d'y faire faire du syndicalisme aux femmes.»

C'est bien la question posée non seulement aux militantes mais aussi aux militants de la FSU, où la situation des femmes relève d'un paradoxe. Les salariées de la Fonction publique ont été les premières – les enseignantes en particulier – à bénéficier des mêmes types de concours de recrutement, mêmes traitements et mêmes conditions de travail⁸ que les hommes, et elles sont devenues ultra-majoritaires dans les emplois

5. Il faut attendre la décennie 1970 pour que la mixité des établissements se généralise ainsi que celle des agrégations.

6. Voir les analyses de Françoise Regnaut dans *L'US* de la fin de l'année 1968.

7. Expression anglaise (*glass ceiling*) apparue aux États-Unis à la fin des années 1970: elle désigne le fait que, dans une structure hiérarchique, les niveaux supérieurs ne sont pas accessibles à certaines catégories de personnes, notamment les femmes.

8. Les institutrices dès 1919, les professeures à la fin des années 1920.

et les effectifs de syndiqué·es. La FSU syndique en effet dans des secteurs professionnels très féminisés (61 % en moyenne, 70 % parmi les enseignant·es), dont les qualifications sont souvent élevées. Pourtant, dans cette fédération dont l'objectif est la recherche d'une refondation démocratique du syndicalisme, les femmes restent sous-représentées dans ses organismes⁹. Jusqu'en 2010, elles ne représentent qu'environ un tiers des membres des instances fédérales nationales et départementales ou des congressistes ; il en va de même dans les instances officielles consultatives : 29 % de femmes secrétaires de section départementale assurent leur fonction sans décharge de service, pour seulement 10 % des hommes (Charlier et Girardclos, 2008). Les secteurs de la fédération restent très majoritairement masculins, à l'exception de la commission femmes. Les syndicats nationaux offrent pourtant une situation plus équilibrée, comme en témoigne la visibilité de femmes aux premières responsabilités : Monique Vuailat¹⁰ puis Gisèle Jean, Claudie Martens, Frédérique Rolet au SNES, ou Danièle Czalczynski, Nicole Geneix, Bernadette Groison au SNUipp, ou encore Brigitte Le Chevert, secrétaire générale du syndicat des infirmiers et infirmières, profession ultra-féminisée. À la FSU, tout semble se passer comme « si le politique ne pouvait être le fait que d'hommes vieillissants, bien établis et reconnus » (*POUR Elles Info*, 2010.).

LA COMMISSION PUIS LE SECTEUR FEMMES

Rapidement, les militantes arrivent à la conclusion que la seule manière est de créer une commission femmes au niveau fédéral. Grâce à l'appui de Louis Weber, responsable du secteur « Droits et libertés », cette commission prend place en son sein, puis s'autonomise en 1997. Les militantes qui l'animent sont en même temps des militantes féministes depuis leur adolescence¹¹. Malgré leurs parcours différents et leur appartenance à UA ou à l'ÉE, elles se retrouvent sur des bases communes. Elles réfutent tout essentialisme et dénoncent les rôles des sexes en tant

9. Statistiques 2000-2010 extraites de la publication du groupe femmes, *POUR Elles Info*, paraissant depuis 2000.

10. Voir sa biographie dans le *Maitron*.

11. Anne Leclerc a commencé par militer dans une association mixte, le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC), proche du MLF ; Sophie Zafari se retrouve dans la mouvance du MLF ; la socialisation féministe de Marie-Caroline Guérin débute avec la fréquentation de la maison des femmes de Nantes, elle soutient en 1980 une thèse sur le féminisme et le communisme.

que construction sociale. Leur combat repose sur l'exigence de l'égalité entre hommes et femmes, et la remise en cause de toutes les formes de la domination masculine¹².

En mars 2000, Françoise Dumont réalise dans *POUR* un entretien, «Comment l'homme devient dominant», avec Françoise Héritier. Elle demande aussi à Françoise Picq de résumer l'histoire des rapports entre féminisme et syndicalisme, et fait un bilan sur les inégalités persistantes entre les sexes en France. Elle alerte, en janvier 2002, sur les conclusions du rapport de l'Assemblée nationale sur les formes d'esclavage en France, dont sont victimes principalement les femmes : prostitution, travail clandestin et esclavage domestique. Dans ce contexte, le congrès de 2001 ajoute à l'article 2 des statuts de la FSU : «Elle favorise le développement du rôle et de la place des femmes dans la société et agit pour garantir leurs droits.» Puis, année après année, la commission procède à un état des lieux, multiplie les propositions en matière de temps ou d'alternance de parole, de modalités d'organisation des réunions, et obtient au congrès de Marseille, en 2007, la mise en place d'un Observatoire de la parité et la transformation de la commission en secteur à part entière, dont il faut attendre 2010 pour une mise en œuvre effective.

LA QUESTION DE LA PARITÉ

Depuis la fin des années 1970, le mouvement féministe voit dans la parité le moyen nécessaire pour imposer l'égalité. La CFDT a tenté d'innover dès 1982 pour tendre vers elle, mais sans imposer de quotas ; la CGT a suivi en 1999, de façon plus radicale, imposant la parité au sein de la commission exécutive et du bureau confédéral mais pas au comité confédéral national. Cependant, dans les deux confédérations, les instances territoriales ou fédérales restent très majoritairement masculines.

Dans le même temps, la révision constitutionnelle de 1999, complétée par la loi du 6 juin 2000, ouvre la voie à des réformes législatives destinées à imposer les femmes dans la vie politique et sociale¹³. La révision de 2008 dispose que «la loi favorise l'égal accès des femmes et des

12. *La Domination masculine* de Pierre Bourdieu, paru en 1998, est critiqué par les historiennes, notamment Michelle Perrot, qui note l'absence de citations de Françoise Héritier ou les propos de l'auteur déniaient aux femmes la possibilité de produire l'histoire du féminisme, au nom de leur propre domination.

13. Un article 4 précise ainsi l'article 3 : «La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives» et prévoit que les partis doivent «contribuer à la mise en œuvre de ce principe» ;

hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.» La loi du 27 janvier 2011 prévoit l'instauration progressive de quotas pour aller vers la féminisation des instances dirigeantes des grandes entreprises, ainsi qu'un système de sanctions financières en cas de non-respect. Celle du 17 août 2015 fixe des règles de représentation équilibrée des femmes et des hommes aux élections professionnelles. Puis celle du 20 avril 2016 précise que les listes aux élections aux comités techniques et CAP dans la Fonction publique devront respecter la proportion femmes/hommes constatée dans chaque corps électoral. Le débat entre proportionnalité et parité est ainsi tranché sans avoir été mené.

C'est donc par la loi qu'est consacré dans le domaine juridique l'accès des femmes à l'universalité. La loi peut cependant être détournée suivant sa formulation et son application. Ainsi la structure et la répartition du pouvoir au sein des partis n'évoluent qu'à la marge, tout comme l'accès aux différentes responsabilités d'élus ou de ministres.

C'est dans ce cadre général que la FSU réfléchit et statue. La commission femmes propose la parité des instances, associée à la rotation ou la limitation des mandats syndicaux. Portée avec vigueur par l'ÉÉ et la commission femmes lors de chaque congrès, la modification statutaire n'emporte jamais la majorité qualifiée de 70%. Toutefois, le pourcentage favorable augmente régulièrement, jusqu'à atteindre la majorité simple en 2007. Le congrès invite alors les syndicats, les sections départementales et les tendances à rechercher la parité dans la composition des instances et délégations fédérales, tout en précisant que «les votes des congrès départementaux montrent que des mesures contraignantes ne semblent pas être la réponse adéquate au problème de représentation et de la prise de responsabilité des femmes». Une partie des militantes UA n'est en effet pas favorable à l'inscription contraignante de la parité dans les statuts.

LA FSU ET LE PLAFOND DE VERRE PROFESSIONNEL

Le plafond de verre syndical et le plafond de verre professionnel sont étroitement corrélés. Malgré le Statut général des fonctionnaires, il n'existe nul «havre de l'égalité» (Cau-Bareille et col., 2014) en son sein, en raison de «l'escalator de verre» pour les hommes. Dès 1999, le rapport Colmou sur la place des femmes dans la haute Fonction publique

démontre le très inégal accès aux postes de responsabilités¹⁴. Les écarts de salaires s'élèvent à 15 %, résultats des différences d'avancement dans les carrières et d'une répartition inégale des primes. Les écarts dans les pensions de retraite sont aussi importants, aggravés par la loi Fillon de 2003.

Si les femmes constituent 58 % des enseignant.es du second degré, elles représentent 64,5 % des certifié.es, mais 51,8 % des agrégé.es et seulement 31,7 % des chaires supérieures¹⁵. Elles sont moins nombreuses que les hommes parmi les proviseur.es ou chez les inspecteur-ices (39 %). 15 % sont à temps partiel, pour 5,4 % chez les hommes. Dans l'enseignement supérieur, elles représentent seulement 37 % des chercheur-ses, et 24,6 % des professeur.es. Et 27 % seulement des recteur-ices. Dans le premier degré enfin, féminisé à 82 %, elles ne sont que 73,8 % à être directrices d'écoles. Les hommes accèdent plus souvent aux directions d'écoles élémentaires (à la différence des maternelles); ils sont aussi plus souvent maîtres formateurs ou occupent les postes plus intéressants en matière de rémunérations, de décharges et de reconnaissance sociale. «L'escalator de verre» pour les hommes exerçant un emploi généralement féminin fonctionne effectivement (Combaz et Burgevin, 2015). Tout cela, ajouté aux temps partiels et congés parentaux (dont respectivement 82 % et 96 % sont pris par des femmes), produit des effets différenciés sur la progression de carrière. Il est donc possible «sous couvert d'une idéologie égalitaire et d'un taux de féminisation relativement élevée, de [parvenir] à conserver certains privilèges masculins : salaires plus élevés, places réservées dans les lieux décisionnels...» (Cau-Bareille et col., 2014).

La FSU intervient sur le sujet. Elle présente à la députée UMP Françoise Guégot, rapporteure sur l'égalité professionnelle dans la Fonction publique, sa revendication de véritable égalité, en utilisant des données publiques et une étude syndicale sur l'évaluation des enseignant-es d'EPS.

14. Rapport cité dans le texte du congrès FSU de 2004.

15. Un rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique depuis la loi du 12 mars 2012, précisé par le protocole d'accord du 8 mars 2013. Les nombreuses recherches sur le sujet sont diffusées par le groupe femmes de la FSU et l'intersyndicale femmes.

DANS LE CHAMP ÉDUCATIF, QUELLE PRISE EN CHARGE DU GENRE ?

Le champ revendicatif de la FSU s'étend, au-delà de l'aspect strictement corporatif, aux contenus enseignés, aux pratiques éducatives qui entérinent les représentations sociales dominantes du féminin et du masculin. En un siècle, le niveau de scolarisation des filles a progressé considérablement au point qu'elles ont accédé à l'ensemble des filières de formation, de façon inégale certes, mais irréversible. Leur niveau de réussite scolaire dépasse celle des garçons dans toutes les voies. Mais les filières restent fortement sexuées et les orientations différenciées. Les filles sont bien plus nombreuses dans les séries littéraires ou économiques que dans les scientifiques. Dans les lycées professionnels, elles représentent 70 % des élèves des séries tertiaires, et seulement 13 % dans celles de la production. En outre, la meilleure réussite scolaire des filles ne se retrouve pas au moment de l'insertion professionnelle. La FSU constate donc que la mixité n'a pas entraîné l'égalité. « L'enjeu aujourd'hui est que l'école soit pour tous les élèves un lieu où se vivent et s'apprennent les relations d'égalité et de respect, dans une conception dynamique de la mixité¹⁶. » Elle met en avant le rôle des stéréotypes de genre et la nécessité d'engager une lutte pour l'égalité dans l'éducation¹⁷.

Une telle éducation, peu présente dans les programmes scolaires tout comme dans la formation des enseignant·es, passe par la déconstruction des rapports de domination et de leurs corollaires, les stéréotypes de genre, qui assignent filles et garçons à des études, des loisirs, des professions, des rôles sociaux différenciés, assignations qui reproduisent les hiérarchies entre les sexes. Si de timides avancées se produisent sur les contenus des manuels scolaires, globalement l'institution ne prend pas en charge ces dimensions, et la FSU peine à obtenir des avancées notables¹⁸.

L'INTERSYNDICALE CGT-FSU-SOLIDAIRES DEPUIS 1997

Le 24 janvier 1996, les syndicalistes de la CGT, de la FSU et de Solidaires qui militent au sein du CNDF, aux côtés d'associations

16. Zoom « Pour l'égalité et la mixité à l'école », congrès FSU de Perpignan, 2004.

17. La FSU affirme la nécessité d'une lutte permanente contre les stéréotypes sexistes [et...] se prononce pour une formation à l'éducation non sexiste [...] et à la lutte contre les violences sexuelles pour tous les personnels de l'Éducation. Annexe droit des femmes, congrès FSU de Perpignan, 2004.

18. Depuis 2011, le Centre Hubertine-Auclert publie chaque année une étude sur les livres scolaires (*L'Express*, 6 octobre 2015). Voir aussi Sinigaglia-Amadio (2010). Le SNES avait inauguré ce genre d'études dans une brochure, *L'Haby ne fait pas la femme*, en 1979.

féministes, décident de se coordonner et de faire avancer des réflexions communes qui débordent des cadres revendicatifs traditionnels. Ainsi dès 1997, elles organisent, chaque année, des journées intersyndicales qui rassemblent sur deux jours en moyenne 400 personnes, essentiellement des femmes. Sur une thématique définie, militantes et chercheuses croisent leurs analyses. Il s'agit notamment «de voir comment la domination patriarcale s'exerce sur nos vies entières et comment notre engagement syndical peut relier inégalités sociales et inégalités de genre» (Bechtold-Rognon et col., 2017). Grâce à ces «temps de réflexion déconnectés» du militantisme quotidien, se dégage pour les actrices de cette aventure inédite, tant par son contenu que par sa durée, «une grande bouffée d'air frais, un moment d'intelligence et de force collectives» (Bechtold-Rognon et col., 2017).

Un aspect remarquable de cette initiative réside dans sa pérennité : c'est bien le seul domaine où une intersyndicale a résisté pendant vingt ans.

UN BILAN CONTRASTÉ

Sur les retraites, un sujet qui a toujours été au cœur du combat de la classe ouvrière pour la «sécurité sociale», l'intersyndicale rédige en 2003 un tract¹⁹ faisant prendre en compte par chaque syndicat la dimension genrée de la question (CHAPITRE 4). La force du mouvement social facilite alors grandement la symbiose entre réflexions et actions.

Le combat pour l'égalité des genres s'insère dans le cadre de l'égalité des droits pour toutes et tous, en luttant contre les dominations de sexe, de classe, de race, ou en raison d'orientation sexuelle ou du handicap d'une personne. C'est ainsi que la FSU contribue à mettre en place une intersyndicale contre les LGTBphobies et qu'elle combat les agressions et la répression dont sont encore victimes les lesbiennes, gays, trans et bisexuels. Elle revendique l'égalité complète dans l'accès à toutes les formes de vie maritale (mariage, PACS, concubinage), à l'adoption, et l'accès à la procréation médicalement assistée pour les couples de femmes²⁰. En même temps, elle défend les droits fondamentaux à la contraception et à l'IVG, en accordant une attention particulière aux lycéennes et étudiantes.

19. Interview de Sophie Zafari.

20. Motions du congrès 2007 et 2010, thème 3.

L'intersyndicale pousse aussi à élargir les horizons du combat pour l'égalité des genres à l'échelle européenne et mondiale. Elle milite pour que le Forum social européen le prenne en charge : le FSE de Paris-Saint-Denis en 2004 est ouvert par une Assemblée des femmes pour une autre Europe. La FSU participe en 2005 à la Marche mondiale des femmes contre les violences faites aux femmes et contre la pauvreté, initiative s'appuyant sur la Charte des femmes pour l'humanité, afin de combattre notamment toutes les formes d'esclavage moderne. En France, elle défend les droits des femmes issues de l'immigration. Cependant la défense du droit à la différence se heurte parfois à l'interprétation des principes de la laïcité comme en témoignent les débats sur le voile (CHAPITRE 6). La dénonciation des viols et du harcèlement moral et sexuel fait l'unanimité²¹ mais on ne trouve pas trace de la dénonciation des mariages forcés ni de l'excision²².

La FSU a créé une structure spécifique en son sein, dont le travail n'a pourtant pas réussi à irriguer l'ensemble de l'activité syndicale. Il en va de même pour l'intersyndicale. En dépit de prises de position dans les motions de congrès, les questions de genre demeurent marginales au quotidien. Pourtant la conviction s'impose peu à peu que toutes les politiques de gestion des personnels doivent se fixer l'objectif de l'égalité. C'est ce que soutiendra la FSU dans les négociations sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes²³.

21. *Ibid.*

22. En France, le Groupe de femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS) fondé en France en 1982 par des femmes d'origine africaine et occidentale, estime à 70 000 le nombre de jeunes filles menacées par le mariage forcé en 2006.

23. La première se conclut par un accord signé par toutes les organisations de la Fonction publique le 8 mars 2013.

SORTIR DE L'AUTONOMIE

Si les fondateurs de la FSU décident en 1993 de reprendre les bases structurelles de la FEN, ils n'oublient pas de mentionner dans les statuts votés au congrès de Mâcon que l'autonomie de la nouvelle fédération n'est que provisoire et que l'objectif est la réunification du syndicalisme. Le compromis de 1948, qui avait permis de maintenir l'unité de la FEN, est repris terme pour terme¹. Pour les syndicalistes enseignants, il s'agissait de ne pas couper le cordon ombilical avec la classe ouvrière, en réintégrant une CGT rénovée et démocratique, seule confédération laïque – la CFTC étant hors-jeu. Un tel objectif résumait un long combat depuis le début du 20^e siècle, qui avait enfin triomphé après la Libération, la FEN étant devenue en 1946 une fédération d'industrie de la CGT (adhérant directement à la confédération), alors ultra-majoritaire. La réunification du syndicalisme signifiait donc celle de la seule CGT, qui avait déjà connu deux réunifications en 1936 puis en 1943. Elle apparaissait comme un objectif imaginable à l'échelle d'une vie militante. Personne ne croyait d'ailleurs à l'époque que l'autonomie allait durer.

C'est bien cet imaginaire de l'unité, repris dans la dénomination de la fédération et dans le U de son logo, qui sous-tend l'objectif mythique de la réunification (Mouriaux, 2006b). Pourtant la question ne se pose plus du tout dans les mêmes termes que cinquante ans auparavant. Pour rassembler tous les opposants aux décisions des majoritaires de la FEN, dans leur grande diversité, le choix est fait de créer une nouvelle fédération autonome. Rejoindre la CGT est impensable pour le SNETAA, l'ÉÉ et une grande partie d'UA, d'autant que la centrale

1. Persuadée « que la défense de l'Université et de son personnel est inséparable de l'action générale de la classe ouvrière, la Fédération travaille à la réunification du mouvement syndical dans une centrale organisée démocratiquement et indépendante de tous les gouvernements et de toutes les organisations politiques, philosophiques ou religieuses » (statuts originaux de la FEN).

n'est pas désireuse d'accueillir collectivement ces exclus et transfuges². L'autonomie s'impose donc comme un choix pragmatique et paradoxal, car il accroît dans l'immédiat la division syndicale. La formulation de la perspective de la réunification permet de préserver l'avenir et de se consacrer à l'urgence de la construction de la fédération, pari loin d'être gagné d'avance.

Comment concilier cette autonomie avec l'unité syndicale revendicative fondée sur l'unité d'action, et la perspective de l'unification structurelle du syndicalisme ? Comment la nouvelle fédération peut-elle obtenir sa reconnaissance, autant institutionnelle que relationnelle, avec les grandes confédérations, pour jouer dans « la cour des grands », tout en contribuant, au sein du syndicalisme, à ouvrir de nouvelles voies vers l'émancipation ?

DIFFICULTÉS ET ESPOIRS DES PREMIÈRES ANNÉES

UNE DIVISION SYNDICALE FOSSILISÉE

Depuis 1948, aucune réunification, même partielle, n'a pu se réaliser. Au contraire, la division syndicale est devenue une « singularité radicale » (Pernot, 2010) en France.

En 1957, la tentative du PUMSUD (Pour un mouvement syndicaliste uni et démocratique) initiée par le SNI avec le concours de contestataires de la CGT et de FO³, reprenant les fondements de la FEN (indépendance à l'égard des partis, reconnaissance des tendances) visait à isoler la CGT et le PCF. Mais sur fond de guerre d'Algérie, de naissance de la 5^e République et d'effondrement de la SFIO, l'opération fit long feu au début des années 1960.

Pendant la période gaullienne de la 5^e République, l'arrêté de 1966 élargissant la représentativité à cinq confédérations fige la situation. La division s'est enracinée entre frères ennemis de la CGT et de FO, laquelle se distingue par sa participation à la politique contractuelle salariale. Certes l'unité syndicale tente de se conjuguer sur un autre mode à partir de 1966 : l'unité d'action entre la CGT et la CFDT nouvellement déconfessionnalisée. Mais les divergences entre les deux centrales en 1968, puis le recentrage de la CFDT et enfin le raidissement de

2. Archives Toussenel : rencontre Viannet/direction UA, 1992.

3. Denis Forestier pour le SNI, Aimé Pastre pour la CGT et Roger Lapeyre pour FO

la CGT, après 1982-1983, ne permettent pas de poursuivre résolument dans cette voie.

Quant à la FEN, son exceptionnelle capacité représentative et son investissement dans la politique contractuelle aboutissent à sa reconnaissance par les pouvoirs publics au milieu de la décennie 1970. Dans le cadre de la confrontation entre galaxie socialiste et communiste se réalise en outre son rapprochement avec le PS en 1975 (Fehrat, 2017). Dès lors se profilent les premiers linéaments d'une recomposition à l'échelle française et européenne. La réunification est abandonnée de fait par la direction de la FEN, et l'autonomie, de provisoire, est théorisée pour elle-même.

VARIÉTÉ DE L'AUTONOMIE

Le caractère polysémique du terme reflète autant cette particularité française du syndicalisme non confédéré que la réalité polymorphe de cette situation. Dans les années 1990, la FSU n'est pas la seule à choisir l'autonomie : apparaissent aux côtés des cinq confédérations représentatives, deux unions autonomes, Solidaires et l'UNSA.

L'Union syndicale Solidaires appuie son autonomie identitaire sur le refus explicite de la formule confédérale, tout en affichant une orientation contestataire et de transformation sociale. Quant à l'Union nationale des syndicats autonomes, elle revendique son autonomie dans sa dénomination. Son refus de toute confédéralisation ne l'empêche pas de s'ouvrir au champ interprofessionnel, et d'osciller en permanence entre rapprochements et éloignements de la CFDT. Aux yeux des dirigeants de l'ex-FEN, la création de l'UNSA apparaît comme la « première tentative réussie de regroupement d'organisations syndicales non-confédérées se réclamant du réformisme », s'inscrivant dans la continuité des promoteurs du PUMSUD (Brucy, 2003).

DES POTENTIALITÉS PROMETTEUSES DURANT LES ANNÉES 1990

Dans le contexte des projets de recomposition syndicale tentés par la FEN à partir de 1986, et de la deuxième phase du recentrage de la CFDT, des syndicalistes d'UA, ex-PCF ou adhérents critiques, et de l'ÉE membres de la LCR, ont commencé à rencontrer des opposants internes à la CFDT, des syndicalistes du G10, des militants de la CGT critiques⁴. Leurs rencontres sont d'autant plus remarquables que la

4. Interview de Pierre Toussanel ; blog de Louis Weber.

plupart d'entre eux se sont affrontés après 1968. Ils se retrouvent autour de revues, *Résister*, puis *Collectif* qui devient un support de réflexion sur le syndicalisme entre chercheurs et militants.

En 1993, la FSU, la gauche de la CFDT, le Groupe des Dix ainsi que des syndicats de la CGT fondent l'association Ressay (Recherche syndicalisme et société)⁵. Ses ressources financières proviennent principalement de la CGT⁶. Lieu d'échanges dynamique et ouvert, l'association s'empare de thématiques nouvelles et organise des colloques, sur le travail en 1994, l'unité syndicale en 1995, qui donnent matière à publications (Cours-Salies et Mouriaux, 1996). La FSU voit dans ces dialogues entre syndicalistes et chercheurs un moyen de compenser son absence d'ancrage interprofessionnel, voire de rejouer le rôle de la FEN de pont entre confédérations. Les États généraux du mouvement social, puis la fondation Copernic ou Attac témoignent des fruits de cette nébuleuse qui milite en faveur de la rénovation d'un syndicalisme démocratique, fondé sur le pluralisme, lié au mouvement social. Devant le silence de la gauche politique en 1995 face au plan Juppé, l'heure est à l'invention d'alternatives sociales et à la prise d'autonomie du syndicalisme dans ce creuset prometteur.

LE TOURNANT DE 1998-1999 ET LE DUOPOLE CGT-CFDT

Cette expression de « duopole CGT-CFDT » est utilisée par certains chercheurs pour signifier que les deux plus importantes confédérations souhaitent ancrer le paysage syndical autour de deux pôles, l'un contractualiste représenté par la CFDT, l'autre contestataire représenté par la CGT (Adam, 2011). Or, au tournant du siècle, les deux centrales pacifient leurs relations, ce qui constitue une nouvelle donne (CHAPITRE 11). En réalité chacune y cherche son propre intérêt.

Pour Nicole Notat, ce rapprochement permet de donner une image de la CFDT plus rassembleuse, après la crise interne consécutive au mouvement de 1995. Mais elle est persuadée qu'elle pourra à terme s'imposer face à tous ses concurrents.

De son côté, la CGT, sous l'impulsion de Louis Viannet (1992-1999) puis de Bernard Thibault (1999-2012), analyse ses difficultés : chute du nombre d'adhérents, reculs électoraux, trop faible présence au sein du

5. Jacques Kergoat, militant de la LCR et chercheur, initiateur et président, René Mouriaux, secrétaire général.

6. Entretien avec René Mouriaux.

secteur privé. Elle ne se présente plus «comme la force centrale mais comme une composante du mouvement syndical» (Mouriaux, 2006). Elle abandonne son objectif d'unification du syndicalisme en son sein, et lance en 1992 une nouvelle conception, celle du syndicalisme rassemblé, dont l'axe consiste à nouer des liens avec la CFDT. En même temps, la confédération, qui a quitté en 1994 la FSM (Fédération syndicale mondiale) d'obédience communiste, souhaite rejoindre la CES (Confédération européenne des syndicats) dont sont membres la CFDT, FO et la CFTC; si elle est assurée du soutien de la DGB allemande et des grandes centrales italiennes, nordiques et britanniques, elle a besoin que la CFDT ne s'y oppose pas. La CGT souhaite en outre s'implanter beaucoup plus dans le privé où la CFDT a diversifié son implantation, faisant quasiment jeu égal aux élections professionnelles et en nombre d'adhérents⁷.

LA FSU PROPOSE DES ESPACES DE CONCERTATION PERMANENTS

Dès son deuxième congrès, en décembre 1997, la FSU réfléchit sur «sa place dans le paysage syndical et le mouvement social». À une confrontation entre deux pôles, l'un réformiste ou d'accompagnement et un autre protestataire, elle oppose une orientation fondée sur l'unité syndicale sans exclusive, la nécessité de forger une alternative économique et sociale, et le besoin de transformer les pratiques pour se situer au plus près des salarié·es. Pour cela, la FSU tente de mettre en place un espace permanent de débat entre organisations syndicales, appelant les SD à prendre la même initiative dans leur département.

Mais le duopole CGT-CFDT rend inopérantes ses propositions, la FSU étant renvoyée en permanence par les confédérations à sa dimension professionnelle limitée. L'échec de tels espaces, regardés avec «indifférence et parfois de la condescendance» (Boisseau, 2001b), conduit la FSU à proposer en 2001 des Comités de liaison unitaire interprofessionnelle (CLU), structuration souple écartant toute création d'une nouvelle confédération. Cette démarche suscite un véritable intérêt auprès du G10 et de la FGTE-CFDT notamment. Mais la CGT refuse d'y participer, à cause de l'opposition de sa fédération de l'enseignement, la FERC, et de son Union des fonctionnaires (UGFF). Seule sa fédération des Finances en est partie prenante. Le rejet systématique par la CGT

7. Les deux confédérations rassemblent chacune un peu plus de 600 000 adhérents depuis le milieu des années 1990.

et Solidaires conduit le G10 à se replier sur une démarche identitaire aux dépens de l'unité⁸. La FSU constate le semi-échec des CLUI à son congrès de Perpignan.

LE CHOIX DE L'ÉLARGISSEMENT AU CONGRÈS DE PERPIGNAN EN 2004

LA COMPLEXITÉ DE LA PROBLÉMATIQUE

Ce congrès, au lendemain du mouvement de 2003, doit en tirer toutes les leçons. Ce mouvement a mis en valeur le «paradoxe dans lequel elle se trouve [...] enfermée. Elle vient de jouer les tout premiers rôles dans la mobilisation [...] au point de rivaliser avec les plus grandes confédérations [...]. En même temps, tout le monde semble d'accord [...] pour lui dénier une pleine représentativité⁹».

Au même moment, des syndicats de la CFDT frappent à la porte de la FSU (VOIR ANNEXE SUR LES SN). La fédération a déjà admis en 2001¹⁰ le SNU ANPE, qui devient le SNUTEFI et accueille en 2003 des militants de la CFDT du ministère du travail et des missions locales. La même année, le SNUCLIAS¹¹ fait le choix de l'adhésion à la FSU. Dès septembre 2003, il est associé à la fédération, dans l'attente du prochain congrès fédéral qui, pour l'intégrer, devra modifier son champ de syndicalisation statutaire (article 1). La fédération a procédé de même avec le SYGMA-CFDT du ministère de l'agriculture, devenu associé à la FSU, le 12 décembre 2002.

Le texte préparatoire invite les congrès départementaux à répondre à un questionnaire à triple détente. D'abord à se prononcer sur le maintien ou non du *statu quo*. Puis à choisir parmi les possibilités d'évolution : adhésion à une confédération existante, transformation de la FSU en confédération, élargissement à l'ensemble des secteurs de la Fonction publique et des services publics, création d'une union de syndicats, de partenariats avec d'autres organisations. Enfin, le congrès devra, «quelles que soient les hypothèses retenues pour l'avenir, répondre à la question de savoir si la FSU doit, dès maintenant et comme première étape,

8. Texte du congrès de Perpignan de 2004.

9. Document préparatoire du congrès de 2004, p. 36.

10. D'abord syndicat associé en novembre 2000, puis après la modification des statuts au congrès de 2001 (ajout de formation et insertion dans son article 1 qui définit le champ syndical de la fédération), le syndicat devient membre effectif de la FSU en 2002.

11. 2500 adhérents lors de son congrès fondateur, issu de la fédération Interco de la CFDT, et regroupant des agents des collectivités territoriales mais aussi des préfetures et des offices HLM.

élargir son champ d'intervention, notamment à l'ensemble des secteurs de la Fonction publique, ce qui lui permettrait alors de donner une réponse précise aux organisations qui manifestent le souhait de rejoindre la FSU».

UN CONGRÈS À L'ISSUE LONGTEMPS INCERTAINE

Généralement, on peut présager au début d'un congrès les grandes décisions qu'il va prendre. Ce n'est pas le cas. Chaque congressiste a connaissance des divergences manifestées dans les congrès départementaux, dont la somme ne donne aucune majorité franche pour l'avenir de la FSU, mis à part le refus majoritaire du *statu quo*. Tous les votes des SD ne sont d'ailleurs pas remontés à temps (66 sur 101); dans de très nombreux cas, aucun vote n'a obtenu la majorité qualifiée de 70%, ou le congrès n'a pas voté de façon précise sur les différentes propositions ou les a reformulées. Il faut aussi compter sur les divergences entre représentants des syndicats nationaux et des tendances. La seule certitude en ce lundi ensoleillé du 2 février, c'est que le congrès devra trancher pour résoudre cette équation à multiples inconnues, sous peine d'une grave fragilisation de la fédération.

Dès le premier débat sur le rapport d'activité, Jean-Michel Drevon, exprime le choix de la tendance ÉÉ, favorable à l'élargissement aux trois fonctions publiques et aux services publics. En revanche, Roland Rouzeau, pour UA, n'aborde pas cette question car la tendance n'a pas arrêté de position commune, tant elle est divisée.

COMPLEXITÉ DES DIVERGENCES

Elles se cristallisent dans les débats sur la partie 3 du thème 4, qui s'éternisent en commissions et lors de deux séances plénières: du jamais-vu.

Pour les tendances minoritaires, les choses sont assez simples. Émancipation, FU et PRSI refusent toute transformation de la FSU. Pour la première, afin de ne pas «braconner sur les terres de la CGT», pour les deux autres, pour ne pas rivaliser avec FO et la CGT. L'ÉÉ s'est au contraire prononcée pour l'accueil des syndicats issus de la CFDT et pour «une Union syndicale ouverte, pluraliste et reprenant pour partie les conceptions syndicales mises en œuvre par la FSU» et conforme au mandat d'unification qu'elle s'est donnée à sa création:

Cette union ne devrait pas se limiter aux FP, si elle veut s'ouvrir à

l'interprofessionnel et répondre aux obstacles rencontrés sur la représentativité (*L'École émancipée*, décembre 2003).

Du côté des majoritaires UA, tout est bien plus complexe. La proposition de créer une Union de syndicats unitaires¹², à l'image de l'UNSA, proposée par Monique Vuailat alors retraitée, est loin de faire l'unanimité.

La plupart des syndicats – qui ne sont pas tous à majorité UA –, se sont prononcés pour l'élargissement, au moins au niveau Fonction publique¹³. Le SNEP défend une autre stratégie. Bien que non favorable au *statu quo*, il ne considère pas l'autonomie, appuyée sur des syndicats forts et largement représentatifs car fortement ancrés sur le métier, comme une solution dépassée. Avant le congrès, il a produit une série de textes¹⁴ où il dénonce une stratégie concurrentielle tant avec les confédérations que les unions existantes. Il considère qu'il ne faut pas ajouter de la division à la division, et que la priorité est d'œuvrer à l'unité syndicale dans l'action, tout en renforçant le travail unitaire, sur le modèle de l'intersyndicale CGT-UNSA-FSU sur les retraites en 2003, qui exclut donc Solidaires. D'autres syndicats sont également opposés à tout élargissement, comme le SNICS ou le SNASUB, ce dernier craignant l'arrivée d'un syndicat de la Fonction publique territoriale dans le champ administratif.

Si des débats ont eu lieu de façon plus ou moins approfondie dans les syndicats, il n'en va pas de même au sein de la tendance fédérale UA. Elle ne joue d'ailleurs plus vraiment son rôle de synthèse pour élaborer une orientation, au moins depuis la période Allègre (CHAPITRE 7).

Dans son introduction aux travaux de la commission, le rapporteur, Bernard Boisseau, cosecrétaire général du SNES, annonce que « tout n'est pas réglé ». Il liste les points d'accord qui consistent uniquement en refus : *statu quo*, division syndicale, débauchage de syndiqué-es. Mais il constate la variété des choix alternatifs. Une minorité significative propose de rejoindre la CGT ; l'union apparaît souvent, mais avec un vote minoritaire ou faiblement majoritaire ; les partenariats sont amplement approuvés ; l'élargissement semble assez largement majoritaire : il est

12. Document diffusé par UA SNES, daté du 4 janvier 2004.

13. UNATOS, EPA, SNETAP, SNAC, SNES, SNUipp, SNESup, SNPESPJJ, EPA, SNEPAP, SNUAS-FP (qui avait ouvert son champ de syndicalisation aux trois fonctions publiques dès 1997), SNUTEFI, SNUEP.

14. Dans sa revue, *SNEP* et dans *POUR-Info*, où se trouvent les contributions au congrès.

fréquemment conçu comme l'extension du champ de syndicalisation de la FSU à l'ensemble des versants de la Fonction publique, souvent des services publics et parfois même à l'ensemble des personnels exerçant des missions de service public, quel que soit leur statut.

LA DYNAMIQUE DU CONGRÈS EN PANNE

Le mardi, à la fin de la commission, aucun choix susceptible d'atteindre les 70% n'est en vue, pas plus qu'après les réunions UA fédérales. La question monopolise les discussions dans tous les lieux formels et informels du congrès. On ne compte plus les réunions des tendances, des syndicats, des SD, les négociations conduites par les rapporteurs mais aussi les tractations à géométrie variable. Ainsi est confirmé dans la soirée du mercredi un amendement du SNETAP, appuyé par des SD¹⁵, des SN¹⁶ et l'ÉÉ, en faveur d'un élargissement maximal, sans aller jusqu'à la confédéralisation.

À partir de quelques cas de sections départementales, il est possible d'analyser le large spectre de positionnements entre deux orientations diamétralement opposées. Certaines SD se prononcent pour le *statu quo* et/ou contre tout élargissement et/ou pour rejoindre la CGT (SD 62, 77, 83...). Le secrétaire départemental de la SD 93, José Tovar, militant du SNES, par ailleurs responsable de la revue *UA*, joue un rôle majeur dans la défense de cette position hostile à l'élargissement. À l'opposé, la SD 13 a voté à 86,3% l'élargissement «à l'ensemble de la FP et des SP, sans exclure le privé», pour souligner la nécessité de prendre en compte notamment les emplois-jeunes ou des salarié·es du SNUCLIAS, n'écartant aucune des possibilités offertes (association, intégration, union). Son texte rappelle enfin que «devenir à terme une confédération» n'est ni nécessaire ni obligatoire, mais que «la réponse à cette question ne dépend pas que de la FSU».

La première séance plénière se déroule dans une atmosphère de tension. Après avoir rappelé ce qui fait accord, Bernard Boisseau tente, dans un grand silence, une proposition de synthèse en trois points, dont il ne nie pas la difficulté: la FSU s'élargit aux secteurs de la FP et des SP, elle examinera toute demande d'affiliation conformément aux statuts et admet l'adhésion immédiate du SNUCLIAS. Quarante-huit

15. Notamment SD des départements 04, 06, 13, 34, 39, 44, 25, 64.

16. SNPESPJ, EPA, UNATOS, SNAC, SNEPAP, SNUAS-FP (qui avait ouvert son champ de syndicalisation aux trois fonctions publiques dès 1997), SNUTEFI, SNUEP.

intervenant·es lui succèdent. Jean Lafontan, pour le SNEP, est le premier. Il estime la proposition du rapporteur impossible au vu des votes des SD : 55 se sont exprimées sur ce thème et de façon dispersée, ce qui nécessite une consultation des syndiqué·es. À l'opposé, le SNETAP, par la voix d'Alain Dachicourt, défend l'amendement négocié la veille : élargissement aux FP, aux SP, aux salarié·es exerçant des missions de SP et au niveau interprofessionnel, création d'une union de syndicats.

Au terme des interventions, le rapporteur propose un vote indicatif pour sortir du blocage. La proposition de la SD 93¹⁷, votée notamment par les SN opposés à l'élargissement, recueille 22,62%. L'élargissement aux 3 FP + SP + missions SP obtient 57,24%, l'élargissement 3 FP + SP : 54,72%, l'élargissement 3 FP : 55,75%. Le SNETAP propose alors un second amendement : «La FSU propose au niveau interprofessionnel d'aller vers la création d'une Union de syndicats» qui recueille 45,17%.

Les négociations doivent donc reprendre et l'accord final se réalise à la plénière du lendemain, dernier jour du congrès, chacun ayant fait un pas vers la synthèse. L'élargissement aux trois versants de la Fonction publique est voté à 84,64%, l'abstention se monte à 14,57%, et 68 délégués refusent de voter, dont ceux du SNEP. Un accord, arraché au forceps, devient la loi du syndicat et fait ainsi écho, à un demi-siècle de distance, à celui qui avait présidé au choix de la FEN de devenir une fédération autonome¹⁸.

LA FRACTURE DANS LA TENDANCE MAJORITAIRE

Après cinq jours de tensions parfois extrêmes, la «fumée blanche» est apparue, mais au prix d'une fracture au sein d'UA. Le désaccord, ancien, porte sur la stratégie pour parvenir à l'objectif commun, l'unification. Les partisans de l'élargissement constatent l'opposition de la CGT à toutes les propositions faites par la FSU depuis 1997. Mais refusant de constituer un pôle avec uniquement Solidaires, ils font le choix de l'élargissement pour peser davantage dans le paysage syndical. La FSU entre ainsi en concurrence avec les autres organisations, dont la CGT, ce qui n'est pas accepté par une partie de la tendance, en dépit du constat

17. «Le congrès ne prend pas de décision immédiate sur la question de l'élargissement de la FSU. Consultera ses adhérents avant la fin mai.»

18. «Et la FEN devient autonome», *PDR*, n° 23, février 2000, articles d'Alain Dalançon et Jean-Pierre Debourdeau.

que la confédération n'a pas hésité en 1992 à étendre son champ de syndicalisation à tout l'enseignement¹⁹.

Ce congrès a aussi révélé un nouveau rapport de forces interne à la fédération. Des syndicats favorables à un élargissement ont rejoint des SD « dans une bataille commune avec l'ÉÉ²⁰ ». Dix-huit mois plus tard, Bernard Boisseau revient sur le sujet dans un séminaire UA-SNES²¹. Il constate que le SNES et le SNUipp²² ont défendu les mêmes positions, mais que pour la première fois, l'ÉÉ est devenue « l'une des chevilles ouvrières du compromis » après avoir rallié un grand nombre de syndicats nationaux. En y ajoutant la position au sujet du référendum sur le TCE, il note une influence grandissante de l'École émancipée, et constate que, face à son discours, « il n'y a pas de discours UA audible au plan fédéral ».

DE PERPIGNAN À LILLE (2004-2010)

PREMIERS PAS DE L'ÉLARGISSEMENT

Au congrès de Marseille en 2007, la FSU compte 6 200 nouveaux adhérents, venant pour l'essentiel des syndicats ayant quitté la CFDT (VOIR ANNEXE SN NON-ENSEIGNANTS). Le SNUCLIAS a été rejoint par le SNE, syndicat de l'Environnement, et par le SYGMA-FSU (agriculture sauf enseignement) renforcé par des adhérents du SPAC-CFDT, et en 2004, par 70% des membres du CNASEA. C'est ainsi que la FSU devient la première force syndicale au ministère de l'agriculture avec ses deux syndicats SNETAP et SYGMA. Sup-Équip est affilié dès 2004 et intègre la FSU en 2006. En 2010 intervient l'affiliation du SNUP-CDC (Caisse des dépôts et consignations). Enfin, le nouveau syndicat unitaire des personnels de direction de l'Éducation nationale (SNUPDEN), créé en

19. À partir de la décennie 1980, les confédérations s'affranchissent du pacte tacite des années 1950 réservant la syndicalisation des enseignants aux SN de la FEN, sauf pour l'enseignement professionnel. FO étend sa syndicalisation en 1984, la CGT fait de même en 1992 lors de la scission de la FEN, se plaçant en concurrence de la future FSU. La rencontre entre la direction UA et la CGT (Viannet-Brovelli-Obadia) le 19 février 1992, juste avant le CE de la CGT, est explicite. À la protestation de Monique Vuaillat, « Le décideur serait un coup de main à UID », Viannet oppose le débat en cours au sein de la CGT, et la « crainte d'un regroupement autonome » qui rassemblerait « une partie de la CGT, le Groupe des Dix et les exclus de la FEN » (Notes de P. Toussenet, présent à la réunion, Archives P. Toussenet et IRHSES).

20. *L'École émancipée*, mars-avril 2004, qui rend compte du congrès.

21. Séminaire UA SNES, août 2005.

22. Pour le SNUipp, CN de janvier 2004 : élargissement aux trois fonctions publiques + Union (pas SP) (Archives F. R. olet).

2001, est affilié en 2004 et intégré en 2005, à la suite de l'abandon, en 2000, par le SNPDEN de l'objectif de la double affiliation pour rester à la seule UNSA-Éducation.

Cet apport de sang neuf ne suffit pas à enrayer la baisse de la syndicalisation (CHAPITRE 10). La greffe a de la difficulté à prendre dans la Fonction publique territoriale et surtout dans l'hospitalière, où la fédération ne dispose pas de bases de départ. De nouveaux syndicats n'ont pas été autorisés à présenter des listes aux élections professionnelles de 2006. Mais l'extension de la syndicalisation aux trois versants de la Fonction publique a amélioré la visibilité de la FSU et l'a aidé dans la recherche d'une reconnaissance de sa représentativité (CHAPITRE 10).

LE REFUS DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ (2005)

Deux syndicats d'enseignants du privé, le SNUDEC (Syndicat national unitaire pour la défense des enseignants contractuels) et le SUNDEP (Syndicat unitaire national des personnels de la formation et de l'enseignement privé) demandent en 2004 leur affiliation à la FSU. S'il n'existe aucune difficulté statutaire, cette demande provoque au lendemain du congrès de Perpignan des débats intenses. Cette sollicitation s'appuie sur un précédent. Entre 1983 et 1985, alors que l'unification du service public laïque de l'Éducation nationale (SPULEN), promesse du candidat Mitterrand en 1981, était d'actualité, avait existé dans la FEN²³ le SNUDEP (Syndicat national pour l'unification du service public d'éducation et la défense des personnels de l'enseignement privé), résultant d'une scission au sein de la Fédération de l'enseignement privé-CFDT. À sa dissolution, après l'abandon du SPULEN en 1984, la FEN avait renvoyé la balle à ses syndicats : le SNES, contrairement au SNETAA et au SNI-PEGC, avait refusé d'accueillir ses adhérents, qui créent en 1994 le SNUDEC. De son côté, le SUNDEP vient d'être créé par des militants ayant quitté la FEP-CFDT lors de la vague de départs de 2003.

Les deux syndicats demandeurs partagent les orientations de la FSU, y compris au regard de la laïcité, en affichant leur objectif de la fin du dualisme scolaire. Catholique à 90 %, l'enseignement privé emploie 140 000 enseignant·es, agents publics payés par l'État, et 160 000 salarié·es de droit privé. Les deux syndicats ont quitté la FEP-CFDT dont ils contestent les orientations d'accompagnement de la stratégie de

23. Sa création avait été soutenue par UA et son premier secrétaire général, Guy Champain, militant communiste, avait rejoint cette tendance.

l'Enseignement catholique qui a réussi à faire prendre en charge le maximum de frais par l'État, tout en conservant le contrôle de l'embauche et de la formation des maîtres, grâce aux accords Lang-Cloupet²⁴. Ils font des propositions pour agir de façon coordonnée afin de contrecarrer la logique de croissance de l'enseignement privé, financé à 90 % par l'État et les collectivités locales.

Avant toute décision, la FSU organise le débat. Deux thèses s'affrontent, particulièrement au sein des syndicats d'enseignants. Le refus d'accueillir les deux demandeurs est particulièrement défendu par les militant·es des académies de l'Ouest où l'enseignement catholique est très fort. À leurs yeux, il y a une contradiction fondamentale dans la défense à la fois des personnels de l'école publique et des salarié·es de l'école privée. La bataille séculaire de l'enseignement public laïque contre le privé catholique n'est pas éteinte dans leurs régions. De leurs côtés, les minoritaires (Émancipation et PRSI) invoquent une trahison de la laïcité.

Les partisans de l'adhésion s'appuient sur la fonction première du syndicalisme : la défense des salarié·es vis-à-vis de leur employeur, et non celle de l'institution pour laquelle ils travaillent. Un syndicalisme visant la transformation sociale doit s'efforcer de développer des revendications concordantes et communes entre salarié·es. Le rôle d'une fédération qui entend porter également l'intérêt général notamment en matière de service public, ne consiste-t-il pas à analyser les contradictions toujours à l'œuvre au sein du salariat, dans tous les lieux, afin de les dépasser ?

À la suite d'un scrutin très serré, le CDFN réuni les 24 et 25 janvier 2005 rejette l'adhésion des deux syndicats²⁵. C'est l'image de la fédération qui est affectée, incapable de dépasser une vision exclusivement enseignante des enjeux sociaux.

L'ADHÉSION AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Dès ses premiers pas, la FSU a bien compris que l'intégration de la France dans l'Europe et la mondialisation nécessite que la défense des salarié·es prenne une dimension internationale. C'est la raison pour

24. Accords négociés en 1992 entre le ministre socialiste Jack Lang et le père Cloupet, secrétaire général de l'Enseignement catholique (voir Verneuil, 2011).

25. Pour : 52, contre : 51, neuf abstentions, neuf ne prennent pas part au vote. C'est auparavant dans le SNUipp que l'adhésion a été le plus majoritairement refusée (votes du CN : 9 pour, 77 contre, 11 abstentions, 3 ne prennent pas part au vote). Le SNUDEC finit par se dissoudre en décembre 2005, tandis que ses militant·es rejoignent la CGT. Quant au SUNDEP, il rejoint l'Union syndicale Solidaires en 2009.

laquelle elle s'est engagée très tôt dans une série d'initiatives à l'échelle européenne et mondiale (CHAPITRE 6). Elle a participé de façon active aux mobilisations pour l'altermondialisme, aux Forums sociaux mondiaux, a joué un rôle moteur dans le Forum social de l'éducation, œuvré pour une participation large et ouverte des syndicats et ONG d'horizons divers. Elle entretient aussi des relations avec l'Organisation internationale du travail et l'Unesco. Elle est membre de la coalition mondiale contre la peine de mort ; elle a participé de multiples actions de solidarité internationale (Afghanistan, Kosovo...) et est intervenue pour la défense des droits de l'homme en partenariat avec la Fédération internationale des droits de l'homme et Amnesty international... Mais il y a un paradoxe : son activité ne s'exerce dans les organisations internationales que par ses syndicats nationaux membres de l'IE (Internationale de l'enseignement) ou du CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) ou encore dans le CSFE (Comité syndical francophone de l'éducation).

Se pose donc la question de son adhésion à la CES (Confédération européenne des syndicats), qui doit être préparée par une adhésion à l'IE et au CSEE. Tout en s'appuyant sur l'activité de ses syndicats, la FSU met en place un secteur international. Le congrès de Marseille de 2007 se prononce en outre pour la demande d'adhésion à la CSI²⁶, créée en 2006. Cette demande n'est effective qu'après l'approbation des syndiqué·es, consulté·es par leur syndicat²⁷. En juin 2010, le dossier est toujours en cours, car l'affiliation est liée à l'accord des autres syndicats français.

En revanche, le congrès de Lille, en 2010, constate que le mandat de mettre en discussion l'adhésion à la CES n'a pas été tenu, car le débat n'a pas eu lieu en raison des pratiques de la confédération européenne qui demeurent trop proches du lobbying et n'a pas assez travaillé à faire converger les luttes contre les politiques néolibérales de l'UE.

DE L'ÉLARGISSEMENT À L'UNIFICATION

Après les divisions de 2003, le «syndicalisme rassemblé» n'est plus vraiment d'actualité, même s'il semble triompher sous la forme d'une

26. Regroupant les adhérents de la CISL, de la CMT et nombre d'organisations nationales sans affiliation internationale, dont la CGT qui a quitté la FSM en 1995.

27. UA et l'ÉE se prononcent en faveur de cette adhésion, alors que les trois tendances minoritaires y sont hostiles. Le CDFN de juin 2007 enregistre l'approbation à 80,6% des exprimés (30262 sur 45785 votants et 162340 inscrits).

large unité en 2006 contre le CPE, et même se poursuivre dans lors du «Tous ensemble» de 2009 contre les réformes de Sarkozy.

Le congrès de Marseille, en 2007, décide une pause sur la question de l'élargissement. Si une majorité considère que l'arrivée de nouveaux syndicats a eu un effet positif sur la fédération, notamment en permettant une vision plus large des enjeux de la Fonction publique, les tensions au sein d'UA ne sont pas éteintes²⁸. L'orientation retenue par la tendance se limite à pleinement mettre en œuvre le mandat de Perpignan «en menant une politique offensive d'implantation dans les trois fonctions publiques²⁹». Les propositions de l'ÉÉ ou de quelques SD d'avancer dans l'élargissement (en intégrant les services publics ou de s'associer avec d'autres sous forme d'union) ont été repoussées par UA, soucieuse d'apaisement.

Le fait nouveau dans un congrès de la FSU réside dans la venue en personne du secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault. Il ouvre des perspectives de travail en commun, quoique formulées de façon très imprécise. *Les Échos* du 5 février 2007 notent son «vœu» de parvenir rapidement à «approfondir les liens et les réflexions [...] selon des modalités à définir ensemble». Il s'agit néanmoins d'un signal fort, qui témoigne d'une importante inflexion de la CGT. Sans doute l'unité d'action syndicale concrétisée en 2006 lors de la bataille contre le CPE y a-t-elle fortement contribué. C'était la première fois que huit organisations se trouvaient sur un pied d'égalité au sein de l'intersyndicale, une situation imposée de fait par l'UNEF.

Au début de l'année 2009, la rencontre en tête-à-tête entre Gérard Aschieri et Bernard Thibault ouvre la voie à une série de rencontres FSU-CGT formalisées et d'initiatives publiques conjointes. Il en va de même en parallèle entre la FSU et Solidaires. Mais la CGT refuse toute initiative commune aux trois organisations³⁰ : elle ne souhaite pas former un bloc contestataire, en opposition à un autre bloc qualifié de réformiste.

28. Le SNEP développe son point de vue dans UA (n° 191, 2006) signé A. Goudard et S. Chabrol, critiquant notamment les propositions de l'ÉÉ pour le congrès.

29. Texte voté par le congrès, et compte rendu de la réunion UA en amont du congrès par B. Boisseau (Archives Frédérique Rolet).

30. Il existe pourtant depuis 1996 une intersyndicale CGT-FSU-Solidaires concernant les droits des femmes (CHAPITRE 8).

Le 10 mars 2009, une rencontre au plus haut niveau, cette fois officielle, a lieu entre la CGT et la FSU. Elle est suivie par la mise en place de groupes de travail sur des sujets précis et débouche sur des initiatives communes publiques. La première se déroule à Caen, en présence des deux secrétaires généraux, et porte sur la formation tout au long de la vie (CHAPITRE 5). En 2010, à Toulouse, un colloque a pour thème la petite enfance. La rencontre CGT-FSU de décembre 2010 annonce la volonté «d'aller plus loin» en matière de thématiques et d'impliquer les structures territoriales. En février 2011, la réunion concerne les jeunes et le syndicalisme. Mais la rencontre CGT-FSU de 2012 reste sans suite. Les difficultés de la succession de Bernard Thibault à la tête de la CGT l'expliquent en grande partie.

De son côté, l'ÉE veille à l'équilibre des partenariats: toute initiative FSU-CGT doit s'accompagner d'une autre de même nature avec Solidaires. En 2009, une rencontre porte sur «La crise écologique, une question syndicale», une autre sur le partage des richesses, qui se traduit par une publication commune.

Le congrès de Lille se déroule en 2010, à mi-parcours du double processus FSU-CGT et FSU-Solidaires, nouvelle forme du partenariat³¹, loin des ambitions des espaces permanents de 1997, ou des CLUI de 2001. Deux concepts clés résument les nouveautés actées au congrès: l'«unification» du syndicalisme et le «nouvel outil syndical» qu'il faut construire pour y parvenir. Il s'agit toujours de travailler à l'unité du syndicalisme, y compris en termes organisationnels, tout en opérant une clarification conceptuelle fondant une orientation fédérale partagée. C'est pourquoi le terme d'unification se substitue à celui, daté, de réunification figurant dans les statuts. Par ailleurs, s'appuyant sur les initiatives communes, d'une part avec la CGT, d'autre part avec Solidaires, le congrès lance un large appel «aux organisations qui le souhaitent et aux salariés pour débattre ensemble à tous les niveaux de la construction d'un nouvel outil syndical et des étapes qui peuvent y conduire». Le long cheminement des débats internes depuis 2009 a ainsi pu à la fois ressouder Unité et Action, et permettre d'obtenir la majorité qualifiée, pour aboutir à un point d'équilibre: ni bloc contestataire ni mise à l'écart de Solidaires.

31. Congrès de Perpignan

Cette proposition ne connaît cependant aucun début de réalisation concrète. Ignoré et incompris au sein de la CGT aux prises avec ses difficultés internes, éloigné des préoccupations de Solidaires qui cherche à affirmer sa propre identité, le point d'équilibre que symbolise ce vote ne parvient pas vraiment à unifier UA, d'autant moins qu'en 2011, la FSU connaît une forte chute de sa représentativité.

LA CAPACITÉ REPRÉSENTATIVE DE LA FSU

Ce dernier chapitre vise à évaluer la capacité représentative de la fédération, sans laquelle il n'y a pas d'efficacité du syndicalisme. En nous inspirant de la définition que Jean-Marie Pernot (INTRO 2^E PARTIE) en donne il s'agit d'apprécier à partir de quelles bases et par quels moyens la FSU est en capacité d'être vue et considérée, aussi bien par les fonctionnaires, et plus largement les salarié·es, que par des autorités détenant le pouvoir d'État, comme représentative. Cette capacité repose sur un potentiel (la capacité en puissance) qui lui permet de se voir reconnue une représentativité officielle dans le système institutionnalisé du syndicalisme. Mais à côté de ces moyens quantifiables et juridiquement appréciables, il en existe d'autres, difficilement mesurables, qui concernent la capacité du syndicat à informer, élargir sa réflexion et faire partager la légitimité de ses revendications et actions. On aborde là, entre autres, le problème de la communication et de l'éclairage de l'information et de la réflexion par la recherche scientifique. Nous touchons à la combinaison de la puissance et de l'acte qui définit la capacité représentative.

LE POTENTIEL DE LA FSU

Commençons par peser la capacité en puissance de la FSU, c'est-à-dire son potentiel, mesurable à travers le nombre des syndiqué·es, les résultats aux élections professionnelles et les forces militantes. La syndicalisation est une préoccupation constante, d'autant qu'elle régresse au cours de la période étudiée. Les élections professionnelles constituent des rendez-vous essentiels qui, durant des mois, mobilisent l'énergie des militant·es. Le nombre, les qualités de ces dernier·es et les moyens mis à leur disposition, sont déterminants pour le fonctionnement de l'organisation des équipes, qui se heurtent souvent à des difficultés de renouvellement.

LA SYNDICALISATION

La FSU est attachée à un «syndicalisme d'adhérents¹» dont les ressources proviennent d'abord des cotisations, car elles permettent de lui garantir son indépendance. La syndicalisation est bien la «question cardinale de la capacité à représenter» (Pernot, 2010). À la différence de bien d'autres organisations, elle est transparente. La responsabilité en incombe aux syndicats nationaux. Leur nombre d'adhérent·es détermine leur représentation dans toutes les instances fédérales. Chaque syndicat reverse une partie de ses cotisations annuelles² et de ses décharges à la fédération et aucun n'est tenté de minorer sa syndicalisation ni de payer des adhésions fictives.

La Fonction publique, surtout d'État, a toujours été sur-syndiquée par rapport aux autres secteurs du salariat en France. La FSU, qui tire son potentiel essentiellement de son implantation dans le secteur formation, éducation, recherche de la FPE, bénéficie de cet héritage. Cette relative sur-syndicalisation demeure au début du 21^e siècle³, mais dans un paysage global de fort recul et de faiblesse de la syndicalisation en France (CHAPITRE 1).

RECU ET ÉROSION

Après la montée en puissance de la syndicalisation, correspondant à la percée flamboyante de la FSU, le nombre des syndiqué·es plafonne en 1997-1998 à 190 402. La syndicalisation recule ensuite nettement, en grande partie à cause du départ du SNETAA⁴, puis, après un palier de stabilisation, elle connaît une érosion. L'arrivée de syndicats de la CFDT après 2002, puis de nouveaux syndicats de la Fonction publique territoriale après 2004, ne réussit pas à stopper cette lente décreue qui se termine néanmoins par un léger regain.

Ce sont donc les plus gros syndicats d'enseignant·es qui sont principalement responsables de ces flux et reflux. En raison du poids du SNES, toute évolution de sa syndicalisation pèse significativement dans la fédération : si ses effectifs progressent entre 1994 et 1997, ils sont affectés

1. « Quel outil syndical au service de nos revendications? », congrès FSU 2007.

2. 13% de la cotisation plus 1% pour les plus gros SN.

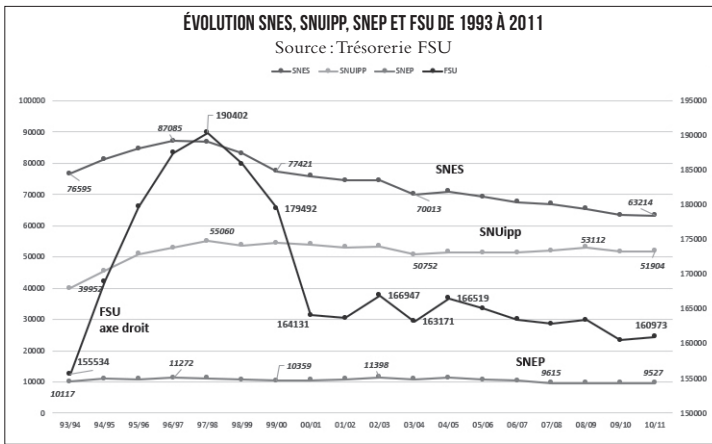
3. Voir chiffres pour 2013 (DARES) cités supra : si le taux de syndicalisation n'est que 8,7% dans le secteur marchand et associatif, il est de 19,8% dans l'ensemble de la Fonction publique et de 24,1% dans la FPE. Dans cette FPE, la syndicalisation dans le secteur formation, emploi, recherche atteint 23,7%, c'est-à-dire le double de la moyenne totale, 11,2%.

4. Même s'il ne règle plus ses cotisations fédérales à partir de 1997.

ensuite par une baisse continue. Quant à la syndicalisation du SNUipp, après une ascension, elle se stabilise et est aussi touchée par l'érosion. La situation des deux syndicats n'est pas exactement comparable. Le premier est, depuis la Libération, très majoritaire dans le second degré, alors que le second bénéficie de sa jeunesse. Le SNES est un syndicat multicatégoriel, alors que le SNUipp s'adresse de plus en plus essentiellement aux professeurs des écoles. L'évolution en ciseaux des effectifs d'élèves des premier et second degrés favorise un peu plus le SNUipp⁵.

Le graphique de l'évolution de la syndicalisation du SNEP a une allure plus écrasée mais on y retrouve les mêmes évolutions : croissance de 10 000 à un peu plus de 11 000 puis érosion jusqu'à 9 500 et regain à plus de 10 000, c'est-à-dire les mêmes chiffres qu'au début de l'histoire de la FSU.

Les nombres totaux de syndiqués ont toujours un fort effet d'annonce : s'ils augmentent, on s'en réjouit, s'ils diminuent, on estime la situation très préoccupante.



En réalité ces chiffres peuvent être trompeurs car ce sont les taux de syndicalisation qui doivent être pris en compte et qui sont généralement moins brillants. Ceux du SNUipp reculent sur la période, de plus de

5. Contrairement aux années 1970-1990, où les effectifs de maîtres dans le second degré ont connu une progression importante alors que ceux du premier degré se sont stabilisés puis ont décliné, le début du 21^e siècle voit s'inverser les évolutions : le nombre des enseignants du second degré public (titulaires et contractuels) passe de 389 200 en 2000 à 383 000 en 2005, puis 356 500 en 2009-2011, alors que les effectifs d'enseignants du 1^{er} degré public passe de 286 500 en 1998 à 325 000 en 2000, 318 200 en 2005 et 323 000 en 2009 (Repères et statistiques, DPE du MEN, 2012).

14% à environ 12%⁶. Au SNES, le taux de syndicalisation de l'ensemble des professeurs passe de 38,9% en 1978-1979, à 29,9% en 1988-1989, 26,4% en 1993-1994, 21,7% en 1999-2000, pour aboutir à un peu moins de 20% en 2010⁷. Dans sa contribution au congrès FSU de 2007, le SNEP constate que son taux de syndicalisation recule à environ 25%, alors que son score aux dernières élections professionnelles est de 82%.

UNE ÉVOLUTION DANS UNE TENDANCE LOURDE

En fait, ce retour à une baisse de la syndicalisation, au tournant du siècle, s'inscrit dans une tendance ancienne, débutant au moins à la fin des années 1970. Le phénomène a touché de plein fouet la FEN qui, de 550 000 adhérents en 1977-1978, est tombée à 331 000 en 1991, notamment à cause de la perte par le SNI-Pegc de la moitié de ses adhérents (314 000 à 156 000), tandis que le SNES est passé de 92 200 à 72 700. En termes de taux de syndicalisation, le phénomène est probablement antérieur : ainsi celui de la FEN a diminué, de 63% en 1955 (pour 201 500 adhérents) à 53% en 1977-1978 (correspondant pourtant au maximum historique de 550 000), pour tomber à 30% en 1990 (à 343 000)⁸. Ce mouvement de désyndicalisation signifie une déperdition de l'identité professionnelle par le syndicalisme majoritaire.

Il reste qu'avec un noyau dur d'environ 160 000 adhérent·es, la FSU représente dans le monde syndical une force non négligeable, surtout si on la rapporte à son champ de syndicalisation, limité à la Fonction publique d'État, puis après 2004, élargi à la Fonction publique territoriale. Il est difficile de faire des comparaisons avec les autres organisations dont le champ de syndicalisation est interprofessionnel. Les confédérations CGT et CFDT, qui opèrent une opération vérité sur leurs effectifs, respectivement en 1995 et 2018, connaissent des pertes importantes et auraient, dans les années 2000, un peu plus de 600 000 adhérent·es chacune⁹. Quant à l'UNSA, elle compte moins de 200 000 syndiqué·es¹⁰, et Solidaires moins de 100 000.

6. Chiffres de la trésorerie du SNUipp.

7. Études de la trésorerie du SNES.

8. Calculs de Raphaël Szajnfeld en fonction du nombre d'emplois des seuls personnels syndicalisables du MEN.

9. En 2012, le nombre de salariés en France est de 24 millions, dont 5 millions dans la Fonction publique.

10. En fait aux environs de 135 000, Dominique Andolfatto, « L'UNSA, quatrième organisation syndicale française ? », site Institut supérieur du travail, 23 novembre 2009.

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Ces élections constituent l'autre instrument de mesure de la capacité à représenter, élargissant potentiellement le cercle des syndiqué·es. Elles sont d'autant plus importantes qu'elles déterminent le nombre d'élue·es des personnels dans les commissions paritaires et de représentant·es dans les différents conseils consultatifs. En outre, c'est à partir d'elles que sont accordés les volumes de décharges de service à chaque syndicat¹¹. Elles sont en quelque sorte l'équivalent des élections politiques dans la démocratie représentative. La FSU, en tant que fédération de fonctionnaires, est jusqu'en 2010 uniquement concernée par les élections aux commissions administratives paritaires mises en place en 1948, en application du statut général des fonctionnaires de 1946.

On observe les mêmes tendances que pour la syndicalisation : une progression pendant les années flamboyantes de la FSU, puis une érosion des positions des listes présentées par ses syndicats, même si elles restent très majoritaires au ministère de l'Éducation nationale, ce qui, en raison du nombre des agent·es de ce ministère, lui permet d'être en tête dans la Fonction publique d'État à partir de 1996.

Ainsi, dès décembre 1993, la FSU devient la première organisation syndicale dans l'Éducation nationale, avec 188 456 suffrages et 39,2% des exprimés, devant la FEN. Ses positions atteignent un sommet en 1999, puis se maintiennent durant toute la période, malgré le départ du SNETAA.

Cependant il faut noter une érosion constante du taux de participation, qui s'inscrit lui aussi dans un mouvement similaire à celui de la désyndicalisation. Ainsi, alors que ce taux était proche de 90% au cours des années 1950 dans le premier degré, il est passé à 70% en 1993, puis oscille au-dessus de 60%.

Dans le second degré général et technique, malgré la multiplication des listes, y compris de la part des syndicats confédérés, le SNES et le SNEP maintiennent leur position majoritaire. Dans le premier degré, le SNUipp, outsider face au SE-FEN, s'installe rapidement comme premier syndicat. Mais dans l'ensemble de l'Éducation nationale, la FSU, qui frôle la majorité des exprimés en 1999 (48,3%), décline ensuite¹².

11. Jusqu'en 2010, ce sont les élections aux CAP qui servent de références, puis celles aux CTP.

12. Voir aussi les résultats des syndicats de non-enseignants dans l'annexe 2.

CAP des personnels enseignants de l'Éducation nationale Taux de participation et résultats en % des exprimés (Calculs d'Eugenio Bressan)						
	1993	1996	1999	2002	2005	2008
Part. 2 nd degré gal/tech	69,5	68,4	66,6	65,1	62,3	65
Part. PLP	71,7	71,4	61,3	67,2	62,6	65,4
Tx part, 2 nd degré	69,8	68,9	65,8	65,4	62,3	65,1
Tx part. 1 ^{er} degré	71,6	70,7	70,9	67,1	60,8	62,6
Tx part. total	70,6	69,7	68	66,2	61,7	64
Exp. SNES, SNEP	50,6	54,4	54,7	52,8	54,2	52,6
Exp. SNETAA, SNUEP	42,3	45,7	42,2	8,6	11,3	11,6
Exp. FSU Total 2 ^e degré	49,3	53,1	53	45,9	47,5	46,3
Exp. SNuipp	27,6	39,4	42,7	43,9	45	47
Exp. SN FSU	39,2	46,9	48,3	45	46,5	46,6

Dans l'enseignement supérieur, il existe trois types d'élections nationales : CNESER, CTU (comités techniques universitaires)¹³ et CNU. Les élections au CNESER, où tous les personnels votent¹⁴, sont marquées par une forte discordance entre la participation des enseignant·es, très faible, et celle des autres personnels, plus élevée. En 1990, le SNESup est second dans le collège A des professeurs (21 % des exprimés), derrière les autonomes (25 %), et premier dans le collège B des maîtres de conférences (43 %) devant le SGEN (22 %) (Mérindol, 1991)¹⁵. Entre 2002 et 2007, la participation baisse de nouveau de plus de 2 points. Le SNESup est majoritaire dans les deux collèges A et B, mais les syndicats de la FSU (SNASUB et SNCS) arrivent en second pour les autres personnels, derrière l'UNSA. Au CNU¹⁶, le taux de participation est plus élevé, mais ce sont les listes des « divers et indépendants » qui sont

13. Pour les enseignants-chercheurs qui ne disposent pas de CAP, alors que ceux du second degré enseignants dans les établissements supérieurs et les non-enseignants en ont.

14. Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, composé de 60 % de représentants des personnels et des étudiants et de 40 % de personnalités.

15. Elle passe de 23,5 % à 18 chez les professeurs et assimilés, de 15 à 12,6 % chez les MCF, tandis qu'elle fléchit de 58,6 à 56 % chez les personnels scientifiques et de bibliothèque et de 34,2 à 32 % chez les ATOSS.

16. Conseil national des universités : instance nationale qui se prononce sur les mesures individuelles

majoritaires devant celles du SNESup et du SGEN (en 2007 : respectivement 38,5% et 30,6%).

Pour l'ensemble des CAPN des ATSS (personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé), la tendance manifeste un renforcement des positions des organisations les plus représentatives : ainsi de 2005 à 2008, l'UNSA passe de 34,1% des exprimés à 41,6%, la FSU de 21 à 23,5%, et la CGT de 12,5 à 19%.

La FSU est aussi présente dans d'autres ministères. À celui de la justice, le SNPES-PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse) recueille en 1996 plus de 61% des suffrages, soit une progression de près de 7% par rapport à 1993. Au ministère de l'agriculture, les syndicats de la FSU sont largement en tête avec plus de 30% aux élections au CTM¹⁷. Ces bons résultats, joints à ceux du ministère de l'Éducation nationale, permettent à la FSU de conforter sa place de première fédération de la FPE jusqu'en 2010, creusant même l'écart avec les autres fédérations, jusqu'à dépasser les 20% en 2007.

Élections professionnelles dans les trois Fonctions publiques, fin 2005 et 2010							
(Source : DGAFP rapports annuels)							
	Votants	Exp	CGT	CFDT	FO	UNSA	FSU
2005	2 500 997	2 380 965	556 653	415 424	406 142	297 265	263 169
	67,7%		23,4%	17,4%	17,1%	12,5%	11,1%
2010	2 542 340	2 437 144	573 139	408 259	428 155	246 104	281 897
	64,6%		23,5%	16,8%	17,6%	10,1%	11,6%

Les résultats de la FSU dans la Fonction publique territoriale sont faibles : 3,1% en 2008¹⁸. Les scores régionaux varient en fonction de l'implantation de ses deux syndicats, l'UNATOS, qui syndique les agents

relatives à la qualification, au recrutement et à la carrière des professeurs des universités et des maîtres de conférences.

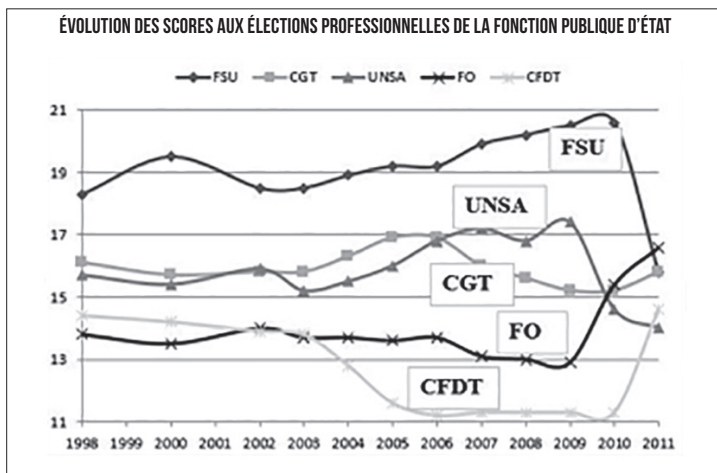
17. Ils atteindront 3,3% en 2014 où pour la 1^e fois, les élections Fonction publique ont lieu le même jour, et progresseront à 3,8% en 2018.

18. Ils atteindront 3,3% en 2014 où pour la première fois, les élections dans la Fonction publique ont lieu le même jour, et progresseront à 3,8% en 2018.

décentralisés en 2004 et le SNUCLIAS, issu de la CFDT. Des résultats très faibles (0 à 1 %) voisinent avec des bons. En 2008, deux régions, Ile-de-France et PACA fournissent ainsi 50% des voix de la FSU.

Malgré son absence dans la Fonction publique hospitalière et sa faible présence dans la FPT, la FSU représente plus de 10% dans la totalité de la Fonction publique. Cette représentativité réelle lui donne naturellement un poids et une responsabilité chez les fonctionnaires.

Cette force est cependant ébranlée lors des élections de 2011, année où entrent en vigueur les nouvelles modalités de représentativité dans les trois Fonctions publiques (voir *infra*). L'utilisation pour la première fois du vote électronique dans l'Éducation nationale se traduit par une baisse très importante de la participation: de 61% en 2008 à 38,54%. Même si la FSU reste de loin la première dans l'Éducation nationale, cette chute de la participation réduit à 15,8% sa part des suffrages dans la FPE, de sorte qu'elle y perd sa première place sur le podium, au profit de FO qui obtient 16,6%.



En fait les positions des principales organisations se situent dans un mouchoir de poche: la CGT est à 15,8%, la CFDT à 14,6% et l'UNSA à 14% (qui chute dans des proportions comparables à la FSU, dans la mesure où sa représentativité est également forte dans l'Éducation nationale).

Du coup la représentativité de la FSU dans l'ensemble de la Fonction publique recule de 11,6% à 8,2%, et elle est à nouveau doublée par l'UNSA qui recule moins, à 9,3%.

RAISONS ET CONSÉQUENCES DE L'ÉROSION DE LA REPRÉSENTATIVITÉ

La FSU est confrontée au paradoxe de sa capacité à mobiliser mieux que d'autres dans son secteur, et en même temps de son impuissance à élargir le périmètre de sa représentativité réelle. Ses responsables analysent les écarts entre nombre de syndiqué·es et nombre de voix aux élections, en principe supérieurs, mais qui ne font pas toujours apparaître des marges de progression sensibles pour la syndicalisation. Les deux paramètres marquent d'ailleurs une érosion inquiétante. Les SN, d'abord les plus gros, installent des observatoires de la syndicalisation, notamment le SNES, dont le congrès de 2009 consacre un long temps au problème.

LES RAISONS

On a du mal à analyser les causes précises du recul de la syndicalisation et surtout à y trouver des solutions. On constate un *turnover* important, des allers et retours fréquents. La « syndicalisation assurance » liées aux premières nominations, mutations et promotions, en constitue sûrement une des causes majeures mais ce type de motif de l'adhésion a toujours existé. C'est le taux de fidélisation qui diminue surtout. En 2005-2006, trois stagiaires sur dix en deuxième année d'IUFM sont syndiqués au SNES, mais un sur deux ne se resyndique pas l'année suivante. Les enseignant·es, surtout les plus jeunes, se syndiquent moins que les générations précédentes et se resyndiquent encore moins.

Ce n'est probablement pas une question liée au manque d'intérêt professionnel, ni même à un sentiment de fort déclassement (qui a toujours existé chez les enseignants et qui s'étend aux fonctionnaires), car des sondages des années 2000 montrent la permanence de l'intérêt pour le métier enseignant que l'on choisirait encore si c'était à refaire¹⁹. Il en va de même pour l'attachement des agents publics à leurs missions. Mais pour les syndicats de non-enseignants de la FSU, la première difficulté réside dans leur arrivée dans des territoires déjà largement occupés et leur manque de forces militantes.

19. Sondages Sofrès pour le SNES et le SNUipp de 2001, d'ÉduSCOPE pour la FSU et ceux utilisés dans le rapport Pochard de 2009.

La féminisation, notamment des professions enseignantes, est parfois tenue pour responsable de l'acceptation d'une situation professionnelle dégradée, et de la faiblesse des taux de syndicalisation. En réalité les écarts dans ce domaine entre les sexes ne sont pas significatifs. On croit voir la source plutôt dans le renouvellement important de la cohorte des enseignant·es, consécutif à des départs massifs en retraite. Mais ce n'est pas l'âge en soi qui est en cause, puisque la moyenne d'âge du corps enseignant des premier et second degrés se situe un peu au-dessus de 40 ans, alors qu'elle était plus faible à la fin des années 1970²⁰.

C'est plutôt une question de changement dans la culture politique au sens large, allant de pair avec une évolution de la sociologie des fonctionnaires, et un processus d'individuation des parcours dans la société. La méfiance ou le désintéret par rapport à des structures syndicales ou politiques pérennes, dont on croit de moins en moins à l'efficacité, pèsent, d'autant qu'est favorisée une individualisation des carrières, dans le cadre d'un renforcement du rôle de la hiérarchie, et que se multiplient les réformes pesant sur l'exercice du métier. Sans oublier la précarité des contractuel·les qui perdure et devient même la norme chez les surveillant·es ou pour les missions nouvellement assurées... Malgré les efforts des syndicats pour à la fois défendre les cas individuels dans un cadre collectif, et donner du sens au métier, il y a incontestablement une déperdition de l'identité professionnelle dont ils sont les médiateurs.

Et si les élections aux conseils d'administration des établissements du second degré ne marquent pas de fort désintéret chez les personnels, c'est bien souvent plus par attachement aux solidarités du lieu que par choix d'un programme syndical, si bien que les listes plurisyndicales et de non-syndiqués se multiplient.

Dans l'enseignement supérieur, on observe le même type de phénomène, favorisé par l'autonomie des universités, ayant pour effet de multiplier les scrutins pour les commissions et directions des UFR (unités de formation et de recherche) et des universités. Pour le SNESup, l'affichage de la direction d'une UFR ou d'une présidence d'université par l'un ou l'une de ses membres est cependant très important.

20. Chiffres de 2012: 40,7 ans pour les PE, 42 ans pour les certifiés et 44 ans pour les agrégés (DPE du MEN)

LES INCIDENCES SUR LE MILITANTISME

Ce qui fait la force de la FSU, c'est sa présence sur le terrain, dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités, les services, dans les départements, académies ou régions. À tous ces niveaux, les liens tissés avec les fédérations de parents d'élèves, les organisations de jeunesse et les autres syndicats permettent les mobilisations analysées dans les chapitres précédents. C'est aussi à ces niveaux que sont mises en œuvre les défenses concrètes des personnels, aussi bien pour les aspects corporatifs individuels, que pour la défense d'un poste, d'une classe, d'un service, d'un individu, élève comme agent... Tout ce travail repose sur des équipes de militant·es dont le renouvellement s'avère de plus en plus difficile. La multiplicité des tâches, autant que les départs en retraite des générations post-68, les fragilisent et les femmes n'y ont pas encore obtenu une place proportionnelle à leur nombre.

Les SN et la fédération ont bien pris conscience que leur santé dépend aussi de la vie syndicale à la base mais sans trouver la solution. Les outils pour informer (heure d'information syndicale) et pour former (stages sur le temps de travail) existent²¹, mais ils sont diversement utilisés (CHAPITRE 7). Les personnels sont d'ailleurs souvent dissuadés d'y recourir, au nom de la continuité du service, d'autant que les emplois de remplacement sont réduits. L'administration centrale ferme les yeux sur les entorses à l'exercice de ces droits sur le terrain, quand elle n'impose pas une organisation contraignante.

LA BATAILLE DE LA REPRÉSENTATIVITÉ‡

Malgré ses succès immédiats aux élections professionnelles, les entraves à la reconnaissance de la représentativité de la FSU dans les institutions sociales se multiplient dès sa création. Le rôle, la composition et le fonctionnement de ces institutions, dont le nouveau système a été mis en place après la Libération, sont en permanence le fruit de rapports de forces sociaux qui se traduisent par des compromis, inscrits dans le droit par la loi ou le décret. Ces particularités s'expliquent notamment par une forte conflictualité sociale et «un patronat rétif au dialogue social» (Groux et col., 2018).

21. Incluses dans les nouvelles dispositions du statut général de 1982.

LES ENTORSES À LA DÉMOCRATIE SOCIALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

ORIGINALITÉ DE LA SITUATION DES FONCTIONNAIRES

Les «modalités de reconnaissance des acteurs collectifs légitimes à agir au nom des salariés et des employeurs» (Bevort, 2011) sont définies par la loi et la réglementation, et sans cesse précisées par la jurisprudence. En matière de droit du travail, le statut des fonctionnaires suit les évolutions de la situation des salarié·es du secteur privé, souvent avec retard, en particulier s'il s'agit d'améliorations, ou en matière de représentation, d'instances et de droits syndicaux.

Dans le secteur privé, la loi Auroux du 18 octobre 1982 a donné aux cinq confédérations représentatives reconnues en 1966 une représentativité «irréfragable» (qui n'a pas à être prouvée) au niveau de l'entreprise (Pernot, 2010). Mais ni l'arrêté ni la jurisprudence ne s'appliquent à la Fonction publique d'État, où la représentativité découle de l'élection dans les commissions paritaires, avec quelques variantes jusqu'en 1982, qui permettent à FO de bénéficier d'un régime de faveur²².

Anicet Le Pors, ministre de la Fonction publique dans le gouvernement Mauroy, établit un juste équilibre entre syndicats dans les instances consultatives, en fonction d'un seul critère, celui du nombre de voix obtenues aux élections. En outre, aux côtés des trois conseils supérieurs de la Fonction publique et des CAP, sont créés à chaque niveau administratif les comités techniques paritaires, d'ailleurs prévus dans le statut général de 1946.

LA MINORATION DE LA FSU

En janvier 1995, la FSU entre au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État (CSFPE). Mais deux décrets successifs²³ minorent sa place, au bénéfice des organisations confédérées et de l'UNSA²⁴. En 1996, le ministre Dominique Perben introduit de nouvelles règles²⁵,

22. Philippe Bezes (2009) rappelle que jusqu'à la loi Le Pors (1982), le Premier ministre «bénéficiait d'une grande liberté dans la répartition des sièges au Conseil supérieur de la Fonction publique, favorisant un syndicat modéré, FO qui détenait cinq sièges avec 15,3% des voix». Après 1982, FO passe de la première à la quatrième place, après la CGT, la FEN et la CFDT.

23. 6 janvier 1995 (annulé par le Conseil d'État), remplacé par celui du 24 juillet 1996.

24. L'invention des «sièges préciputaires» permet d'en réserver un pour chaque confédération dite représentative, un autre étant ajouté au bénéfice de l'UNSA en 1996. Cette opération soustrait ainsi aux votes des personnels 30% des sièges. Solidaires n'obtiendra son entrée au CSFPE qu'en 2006. Grâce à ces sièges, la CFDT et la CFTC récupèrent alors chacune un siège, alors que la FSU en perd un, et que Solidaires en obtient un seul, là où ses résultats électoraux lui en auraient donné deux.

25. Il ne s'agit pas de la loi Perben comme on le lit souvent, mais d'un «cavalier législatif» introduit

grâce à un amendement en seconde lecture d'une loi Fonction publique, votée le 11 décembre, à la veille des élections aux CAP de l'Éducation nationale, qui propulsent la FSU à la première place de la FPE. Deux fédérations de la Fonction publique, FGF-FO et UFFA-CFDT, ont exprimé leur accord à ces transformations²⁶. Les confédérations et l'UNSA sont restées silencieuses.

Sont désormais reconnues comme représentatives *a priori* les organisations siégeant dans les trois conseils de la Fonction publique – c'est le cas des cinq confédérations dites représentatives depuis 1966 – ou celles ayant obtenu au moins 10% des voix. L'UNSA et la FSU répondent à ce dernier critère, mais un autre est ajouté : obtenir au moins 2% dans chaque versant de la Fonction publique. Ce seuil, fixé opportunément très bas, permet à l'UNSA de le franchir, mais d'écartier la FSU, dont le champ de syndicalisation se limite alors à la FPE.

Six organisations peuvent ainsi se présenter aux élections sans entraves, les autres devant faire reconnaître au cas par cas leur représentativité, ou attendre un très hypothétique deuxième tour créé par la loi Perben en cas de faible participation, une situation improbable dans la Fonction publique²⁷. Un syndicat de la FSU nouvellement créé peut se voir ainsi écarté des élections, y compris à l'éducation²⁸. Il en va de même pour Solidaires. Au nom de la réduction de l'émiettement syndical, la volonté de restreindre la liberté de candidature aux élections professionnelles, autrement dit de limiter le libre choix du fonctionnaire, est manifeste. Malgré l'alternance politique de 1997 à 2002, rien ne change. Le « Perben » ne sera abrogé qu'en 2010.

LA FSU AU-DELÀ DE LA FONCTION PUBLIQUE

La représentation des salarié·es s'exerce également au niveau inter-professionnel où, dans la conception universaliste à la française, les organisations représentatives négocient pour tout le salariat. Il en est ainsi

dans une loi portant sur la Fonction publique (emploi et diverses mesures statutaires), c'est-à-dire un amendement n'ayant aucun rapport avec le sujet de la loi. La loi a été promulguée le 16 décembre 1996.

26. Lettre adressée au ministre de la Fonction publique, en date du 5 novembre 1996, signée par les secrétaires généraux des syndicats Fonction publique de FO et de la CFDT (Archives IRHSES, Fonds Eugenio Bressan, EB/74). La presse a largement repris cette information, par exemple *Libération* le 3 décembre 1996.

27. Sauf à provoquer une faible participation en appelant au boycott du premier tour, mais les chances de succès sont plus que limitées.

28. Cas du Syndicat des personnels de direction de la FSU.

au sujet des retraites, de la protection sociale, du chômage ou de la formation continue.

L'UNSA, malgré la perte de la première place de la FEN dans l'Éducation nationale, hérite de la situation de l'ancienne FEN unitaire et obtient la reconnaissance d'une représentativité interprofessionnelle dès juillet 1994, grâce à une lettre du Premier ministre, Balladur. Elle peut dès lors bénéficier de toute une partie des avantages d'une confédération. Elle siège ainsi dans les instances de la formation professionnelle, au CES, aux CESR, alors que la FSU, première fédération de la FPE, en est écartée. Celle-ci engage donc une procédure juridique qui lui donne raison : en février 1996, un arrêt du Conseil d'État la reconnaît comme « l'une des organisations professionnelles de salarié·es les plus représentatives ». La FSU intègre donc progressivement certaines instances hors Fonction publique, aux niveaux national et régional : CES en juin 1999, CESR en 2001, ou instances quadripartites²⁹ de la formation professionnelle. Elle peut également siéger dans certaines instances récemment créées, comme en 2000, le COR (Conseil d'orientation des retraites), où François Labroille est le premier représentant de la fédération. Elle reste en revanche généralement écartée des négociations sur les dossiers sociaux où les personnels qu'elle représente, sont pourtant concernés, directement pour les contractuel·es : protection sociale, retraite ou emploi (Bressan et col., 2008).

LES ENJEUX DE LA DÉMOCRATIE SOCIALE

Dans la Fonction publique, l'État-patron a toujours pris grand soin de la composition en sièges du CSFPE, afin de constituer des majorités, au moins apparentes, dans la perspective des négociations salariales³⁰. Si la décision finale appartient exclusivement au pouvoir réglementaire et législatif, il existe dès les années 1970 des négociations salariales en amont dans le cadre de la politique « contractuelle ». Toujours prêt à négocier avec le moins-disant, dans le domaine salarial comme statutaire, l'État a obtenu l'aval de certaines organisations ayant recueilli peu de voix, ou qui reculent en influence, ou encore qui ont fait sciemment le choix d'accords donnant-donnant avant l'heure. Ce fut le cas de FO

29. État, régions, organisations syndicales de salarié·es et organisations d'employeurs, dans les COREF, devenus en 2002 les CCREFP.

30. Dans les années 1970, les accords salariaux étaient signés par la FEN et FO, alors que CGT et CFDT étaient contre ; après 1981, FO bascule, alors que la FEN et la CFDT, « soutenues par la FGAF, la CGC et la CFTC, animaient le camp réformiste » (Siwek-Pouydesseau, 2004).

et de la FEN. Le statut général de 1982 élargit et démocratise le processus³¹. La conclusion d'un accord n'a toujours aucune portée juridique conformément au statut, mais cette participation « engage moralement les autorités publiques ».

La stratégie des gouvernements n'a pourtant pas changé. Et, si la négociation collective a progressivement changé de nature, dans le privé comme dans le public, le temps des améliorations salariales et redistributives propres à la période fordiste cède la place à l'adaptation aux besoins des entreprises (Supiot, 2008), à la réduction des effectifs et à la flexibilité. Dès lors, la signature d'accords placés sous le signe du donnant-donnant par des syndicats représentant une minorité de salarié·es est de plus en plus contestée. Les choses s'aggravent avec l'introduction de l'inversion de la hiérarchie des normes et la disparition progressive du principe de faveur³². Cette évolution, que l'État accompagne, constitue l'aspect central du programme de refondation sociale défendu par le Medef.

Cette nouvelle donne est une des causes de la crise du syndicalisme et, dans son sillage, celle de la fonction représentative des syndicats, souvent passée sous silence, au profit d'autres explications qui relèveraient des seules faiblesses internes du syndicalisme. Ainsi, la division syndicale résulte aussi de l'intervention indirecte de la puissance publique. Le pluralisme syndical, inscrit dans la Constitution, permet aisément d'aviver les divisions. Les dispositifs de représentativité finement ciselés ou la composition des institutions sociales ont permis de réduire l'influence des syndicats les plus revendicatifs, à commencer par la CGT, largement dominante à la Libération. Il en est allé ainsi à la Sécurité sociale. Administrée depuis 1946 par une forte majorité de représentants élus des salarié·es (deux tiers des sièges aux conseils d'administration), l'introduction par les ordonnances de 1967 de caisses séparées, gérées paritairement (employeurs-salariés) par des administrateurs nommés par les

31. Le Statut général de 1982 dispose que « les organisations syndicales de fonctionnaires ont qualité pour conduire au niveau national avec le gouvernement des négociations préalables à la détermination de l'évolution des rémunérations et pour débattre avec les autorités chargées de la gestion aux différents niveaux, des questions relatives aux conditions et à l'organisation du travail ».

32. La hiérarchie des normes allait du plus général, la loi, au plus particulier, l'entreprise. Le principe de faveur impliquait que seules une mesure plus favorable aux salarié·es pouvait s'appliquer au niveau inférieur. Les lois Auroux ont ouvert en 1982 la possibilité d'y déroger. Ces dérogations ont été multipliées notamment avec la loi de 2004. Les lois Travail votées durant les mandats de François Hollande puis d'Emmanuel Macron généraliseront le processus.

syndicats, puis son étatisation en 1996 (son budget est désormais voté par le Parlement), ont permis à l'État, en accord avec les employeurs, de transformer en profondeur la Sécurité sociale et, plus largement, la démocratie sociale en jouant sur la division syndicale.

RÉFORME DE LA REPRÉSENTATIVITÉ DANS LE PRIVÉ ET LOI DE 2008

Au tournant du siècle, la CFDT et la CGT (CHAPITRE 9) se mettent d'accord pour défendre le principe de l'accord majoritaire. Le 4 décembre 2006, les deux centrales³³ prennent une initiative commune sur la représentativité «qui doit se fonder sur le vote des salariés», affirmant que la validation des accords collectifs ne peut l'être que par la signature d'organisations syndicales représentant à chaque niveau une majorité de salarié·es. Elles proposent un amendement en ce sens à la loi sur la modernisation du dialogue social³⁴ en cours de discussion.

Le rapport Hadas-Lebel et l'avis du CES, la même année, plaident pour la fin de la représentativité *a priori*. Nicolas Sarkozy en fait un argument de sa campagne présidentielle. La période du «club des cinq» est désormais révolue. Le processus aboutit à la loi du 20 août 2008 «portant la rénovation de la démocratie sociale» pour le privé, intégrant la notion de démocratie sociale au vocabulaire juridique (Giraud et col., 2017). Elle définit comme représentatif un syndicat ayant obtenu au moins 10% des voix aux élections professionnelles. Ces évolutions, majeures pour le secteur privé, ne tardent pas à se décliner dans la Fonction publique, où des concertations sur le dialogue social avaient lieu depuis le début des années 2000, sans jamais aboutir.

LES ACCORDS DE BERCY (2008) ET LA LOI DE 2010

La FSU demande une réforme en profondeur, incluant des critères transparents et incontestables de représentativité, essentiellement assise sur l'audience. Elle rappelle son attachement à un syndicalisme d'adhérents, elle réclame l'abrogation du «Perben» et des sièges préciputaires dans la composition des conseils supérieurs. Les négociations, commencées en octobre-novembre 2007, reprennent en avril 2008, une fois calé le processus du privé. Le 2 juin, CGT, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires

33. La CGT abandonne à cette occasion sa revendication de fonder la représentativité électorale sur le scrutin prud'homal.

34. La loi Larcher, adoptée en janvier 2007, rend obligatoire pour le gouvernement la consultation des interlocuteurs sociaux avant toute réforme concernant leur champ de compétences.

et CGC, soit six syndicats sur huit, signent les accords de Bercy sur la rénovation du dialogue social.

L'hésitation de la FSU pour apposer sa signature porte moins sur le fond que sur le contexte politique (CHAPITRE 7). Du côté négatif: un comité de suivi d'un accord réservé aux seuls signataires – que la FSU refuse – et la remise en cause des fonctions des CAP, mais cette partie fait l'objet d'un texte séparé dont le CDFN demande le retrait. Cependant l'essentiel du mandat³⁵ a été réalisé:

Une représentativité syndicale reposant sur un vote libre des personnels, la levée des obstacles à la liberté de candidature syndicale dans les élections professionnelles, le principe d'une majorité en voix pour la validation d'un accord, le développement de négociations régulières dans le respect de la conception française d'une fonction publique statutaire et réglementaire et du principe de faveur.

L'accord, de même nature que celui du privé, comporte toutefois de notables différences. Ici, nul seuil électoral³⁶, un siège dans les CT assure la représentativité, qui dépend aussi du nombre de sièges³⁷ prévu. Pour être valides, les accords doivent être majoritaires à 50%. Et enfin, les élections seront désormais organisées à la même date (à partir de 2014). Ainsi, «depuis la fin des prud'homales, les élections dans la Fonction publique restent la seule grande échéance nationale» (Giraud et col., 2017). En outre tous les personnels sont électeurs: contractuels comme titulaires. Les élections étant organisées par les ministères et les employeurs, les modalités sont diverses: seul le ministère de l'Éducation nationale recourt au vote électronique.

La fédération a eu un rôle central lors des négociations. Elle a réussi à impulser un front FSU-CGT-UNSA-Solidaires et pour partie CFDT. En liaison étroite avec Gérard Aschieri, Eugenio Bressan a su préalablement nouer des relations avec l'UNSA³⁸ et Solidaires, qui se voyaient déniés tout ou partie de leur représentativité³⁹, tout en faisant le lien avec la

35. Voté au congrès de Marseille, 2007.

36. 10% dans l'entreprise et 8% au niveau interprofessionnel et par branche.

37. Un grand nombre de sièges permet à des organisations ayant obtenu peu de voix de devenir représentatives. C'est le cas à l'Éducation nationale.

38. L'UNSA ne bénéficiait pas de la présomption irréfragable de représentativité dans le privé. Elle avait obtenu 5% des voix aux élections prud'homales de 2002, et annonce 300 000 adhérents (chiffre très surévalué).

39. Ces trois syndicats créent en décembre 2005 un Observatoire de la démocratie sociale et des

CGT-Fonction publique. Il faudra pourtant deux ans pour que la loi déclinant les accords de Bercy voie le jour, le 6 juillet 2010.

Le champ de la négociation Fonction publique englobe désormais, outre les salaires, des questions comme les conditions et l'organisation du travail, l'égalité professionnelle hommes-femmes, l'hygiène, la sécurité et la santé au travail. Vingt-sept ans après le secteur privé, les CHSCT (Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) sont enfin créés dans l'ensemble de la Fonction publique. Les fonctions des CAP sont préservées, mettant une nouvelle fois en échec la volonté récurrente depuis Allègre de les réduire. Mais la parité disparaît dans les comités techniques et au CSFP. Le plus important sera la création du CCFP en 2012, réuni sur les sujets et projets de loi concernant les trois versants de la Fonction publique, puis assez vite deux des trois, où la FSU pourra s'exprimer sur des questions relatives à la Fonction publique territoriale, sans être membre du CSFPT. Dans toutes ces instances, la FSU entend « bousculer les pratiques » (CHAPITRE 4).

INSTITUTIONNALISATION ET DIALOGUE SOCIAL

Siégeant dans les institutions du « dialogue social », une organisation syndicale peut pleinement utiliser sa capacité en puissance : porter la parole de ses mandants, accéder aux informations, faire avancer ses revendications. La possibilité lui est donnée d'intervenir auprès de l'administration entre deux réunions d'instances, en amont des décisions, au moment où se joue souvent l'essentiel d'une négociation. De cette institutionnalisation dépend aussi une partie importante de ses moyens de fonctionnement : décharges de service dans la Fonction publique, autorisations d'absences pour réunions ou formation syndicales. S'y ajoutent diverses sources de financements : formation syndicale, indemnités perçues par les représentants dans les CES et CESR⁴⁰. Ainsi la part des subventions et indemnités s'élève à 15%⁴¹ du budget de fonctionnement global de la FSU, une part faible, l'essentiel de ses ressources provenant des cotisations des adhérent-es reversées par les SN.

Quant aux décharges syndicales, la règle générale pour les militant-es, est de conserver une part de service afin de continuer à exercer sa

libertés syndicales et organisent un colloque sur « la représentativité syndicale » en novembre 2006. Ensemble, ils réclament un système de représentativité fondé sur l'élection (Farvaque, 2016).

40. Intégralement restituées à l'organisation par les élus FSU de ces instances.

41. Source : trésorerie FSU ; publication annuelle des comptes, *Journal officiel*.

profession⁴², y compris pour le ou la secrétaire général-e. Le but est d'éviter de favoriser des formes de bureaucratisation et de professionnalisation qui menacent toute organisation syndicale. Dans certains syndicats, comme au SNUipp, où la décharge partielle est plus difficile à mettre en place, la rotation des mandats a le même objectif.

Plusieurs analystes, depuis les années 1980, ont fait de l'institutionnalisation du syndicalisme un facteur déterminant de sa crise⁴³. Qu'un processus de son intégration dans le système politique et social soit à l'œuvre depuis au moins la loi de 1884 (relative à la création de syndicats professionnels) ne fait aucun doute : la République a été obligée de composer avec le syndicalisme, mais pas au point d'en accepter toutes les potentialités démocratiques. Que dans la période récente, de nouvelles formules, « dialogue social », « partenaires sociaux », se soient répandues, affaiblissant ainsi le sens originel et subversif de « démocratie sociale⁴⁴ », montre davantage le sens des politiques en cours que les réalités profondes du fonctionnement social. Il n'existe aucun mouvement régulier et linéaire qui aurait effectivement réalisé l'intégration du syndicalisme⁴⁵.

Car il faut bien distinguer la représentativité légale, « l'acte juridique par lequel l'État reconnaît les syndicats et leur accorde des moyens spécifiques » (Giraud et col., 2018) de la représentativité sociale, désignant les relations entre le groupe social et le syndicat supposé le représenter. L'examen de leur imbrication étroite avec les autres dynamiques syndicales, en particulier ses pratiques (Giraud et col., 2018), semble une approche heuristique, encore insuffisamment développée. Comment fonctionne la démocratie salariale, qui devrait permettre des interactions permanentes avec la base, sous forme de consultations, d'assemblées générales, ou d'autres dispositifs ? Comment est-elle imbriquée avec la démocratie syndicale ? Comment s'élaborent la revendication et donc le mandat de l'organisation ? Quel est le contrôle de la structure syndicale ? Vastes questions touchant à l'ambition de la FSU de renouveler les

42. Colloque IHS-CGT 2017, ouvrage à paraître, avec un article de Josiane Dragoni portant sur la FSU.

43. Alain Touraine et Pierre Rosanvallon dès les années 1980, ou celles de Dominique Andolfatto et Dominique Labbé.

44. En 1848, les ouvriers portaient la République démocratique et sociale pour poursuivre l'œuvre inaccomplie lors de la Révolution française (Hayat, 2016).

45. Giraud et col., 2018. Les auteurs reprennent les analyses de Michel Offerlé.

pratiques syndicales, que nous avons abordée dans les chapitres précédents, pour illustrer l'articulation entre capacité en puissance et en acte.

LA COMMUNICATION ET LA RECHERCHE

Pour terminer l'approche de la problématique de la représentativité, nous abordons la question des moyens que se donne la FSU pour informer, communiquer, asseoir et élargir sa réflexion, sujets jamais évoqués jusqu'ici dans cet ouvrage.

LA COMMUNICATION

Elle est devenue un enjeu stratégique dans une société de plus en plus médiatisée (Miège, 1989). Les gouvernants et les entreprises ont compris le pouvoir de l'information et des modes de gouvernement par l'opinion, en utilisant les ressources des moyens industrialisés de communication et des sciences sociales. Et les syndicats? Des journalistes et des chercheurs ont souligné qu'ils ont perdu en ce début du 21^e siècle la bataille de la communication, reflétant ainsi la crise du syndicalisme (Andolfato et Labbé, 2009). Le verdict est simplificateur et méconnaît les logiques de mobilisation sociale et la réalité des organisations syndicales (Olivesi, 2012). Celles-ci sont pourtant confrontées à des problématiques relevant du registre communicationnel. Comment, dans ce domaine, la FSU essaie-t-elle de rendre ses actions et ses prises de position visibles et légitimes aux regards de ses adhérent·es, plus largement des salarié·es et de ses différents partenaires, pour les faire adhérer à des projets collectifs? Comment s'exprime-t-elle dans l'espace public qui a tendance à se fragmenter en raison de l'individualisation des pratiques informationnelles et culturelles? Comment se situe-t-elle dans le mouvement qui a conduit les syndicats à évoluer de la propagande à la communication (Olivesi, 2002)? Cette conversion ne relève pas simplement d'une évolution lexicale au goût du jour mais correspond à un changement de régime de pratiques et de conception de l'action militante.

POUR, LA REVUE FÉDÉRALE

Le 30 avril 1993 paraît le numéro 1 de *POUR*. Ce n'est pas l'organe de la Fédération, mais sa revue mensuelle diffusée à toutes les syndiqué·es. De huit pages, elle passe vite à seize puis à trente-deux en 2001 avec une réduction de son format. Son titre, construit autour du U d'unitaire, traduit bien un des objectifs fondamentaux de la FSU :

être une force de propositions pour transformer la société. La revue exprime les positions de la fédération et de ses syndicats sur les sujets de l'actualité syndicale, en cherchant à les éclairer par l'analyse des enjeux à l'œuvre. Mais elle vise aussi à favoriser le débat en livrant des informations et des réflexions sur les grandes questions de société, notamment avec le dossier inclus dans chaque numéro. *POUR* aborde aussi des sujets sur lesquels la FSU n'a pas encore produit d'analyse. Si les articles sont rédigés par des militant·es, la revue donne régulièrement la parole à des chercheur·ses, des membres d'associations, voire à des syndicalistes d'autres secteurs.

Un audit en 2005 aboutit à un changement de maquette. Elle ne remet pas en cause l'orientation générale de la publication mais elle essaie de mieux répondre à la diversité de la Fédération : articles plus diversifiés, plus courts, mieux articulés avec les journaux des syndicats nationaux. Il s'agit donc d'améliorer la synergie entre le fédéral et les SN qui ne disposent pas des mêmes moyens ni de la même expérience. Ainsi *L'US* qui a opéré une mue complète, de la propagande vers la communication, au milieu des années 1980, quand a été créée *L'US Mag* mensuelle, paraît suffire aux membres du SNES. Mais il n'en va pas de même pour les petits syndicats dont le bulletin se réduit à l'apparence d'une circulaire.

Des critiques récurrentes se manifestent cependant au sujet du contenu de la revue fédérale, venant de militant·es : pas assez d'expression syndicale, trop de sociétal, articles trop courts ou trop longs, pas assez mobilisateurs... Lors de la préparation du congrès de 2007, l'équipe rédactionnelle⁴⁶ soumet une contribution au débat. Elle rappelle les objectifs : *POUR* n'est ni un journal d'actualité, ni un bulletin syndical réduit à la collection des motions fédérales, résolutions des SN, vie des SD ou tribunes libres des tendances. Son ambition est d'être une véritable revue offrant des éléments d'information, contradictoires, permettant de construire la réflexion et de permettre aux lectrices et lecteurs, syndiqué·es ou non, de se forger leur propre opinion. Si le choix de travailler avec une agence de presse, Naja, a été fait depuis décembre 1997, ce n'est pas pour modifier la ligne éditoriale qui est bien celle de la fédération, mais pour mieux utiliser les techniques de la

46. Alors constituée de Jean-Michel Drevon, Françoise Dumont, Bernadette Groison, Bruno Kozole, Éliane Lancette et Élisabeth Labaye,

communication écrite. L'objectif est aussi de former des rédacteur·trices chargé·es, en lien avec les secteurs, les SN et les diverses composantes de la FSU, de traduire les positions fédérales sans asséner un prêt-à-penser syndical.

LES AUTRES OUTILS DE LA COMMUNICATION

Du côté de la communication interne, les vecteurs traditionnels de la propagande syndicale sont moins utilisés : affiches, tracts, sont plus rarement imprimés à des centaines de milliers d'exemplaires mais conçus pour être reproduits. Des 4 pages plus nombreux sur des sujets d'actualité et déterminés complètent les articles de *POUR*. Des diaporamas sur les retraites et le pouvoir d'achat sont élaborés pour nourrir information et débats dans les établissements et services. *POUR info*, faisant office de circulaire fédérale, n'est envoyé qu'aux militant·es des SN, SD et élu·es des instances délibératives, et uniquement par mail à partir de 2006. On estime qu'il faudrait à cet égard aussi réfléchir à l'articulation avec les bulletins départementaux de la fédération et des SN. Cependant l'outil internet en direction des syndiqué·es et des personnels est encore très peu exploité. Le congrès de 2007 constate les insuffisances du site de la fédération pour apporter des réponses réactives sur les positions syndicales, les mobilisations, les échanges d'expériences. Et l'on n'en est pas encore à l'utilisation des réseaux sociaux.

La communication externe peine à trouver son contenu et ses formes. Les films utilisés lors des campagnes en direction de l'opinion dans les années 1970 à 1990, coûteux, ne sont plus commandés à des professionnels ; seul le SNUipp y recourt encore. On s'adresse à l'opinion sous d'autres formes, comme Éduscope.

La FSU, en tant qu'organisation syndicale représentative, bénéficie bien épisodiquement de quelques minutes d'antenne à la télévision et la radio du service public, dans le cadre d'*Expression directe*, mais ces émissions sont peu regardées et leur format ne se prête guère à une véritable communication. Dans un espace-temps réduit, on veut toujours trop en dire, aux dépens du caractère percutant du message qui devrait passer autant par l'image et le son que par le discours. Si les secrétaires généraux de la FSU sont invités à s'exprimer à la télévision ou dans les radios, à des heures de grande écoute, c'est toujours de façon brève sur un sujet d'actualité, suivant les canons de l'information. Des interviews ou tribunes libres sont bien publiées dans la presse écrite mais trop rarement, et dans des journaux et hebdomadaires à la ligne

éditoriale plutôt favorable. Quant à la prise de parole dans l'espace public au niveau régional et départemental, aucune formation spécifique des militant·es n'est organisée de façon suivie. La communication externe n'apparaît donc pas comme une préoccupation première, même si périodiquement on constate des déficiences auxquelles on n'apporte pas vraiment de solution.

L'INSTITUT DE RECHERCHES DE LA FSU

Faire travailler ensemble chercheur·ses scientifiques et militant·es syndicaux, pour alimenter l'information et nourrir la réflexion dans tous les domaines, a été d'emblée une évidence pour la FSU. Elle s'est donc dotée de son propre institut de recherches sous l'impulsion de Louis Astre⁴⁷, son premier président (1994-1999), ancien dirigeant UID du SNES et de la FEN, qui a été auparavant un des fondateurs de l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales)⁴⁸ et son président de 1982 à 1986, mais dont la FSU fut exclue.

Cet institut trouve sa nécessité dans le constat que le syndicalisme ne peut se satisfaire d'analyses approximatives pour élaborer ses revendications, former les militant·es et élargir les cercles collectifs de réflexion et d'actions. Il a besoin d'une vision large – européenne et mondiale – des mutations économiques, professionnelles, sociales, éducatives, culturelles, fondées sur des recherches scientifiques. Ses groupes de travail ou séminaires ont donc pour mission de faire des synthèses de recherches récentes ou en cours, et de mener leurs propres recherches avec la caution d'un conseil scientifique dont la première présidente est une historienne du mouvement ouvrier engagé, Madeleine Rebérioux.

L'Institut publie une revue trimestrielle, *nouveaux regards*. Chacun des cinquante numéros sortis jusqu'à la rentrée 2010 contient un dossier où s'expriment chercheur·ses et militant·es⁴⁹, un grand entretien avec une personnalité et un forum.

L'IR-FSU édite ou coédite aussi une cinquantaine de livres entre 2001 à 2010 (VOIR LISTE EN ANNEXE). Parmi eux, des ouvrages individuels (en particulier des versions raccourcies de thèses), des livres issus des travaux des chantiers, notamment «Politique néolibérale» ou «Travail». Dans un

47. Voir sa biographie dans le *Maitron*.

48. Association loi de 1901 créée en 1982 par les cinq organisations syndicales représentatives et la FEN, bénéficiant de subventions de l'État.

49. Exemple de dossiers : sur le mouvement social de 1995 à 2000, ou sur le travail, n° 37-38 et n° 50.

autre registre et à destination des enseignants, *Payer les profs au mérite?* connaît un franc succès.

C'est notamment au printemps 2003 que les chercheur.ses et les travaux de l'Institut sont bien identifiés dans leur fonction spécifique. Le petit livre vert *Les retraites et Le nouvel ordre éducatif mondial*, best-sellers des manifestations du Printemps des enseignants, et la multiplication de rencontres-débats de toutes natures partout en France, ont permis à un certain nombre de chercheur.ses de l'Institut d'entrer en liaison avec les acteurs syndicaux au niveau local et départemental. L'IR-FSU organise aussi des colloques (notamment sur mai 1968), participe à d'autres, ainsi qu'à des rencontres (Université d'Attac, Fête de *L'Humanité*, Salon du livre antifasciste...).

Il connaît cependant en 2005-2006 une crise interne, le conduisant à redéfinir ses règles de fonctionnement et son autonomie, afin de travailler plus en synergie avec la fédération. En 2006, François Bouillon, ancien dirigeant du SNP-IUFM puis secrétaire général adjoint du SNESup, succède à Louis Weber⁵⁰ (successeur de Louis Astre) comme président de l'IR-FSU. Il lui donne une nouvelle impulsion, lui permettant de reprendre sa place dans le domaine de la recherche militante, en organisant des chantiers structurés.

Les statuts d'association loi de 1901, prévoient que, via son CA, la FSU, ses syndicats et ses composantes soient en prise directe avec ses travaux, les nourrissent et s'en inspirent. Mais rapidement on constate que cela n'est pas le cas. Seule l'assemblée générale annuelle, qui se tient lors d'un CDFN permet aux élu.és et dirigeant.és syndicaux, s'ils le souhaitent, de connaître son activité et d'en discuter.

La richesse des travaux de l'Institut, notamment dans les champs marginalisés voire ignorés dans l'activité syndicale quotidienne, n'arrive donc pas à irriguer suffisamment les réflexions de fond sur les grands enjeux de la transformation sociale dont la fédération voudrait être un acteur.

50. Voir sa biographie dans le *Maitron*

U.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce livre peut laisser un goût d'incomplet et d'inachevé. Nous n'avons pas pu aborder tous les sujets et ceux qui l'ont été auraient pu être plus approfondis. La dimension humaine de cette riche expérience, qui s'incarne toujours dans des individus et des groupes, est très insuffisamment évoquée. Les syndicats d'enseignants tiennent une place qu'on pourra juger trop importante, mais qui reflète la structure et la vie de la fédération. Il aurait fallu consacrer à cette histoire un ouvrage bien plus volumineux, appuyé sur d'autres recherches et témoignages – ce qui pourra donner lieu à de nouveaux chantiers.

Néanmoins, tel qu'il est, cet aperçu historique appelle, en conclusion, une appréciation du bilan de la fédération en 2010 : un bilan contrasté. La FSU s'est imposée dans le paysage politico-syndical français. Durablement. La multitude des banderoles U aux quatre couleurs dans toutes les manifestations de la période en est le signe visible. Ce pari a bien été gagné, à la fois auprès des personnels, des partenaires du mouvement social et des détenteurs du pouvoir de l'État. C'était un défi, non réussi d'avance.

Mais la FSU n'est pas parvenue à impulser, malgré ses efforts, l'unification du syndicalisme en France, même pas celui se reconnaissant dans la double besogne pour la transformation sociale. L'astéroïde nouveau qu'elle représente dans la galaxie syndicale n'a rejoint aucune autre planète et reste autonome, sans pouvoir prétendre au statut de confédération. Elle n'est pas entrée vraiment dans la « cour des grands ». Sans doute à cause de son tropisme enseignant et de son faible poids comparé à celui des autres confédérations, qui l'ont regardé un peu de haut, malgré leurs propres pertes d'influence. Celles-ci ont refusé ou craint de se confronter à ce saut vers l'inconnu de l'unification, et ont parfois freiné ou fait capoter le développement des luttes unitaires auxquelles la FSU invitait contre toutes les conséquences du néolibéralisme. Enfin, les résultats des multiples actions auxquelles elle a participé, souvent de façon motrice, n'ont pas été à la hauteur des

mobilisations et des espoirs. Le « grain à moudre » a été réduit, comparé aux années suivant Mai 68 ou même des mobilisations du printemps 1989. Le syndicalisme n'a pas été à la conquête, mais dans la résistance, pour préserver des acquis.

Quelles sont les causes de cette relative impuissance à atteindre les objectifs du projet de la FSU ? Il y a bien sûr la puissance de l'adversaire, le capitalisme mondialisé de la globalisation financière, appuyé sur l'idéologie dominante, instrumentalisant les fonctions des États, en les dénationalisant et en imposant le détricotage de l'État social.

La crise du politique dès ce début du 21^e siècle, de la démocratie représentative, du brouillage des repères classiques gauche-droite, en est aussi une des conséquences et rejaillit sur les responsabilités du syndicalisme. La division de la gauche et son épuisement idéologique ont rendu les syndicats en quelque sorte orphelins d'utopies émancipatrices. Ils sont donc contraints d'essayer d'en réinventer à partir de leur expérience et de leur histoire, en particulier à travers l'espérance de la transformation sociale construite à partir de la satisfaction des besoins sociaux. Ce qui ne s'invente pas si facilement.

D'autant que le mouvement social en France a été relativement impuissant, malgré des mobilisations impressionnantes – les plus importantes manifestations depuis 1968, parfois plus – mais qui n'ont pas réussi à faire céder suffisamment le pouvoir exécutif de l'État, qui s'est durci. La perte de la centralité syndicale dans le système régulé s'est aggravée. Le schéma en quatre temps de la production de la fonction représentative du syndicalisme (revendications-production de soutiens-négociations-résultats), proposé par Jean-Marie Pernot, ne fonctionne plus, comme cela avait été le cas dans la décennie 1970 : l'échec du mouvement de 2003 en est la preuve. On est entré dans une nouvelle ère du syndicalisme, où sa crise, commencée dans la décennie 1980, s'approfondit.

Ces facteurs ne doivent pas laisser de côté les contradictions internes de la FSU, causes de certaines de ses faiblesses. Les sept plaies pointées par René Mouriaux en 2008 n'ont toujours pas trouvé de solutions satisfaisantes : « Rivalité entre le primaire et le secondaire, minoration des non-enseignants, renouvellement insuffisant des adhérents, inégalité des moyens dont disposent les sections départementales, faiblesse institutionnelle de la fédération, absence d'affiliation internationale et autonomie. »

La FSU peine encore à produire du fédéral à partir des contributions des syndicats nationaux, dont le poids reste déterminant. Si la démocratie interne a plutôt bien fonctionné, il faut cependant noter la faiblesse de la participation des adhérent·es de base : la vie syndicale est restée essentiellement une affaire de militant·es. Comme toutes les organisations syndicales, la FSU s'est heurtée aux effets des processus d'individuation à l'œuvre dans l'ensemble de la société, et à l'éclatement des collectifs de travail, ne favorisant pas l'adhésion à la structure pérenne du syndicat.

La disparition de la matrice de la gauche marxiste, dans sa mouvance PCF-CGT, a non seulement ébranlé la centrale ouvrière, mais a aussi eu ses répercussions au sein de la tendance majoritaire Unité et Action, rendant difficile le choix d'une stratégie pour sortir de l'autonomie structurelle. La culture laïque et jacobine répandue chez les cadres militants a empêché l'accueil des enseignants du privé et freiné l'analyse des potentialités ouvertes par la décentralisation et la montée en puissance de la Fonction publique territoriale. C'est donc dans l'urgence, et au forceps, que la FSU a élargi son champ de syndicalisation aux trois versants de la Fonction publique. Opération qu'on peut interpréter comme une solution à l'impossibilité de sortir de l'autonomie dans un futur proche, certains diront une sorte de « vivre ou mourir », pour obtenir la reconnaissance de sa représentativité de fédération de fonctionnaires.

Un tel inventaire peut sembler annonciateur des graves difficultés auxquelles est confronté le syndicalisme aujourd'hui, qui interpellent sur son avenir et celui de notre fédération. Mais gardons-nous d'une approche trop téléologique de l'histoire. N'examinons pas ce passé, encore tout chaud, à la seule lumière du présent. Cette histoire inachevée, en train de se faire, recèle toujours des potentialités, dont nul ne peut prédire si elles seront exploitées ou non demain.

Cette démarche nous invite donc à mettre en lumière la richesse des possibles de cette période. Oserons-nous dire qu'elle fut, par bien des côtés, surtout porteuse d'espairs ! La FSU a en effet réussi à maintenir son unité dans sa diversité, qui tranche par rapport à l'émiettement de la gauche politique.

À cet égard l'organisation en tendances, souvent décriée, a permis une certaine transparence des débats d'orientation, au lieu des affrontements souterrains entre groupes et clans qui ont désorganisé et affaibli les confédérations. La FSU s'est créé une capacité représentative, certes à

parfaire, mais incontestable, remettant en cause les situations acquises, ce qui l'a rendue incontournable. Elle a noué des relations multiples avec d'autres syndicats, d'autres types d'organisations, d'autres réseaux, pour mener les mêmes combats émancipateurs, contre le capitalisme broyeur des destins des peuples comme des individus, pour les droits des femmes, des sans-papiers, des précaires, de tous·tes les exclu·es, pour la défense des services publics, pour une autre organisation altermondialiste du village planétaire, pour l'écologie. Tout en occupant le terrain de l'action corporative, mais jamais réduite à un corporatisme sans horizon. La synthèse est difficile à mettre en œuvre, toujours génératrice de débats et de tentations vers une radicalité avant-gardiste, face au refus de négocier et de céder du pouvoir.

Enfin, les mobilisations que la FSU a impulsées, avec d'autres, n'ont pas été sans résultats, car les masses de granit de l'État social ont été préservées (statut des fonctionnaires, Sécurité sociale et service public laïque d'éducation). Elles restent enracinées dans notre pays, comme à des degrés divers dans les autres États européens, soutenues par l'immense majorité de la population, qui a redécouvert en 2008 l'importance du système social bâti en 1945, issu de la Résistance.

Au cours de cette période sont apparues en France et dans le monde, des formes et thématiques de luttes remettant en cause tous les fondements du néolibéralisme, portées par des convergences entre organisations traditionnelles et regroupements nouveaux. Qu'on songe aux droits des femmes, aux immigrés, à l'écologie, à l'altermondialisme. Dès 2011, ces prises de conscience prennent consistance dans *Occupy Wall Street*, le printemps arabe ou le mouvement des places...

Réouvrir le futur avec un projet d'émancipation : telle est donc bien la tâche prométhéenne du 21^e siècle. Le syndicalisme y a sa partition à jouer, grâce à son accumulation d'expériences et à sa vocation de rassembler tous les salarié·es, citoyen·nes au travail, et tous·tes les exploité·es. Mieux que d'autres peut-être, il peut s'appuyer sur la synergie entre démocratie syndicale et salariale, entre corporatif et social pour un projet de société démocratique et solidaire.

Remarquons à cet égard que si la FSU a eu du mal à définir les perspectives concrètes de la transformation sociale, la mise bout à bout de ses positionnements au cours de la période, sur un arc très large de sujets, constitue les linéaments d'un projet politique et social, dont les éléments sont certes souvent empruntés, mais qui sont largement

partagés, et dont elle a essayé de faire la synthèse. Ce capital demeure. Puisse ce retour sur l'histoire récente aider à tracer le cheminement pour le faire fructifier, pour participer à l'invention collective du futur, en nourrissant le débat.

U.

ANNEXES

1. LES SYNDICATS NATIONAUX

Les dix-sept syndicats présents au congrès de 1994 (aux 12 SN fondateurs ayant déposé les statuts transitoires de la FSU à la mi-avril 1993 se sont ajoutés cinq autres syndicats)

SNES (Syndicat national des enseignements de second degré)

Syndicat regroupant trois syndicats existant dans la FEN depuis ses origines, à majorité UA depuis 1967. Syndique tous les personnels enseignants du second degré, personnels d'éducation dans les collèges, lycées, ENS, et les conseillers d'orientation-psychologues.

Premier syndicat par ses effectifs, joue un rôle déterminant dans la fondation de la FSU et son fonctionnement.

SNUipp (Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC)

Nouveau syndicat fondé par les minoritaires UA et ÉÉ de l'ancien SNI-PEGC de la FEN. Syndique les instituteurs, professeurs des écoles et PEGC (corps en extinction dont les membres peuvent aussi se syndiquer au SNES).

Second syndicat de la FSU par les effectifs.

SNETAA (Syndicat national de l'enseignement technique apprentissage autonome)

Syndicat existant dans la FEN depuis 1949, à majorité UID puis Autrement. Syndique les professeurs et conseillers principaux d'éducation de l'enseignement technique professionnel public et privé.

Troisième syndicat par le nombre des syndiqués, quitte la FSU en 2001 et s'affilie à la fédération FNEC-FP-FO en 2010.

SNEP (Syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public)

Syndicat existant dans la FEN depuis ses origines, à majorité UA depuis 1969. Syndique tous les enseignants d'EPS de l'enseignement public et les professeurs de sport.

Quatrième syndicat par ses effectifs.

SNESup (Syndicat national de l'enseignement supérieur)

Syndicat existant dans la FEN depuis ses origines, à majorité UA (Action syndicale) depuis 1969. Syndique tous les personnels enseignants des universités publiques et des personnels en poste dans des établissements d'enseignement supérieur extérieurs au service public.

SNPIUFM (Syndicat national des professeurs d'institut universitaire de formation des maîtres)

Ancien SNPEN (professeurs d'école normale) à majorité UA depuis 1970, fusionne dans le SNESup en 2001.

SNETAP (Syndicat national de l'enseignement technique agricole public)

Syndicat existant dans la FEN, sans tendance. Syndique tous les personnels de l'enseignement technique agricole public dépendant du ministère de l'agriculture.

UNATOS (Union nationale ATOS [agents, techniciens, ouvriers, service de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur])

Affiliation en septembre 1994. Nouveau syndicat.

SNASUB (Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques)

Nouveau syndicat. Syndique tous les personnels au sein des services et établissements relevant des ministères de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la culture, de la jeunesse et des sports.

SNICS (Syndicat national des infirmier·es, conseiller·es de santé)

NOUVEAUX SYNDICATS

SNPES-PJJ (Syndicat national des personnels de l'éducation et du social-Protection judiciaire de la jeunesse)

SNUASEN (Syndicat national unitaire des assistants sociaux de la Fonction publique de l'Éducation nationale) devenu SNUAS-FP

SNAC (Syndicat national des affaires culturelles)

Affiliation en septembre 1994. Nouveau syndicat.

EPA (Éducation, pluralisme, action solidaire)

Nouveau syndicat syndiquant les personnels du ministère de la jeunesse

et des sports, des collectivités territoriales, du secteur associatif, exerçant dans l'éducation populaire, l'action culturelle et sportive.

SNPIEN (Syndicat national des personnels de l'inspection de l'Éducation nationale) devenu SNPI

LES AUTRES SYNDICATS AFFILIÉS, PAR ORDRE D'ENTRÉE

SNCS (Syndicat national des chercheurs scientifiques)

Affiliation en décembre 1997. Ancien syndicat de la FEN issu du SNESup en 1954, à majorité UA.

SNUEP (Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel)

Affiliation en juin 2001, prend la succession du SNETAA.

SNEPAP (Syndicat national de l'ensemble des personnels de l'Administration pénitentiaire)

Issu de la FEN, affiliation en juin 2001.

SNU ANPE (Syndicat national unitaire-Agence nationale pour l'emploi)

Affiliation en décembre 2002, devenu SNU-TEFI (Syndicat national unitaire-travail emploi formation insertion)

SNE (Syndicat national de l'environnement)

Affiliation en mai 2004.

SYGMA (Syndicat général du ministère de l'agriculture)

Affiliation en décembre 2004.

Ces deux SN fusionnent dans SNUITAM-FSU (Syndicat national unitaire interministériel des territoires, de l'agriculture et de la mer)

SNUPDEN (Syndicat national unitaire des personnels de direction de l'Éducation nationale)

Après le choix du SNPDEN d'abandonner en 2000 le projet de double affiliation et de rester affilié à la seule UNSA-Éducation, ce syndicat tient son premier congrès en mai 2002 et obtient son affiliation à la FSU en octobre 2005. Il ne peut présenter des listes à la CAPN et aux CAP dans sept académies qu'en 2008.

SNUP-CDC (Syndicat national unitaire des personnels du groupe de la Caisse des dépôts et consignations)

Affiliation en mai 2010.

2. LES « NON-ENSEIGNANTS » ET LEURS SYNDICATS DANS LA FSU DE 1994 À 2011

«Non enseignants»: de qui parle-t-on? Selon l'Éducation nationale, au moment de la création de la FSU, il s'agit des personnels affectés dans des établissements publics de formation (écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur, y compris IUFM mais hors recherche) et exerçant «des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation, de surveillance, d'orientation ainsi que les ATOSS (personnels administratifs, ouvriers, techniques, de service et de santé)».

Cette définition officielle laissait de côté les personnels sociaux et elle était souvent contestée parce que négative et trop globalisante. Elle est restée quasi inchangée jusqu'au transfert des TOS à la Fonction publique territoriale. Dans sa dernière formulation de 2015, les «non-enseignants» de l'Éducation nationale deviennent «autres personnels» et sont ainsi définis: «Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative.»

D'autres ministères gèrent aussi des établissements de formation: essentiellement de l'agriculture (enseignement technique agricole) et de la culture (écoles d'architecture, écoles nationales d'art...) où la définition des «non-enseignants» est proche de celle de l'Éducation nationale.

UNE ÉVOLUTION SIGNIFICATIVE

Après son congrès fondateur en 1994, la FSU rassemble 17 syndicats nationaux comptant 155 534 adhérents. Quatre de ses syndicats syndiquent des «non-enseignants»: SNASUB (administration scolaire, universitaire et bibliothèques), SNICS (infirmières, conseillères de santé), SNUASEN (assistantes sociales de l'Éducation nationale), UNATOS (agents, techniciens, ouvriers, personnels de service). Le poids des «non-enseignants» de l'Éducation nationale peut être estimé à environ 3%.

Quant aux trois syndicats multicatégoriels relevant d'autres ministères (SNPES-PJJ, EPA, SNAC), ils rassemblent environ 1% des effectifs de la FSU.

En 2009-2010, les «non-enseignants» de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole représentent 7% des effectifs de la FSU et les

onze syndicats « hors-enseignement » 8 %, soit au total un peu plus de 16 %, quatre fois plus qu'en 1994.

Alors qu'en 1994, la FSU syndiquait dans six ministères, elle syndique en 2015 dans dix, et est présente également dans les collectivités territoriales. Deux de ses syndicats fondateurs, le SNUAS-FP et le SNICS, ont étendu leur champ d'intervention aux trois fonctions publiques.

Certes, la FSU reste une Fédération essentiellement enseignante. Mais son centre de gravité s'est déplacé vers une Fédération de fonctionnaires.

LE CHOIX DE LA SPÉCIFICITÉ PROFESSIONNELLE

L'idée un moment évoquée, de créer un syndicat unique permettant de regrouper l'ensemble des personnels ATOSS de l'Éducation nationale, fut rejetée par les intéressés. Dans l'ex-FEN, existaient, de longue date des syndicats spécifiques de « non-enseignants », par métiers ou missions : personnels administratifs (SNAU), personnels d'intendance (SNIEN), agents (SNAEN), personnels des bibliothèques (SNB), infirmières (SNIES), assistantes sociales (SNASEN).

Or ce sont, pour la plupart, des responsables académiques ou départementaux de ces syndicats qui ont pris l'initiative, après le congrès FEN de décembre 1992, de les quitter pour constituer des structures syndicales nouvelles et contribuer à la construction de la FSU.

Ces syndicats naissants étaient donc complètement démunis : ils ne disposaient ni de finances ni de locaux ni de matériel ni de décharges de service... Mais surtout, ils n'avaient pas de reconnaissance officielle : en effet le ministère attendait le résultat des élections professionnelles, échelonnées selon les professions et les corps, sur les années 1994 et 1995.

Pour élargir leur implantation à tout le territoire, chacun d'eux ne pouvait compter que sur l'aide de la FSU, de ses sections départementales et surtout de ses gros syndicats. La FSU, une fois reconnue comme première fédération dans l'Éducation après les élections professionnelles enseignantes de décembre 1993, veille à inclure systématiquement dans ses délégations aux ministères des responsables de ses syndicats « non-enseignants ».

UN DYNAMISME PROMETTEUR

Les quatre nouveaux syndicats FSU de « non-enseignants » démarrent bien. De 1993-1994 à 1997-1998, le SNASUB passe de 1 665 adhérents à 2 402, le SNICS de 701 à 1 336, le SNUASEN de 205 à 305, l'UNATOS de 1 060 à 3 015, le SNIP de 157 à 190, soit, globalement, un quasi-doublement. Succès également aux élections professionnelles auxquelles ils participent pour la première fois : le SNICS prend d'emblée la première place, avec 39,42 % des suffrages, devançant le SNIES-FEN

dont il est issu, qui avec 38,02% perd la moitié de son audience. Le SNASUB se place en seconde position avec 18,5%, certes loin derrière les syndicats FEN (44,15%), mais nettement devant les autres confédérés. Le SNUASEN entre dans la cour des grands avec 29,68% des suffrages, au détriment du SNASEN-FEN (34,84% soit une perte de 10,9%), du SGEN-CFDT (33,10% soit - 10,26%), du SGPEN-CGT (2,38%, soit -8,5%). Quant à l'UNATOS, présent pour la première fois au niveau national, il recueille 9% des suffrages, essentiellement au détriment de la FEN et de la CFDT. Le SNPI obtient un siège à la CAPN des IEN et depuis sa représentativité s'accroît régulièrement.

Si la FSU perd des adhérents à partir des années 2000, essentiellement en raison de baisses dans les syndicats enseignants, en revanche les effectifs des syndicats «non-enseignants» créés en 1993, continuent à progresser par rapport à 1997-1998: + 20% pour le SNASUB, + 31% pour le SNICS, +75% pour le SNUASFP, +85% pour l'UNATOS.

Aux élections professionnelles de la période 2006-2008, le SNICS-FSU est confirmé premier avec 61,6%; progrès comparables pour le SNUASFP-FSU (ex SNUASEN) également premier avec 49,9%; le SNASUB devient premier dans les bibliothèques (45,8%) et renforce sa deuxième place dans les services administratifs déconcentrés (22,7%); l'UNATOS progresse de 5,4% et, avec 14,4%, se situe en quatrième position.

DES ÉVOLUTIONS PRÉOCCUPANTES

Cependant cinq syndicats présents au congrès fondateur de la FSU ont connu des évolutions moins enthousiasmantes.

EPA, syndiquant les personnels du ministère de la jeunesse et des sports, des collectivités territoriales, et secteur privé associatif, créé dès 1990 à la suite d'une scission au sein d'un syndicat de la FEN, ne compte que 142 adhérents en 1993-1994, Ses effectifs progressent pour atteindre 337 en 2008-2009 mais stagnent puis décroissent ensuite.

Le SNAC (action culturelle), issu de la FEN, a en 1993-1994 310 adhérents, puis 489 dès l'année suivante, mais après six ans de quasi-stabilité, il perd des adhérents jusqu'en 2011-2012.

Le SNPI (personnels d'inspection), issu d'une scission au sein du syndicat homologue de la FEN, le SIEN, voit ses effectifs osciller autour de 150. Cependant aux élections professionnelles de 2011, il recueille 23% des suffrages avec un gain de 5,4% et double son nombre de sièges dans les onze académies où il présente des candidats.

TROIS SYNDICATS DISPARAISSENT

Le SNAP-FNSP, syndicat multicatégoriel des personnels de bibliothèque, des administratifs, des appariteurs, de la Fondation nationale des sciences politiques, ouvert aux enseignants mais ne parvient pas à les syndiquer. De 46 adhérents, ses effectifs fondent au fil des ans et il disparaît en 2003-2004.

Le SNPCEN (ingénieurs et techniciens en physique corpusculaire et énergie nucléaire relevant de l'Institut de physique nucléaire d'Orsay) quitte la FEN en 1993, après la scission, et rejoint la FSU en 1996-1997 avec ses 175 adhérents. Ses effectifs fondent rapidement (59 adhérents en 2003-2004), puis, il disparaît de la FSU.

Le SUMEN (médecins scolaires), qui a rejoint la FSU en 1996-1997 avec 31 adhérents, a progressé lentement jusqu'à 50 adhérents en 1999-2000, mais disparaît l'année suivante.

L'ÉLARGISSEMENT DE LA FSU

Dès 1997, à son deuxième congrès, soit sept ans avant les modifications statutaires adoptées par le congrès FSU de Perpignan, le SNUASEN-FSU (assistantes sociales) s'élargit à toute la Fonction publique et se transforme en SNUAS-FP. Aux élections professionnelles de 2004, pour la troisième fois consécutive, le SNUAS-FP est premier avec 52,9% des suffrages. De 205 adhérents en 1993-1994, ses effectifs progressent régulièrement pour atteindre 673 en 2007-2008. Puis ils baissent jusqu'à 326 en 2014-2015.

En 1996-1997, le SNCS (chercheurs et assimilés exerçant dans les grands organismes publics et parapublics de recherche, ainsi qu'aux organismes de recherche privés à but non lucratif), ancien membre de la FEN, l'a quittée en 1992. Son souhait de construire une structure syndicale ouverte aux chercheurs exerçant en Europe n'ayant pas abouti, il rejoint la FSU en 1996-1997 avec 1 420 adhérents. Ses effectifs restent stables pendant toute la période. Aux élections professionnelles de 2008, le SNCS est le premier au CNRS et à l'Inserm. Sur l'ensemble des chercheurs des organismes publics, c'est le SGEN-CFDT qui est en tête, avec 28,8%; le SNCS est second avec 26,3%; l'UNSA est loin derrière avec 4,1%.

En 2000-2001 le SNEPAP (Syndicat national de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire) quitte l'ex FEN pour rejoindre la FSU. Syndicat multicatégoriel, ses effectifs progressent régulièrement: de 217 il passe à 320 en 2009-2010, Le SNEPAP siège au Comité technique ministériel justice avec le SNPES-PJJ. Dans un milieu difficile, le SNEPAP est porteur de conceptions progressistes en matière d'incarcération et d'application des peines.

En 2005-2006, la FSU accueille un syndicat de chefs d'établissement, le SNUPDEN (personnels de direction de l'Éducation nationale) créé en 2002 par des personnels de direction qui ne se retrouvaient pas dans le syndicat majoritaire, le SNPDEN-UNSA. Les effectifs du syndicat restent faibles mais sont en progression: 101 adhérents en 2005-2006, 140 en 2014-2015. Aux élections professionnelles de 2008, auxquelles il participe pour la première fois, il recueille 3,47% des suffrages, puis 5% aux élections de 2011. Le SNUPDEN reste donc marginal par rapport à son homologue de l'UNSA, le SNPDEN, qui syndique la moitié des chefs d'établissements et qui recueille les deux tiers des suffrages aux élections professionnelles.

LES ÉLARGISSEMENTS SUCCESSIFS DU CHAMP DE SYNDICALISATION

En 2002-2003, après l'extension aux personnels d'insertion décidée au congrès FSU de La Rochelle (2001), un nouveau syndicat issu de la CFDT, le SNUTEFI (travail, emploi, formation, insertion) adhère à la FSU. Il rassemble des personnels du service public de l'emploi, du travail, de la formation professionnelle ainsi que les personnels d'associations ou d'entreprises assurant des missions de service public dans ces domaines.

Ses effectifs progressent régulièrement de 1 239 adhérents en 2002-2003, à 2 581 en 2009-2010.

LA DEUXIÈME ÉTAPE DU CONGRÈS DE PERPIGNAN (2004)

L'élargissement du champ de syndicalisation de la FSU à l'ensemble de la Fonction publique provoquer des extensions et de nouvelles affiliations.

En 2003-2004, le SNUCLIAS (Union de syndicats départementaux, multicatégoriel), rassemblant les salarié·es des collectivités territoriales et de leurs établissements, de préfecture et des DDAS, issu de la CFDT, entre à la FSU avec 3 004 adhérents. Ses effectifs progressent régulièrement et atteignent 5 309 en 2008-2009.

Confronté au transfert de la gestion des TOS aux collectivités territoriales, l'UNATOS modifie ses statuts et se transforme en SNUACTE, syndicat national unitaire des agents des collectivités territoriales et de l'État. Ses effectifs progressent régulièrement: de 1 060 en 1993-1994, à 5 407 en 2004-2005, avant le transfert, 5 592, en 2006-2007. Mais ses effectifs s'effritent (4 837 adhérents en 2009-2010), en raison sans doute du choix d'un nombre croissant de TOS pour la gestion territoriale où existait déjà une offre syndicale très diversifiée.

En décembre 2015, le SNUCLIAS et le SNUACTE – dont les champs de syndicalisation se chevauchent – décideront de fusionner pour former le SNUTER, Syndicat national unitaire de la territoriale. Avec ses 11 420

adhérents, le SNUTER deviendra ainsi le troisième syndicat de la FSU par ses effectifs.

En 2003, le SNE (Syndicat national de l'environnement) quitte la CFDT avec ses 1 000 adhérents sur un périmètre ministériel d'environ 7 500 agents dont une partie de droit privé. Sa représentativité est alors d'environ 40 % et il détient la majorité des sièges au CTPM du ministère de l'environnement. Il adhère à la FSU avec 817 adhérents, progresse régulièrement et atteint 943 adhérents en 2009-2010. La création en 2008 d'un ministère de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement du territoire par regroupement des anciens ministères de l'environnement et de l'équipement élargit considérablement le champ des personnels concernés et conduira à une alliance avec la CGT pour permettre aux syndicats FSU concernés (SNE et Supéquip) d'être présents au CTPM.

En 2004, SYGMA, syndicat multicatégoriel rassemblant des personnels relevant du ministère de l'agriculture, hors enseignement agricole, rejoint la FSU avec 460 adhérents. Il en a 572 en 2009-2010.

En 2005, Le SNICS étend son champ de syndicalisation à toutes les infirmières, qu'elles relèvent de l'État, des collectivités territoriales, ou de l'hôpital. De 701 adhérents en 1993-1994, ses effectifs atteignent 1 846 en 2009-2010 et culminent à 1 860 en 2012-2013 puis s'effritent légèrement ensuite.

En 2006-2007, SUPÉQUIP, syndicat multicatégoriel implanté au ministère de l'équipement, rejoint la FSU, avec 261 adhérents et descend à 233 en 2009-2010.

En 2015, SUPÉQUIP, SYGMA et le SNAMER (syndicat extérieur à la FSU) fusionneront pour former, au sein de la FSU, le SNUITAM (Syndicat interministériel des territoires, de l'agriculture et de la mer). La nouvelle structure s'adresse à tous les personnels, fonctionnaires ou non, relevant des administrations centrales ou des services ministériels intervenant dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, de la forêt, de la pêche, de l'aménagement du territoire, et des établissements publics placés sous leur tutelle.

En 2007-2008, le SNUP-CdC, qui syndique des personnels du groupe Caisse des dépôts et consignation, rejoint la FSU avec 64 adhérents. Il en a 130 en 2014-2015.

En 2007-2008, le SUPMAE (Syndicat unitaire des personnels des affaires étrangères) s'affilie à la FSU. De 7 adhérents il passe à 114 en 2010-2011, mais disparaît en 2014-2015.

3. LES SECTIONS DÉPARTEMENTALES (SD) DE LA FSU

SECTIONS UA DANS LA FEN

ÉVOLUTION DE LA SYNDICALISATION, 1995, 2004, 2010

(Les effectifs (nombres en blanc) correspondent aux maxima)

Départements	Effectifs 1995	Effectifs 2004	Effectifs 2010
01- Ain	1 175	1 192	1 307
02- Aisne	1 065	905	1 050
03- Allier	870	849	655
04- Alpes de Haute-Provence	436	536	541
05- Hautes-Alpes	573	667	690
06- Alpes-Maritimes	4 089	3 695	3 527
07- Ardèche	1 229	1 264	1 177
08- Ardennes	690	673	630
09- Ariège	383	535	461
10- Aube	709	589	566
11- Aude	809	1 150	1 387
12- Aveyron	582	629	543
13- Bouches-du-Rhône	7 239	7 504	7 208
14- Calvados	1 746	1 491	1 550
15- Cantal	464	492	412
16- Charente	944	977	829
17- Charente-Maritime	1 248	1 265	1 249
18- Cher	777	626	708
19- Corrèze	693	698	715
20A- Corse du Sud	432	405	327
20B- Haute-Corse	732	517	522
21- Côte d'Or	1 712	1 425	1 437
22- Côtes d'Armor	2 182	1 526	1 435

23- Creuse	479	470	543
24- Dordogne	889	954	912
25- Doubs	1934	1669	1634
26- Drôme	2013	1998	1826
27- Eure	1530	1262	1043
28- Eure-et-Loir	1441	1129	928
29- Finistère	3004	2101	2138
30- Gard	1545	1579	1357
31- Haute-Garonne	3321	3345	3003
32- Gers	450	551	547
33- Gironde	2818	2754	2751
34- Hérault	2520	3003	2848
35- Ille-et-Vilaine	2529	2110	2070
36- Indre	572	461	447
37- Indre-et-Loire	1388	1400	1477
38- Isère	3229	3090	2905
39- Jura	937	753	763
40- Landes	700	842	896
41- Loir-et-Cher	1639	1503	1398
42- Loire	1609	1729	1672
43- Haute-Loire	449	383	364
44- Loire-Atlantique	1757	1775	1945
45- Loiret	1360	1452	1382
46- Lot	378	416	396
47- Lot-et-Garonne	848	899	758
48- Lozère	357	348	371
49- Maine-et-Loire	1608	1399	1581
50- Manche	959	774	745
51- Marne	1998	1907	1761
52- Haute-Marne	637	602	500
53- Mayenne	437	351	367
54- Meurthe-et-Moselle	1964	1757	1730
55- Meuse	443	406	378
56- Morbihan	2634	2113	2078

57- Moselle	2976	2941	2896
58- Nièvre	504	390	431
59- Nord	5 479	4612	4 206
60- Oise	2 151	1762	1 676
61-Orne	443	460	465
62- Pas-de Calais	3 316	2651	2 374
63- Puy-de-Dôme	1 791	1770	1 484
64- Pyrénées-Atlantiq.	1 762	1735	1 587
65- Hautes-Pyrénées	1 014	1 085	882
66- Pyrénées-Orientales	1 291	1 341	1 349
67- Bas-Rhin	1 299	1 401	1 617
68- Haut-Rhin	830	919	1 021
69- Rhône	4 916	4 297	4 325
70- Haute -Saône	655	569	603
71- Saône-et-Loire	1 396	1 233	1 181
72- Sarthe	1 312	1 235	1 320
73- Savoie	1 090	1 317	1 160
74- Haute-Savoie	1 533	1 361	1 321
75- Paris	4 985	5 789	6 322
76- Seine-Martime	2 965	2 916	2 756
77- Seine-et-Marne	4 005	3 145	2 956
78- Yvelines	3 416	2 481	2 498
79- Deux-Sèvres	887	869	865
80- Somme	1 053	1 175	1 166
81- Tarn	844	935	891
82- Tarn-et-Garonne	432	565	600
83- Var	2 376	2 566	2 472
84- Vaucluse	1 509	1 512	1 532
85- Vendée	772	712	733
86- Vienne	2 072	1 846	1 813
87- Haute-Vienne	937	1 201	1 511
88- Vosges	1 088	730	817
89- Yonne	952	851	768
90- Terr. de Belfort	436	369	301

91- Essonne	2572	2743	2601
92- Hauts-de-Seine	3994	3831	3804
93- Seine-Saint-Denis	5035	5578	5688
94- Val-de-Marne	3142	3824	3400
95- Val d'Oise	3228	2601	2564
Guadeloupe	796	1094	1128
Martinique	818	1047	870
Guyane	290	1047	941
Réunion	1749	2355	2396
Polynésie	574	459	373
Nouvelle-Calédonie	392	370	363
Étranger		2622	2753
Mayotte			865
TOTAUX	166 231	163 171	160 523

4. TROIS EXEMPLES DE SECTIONS DÉPARTEMENTALES

UNE SECTION UA DANS LA CONTINUITÉ : LA SD-13 (7 700 SYNDIQUÉS EN 1997)

Avant la fin des années 1960, quand l'appellation Unité et Action n'existait pas, les motions proposées par les «unitaires» au sein de la FEN s'intitulaient souvent «Bouches-du-Rhône». La section départementale FEN était en effet à majorité «unitaire» depuis 1948, dans un département où le poids de la CGT et du PCF était important. En 1992, le courant UA y était très nettement majoritaire en raison du poids des sections départementales du SNI-PEGC et du SNES.

Constituée en FEN 13 unitaire (avec dépôts de statuts en préfecture) avant même la création de la FSU, la section s'emploie à rassembler les syndicats tout en s'affirmant terre d'accueil au-delà du champ enseignant. C'est ainsi qu'est concrétisée l'intégration de l'UNATOS, issue d'une scission du syndicat des agents CGT. Cet apport concourt à faire de la section la première en nombre d'adhérents dès l'origine. Outre la recherche constante de construction de luttes unitaires, la FSU-13 cherche à élargir son champ d'intervention et de recrutement. À la faveur du mouvement de 1995, elle noue des contacts avec l'UD-CFDT, opposante à Nicole Notat, ce qui permet de poser les bases d'un rapprochement en vue des élections dans la Fonction publique territoriale dans les écoles de Marseille. L'approfondissement de ces contacts, notamment lors de la bataille de 2003 sur les retraites, favorise l'arrivée à la FSU de la majorité de la fédération des territoriaux CFDT des Bouches-du-Rhône.

Ce renforcement s'affirme encore avec la décentralisation des TOS entre le conseil régional et le conseil général. Dans ce contexte, la SD pèse de tout son poids au congrès de Perpignan pour la sortie de l'autonomie et l'élargissement de la FSU à l'ensemble de la Fonction publique et des services publics, sans exclure le privé. Si la création d'une sixième ou huitième confédération ne lui est jamais apparue souhaitable, la section considère que, pour peser au sein d'un paysage syndical profondément divisé, il est nécessaire de se placer à égalité avec les confédérations. En 2009-2010, elle plaide, non pas pour rejoindre la CGT, mais pour construire avec d'autres, dont forcément la CGT, un syndicalisme unitaire de transformation sociale profondément renoué.

LA SECTION FÉDÉRALE DU DOUBS : PLURALISME ET SYNTHÈSE POUR UN NOUVEL OUTIL SYNDICAL (1 729 SYNDIQUÉS EN 1997)

En 1997, Franz Erhard, militant de l'ÉE du SNUipp, devient le nouveau secrétaire départemental de la FSU. Pourtant, UA continue d'être majoritaire dans cette SD. La même année, la secrétaire départementale du SNUipp, UA, se déclare sans tendance. Alors que de nombreux militants aguerris ont rejoint le niveau national, la théorisation du dépassement des tendances se répand au sein d'UA-SNUipp.

Cette situation singulière s'explique par le renouveau des luttes sociales dans le Doubs. L'une des figures locales d'AC! n'est autre que Charles Piaget, le leader cédétiste de la lutte des Lip dans les années 1970. En 1997, la FSU et le SNUipp, contestant la carte scolaire, occupent l'inspection académique. Au bout de dix jours, les postes supprimés sont rétablis. Cette exceptionnelle mobilisation révèle de nouveaux militants, notamment lors des assemblées générales des personnels. Un nouveau clivage se dessine, opposant ceux qui défendent la légitimité de l'AG – ÉE et une partie d'UA – et ceux qui privilégient les structures syndicales. Il en résulte des divergences persistantes sur les modalités de l'action, un nouveau rapport de forces entre les deux tendances et un SNUipp renforcé face au SNES.

Après le congrès de 2001, l'une des préoccupations majeures de la SD est de donner corps à la présence et au renforcement de syndicats nationaux de non-enseignants (SNASUB, UNATOS, SNICS). En 2001, UA reste légèrement majoritaire dans le vote des adhérents mais les rapports de forces s'équilibrent par le truchement des syndicats nationaux, les syndicats non-enseignants donnant la majorité à l'ÉE. Aux élections de 2003, l'ÉE devance UA.

Malgré les tensions, la volonté commune de faire vivre le pluralisme et la synthèse permet la poursuite de la dynamique, notamment lors les grèves reconductibles en 2003, permettant de développer la mobilisation interprofessionnelle. En 2004 est créé un cadre collectif «de défense et de promotion de la sécu» initié par la FSU 25 avec AC!, Attac, ARRGG, FGR-FP, SMG, et Solidaires.

LA SECTION DES DEUX-SÈVRES : CRÉATION EX NIHILO ET DÉVELOPPEMENT (899 SYNDIQUÉS EN 1997)

En 1993, dans ce département rural de 350 000 habitants, où l'enseignement privé est important et où le SNI-PEGC et les syndicats non-enseignants sont à majorité UID, il faut créer une nouvelle structure fédérale *ex nihilo*. Des statuts provisoires sont déposés le 16 avril 1993. Dès lors, trois défis majeurs sont à relever. Celui du local syndical est résolu dès la rentrée 1994. Les difficultés financières sont atténuées avec l'aide du SNES. Il faut dans le même temps mettre en place les structures fédérales. Le premier congrès départemental se tient le 15 mars 1994, est suivi de la mise en place du CDFD et d'un bureau pluraliste. La création d'un fichier fédéral, permettant notamment l'envoi d'un bulletin départemental, est actée malgré les réticences du SNETAA. Le premier numéro de *POUR 79* paraît en septembre 1993. Le premier secrétaire départemental élu, Gilles Denat (SNETAA), le reste jusqu'en mars 1995, Jean-Michel Rapinat (SNPIufin puis SNESup) prenant sa succession jusqu'en 2007.

Dès 1993, la FSU 79 fait quasiment jeu égal avec la FEN aux élections : 33% des voix chez les enseignants (36,4% pour la FEN). C'est en 1995 que la SD 79 devient un acteur majeur de la lutte syndicale, puis en 1996, première chez les enseignants et à l'éducation toutes catégories confondues (36,7% contre 33,4% pour la FEN).

Au printemps 2003, la mobilisation sans précédent qui touche tout le département prend la forme de grèves reproductibles ou tournantes et de rassemblements parfois spontanés. Pendant six semaines, 11 manifestations rassemblent régulièrement des milliers de personnes à Niort, Thouars, Melle, Parthenay, Saint-Maixent, Bressuire. Plus fort qu'en 1995, et même qu'en 1968 ! Si la FSU s'impose très vite comme partenaire incontournable dans le paysage syndical, les difficultés ne manquent pas pour faire vivre le pluralisme et la démocratie syndicale. Le manque de militants ne permet pas de mener à bien tous les projets, par exemple la création de sections locales structurées. La très inégale participation aux instances empêche le développement de la réflexion fédérale. Les responsabilités reposent trop souvent sur les mêmes, qui cumulent charges fédérales et travail dans les syndicats nationaux.

5. DIX NOTICES BIOGRAPHIQUES

MICHEL DESCHAMPS

Né le 21 mai 1939 à Saint-Philbert-sur-Risle (Eure).

Fils d'une famille ouvrière de sensibilité politique de gauche, Michel Deschamps fait d'abord des petits boulots en usine, muni d'un CAP de coupeur de chaussures. Il entre à l'université par un examen spécial réservé aux non-bacheliers, préparé par correspondance. Comme beaucoup d'hommes jeunes de sa génération, il part faire la « guerre d'Algérie ». À son retour, il répond en 1966 à une annonce demandant un maître auxiliaire au lycée agricole de Neubourg. Il aime profondément ce métier s'adressant à un public de jeunes issus de la ruralité et est titularisé professeur de français et histoire-géographie dans l'enseignement agricole public.

Il se syndique au SNETAP-FEN après avoir adhéré à la CGT et au PCF qu'il quitte à la fin des années 1970. À la recherche inlassable de l'unité des forces progressistes, il ne digère pas la rupture du Programme commun. Mais il continue à militer au SNETAP-FEN dont il est secrétaire général depuis 1975. Bien qu'il se reconnaisse dans le courant UA, son syndicat ignore la structuration en tendances.

Il cherche à éviter la scission de la FEN. Mais celle-ci étant imposée, il accepte d'être le porte-parole de la structure de transition qui aboutit à la création de la FSU dont il devient le premier secrétaire général en 1994. Il est choisi parce que n'appartenant pas à un des gros syndicats de la nouvelle fédération, et parce que son aptitude à la synthèse est connue. Il a aussi de l'expérience, et donne une image sérieuse, réfléchie et ouverte de la FSU qui conquière d'emblée une représentativité étonnante dans l'Éducation et la Fonction publique.

Les discordes internes au sujet de la façon de construire l'école de la réussite pour tous et de s'opposer à la politique de Claude Allègre le conduisent à démissionner de son poste de secrétaire général au début de l'année 1999. Il a eu aussi le sentiment de se heurter à un syndicalisme français partagé entre des spécialisations aberrantes. Il accepte au même moment de figurer sur la liste du PCF pour les élections européennes.

Il termine sa carrière comme inspecteur général. Mais il ne rompt pas avec la FSU puisqu'en 2012, il fait partie de l'équipe de l'IR-FSU, et publie *L'École sous presse*. Il rêvait d'une grande union syndicale des professions intellectuelles, regroupant enseignants, journalistes, chercheurs...

MONIQUE VUAILLAT, NÉE GAUTHIER

Née le 22 mai 1941 à Bourg-en-Bresse.

Aînée de trois filles, son père travaille à l'EDF et milite à la CGT, et sa mère est ouvrière et déléguée du personnel. Monique Gauthier effectue sa scolarité dans un cours complémentaire puis un collège technique où elle obtient le BEC. Elle commence à enseigner la sténodactylo comme MA puis réussit le concours de PTAC en 1964, après s'être mariée avec Édouard Vuailat, dont elle divorcera.

Elle commence à militer au SNET, puis au nouveau SNES au lycée Bréquigny de Rennes. Elle est alors membre du PCF. Elle devient en 1969 secrétaire générale adjointe du S3, est élue à la CA nationale sur la liste UA puis au bureau national, et s'occupe de la formation permanente des adultes. Elle s'affirme peu à peu dans la direction nationale du SNES et est chargée à partir de 1978 du secteur «Action».

En 1981, dans un «collectif permanent» du secrétariat national de huit membres, elle devient secrétaire générale adjointe avec Jean Petite, au côté de Gérard Alaphilippe, devenu secrétaire général. À la suite de la démission de ce dernier en 1984, elle est élue secrétaire générale, fonction qu'elle occupe jusqu'à sa prise de retraite en 2001. Au cours de cette période, elle incarne le SNES aux yeux des syndiqués et des médias, en imprimant sa marque à toutes les positions et luttes du syndicat.

Loin de rester enfermée dans son bureau, elle a le souci de solliciter les avis, d'écouter la base lors de tournées fréquentes dans toutes les académies, de remettre en cause le confort d'un syndicalisme d'appareil. Elle joue un rôle déterminant pour combattre la scission de la FEN puis pour construire la FSU. Elle est en première ligne dans le combat contre la politique du ministre Allègre.

En 1999, elle devient cosecraire générale de la FSU, avec Daniel Le Bret d'abord, puis Pierre Duharcourt. Elle bénéficie dans son syndicat et à la FSU d'une grande autorité. Les congressistes l'ovationnent longuement lors de son dernier congrès fédéral, en 2001, tant elle a marqué le syndicalisme enseignant.

Après son départ, elle s'investit dans la création à Grenoble de «La Maison des enseignants et de l'éducation tout au long de la vie», qui ne trouve pas beaucoup d'écho dans son syndicat.

Non encartée politiquement, elle est élue en 2008 conseillère municipale sur la liste conduite par le député-maire socialiste Michel Destot, et devient adjointe à l'habitat et au logement.

DANIEL LE BRET

Né le 5 février 1955.

Fils d'un couple d'instituteurs, il devient instituteur lui-même dans la Drôme. Il milite très tôt au SNI-PEGC dans la tendance Unité et Action, et est élu secrétaire départemental en 1982.

Devenu un des principaux responsables du courant de pensée UA su SNI-PEGC, il fait partie en 1992 des militants qui décident de ne pas rester dans le syndicat de la FEN qui se fond dans le SE et de constituer le Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs des écoles (SNUipp) syndicat fondateur de la FSU. Il en devient le premier secrétaire général en 1993. La première direction nationale est constituée par un trio : à ses côtés deux femmes, Nicole Geneix du courant UA et Danièle Czalczynski du courant ÉE. Très rapidement le SNUipp devient le premier syndicat de son secteur. En mai 1998, Daniel Le Bret est réélu secrétaire général du SNUipp.

Après la démission de Michel Deschamps, en mars 1999, il abandonne sa responsabilité de secrétaire général du SNUipp et devient cosecraire général de la FSU avec Monique Vuillat. Il démissionne de ce poste le 19 janvier 2000 et est remplacé par Pierre Duharcourt (SNESup).

À 44 ans, il n'a jamais caché son intention de quitter ses responsabilités syndicales après les élections de décembre 1999, élections auxquelles la FSU réalise un très bon score, recueillant près d'un suffrage sur deux. Il avance surtout la nécessaire rotation des mandats et il envisage de retourner sur le terrain afin de « reprendre la classe » dont il estime avoir été trop éloigné.

Il explique dans *Le Monde* du 26 août 2000 pourquoi il vient d'adhérer aux « Verts » et devient conseiller de Dominique Voynet, ministre de l'environnement dans le gouvernement Jospin de gauche plurielle.

Auteur et éditeur d'ouvrages – notamment *Réformer l'école, c'est possible* (avec Caroline Werkoff-Leloup, Michalon) –, il devient membre du jury ZEP à Sciences Po, suite à son engagement avec Richard Descoings pour la création des conventions CEP. Il cofonde en 2003 une *start-up*, Paraschool, société de soutien scolaire, spécialisée dans le E-learning. En 2010, il devient directeur des relations extérieures du groupe Editis. Avec Haïti Futur, il collabore à la création de 500 écoles numériques en Haïti ; ce projet reçoit le premier prix USAID.

PIERRE DUHARCOURT

Né le 11 juin 1941 à Bourges (Cher), mort le 6 août 2012.

Avant-dernier d'une fratrie de six enfants, Pierre Duharcourt est fils d'un proviseur de lycée et d'une mère professeure, tous deux militants syndicalistes. Après de solides études secondaires, il sort ingénieur civil de l'École nationale supérieure des mines de Nancy en 1964, puis commence une carrière universitaire comme assistant de Sciences économiques à la faculté et à l'École des mines de Nancy entre 1964 et 1967.

Docteur d'État en sciences économiques en 1969, il réussit l'agrégation en 1970 et devient maître de conférences puis professeur des universités à Reims. En 1986, il est élu doyen de la nouvelle faculté de sciences économiques et de gestion et développe l'antenne de Troyes. En octobre 1990, il quitte Reims pour rejoindre la nouvelle université de Marne-la-Vallée où il reste en poste jusqu'en 2007. Très impliqué dans la vie des établissements où il a exercé son métier d'enseignant-chercheur, Pierre Duharcourt s'est, en parallèle, fortement engagé dans l'action militante syndicale.

Militant du SNESup dans la tendance majoritaire Action syndicale, il y exerce des responsabilités nationales dès 1973 et il en est le secrétaire général de 1977 à 1983. C'est au cours de son mandat qu'est obtenue la titularisation des assistants non titulaires, et organisée la résistance à la loi dite Sauvage. Puis il participe à l'élaboration de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, dite loi Savary. Sa seconde épouse, Nicole Fiori-Duharcourt lui succède comme secrétaire générale du SNESup entre 1987 et 1989.

Militant du Parti communiste français et collaborateur de sa section économique, il travaille aussi, en 1983 et 1984, au sein du cabinet d'Anicet Le Pors, ministre de la Fonction publique et des réformes administratives.

Il devient ensuite cosecraire général de la FSU aux côtés de Monique Vuaillet en 2000-2001. Il représente la FSU de 1999 à 2010 au Conseil économique et social dans sa section des questions économiques générales et de la conjoncture.

Pierre Duharcourt décède brutalement dans la nuit du 5 au 6 août 2012. Sa contribution théorique aux questions économiques et à la réflexion marxiste, ses travaux sur les problèmes de régulation et de la crise du capitalisme et son apport au syndicalisme ont été unanimement soulignés.

GÉRARD ASCHIERI

Né le 4 mars 1952 à Marseille.

Fils unique d'immigrés italiens, Gérard Aschieri va d'abord à l'école catholique, puis effectue sa scolarité secondaire au lycée Saint-Exupéry. Khâgneux au lycée Thiers, il intègre Normale sup' en 1972, et est reçu à l'agrégation de Lettres classiques en 1974.

Il se syndique au SNES à l'ENS et devient secrétaire du S1 en 1974. Il adhère en même temps à l'UEC et au PCF. Il se lance dans une thèse de 3^e cycle avec Robert Mandouze mais ne poursuit pas ses recherches et préfère embrasser le métier de professeur, d'abord dans un collège de Seine-Saint-Denis, puis au lycée A. Schweitzer du Raincy où il effectue toute sa carrière en ayant toujours conservé une part de service.

Gérard Aschieri entre à la CA nationale du SNES en 1979 et participe au travail de la direction nationale UA pendant vingt ans. Élu à la CAPN des agrégés pour cinq mandats successifs, puis secrétaire de la catégorie, il est responsable du secteur «statuts et carrières». Secrétaire national chargé de la formation des maîtres, il contribue à l'affinement de la plate-forme revendicative du syndicat.

Il participe activement à la construction de la FSU et est le coresponsable du premier secteur «Situation des personnels». En 2001, il est élu secrétaire général de la FSU, en raison de sa bonne connaissance des dossiers, de ses qualités d'écoute, de son tempérament pondéré, de son esprit de conciliation et de synthèse. Il doit d'abord gérer le dénouement du départ du SNETAA de la FSU.

À la veille de son troisième mandat en 2007, beaucoup d'observateurs portent à son crédit les bons résultats d'une stratégie interne, sinon consensuelle, du moins partagée de manière équilibrée, qui a permis de donner cohérence à la FSU.

Entre moments forts partagés, comme la mobilisation de 2006 obtenant le retrait du CPE, et les regrets (mouvement de 2003), Gérard Aschieri a toujours eu le souci de réaliser des synthèses pour résoudre les contradictions entre les intérêts des différentes professions.

Il est remplacé en 2010 par Bernadette Groison et préside ensuite l'Institut de recherches de la FSU jusqu'en 2016. Depuis 2010, il est membre du Conseil économique, social et environnemental. Sans affiliation politique depuis 1980, il milite par ailleurs à la Ligue des droits de l'homme et devient le responsable de sa revue.

JEAN-MICHEL DREVON

Né le 20 novembre 1948 à Lyon.

Élevé avec son frère cadet dans une famille modeste, dont les parents, résistants, sont très militants, à la fois catholiques et communistes, mais qui rompent avec le PCF en 1956, Jean-Michel Drevon partage la foi chrétienne de ses parents et milite aux Scouts de France jusqu'à l'âge adulte.

Après le bac C obtenu en 1967 au lycée Ampère à Lyon, il poursuit des études en mathématiques et est reçu au CAPES en 1972. Au retour du service militaire, il commence à enseigner comme professeur certifié au lycée de Beaune, de 1973 à 1975.

Il s'investit alors à l'ASTI (Association de solidarité avec tous·tes les immigré·es) et commence à militer au SNES dans la tendance École émancipée. Il s'y engage à partir de sa nomination en 1975 au lycée Lumière à Lyon, où il effectue toute sa carrière. Le S1 dont il est secrétaire durant de nombreuses années est pour lui une sorte de laboratoire de l'organisation des luttes à la base. Élu à la CA nationale en 1979, il devient membre du bureau national en mai 1981 pour quatre ans.

Parallèlement, il milite activement à la LCR dont il est membre du comité central de 1979 à 1989, et semi-permanent de 1982 à 1988. Il participe à sa direction dans la tendance hostile au « tournant ouvrier » et la quitte en 1988.

Jean-Michel Drevon est des principaux militants de l'ÉE partisan d'engager la tendance dans l'édification de la nouvelle FSU et d'y accepter des responsabilités, question qui est à l'origine de la scission de l'ÉE et de la création d'Émancipation. Il commence à avoir des responsabilités au SNES mais c'est au niveau fédéral qu'il donne toute sa mesure, de 2000 à 2011. Membre du CFDN et du BFN, responsable du secteur Services publics, il travaille de concert avec Gérard Aschieri durant les neuf années du mandat de ce dernier comme secrétaire général.

Résolument altermondialiste, il participe à la création d'Attac. Il refuse la création du NPA en 2007, mais s'engage dans la naissance d'AC! Il adhère au Front de gauche via la Gauche unitaire, puis participe à la création d'Ensemble, tout en militant à la LDH.

Retraité depuis 2011, toujours fidèle à sa tendance ÉÉ, il devient en 2016 secrétaire général de l'IR-FSU aux côtés d'Évelyne Bechtold-Rognon.

ANNE FERAY, NÉE MANCIAUX

Née le 8 septembre 1956 à Nancy.

Anne Manciaux naît dans une famille catholique de huit enfants. Son père, médecin hospitalo-universitaire, assure un mandat du SNESup au ministère de l'enseignement supérieur à la suite du professeur Jacques Roux, nommé en 1981 directeur de la santé. Du fait de la maladie puis du décès précoce de sa mère en 1965, ses grands-parents paternels jouent un grand rôle dans son éducation. Son grand-père militait à la CFTC puis à la CFDT.

Après de brillantes études secondaires, elle est élève en classes préparatoires à Nancy, intègre l'ENS de Fontenay-aux-Roses et réussit l'agrégation de mathématiques en 1979. Elle épouse alors Michel Féray, également agrégé de mathématiques, futur professeur en CPGE. Ils auront deux fils et une fille.

Après un début de carrière en coopération en Tunisie, le couple rentre en France. Elle est nommée au lycée Schuman à Metz où elle effectuera toute sa carrière jusqu'en 2016.

Adhérente du PCF de 1975 à 1983, elle n'y prend pas de responsabilité. Elle s'investit en revanche au SNES dans la tendance UA. Elle gravit tous les échelons dans les responsabilités. Cosecrétaire du S2 de Moselle de 1983 à 1991, elle devient ensuite secrétaire du S3 de Nancy-Metz, de 1991 à 1999, et en même temps membre du bureau national, tout en siégeant à la CAPA des agrégés.

Son expérience, son sens de la synthèse et du travail collectif lui servent pour exercer la responsabilité de coordinatrice régionale de la FSU de 1993 à 1999. Ses compétences dans le domaine des rémunérations, statuts et retraites, généralement attribués aux hommes, sont mises à profit au niveau national fédéral. Membre du CDFN de 2001 à 2016, elle participe au collectif d'animation du secteur Situation des personnels de la FSU de 2003 à 2016, et siège au BDFN en étant membre du secrétariat national de 2010 à 2016.

Elle représente la FSU dans plusieurs organismes consultatifs : CTPM puis CTM au ministère de l'Éducation nationale de 2002 à 2016, Conseil supérieur de la Fonction publique d'État, sur la même période, et Conseil commun de la Fonction publique, de 2012 à 2016. Coauteure de plusieurs ouvrages sur la solidarité, les salaires et pensions, la fonction publique, son expertise et son engagement militant furent précieux dans une fédération de fonctionnaires.

ANNE LECLERC

Née le 2 février 1957 à Paris.

Ses parents sont des catholiques progressistes, ayant évolué vers la gauche laïque. Révoltée très jeune contre les injustices, Anne Leclerc se tourne à l'âge de 15 ans vers le mouvement anarchiste, avant de se rapprocher de jeunes militants de la LCR. Après le bac littéraire, elle entame des études en sociologie, puis devient éducatrice à la Protection judiciaire de la jeunesse en 1982.

Syndiquée au SNPES-FEN dès 1977, elle fait partie des cercles militants qui bousculent la direction syndicale dans les années 1984-1988 en organisant des coordinations syndiqué-es-non syndiqué-es lors de grèves reconductibles en 1987 et 1990. Elle devient en 1988 secrétaire régionale Ile-de-France et membre de la CA nationale. En 1993, le syndicat quitte la FEN et participe à la fondation de la FSU sous le nom de SNPES-PJJ-FSU, dont elle est la secrétaire générale jusqu'en 1996.

Dès la création de la FSU, Anne Leclerc est membre du CDFN, du BDFN et du bureau exécutif de la FSU jusqu'en 2000. Elle s'investit notamment au secteur «Droits et libertés» fédéral.

Elle a milité très jeune pour les droits des femmes au MLAC, dans un groupe femmes de quartier, puis à la Cadac, au CNDF. Elle est une des fondatrices du secteur «Femmes» de la FSU et en devient une des principales animatrices. Elle participe notamment à la marche mondiale des femmes contre les violences et la pauvreté.

Elle accepte d'être secrétaire régionale Ile-de-France de son syndicat, comme suppléante en juin 2012, avant de devenir titulaire de la fin 2015 à juin 2017, au moment de sa prise de retraite.

Son parcours syndical a été précédé, et suivi, par un engagement politique au sein de la LCR. Anne Leclerc y milite de 1976 à 1980 puis elle y revient en 2001. Elle appartient au Comité central (devenu ensuite Direction nationale) en 2004 et au Bureau politique en 2005 jusqu'à la fin de la LCR en 2009. Elle participe ensuite à la création du NPA dont elle est membre du comité exécutif jusqu'à 2010.

Elle quitte le NPA en 2012 avec la Gauche anticapitaliste qui intègre alors le Front de Gauche et participe à la création d'Ensemble dont elle est aujourd'hui militante de base (Ensemble Insoumis).

SOPHIE ZAFARI

Née le 17 janvier 1957 à Neuilly-sur-Seine.

Son père, Iradj Zafari, iranien, étudiant en médecine à Paris, était chirurgien et a vécu en Iran de 1972 jusqu'à sa mort en 2019 ; sa mère, Françoise Villette, bourguignonne, était institutrice.

Après des études secondaires au lycée de Sarcelles, Sophie Zafari entre à l'École normale de Livry Gargan et devient institutrice. Dès l'ENI, elle est adhérente du SNI-PEGC, y milite activement dans la tendance École émancipée et participe au congrès de la FEN de 1977. En 1980, elle est élue au conseil syndical du SNI-PEGC 93, puis à celui de la FEN-93 (à majorité UA).

Parallèlement, elle milite à la LCR à laquelle elle adhère en 1980 après un voyage au Nicaragua au moment de la victoire des sandinistes. Suite aux mouvements enseignants de 1987-1988, elle fait partie de l'équipe d'animation de la coordination nationale, et se retrouve au secrétariat «enseignants» de la LCR, puis au Comité central pendant une dizaine d'années dans une tendance minoritaire.

En 1992-1993, Sophie Zafari participe activement à la création du SNUipp. Elle est membre du bureau départemental de la section de Seine-Saint-Denis, de 1993 à 1999, puis intègre la direction nationale (1998-2007) dans les secteurs Droits et libertés, Femmes, International et est cosecrétaire générale (2004-2007). Elle siège au BDFN de la FSU durant la même période.

Elle prend une part très active à la création du Collectif national pour les droits de femmes, à l'organisation de la Marche mondiale des femmes, et à la mise en place et à l'animation de l'intersyndicale femmes (FSU, Solidaires – encore G10 à cette époque –, CGT).

La mobilisation des sans-papiers, des chômeurs, et celles du Larzac témoignent de son engagement dans l'altermondialisme. Les Forums sociaux (européens et mondiaux), les contre-sommets (OMC, G7, BM) auxquels la FSU est associée aux côtés de mouvements citoyens et d'ONG, marquent fortement ses années de militantisme syndical fédéral. Le Forum social européen de 2003 à Paris, où elle représente la FSU au secrétariat national du FSE, constitue un moment essentiel de son engagement.

En 2012, elle quitte le NPA avec la Gauche anticapitaliste qui fonde Ensemble. Elle était la compagne de Léonce Aguirre, dirigeant de la LCR puis du NPA, disparu en 2011, avec lequel elle eut deux enfants.

BERNADETTE GROISON

Née le 29 juillet 1961 à Châlons-sur-Saône.

Fille d'un agent d'EDF et d'une ouvrière dans le textile, Bernadette Groison a une sœur aînée.

Après l'école primaire et le collège, elle s'oriente vers des études économiques dès la classe de première B au lycée de Tarare. Elle poursuit ses études à l'Institut des études politiques de Lyon dont elle sort diplômée en 1984, puis elle obtient une maîtrise de sciences politiques à l'université Lyon 3. Admise au concours de l'École normale d'instituteurs de la Côte-d'Or en 1988, elle prend son premier poste d'institutrice en 1989, à Nolay. Intégrée l'année suivante dans le corps des professeurs des écoles, elle enseigne d'abord à Dijon.

Syndiquée au SNI-Pegc dès son entrée dans l'enseignement, elle commence à participer à la vie syndicale, accueillie par le secrétaire départemental Daniel Perron. Elle se reconnaît dans la tendance UA et, après la scission de la FEN, participe à la création du SNUipp et à l'activité du nouveau syndicat dans son département.

Membre de l'équipe nationale du SNUipp dès 1993, cheville ouvrière de son secteur éducatif et membre du secteur éducatif de la FSU dès l'origine, elle devient secrétaire nationale de son syndicat en 1998, secrétaire générale adjointe de 2001 à 2004, puis cosecraire générale les trois années suivantes, de 2004 à 2007. Elle est en même temps membre du secrétariat national fédéral. Elle siège au cours de cette période dans différents organismes et instances consultatives (CAPN, CSE, Haut conseil de l'évaluation de l'école, Conseil d'orientation de l'observation de l'emploi public, CNESER, CEREQ).

Elle vient enseigner en région parisienne dans une école maternelle à Montrouge (Hauts-de-Seine). Elle reprend des études universitaires à l'Université Paris 8 en 2007, et obtient après deux années un master «Éducation tout au long de la vie».

En 2007, elle prend également en charge le Centre de formation syndicale de la FSU et devient une des animatrices du courant Unité et Action au plan fédéral.

Le 5 février 2010, Bernadette Groison succède à Gérard Aschieri comme secrétaire générale de la FSU. Elle a participé activement à tous les congrès nationaux de la FSU. Elle enseigne toujours à Montrouge en 2019.

6. LIVRES ÉDITÉS OU COÉDITÉS PAR L'IR-FSU, DE 2001 À 2010

2001

Isabelle Tarty, Georges Goma, *Enseigner et après? Des retraités de l'éducation, de la recherche et de la culture s'expriment*, IR-FSU/Syllepse.

Francis Vergne, *De l'école à l'emploi: attentes et représentations*, IR-FSU/Syllepse.

2002

Yves Baunay et Annie Clavel (coord.), *Toute la vie pour apprendre: un slogan ou un véritable droit pour toutes et pour tous?*, IR-FSU/Syllepse.

Christian Laval et Louis Weber (coord.), *Le Nouvel ordre éducatif mondial*, IR-FSU/Syllepse.

Yves Careil, *École libérale, école inégale*, IR-FSU/Syllepse.

2003

Anne Féray, Élisabeth Labaye, François Labroille, Arnaud Parienty, Jean-François Quantin, Daniel Rallet, (préface de Gérard Aschieri), *Retraites: faux problème, vraie solidarité*, IR-FSU/Syllepse.

Louis Weber, *OMC, AGCS: vers la privatisation de la société?*, IR-FSU/Syllepse.

Jean-Luc Le Guellec (coord.), *Bretagne, une région qui réussit*, IR-FSU/Syllepse.

Jean-Michel Barreau, *L'Extrême droite, l'école et la république*, IR-FSU/Syllepse.

2004

Élisabeth Labaye, Gilbert Castelli, Sophie Duquesne, Philippe Laville, Marc Le Disert, Arnaud Parienty, Guy Pourchet, Jean-François Quantin, Daniel Rallet, *Politique de santé, refonder la solidarité*.

SNU-ANPE, *Politique de l'emploi, face aux menaces libérales*.

Christian Laval, Régine Tassi, (préface René Passet), *L'Économie est l'affaire de tous: quelle formation des citoyens?*, IR-FSU/Syllepse.

2005

Yves Baunay, Marylène Cahouet, Jean-Marie Canu, Anne Féray, Françoise Fiselier, Bernadette Groison, André Le Bourg, Brigitte Le Chevert, Pierre Narbonne, Isabelle Sargeni-Chétaud (avec la contribution de Bernard Prot), *La Validation des acquis de l'expérience*, IR-FSU/Syllepse.

Évelyne Bechtold-Rognon et Louis Weber, *La laïcité 100 ans après, 1905-2005*, IR-FSU/Syllepse.

Jaurès et l'éducation, édition établie par Madeleine Rebérioux, Guy Dreux, Christian Laval, textes présentés par Gilles Candar, Catherine Moulin, introduction de Gilles Candar, postface de Guy Dreux, Christian Laval, IR-FSU/Syllepse.

Gérard Couturier (coord.) et Centre EPS et société, *À l'épreuve de la guerre d'Algérie, des profs d'EPS témoignent*, IR-FSU/Syllepse.

Anne Féray (coord.) ([2004] 2005), *Mémo retraite n° 1, connaître ses droits, calculer sa retraite*, Paris, IFR-FSU.

Hélène Latger et Jean-François Wagniar (coord.), *Des Femmes sans histoire, enseignement en Europe*, IR-FSU/Syllepse.

Louis Weber, *Une Constitution contre l'Europe*, IR-FSU/Syllepse.

Francis Vergne, *L'Avenir n'est pas à vendre, un autre regard sur l'orientation scolaire et professionnelle*, IR-FSU/Syllepse.

Christian Laval et Régine Tassi, *Enseigner l'entreprise : nouveau catéchisme et esprit scientifique*, IR-FSU/Syllepse.

Guy Pourchet (coord.), Dominique Deligny, Anne Féray, Jean-Marie Le Boiteux, Arnaud Parienty, Jean-François Quantin, Daniel Rallet, François Toubin, *Salaires, pensions : et si on augmentait ?*, IR-FSU/Syllepse.

2006

Thomas Lamarche (coord.), *Capitalisme et éducation*, IR-FSU/Syllepse.

Yves Baunay et Francis Vergne, *Formation professionnelle : regards sur les politiques régionales*, IR-FSU/Syllepse.

Denis Paget, *Aventure commune et savoirs partages*, IR-FSU/Syllepse.

André Robert, *Miroirs du syndicalisme enseignant*, IR-FSU/Syllepse.

Jean-Marie Blanc, *Un zèbre à l'ombre, être instituteur en prison*, IR-FSU/Syllepse.

Laurent Albaret, Hélène Latger, Jean-François Wagniar (coord.), *Religions et politique*, IR-FSU/Syllepse.

2007

Jean-François Wagniard, Laurent Albaret, Hélène Latger (coord.), *La riche histoire des pauvres*, IR-FSU/Syllepse.

Guilhem Véziers, *Une histoire syndicale de l'éducation physique, 1880-2002*, IR-FSU/Syllepse.

Michèle Vandavelde, *Education physique et basket-ball*, IR-FSU/Syllepse.

Loïc Le Bars, *Eugène Péaud, un syndicaliste révolutionnaire*, IR-FSU/Syllepse.

Gilbert Dalgalian, *Reconstruire l'éducation, ou le désir d'apprendre*, IR-FSU/Syllepse.

Josiane Dragoni, et Gilbert Jean (coord.), *L'Avenir à construire? Analyse et propositions de la FSU, région PACA*, Paris, IR-FSU/Syllepse.

Loïc Le Bars, *La Fédération unitaire de l'enseignement (1919-1935) aux origines du syndicalisme enseignant*, Syllepse.

Gérard Aschieri, Jean-Michel Drevon, Anne Féray, Didier Horus, Springsfields Marin, Daniel Rallet, *Fonctionnaire, quelle idée!*, IR-FSU/Syllepse.

2008

Daniel Rallet, Anne Féray, Judith Fouillard, Didier Horus, Élisabeth Labaye, Springsfields Marin (coord.), *Retraite: la solidarité a de l'avenir*, IR-FSU/Syllepse.

Franck Rimbart, *La Fabrique du génie*, IR-FSU/Le Temps.

Denis Paget, *Petite histoire des collèges et des lycées*, IR-FSU/Le Temps.

Alain Chaptal, Thomas Lamarche, Romuald Normand, *Payer les profs au mérite?*, IR-FSU/Syllepse.

Georges Snyders, *J'ai voulu qu'apprendre soit une joie*, IR-FSU/Syllepse.

Raphaël Szajnfeld (coord.), *Naissance de la FSU*, IR-FSU/Syllepse.

Francis Arzalier, *Le Plaisir de convaincre*, IR-FSU/Syllepse.

2009

Michel Séguier et Françoise Garibay (coord.), *Pratiques émancipatrices: actualité de Paulo Freire*, IR-FSU/Syllepse.

Choukri ben Ayed, (préface de Gérard Aschieri), *Carte scolaire et marche scolaire*, IR-FSU/Le Temps.

Raphaël Szajnfeld, (préface de René Mouriaux), *Histoire de la FSU*, tome 1, *Une percée flamboyante (1993-1997)*, IR-FSU, Syllepse.

2010

Denis Paget, *Collège commun, collègue humain*, IR-FSU/Syllepse.

Isabelle Bruno, Pierre Clément, Christian Laval, *La Grande mutation : Néolibéralisme et éducation en Europe*, IR-FSU/Syllepse.

Robert Hirsch, *Instituteurs et institutrices syndicalistes (1944-1967)*, IR-FSU/Syllepse.

Yves Baunay, Marylène Cahouet, Gérard Grosse, Michelle Olivier, Daniel Rallet, *Le travail enseignant, le visible et l'invisible*, IR-FSU/Syllepse.

2011

Christian Laval, Francis Vergne, Pierre Clément, Guy Dreux, *La nouvelle école capitaliste*, La Découverte.

Josiane Boutet, *L'éducation nationale en danger*

Évelyne Bechtold-Rognon, Thomas Lamarche, *Manager ou servir?*, IR-FSU/Syllepse, (rééd. en 2014).

U.

BIBLIOGRAPHIE

- Adam, Gérard (2011), «Syndicats de salariés : un avenir inconnu», *Constructif*, n° 30.
- Aebischer, Sylvie (2010), *Mettre l'élève et le management au centre du système: sociologie d'un moment réformateur. Le ministère Jospin (1988-1989)*, thèse en science politique, Université Lyon 2.
- Aguiton, Christophe (2017), *La Gauche du 21^e siècle: enquête sur une refondation*, Paris, La Découverte.
- Andolfato, Dominique et Dominique Labbé (2009), *Toujours moins! Déclin du syndicalisme à la française*, Paris, Gallimard.
- Aschieri, Gérard (2002), *Qu'est-ce que la FSU?*, Paris, L'Archipel.
- Aschieri, Gérard (2003), «Retour sur un mouvement», *POUR*, n° 89, juillet 2003.
- Aschieri, Gérard (2005), «Le mouvement syndical a une responsabilité particulière», *POUR*, n° 105, juin.
- Bantigny, Ludivine (2013), *La France à l'heure du monde: de 1981 à nos jours*, Paris, Le Seuil.
- Bard, Christine (dir.) (2017), *Dictionnaire des féministes (France, 18^e-21^e siècle)*, Paris, PUF.
- Baubérot, Jean (2013), *Histoire de la laïcité en France*, Paris, PUF.
- Beaud, Stéphane (2002), «Entretien», *POUR*, n° 81, septembre.
- Beaud, Stéphane (2003), *80% au bac... et après? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte.
- Beaudelot, Christian et Roger Establet (1972), *L'École capitaliste en France*, Paris, François Maspero.
- Bechtold-Rognon, Évelyne (2018), *Pourquoi joindre l'inutile au désagréable?*, Paris, L'Atelier.
- Bechtold-Rognon, Évelyne, Nina Charlier, Annick Coupé, Élodie De Coster, Sigrid Gérardin, Céline Gondard-Lalanne, Clémence Helfer (coord.) (2017), «Avant-propos», *Toutes à y gagner: vingt ans de féminisme intersyndical*, Paris, Syllepse.
- Béniès, Nicolas (2016), *Le Basculement du monde*, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant.
- Béroud, Sophie et Jean-Marie Pernot (2017), «Trade union expertise in public policy» dans Charlotte Halpern, Patrick Hassenteufel, Philippe Zittoun (éd.), *Policy Analysis in France*, Bristol, Policy Press University of Bristol.
- Béroud, Sophie et Karel Yon (2010), «Automne 2010: anatomie d'un grand mouvement social», site *Contretemps*, novembre.
- Bevort, Antoine (2011), «La réforme des règles de représentativité syndicale (2008-2010)», *Idées économiques et sociales*, n° 163.
- Bezes, Philippe (2005), «Le modèle de l'«État stratège». Genèse d'une forme organisationnelle dans l'administration française», *Sociologie du travail*, n° 47.
- Bezes, Philippe (2009), *Réinventer l'État: les réformes de l'administration française, 1962-2008*, Paris, PUF.
- Blasco, Claudine (2008), «La mondialisation et les femmes», commission «Genre», Attac-France, mars.
- Boisseau, Bernard (2001), «Table ronde (Bernard Boisseau, Robert Hirsch, José Tovar, Olivier Vinay)», *nouveaux regards*, n° 12.
- Boisseau, Bernard (2001b), «CLUI, la mise à l'épreuve», *Enjeux*, n° 164, juin.
- Boisseau, Bernard (2013), «Le mouvement des enseignants de Seine-Saint-Denis en 1998», dans Laurent Frajerman (dir.), *La Grève enseignante en quête d'efficacité*, Paris, Syllepse/IR-FSU/IRHSES.

- Boltanski, Luc et Ève Chiapello (1999), *Le Nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Bonnery, Stéphane (2007), *Comprendre l'échec scolaire : élèves en difficultés et dispositifs pédagogiques*, Paris, La Dispute.
- Borowski, Patrick (2002), « Entre logique de transformation de l'école et logique corporatiste : la fusion des intérêts. Une analyse du discours de la presse du SNUipp », *Carrefours de l'éducation*, n° 13.
- Bourdieu, Pierre (1998), *La Domination masculine*, Paris, Le Seuil.
- Bourdieu, Pierre et Jean-Claude Passeron (1964), *Les Héritiers : les étudiants et la culture*, Paris, Minuit.
- Bourdieu, Pierre et Jean-Claude Passeron (1970), *La Reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit.
- Bressan, Eugenio, Stephen Bouquin, René Mouriaux, Jean-Marie Pernot, T. Renard, P.-J. Rozt, Louis Weber (2008), *Revendiquer et s'organiser ! Représentativité syndicale et démocratie sociale*, Notes de la Fondation Copernic, Paris, Syllepse.
- Brucy, Guy (2003), *Histoire de la FEN*, Paris, Belin.
- Bruno, Isabelle, Pierre Clément, Christian Laval (2010), *La Grande mutation : néolibéralisme et éducation*, Paris, Syllepse/IR-FSU.
- Capdevielle, Jacques (2001), *Modernité du corporatisme*, Paris, Presses de Sciences-po.
- Carroué, Laurent (2017), *La Géographie de la mondialisation*, Paris, A. Colin, 2^e éd.
- Castel, Robert (2016), « La nouvelle question sociale », *Spécificités*, n° 6.
- Cau-Bareille, Dominique et Julie Jarty, avec la coll. de Catherine Teiger (2014), « Trajectoires et rapports de genre dans l'enseignement du second degré », Rapport final (SNEP et SNES), site du SNES, septembre.
- Combaz, Gilles et Christine Burgevin (2015), « La direction d'école en France. Une opportunité pour les femmes d'accéder à un poste de responsabilités? », *Travail, Genre et Société*, n° 34.
- Coupé, Annick (1996), « Retour sur décembre », *nouveaux regards*, n°2-3, novembre.
- Cours-Salies, Pierre et René Mouriaux (coord.) (1996), *L'Unité syndicale en France : impasses et chemins (1895-1995)*, Paris, Syllepse.
- Coutrot, Thomas (2018), *Libérer le travail : pourquoi la gauche s'en moque et pourquoi ça doit changer*, Paris, Le Seuil.
- Dalançon, Alain (2003), *Histoire du SNES*, t. 1, *Plus d'un siècle de mûrissement des années 1840 à 1966-67*, Paris, IRHSES; (2007), t. 2, *Les années tournant (1967-1973)*, Paris, IRHSES.
- Dalançon, Alain (2013), « Les enjeux de la syndicalisation des personnels de surveillance dans les syndicats de la FEN (1945-1981) », dans « Encadrement éducatif et vie scolaire depuis le 16^e siècle », *Carrefours de l'éducation*, n° 35, mai.
- Dardot, Pierre et Christian Laval (2009), *La Nouvelle raison du monde, essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte.
- Delphy, Christine (1998), *L'Ennemi principal*, t. 1, *L'économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse.
- Despin, Jean-Pierre et Marie-Claude Bartholy (1983), *Le Poisson rouge dans le Perrier*, Paris, 10/18.
- Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, *Le Maitron*, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>.
- Diot, Daniel et Patrick Rayou (1999), « École et citoyenneté », *Cahiers de l'IR-FSU*, avant-propos de Francine Best.
- Dragoni, Josiane (2018), « Le SNES durant la période Allègre, une tentative de réforme managériale et libérale du service public d'éducation », *Points de repères*, n° 41, Paris, IRHSES, mars.
- Dreyfus, Michel et Michel Pigenet (dir.) (2019), *La CGT en question(s) : regards croisés sur 125 années d'un syndicalisme de transformation sociale*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon.
- Dubar, Claude (2004), *La Formation professionnelle continue*, Paris, La Découverte.
- Farvaque, Nicolas (2016), « L'UNSA et la quête de la représentativité : s'implanter dans les entreprises, avant et après la loi du 20 août 2008 », *Revue de l'IREs*, n° 90.

- Fehrat, Ismaël (2017), *Socialistes et enseignants : le PS et la FEN de 1971 à 1992*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux.
- Ferrand, Michèle (2004), « L'émancipation des femmes : repères chronologiques », dans Michèle Ferrand, *Féminin Masculin*, Paris, La Découverte.
- Forestier, Yann (2014), *L'École, exception médiatique : la presse face aux enjeux des changements pédagogiques, 1959-2008*, thèse en histoire, Université Paris 4.
- Fraisse, Geneviève (1998), « Entre égalité et liberté », dans Nicole Mosconi, *Égalité des sexes en éducation et formation*, Paris, PUF.
- Frajerman, Laurent (2014), *Les Frères ennemis : la FEN et son courant unitaire sous la 4^e République*, Paris, Syllepse/IR-FSU.
- FSU (coll.) (2000), *Pour une culture commune de la maternelle à l'Université*, Paris, Hachette.
- Geay, Bertrand (2005), *Le Syndicalisme enseignant*, Paris, La Découverte.
- Geay, Bertrand (2013), « Le rapport à la grève des enseignants-chercheurs mis à l'épreuve : le mouvement du printemps 2009 », dans Laurent Frajerman (dir.), *La Grève enseignante en quête d'efficacité*, Paris, Syllepse/IR-FSU/IRHSES.
- Farvaque, Nicloas (2016), « L'UNSA et la quête de la représentativité : s'implanter dans les entreprises, avant et après la loi du 20 août 2008 », *Revue de l'IREs*, n°90.
- Gendron, Corinne (2001), « Émergence de nouveaux mouvements sociaux économiques », *POUR*, n°172, décembre.
- Giraud, Baptiste, Karel Yon, Sophie Bérout (2018), *Sociologie politique du syndicalisme*, Paris, A. Colin.
- Groison, Bernadette (2014), *En finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la Fonction publique*, Paris, L'Atelier.
- Groux, Guy (2014), « Les Syndicalismes catégoriels : éléments d'analyse d'une catégorie », *Terrains & travaux*, n° 25.
- Groux, Guy, Michel Noblecourt, Jean-Dominique Simonpoli (2018), *Le Dialogue social en France entre blocages et big bang*, Paris, Odile Jacob.
- Hayat, Samuel (2016), « Michèle Riot-Sarcey, Le procès de la liberté. Une histoire souterraine du XIX^e siècle en France », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*.
- Héritier, Françoise (2000), Entretien avec Françoise Dumont, « Comment l'homme devient dominant », *POUR*, n° 63, mars.
- Héritier, Françoise (2001), « Privilège de la féminité et domination », *Esprit*, avril-mai.
- Hobsbawm, Eric J. (1994), *L'Âge des extrêmes. Histoire du court 20^e siècle*, Bruxelles/Paris, Complexe/Le Monde diplomatique.
- Isambert-Jamati, Viviane (1972), « Brève histoire d'une notion incertaine », *Cahiers pédagogiques*, n° 107, octobre.
- Kergoat, Jacques et Danielle Linhart (1998), *Les Transformations du syndicalisme en France*, Paris, La Documentation française.
- Lagrange, Hugues et Marco Oberti (2006), *Émeutes urbaines et protestations : une singularité française*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Laval, Christian et Louis Weber (coord.) (2002), *Le Nouvel ordre éducatif mondial*, Paris, Syllepse/IR-FSU.
- Le Broustier, Pascale (2002), « La CFDT et les associations féministes de 1970 à nos jours », dans Danielle Tartakowsky et Françoise Tétard (dir.), *Syndicats et associations, concurrence ou complémentarité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Le Fiblec, Hervé (2016), « UIDR de la FEN à la FSU », *PDR-infos*, n° 31, février.
- Le Fiblec, Hervé (2017), « Loi Devaquet, le feu aux poudres ? », *Points de repère*, n° 40, février.
- Le Goaziou, Véronique et Laurent Mucchielli (dir.) (2006), *Quand les banlieues brûlent... (Retour sur les émeutes de novembre 2005)*, Paris, La Découverte.
- Le Pors, Anicet et Gérard Aschieri (2015), *La Fonction publique du 21^e siècle*, Paris, L'Atelier.
- Le Quintrec, Yannick (2009), « Les militantes politiques et syndicales à l'épreuve du temps

- domestique» *Informations sociales*, 2009/3, n° 153.
- Margairaz, Michel et Danielle Tartakowsky (2018), *L'État détricoté : de la Résistance à la République en marche*, Paris, Le Détour.
- Maschino, Maurice T. (1984), *Vos enfants ne m'intéressent plus*, Paris, Hachette.
- Maschino, Maurice T. (1984b), *Voulez-vous vraiment des enfants idiots*, Paris, Hachette.
- Massa, Patrick (2013), *L'Égalité des chances, un contresens logique*, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant.
- Maurer, Sophie et Emmanuel Pierru (2001), « Le mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-1998. "Retour sur un miracle social" », *Revue française de science politique*, n° 3.
- Melucci, Alberto (1978), « Société en changement et nouveaux mouvements sociaux », *Sociologie et sociétés*, octobre.
- Merindol, Jean-Yves (1991), « Les universitaires et les élections professionnelles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°86-87.
- Miège, Bernard (1989), *La Société conquise par la communication*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Milner, Jean-Claude (1984), *De l'école*, Paris, Le Seuil.
- Mouriaux, René (2000), « Les sept phases des relations syndicats-partis en France », *Cahiers du Ressay*, n° 3-4.
- Mouriaux, René (2006), « Syndicalisme et politique. Liaison dangereuse ou tragédie moderne ? », *Mouvement*, n° 43.
- Mouriaux, René (2006b), « Le syndicalisme français : combien de divisions ? », *Mouvement*, n° 43.
- Mouriaux, René (2008), « Le syndicalisme à l'aube du 21^e siècle. État des forces et principaux défis », dans Jean Magniadas et René Mouriaux (dir.), *Le Syndicalisme au défi du 21^e siècle*, Paris, Syllepse.
- Mouriaux René (2008b), *L'histoire, un combat syndical*, Montreuil, IHS-CGT.
- Mouriaux, René (2014), « L'intérêt général, un miroir aux alouettes », *Cahiers d'histoire sociale*, décembre.
- Noiriél, Gérard (2018), *Une Histoire populaire de la France : de la guerre de Cent ans à nos jours*, Marseille, Agone.
- Nóvoa, Antonio (1987), *Le Temps des professeurs : analyse socio-historique de la profession enseignante au Portugal (18^e-20^e siècles)*, Lisbonne, Instituto nacional de Investigação científica, 2 vol.
- Olivesi, Stéphane (2002), « De la propagande à la communication : éléments pour une généalogie », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 86.
- Olivesi, Stéphane (2012), « Le syndicalisme à l'épreuve de la communication », *Questions de communication*, n° 21.
- Paget, Denis (2008), *Petite histoire des collèges et des lycées*, Paris, IR-FSU/Le Temps.
- Pernot, Jean-Marie ([2005] 2010), *Syndicats : lendemains de crise*, Paris, Gallimard.
- Pernot, Jean-Marie (2010b), dans Article de Samuel Laurent, *Le Monde*, 5 novembre.
- Picq, Françoise (2002), « Le féminisme entre passé recomposé et futur incertain », *Cités*, n° 1.
- Pigenet, Michel et Danielle Tartakowsky (2012), *Histoire des mouvements sociaux en France : de 1815 à nos jours*, Paris, La Découverte.
- Poirmeur, Yves (1987), *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats, le cas français*, thèse en science politique, Université d'Amiens.
- Polany, Karl ([1944], 1983), *La Grande Transformation*, Paris, Gallimard.
- Poupeau, Franck et Olivier Vanhee (2003), « L'École émancipée », *Agone*, n° 29 et 30.
- Poupeau, Franck (2001), « Professeurs en grève, Les conditions sociales d'un mouvement de contestation enseignant », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 136-137.
- Prost, Antoine (1985), *Éloge des pédagogues*, Paris, Le Seuil.
- Prost, Antoine (2010), « Mai 68 : fin ou commencement », dans Michel Margairaz et Tartakowsky Danielle (coord.), *1968 entre libération et libéralisation : la grande bifurcation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes. Prost, Antoine (2013), *Du changement dans l'école : les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Paris, Le Seuil.

- Prost Antoine et Anne Bon (2011), « Le moment Allègre (1997-2000), De la réforme de l'Éducation nationale au soulèvement », *Vingtième siècle*, avril-juin.
- Ramonet, Ignacio (1997), Éditorial, « Désarmons les marchés », *Le Monde diplomatique*, décembre.
- Ramonet, Ignacio (2001), « Les Etats-Unis entre hyperpuissance et hyperhégémonie. Le nouveau visage du monde », *Le Monde diplomatique*, décembre.
- Rifkin, Jérémie (1995), *La Fin du travail*, Paris, La Découverte, trad. de *The End of Work: The Decline of the Global Labor Force and the Dawn of the Post-Market Era*, New York, Putnam.
- Riot-Sarcey, Michèle (2016a), *Le Genre en questions. Pouvoir, politique, écriture de l'histoire, recueil de textes (1993-2010)*, Grane, Créaphis.
- Riot-Sarcey, Michèle (2016b), *Histoire du féminisme*, Paris, La Découverte.
- Riot-Sarcey, Michèle (2016c), « Libertés citoyenne/égalité des sexes : idées inconciliables ? Le modèle français en question, 19^e-20^e siècle », dans Michèle Riot-Sarcey (coord.), *Le Genre en questions*, Grane, Créaphis.
- Robert, André (1995), *Le Syndicalisme des enseignants*, Paris, La Documentation française.
- Robert, André (2006), *Miroirs du syndicalisme enseignant*, Paris, Syllepse.
- Romilly, Jacqueline de (1984), *L'Enseignement en détresse*, Paris, Julliard.
- Rosanvallon, Pierre (2015), *La Nouvelle question sociale : repenser l'État-providence*, Paris, Le Seuil.
- Rosanvallon, Pierre (2018), *Notre histoire intellectuelle et politique (1968-2018)*, Paris, Le Seuil.
- Sassen, Saskia (2009), *Critique de l'État : territoire, autorité et droits, de l'époque médiévale à nos jours*, Paris, Démopolis.
- Scott, Joan W. (2005), *Parité! L'Universel et la différence des sexes*, Paris, Albin Michel.
- Segrestin, Denis (1979), « L'identité professionnelle dans le syndicalisme français », *Économie et Humanisme*, n° 245, janvier-février.
- Sinigaglia-Amadio, Sabrina (2010), « Place et représentation des femmes dans les manuels scolaires en France : la persistance des stéréotypes sexistes », *Nouvelles questions féministes*, vol. 29.
- Siwek-Pouydesseau, Jeanne (2004), « Les relations de l'État-patron avec les syndicats de fonctionnaires », *La Revue de l'IRES*, 2 (45).
- Supiot, Alain (2008), *Le Droit du travail*, Paris, PUF « Que sais-je? », 5^e éd. mise à jour.
- Szajnfeld, Raphaël (2009), *Histoire de la FSU*, t. 1, *Une percée flamboyante (1993-1997)*, Paris, Syllepse, préface de René Mouriaux.
- Tanguy, Lucie (dir.) (1986), *L'Introuvable relation formation-emploi : état des recherches*, Paris, La Découverte.
- Thébault, Françoise (dir.) (1992), *Histoire des femmes en Occident*, t. 5, *Le 20^e siècle*, Paris, Plon.
- Trentin, Bruno ([1997], 2012), *La Cité du travail : le fordisme et la gauche*, Paris, Fayard.
- Van Zaten, Agnès (2003), « Analyse d'une crise », entretien, *POUR*, n° 89, juillet.
- Verneuil, Yves (2011), « Les accords Lang-Cloupet (1992-1993) : une histoire écrite à l'avance? », *Histoire de l'éducation*, n° 131.
- Vuailat, Monique (2001), *J'ai connu sept ministres de l'Éducation nationale*, Paris, Plon.
- Wihl de Wenden, Catherine (2017), « La mondialisation des migrations internationales », *Géostratégie*, CSFRS, février.
- Wintrebert, Raphaël (2007), « Attac France et le mouvement altermondialiste », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 33-34.
- Wittorski, Richard (2008), « La professionnalisation », *Savoirs*, n° 17.

U.

SOURCES

Archives de l'IRHSES, dont fonds E. Bressan

Archives de la FSU

Bulletins et journaux des syndicats nationaux et de la FSU (plan national et départemental) : notamment *POUR* et *POUR Info*; *Fenêtre sur cours* et la *Lettre du SNUipp*; *L'Université syndicaliste* et *L'US blanche*; *Le SNEP*; *Le SNESUP*, les revues *Unité-Action*, *École Émancipée*, *Émancipation*.

nouveaux regards, Institut de recherches de la FSU.

Presse nationale

Textes préparatoires et textes votés par les congrès nationaux FSU

Interviews : Gérard Aschieri, Michel Angot, Gérard Blancheteau, Bernard Boisseau, Danielle Czalczynski, Noël Daucé, Michel Deschamps, Anne Feray, Nicole Geneix, Fabrice Giovanazzi, Bernadette Groison, Jean Lafontan, Elisabeth Labaye, Daniel Le Bret, Éliane Lancette, Jacques Lerichome, Jean-François Longo, Denis Paget, Frédérique Rolet, Roland Rouzeau, Nicole Sergent, Raphaël Szajnfeld, Pierre Toussenel, Jakie Viel, Monique Vuailat, Louis Weber, Sophie Zafari.

Des difficultés de l'historien·ne des années 2000 : au tournant du siècle, l'usage d'internet se répand rapidement au sein des organisations. Les documents papiers (publications, courriers, comptes-rendus détaillés, dossiers thématiques...) disparaissent au profit de documents informatiques, archivés ou pas. Si des documents papiers conservés ont été transmis aux archives publiques ou à l'IRHSES pour ce qui concerne le SNES, il n'en va pas toujours de même pour les documents informatiques. Il a donc fallu faire appel aux souvenirs des militant·es.

De nombreux documents et études préparatoires ayant servi à l'élaboration de ce livre sont consultables sur le site de l'Institut de recherches de la FSU.

U.

GLOSSAIRE DES SIGLES

- AC!: Agir ensemble contre le chômage
- AG: Assemblée générale
- ANPE: Agence nationale pour l'emploi
- Assedic: Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
- ATSEM: Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
- Attac: Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne
- BDFN: Bureau délibératif fédéral national
- CAP: Commission administrative paritaire
- CCREFP: Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (créé en 2002 en remplacement du COREF), devenu en 2014 CREFOP (Comité régional de l'emploi de la formation et de l'orientation professionnelle).
- CDFN: Commission délibérative fédérale nationale
- CDI: Contrat à durée indéterminée
- CES: Conseil économique et social (CESE en 2008)
- CES: Confédération européenne des syndicats
- CESR: Conseil économique et social régional (CESER en 2010)
- CFE-CGC: Confédération française de l'encadrement-Confédération française des cadres
- CFDT: Confédération française démocratique du travail
- CFTC: Confédération française des travailleurs chrétiens
- CGT: Confédération générale du travail
- CGT-FO: Confédération générale du travail-Force ouvrière
- CGTU: Confédération générale du travail unitaire
- CHSCT: Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- CIP: Contrat d'insertion professionnelle
- CLU: Comité de liaison unitaire
- CNGA: Conseil national des groupes académiques de l'enseignement public
- CNESER: Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
- CNPF: Centre national du patronat français
- CNRS: Centre national de la recherche scientifique
- CNU: Conseil national des universités
- COR: Comité d'orientation des retraites

CPGE: Classe préparatoire aux grandes Écoles
CRC: Coordonner, rassembler, construire
CSE: Conseil supérieur de l'éducation
CSEE: Comité syndical européen de l'éducation
CSFPE: Conseil supérieur de la Fonction publique
CTPM: Comité technique paritaire ministériel
CSI: Confédération syndicale internationale
CMU: Couverture maladie universelle
DAL: Droit au logement
GATT: General agreement on Tariffs and Trade
FAEN: Fédération autonome de l'Éducation nationale
FCPE: Fédération des conseils de parents d'élèves
FEN: Fédération de l'Éducation nationale
FERC/CGT: Fédération de l'éducation, de la recherche, de la culture/CGT
FIDL: Fédération indépendante et démocratique lycéenne
FMI: Fonds monétaire international
FPE: Fonction publique d'Etat
FPH: Fonction publique hospitalière
FPT: Fonction publique territoriale
FSM: Fédération syndicale mondiale
FSU: Fédération syndicale unitaire
GRETA: Groupement d'établissements publics d'enseignement
IPES: Institut préparatoire aux enseignements de second degré
IRES: Institut de recherches économiques et sociales
IUFM: Institut universitaire de formation des maîtres
MDC: Mouvement des citoyens (chevènementistes)
Medef: Mouvement des entreprises de France
LOLF: Loi organique relative aux lois de finances
LCR: Ligue communiste révolutionnaire
LP: Lycée professionnel
MI: Maître d'internat
OMC: Organisation mondiale du commerce
ONG: Organisation non gouvernementale
PACA: [Région] Provence-Alpes-Côte d'Azur
PCF: Parti communiste français
PUMSUD: Pour un mouvement syndical uni et démocratique
PS: Parti socialiste
RGPP: Révision générale des politiques publique
RPR: Rassemblement pour la République
RTT: Réduction du temps de travail
SE: Surveillant d'externat

SE-FEN puis SE-UNSA-Éducation : Syndicat des enseignants
SD : Section départementale
SGEN-CFDT : Syndicat général de l'Éducation nationale-CFDT
SNALC : Syndicat national autonome des lycées et collèges
SNPDEN : Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale
SNI-FEN : Syndicat national des institutrices et instituteurs
SNI-PEGC-FEN : Syndicat national des instituteurs et PEGC
SNUI : Syndicat national unifié des impôts
TOS : [Personnels] techniciens, ouvriers et de service
UFR : Unité de formation et de recherche (enseignement supérieur)
UGFF/CGT : Union générale des fédérations de fonctionnaires/CGT
UGICT/CGT : Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens/CGT
UID : Unité, Indépendance et Démocratie
UMP : Union pour la majorité présidentielle
Unédic : Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
UNEF : Union nationale des étudiants de France
Unesco : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNL : Union nationale lycéenne
UNSA : Union nationale des syndicats autonomes

